Le Monde

Impôts
La déclaration de vos revenus de 1994

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15572 – 7 F — SAMEDI 18 FÉVRIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0218 - 7,00 F

La crise mexicaine provoque une nouvelle tempête monétaire

Baisse du dollar et de certaines devises européennes au profit du mark

LA REPRISE brutale de la crise mexicaine et les inquiétudes provoquées par les pressions inflationnistes aux Etats-Unis ont provoqué jeudi 16 et vendredi matin 17 février une nouvelle chute du dollar. Selon un scénario déjà observé le mois dernier, la crise monétaire s'est diffusée immédiatement sur les marchés de changes européens. La force du deutschemark, plus que jamais monnaie refuge, souligne la faiblesse de nombreuses devises européennes. La lire, principale victime, a touché son plus bas niveau historique face au dollar. Dans la foulée, la livre et le franc – affaibli par l'incertitude grandissante à l'approche de l'élection présidentielle –, ont atteint, toujours face à la devise allemande, leurs cours les plus faibles depuis 1993. Vendredi matin, le deutschemark était à nouveau en hausse face à la lire, à la livre et au franc.

Lire page 26



Le projet présidentiel de M. Chirac veut rompre avec l'« immobilisme »

A l'occasion de sa première réunion publique, M. Balladur se défend de « manquer de courage »

QUATRE JOURS après Edouard Balladur, Jacques Chirac devait présenter son projet présidentiel, vendredi 17 février, à Paris, devant dix mille personnes attendues à la porte de Versailles. A quelques heures de cet exercice, l'entourage du maire de Paris indiquait que l'ancien président du RPR n'entendait pas présenter un *« catalogue de mesures »* à la différence du premier ministre, mais qu'il avait l'ambition de fixer ses orientations pour les prochaines années, en rupture avec l'*« immobilisme »* de la politique actuelle.

Il devait, malgré tout, dévoiler quelques mesures concrètes illustrant la politique économique et sociale que son gouvernement devrait conduire, comme la mise en œuvre d'un importante réforme fiscale et la hausse du salaire direct. M. Chirac devait également préconiser une remise en ordre des finances publiques avec, en préalable, un audit général des dépenses budgétaires ou encore la création d'un *« contrat initiative-emploi »* en faveur des chômeurs de longue durée, prévoyant une exonération totale des charges patronales pendant deux ans.

Jeudi soir, M. Balladur a tenu sa première réunion publique, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) devant deux mille cinq cents personnes. Il a démontré qu'il pouvait animer, avec succès, un meeting électoral. Le chef du gouvernement a violemment attaqué le bilan des socialistes mais il a, aussi, sèchement répondu aux accusations d'*« immobilisme »* et de *« manque de courage »* proférées par les partisans de M. Chirac contre l'action du gouvernement.

Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre, pour leur part, critiquent sévèrement la gestion du premier ministre et ils continuent à envisager de se présenter à l'élection présidentielle. La plupart des dirigeants de l'UDF, qui se sont rangés derrière M. Balladur, affirment que l'entrée en campagne de l'ancien président de la République ou de son ancien premier ministre ne ferait qu'accroître les divisions de la majorité.

Lire pages 8, 9, 16 et 40

L'« ennemi informatique numéro un » piégé aux Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondante

Au terme d'une traque de deux ans dans l'espace cybernétique avec, en point d'orgue, ces deux dernières semaines, *« une intense chasse à l'homme électronique »*, pour reprendre l'expression du département de la justice, le pirate informatique le plus recherché d'Amérique est tombé, mercredi 15 février. Des agents du FBI l'ont arrêté à 2 heures du matin, dans son appartement de Raleigh, en Caroline du Nord, alors qu'il venait, comme chaque nuit, de se brancher sur Internet.

Il n'a pas fallu longtemps à Kevin Mitnick, trente et un ans, qui se faisait appeler « le Condor » sur les réseaux informatiques, pour comprendre que le FBI ne l'avait pas retrouvé tout seul. Pour traquer « le Condor » dans l'espace cybernétique, il fallait un homme aussi doué que lui, aussi profondément immergé dans les moindres méandres de cet univers parallèle, aussi obsédé par l'idée d'en pousser toujours plus loin les frontières. Cet homme, c'était Tsutomu Shimomura, un ingénieur japonais expert en sécurité informatique, employé par un centre de recherche de San Diego (Californie), le Supercomputer Center. Et Kevin Mitnick avait commis l'erreur de pénétrer par effraction dans les banques de données que M. Shimomura gardait dans son ordinateur personnel. Lorsque, selon le *New York Times*, l'ingénieur japonais constata, le jour de Noël dernier, que plusieurs centaines de programmes relatifs aux systèmes de sécurité de réseaux informatiques et de téléphones cellulaires avaient disparu de ses fichiers informatiques, il se jura de retrouver l'intrus et mit son immense compétence à la disposition du FBI.

Au bout de quelques semaines de « planques » et de filatures électroniques, Tsutomu Shimomura réussit à observer l'intrus dans ses différentes manœuvres frauduleuses, à le « voir » pénétrer dans le système informatique des plus grandes compagnies de télécommunication américaines, ou dans celui d'institutions fédérales, à le suivre sur Internet, cette autoroute de l'espace cybernétique qu'arpentent chaque jour des millions d'Américains à partir de leur ordinateur personnel. Par recoupement, le pirate fut alors identifié : Kevin Mitnick, recherché par les autorités fédérales, après avoir disparu en 1992 alors qu'il se trouvait en liberté conditionnelle. Il venait de purger un an de prison à Los Angeles pour avoir volé des logiciels d'une valeur de 1 million de dollars au géant informatique DEC. Adolescent déjà, il avait été surpris en train d'intercepter les communications électroniques du commandement militaire aérien nord-américain.

Aujourd'hui, les autorités fédérales accusent Kevin Mitnick d'usage illégal de systèmes de téléphones cellulaires et d'acquisition frauduleuse de données informatiques privées, grâce auxquelles il aurait copié quelque 20 000 numéros de cartes de crédit – apparemment sans les utiliser. Jeudi, au tribunal, il a aperçu un Japonais de trente ans comme lui, aux cheveux longs comme lui. *« Salut, Tsutomu*, lui a-t-il dit. *J'ai du respect pour ton talent. »*

Sylvie Kauffmann

Kobé, les grands mythes japonais ébranlés

UN MOIS après le séisme du 17 janvier, la plus dramatique catastrophe qu'ait connue le Japon depuis la guerre, Kobé est une fourmilière où tous les engins de génie civil de l'archipel semblent s'être donné rendez-vous. Les infrastructures passeront avant les 280 000 sinistrés qui, après l'émotion et la douleur des premiers jours, mesurent aujourd'hui l'ampleur de ce qu'ils ont perdu.

Comme ailleurs, mieux vaut ici, dans le malheur, être riche : les petites gens, qui ont élevé de pathétiques autels dans les décombres pour le repos des âmes de leurs morts, ont souvent perdu maison et emploi. Ils attendent les logements provisoires promis, dans des centres d'accueil aux conditions d'hygiène précaires. Beaucoup savent qu'il leur faudra des années pour rebâtir leur vie.

C'est moins dans le succès que dans l'épreuve que l'on mesure les qualités d'un peuple, et le grand désastre de Hanshin (région de Kobé-Osaka) est certes une leçon amère pour le Japon : il a démontré la vulnérabilité de la prodigieuse expansion de ce pays. Mais il rappelle aussi aux Japonais les carences de leur système de pouvoir autant que leurs propres vertus individuelles.

Ce séisme paraît offrir un cruel démenti aux illusions de progrès d'un pays arc-bouté sur l'éthique de l'efficacité et du rendement : au cœur de la deuxième puissance économique du monde, des centaines de milliers de personnes ont fait brutalement un saut en arrière dans le temps et redécouvert les difficultés de satisfaire les besoins les plus élémentaires de la condition humaine.

Il a fallu moins de vingt secondes pour faire voler en éclats le « mythe de la sécurité », la croyance entretenue dans l'opinion publique que, grâce à sa technologie, l'archipel avait résolu le problème des séismes avec la même aisance que ses entreprises avaient conquis des marchés. Les Japonais avaient été nourris de l'illusion qu'ils possédaient les immeubles et les voies de communication les plus résistants du monde. Non seulement cette chimère a été balayée mais encore ce pays, qui a la réputation d'être le mieux organisé du monde, s'est révélé dépassé par l'événement comme l'aurait été n'importe quelle nation en voie de développement. Un autre mythe s'effondrait : celui de la capacité à prévoir et de l'efficacité dans la réaction.

« Ce que j'ai vu est pire que ce que j'avais imaginé », nous dit le romancier de science-fiction Sakyo Komatsu, auteur du best-seller du début des années 1970 (tiré à quatre millions d'exemplaires et traduit en dix-sept langues), *La Submersion du Japon* (Albin Michel, 1977), qui raconte la disparition de l'archipel frappé par un séisme et un raz de marée. A l'époque, les spécialistes s'étaient gaussés des *« élucubrations »* de l'auteur : *« Nous devons être plus modestes devant la nature et nos capacités à la contrôler »*, nous dit M. Komatsu. La publication de *La Submersion du Japon* coïncidait avec les premiers doutes sur une expansion effrénée : les grandes maladies de la pollution avaient cruellement rappelé aux Japonais le lourd tribut payé à la croissance, et la crise pétrolière révélait la vulnérabilité de leur réussite. Kobé suscite d'autres interrogations.

Voilà une société hyper-organisée, où les machines parlent et où les individus sont pris en charge dans les plus minimes actions quotidiennes, et qui s'est révélée « tétanisée » par l'urgence. L'ampleur du désastre n'explique que partiellement cette paralysie. L'organisation est au Japon si poussée qu'elle exclut l'initiative, l'improvisation. Il s'est ainsi installé une mentalité de bureaucrate, de fuite devant les responsabilités qu'encourage la méfiance à l'égard de l'autorité qui prévaut depuis la défaite de 1945.

En cas d'imprévu, la machine tourne à vide et tarde à embrayer sur la réalité pour y faire face, comme en ont témoigné l'inefficacité fébrile de la bureaucratie au cours des premières heures qui suivirent le séisme et certaines scènes difficilement imaginables : des pompiers qui ne pouvaient éteindre les incendies faute d'eau ou les forces d'autodéfense, fièrement montrées il y a quelques mois au Rwanda, incapables de se porter au secours de leurs concitoyens à quelques kilomètres de leurs bases. Ce n'est pas la première fois que le Japon se découvrait non préparé : ainsi, en août 1985, lorsqu'un Boeing 747 de Japan Airlines s'écrasa dans les montagnes proches de Tokyo, causant la mort de 520 personnes, les secours arrivèrent plusieurs heures après les paysans de la région.

Au-delà du problème de l'imprévu, se posent des questions plus fondamentales de choix de société, souligne le chef du département de sismologie du ministère de la construction, Katsuhiko Ishibashi : *« Le Japon moderne a voulu ignorer les limites de la technologie et il a procédé dans sa course aveugle à l'expansion économique à une centralisation urbaine à outrance en dépit des risques de son environnement. »* Si le séisme de Hanshin révèle les carences du pouvoir, la dignité dans l'épreuve de la population et l'élan de solidarité incitent à dissocier le peuple japonais de ses dirigeants.

Le petit peuple des décombres, ces familles qui prient dans les ruines, nous les avons vues gratter les cendres avec un pic pour chercher des ossements calcinés de leurs proches (selon le dogme bouddhique, les morts sans sépultures deviennent des âmes errantes).

Philippe Pons

Lire la suite page 16 et nos informations page 24

Le procès de la « sale guerre » contre l'ETA



Rafael Vera

L'ANCIEN secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité, Rafael Vera, a été écroué jeudi 16 janvier par le juge Baltasar Garzon chargé de l'enquête sur les Groupes antiterroristes de libération (GAL). Après avoir passé onze années dans la lutte contre le terrorisme, ce professionnel de la sécurité, âgé de cinquante ans, est aujourd'hui accusé d'avoir détourné des fonds publics, transféré illégalement des capitaux à l'étranger, et « couvert » des enlèvements et des tentatives de meurtre dans le cadre de la « sale guerre » menée dans les années 80 contre les séparatistes basques. Même si elle était attendue depuis plusieurs semaines, l'incarcération de Rafael Vera – la personnalité la plus haut placée directement mise en cause dans cette affaire – représente un sérieux revers pour le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, qui a toujours soutenu ce haut fonctionnaire depuis que son rôle supposé dans le fonctionnement des GAL a été dévoilé par deux policiers « repentis ». *« Ni moi ni mon gouvernement n'avons une quelconque responsabilité dans l'affaire des GAL »*, a répété mercredi le premier ministre, soumis à la pression croissante d'une opposition de droite, forte de son succès aux élections européennes du mois de juin 1994, qui entend provoquer des élections anticipées.

Lire pages 6 et 16



INTERNATIONAL

PROCHE-ORIENT **Rencontrant à nouveau Yasser Arafat, jeudi 16 février, pour tenter de relancer le processus de négociation, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a accepté de lever progressivement et partiellement le bouclage des territoires palestiniens, reconnaissant les efforts déployés par son interlocuteur pour essayer d'enrayer le terrorisme ● YASSER ARAFAT et le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Pérès, doivent se retrouver à Paris pour participer, au siège de l'Unesco, à un colloque international organisé du 18 au 20 février sur le thème : « *Méditerranée : après la paix, quel avenir ?* » ● PARMI les problèmes abordés lors de ce colloque, présidé par Edouard Balladur, celui de l'exploitation des ressources en eau au Proche-Orient sera notamment abordé, car il s'agit de l'un des principaux enjeux d'un règlement pacifique global dans cette région.**

Le dialogue entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin s'améliore

Reconnaissant les efforts de son interlocuteur pour lutter contre le terrorisme, le premier ministre israélien accepte de lever partiellement le bouclage des territoires palestiniens

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Un peu plus de trois semaines après l'attentat islamiste de Netanya, qui avait fait 21 morts en Israël et amené le processus de paix au bord du gouffre, ce n'est pas un véritable progrès mais un léger frémissement de relance qui a pu être enregistré, jeudi 16 février, lors de la troisième rencontre en un mois entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat à Erez, sur la ligne de démarcation séparant le territoire de Gaza et Israël.

L'Autorité palestinienne autonome ayant démontré, ces dernières semaines, selon Shimon Pérès, le chef de la diplomatie, présent lors de cette rencontre, « *un peu plus de sérieux* » dans la répression des opposants au processus de paix, le premier ministre a accepté une levee partielle du bouclage imposé à tous les territoires palestiniens, autonomes et occupés, depuis le 22 janvier. A partir de dimanche, 15 000 Palestiniens, c'est-à-dire le quart des 60 000 qui étaient régulièrement munis de permis de travail en Israël, pourront donc soumettre de nouvelles demandes d'autorisation d'emploi aux autorités militaires et policières de l'Etat juif.

LA PRESSE EXCLUE

Les candidats – 10 000 de Gaza et 5 000 de Cisjordanie, dont les dossiers pourraient être, selon les services concernés, approuvés « *en quelques jours* » – devront remplir deux conditions statistiquement jugées plus sûres : être âgés de trente ans minimum et mariés. « *Ce n'est évidemment pas ce que nous attendions, mais c'est un léger mieux par rapport à la semaine dernière* », a déclaré Abou Ala, « ministre » de l'économie de Yasser Arafat. Prudentes, les deux parties étaient cependant convenues, pour la première fois depuis que le dialogue israélo-palestinien est officialisé, de bannir la presse. Pour la première fois aussi, l'Office de presse du gouvernement israélien n'a pas publié de communiqué faisant le point des discussions. Principal parti de l'opposition de droite, le Likoud a eu donc beau jeu d'accuser M. Rabin « *de vouloir cacher à l'opinion l'échec patent* » de sa politique palestinienne.

Lors d'une réunion travailliste à laquelle il participait, un peu plus tard, à Tel Aviv, M. Rabin devait néanmoins répondre à quelques questions et souligner notamment que si Israël « *peut désormais se passer des travailleurs palestiniens* » – 60 000 étrangers, Thaïlandais et Roumains surtout, sont aujourd'hui à pied d'œuvre sur le territoire de l'Etat juif –, l'inverse n'est pas vrai. Sachant que la misère ne peut que favoriser l'extrémisme, le premier ministre a donc décidé de faire un geste, proportionnel, selon lui, à la volonté de Yasser Arafat de « *prendre ses responsabilités en matière de sécurité* ».

« LA SEULE VOIE POSSIBLE »

Le chef de l'Autorité palestinienne, a expliqué M. Rabin, a mis l'accent sur les dizaines d'arrestations faites, ces dernières semaines, par sa police dans les rangs de l'opposition marxiste et islamiste. Dix autres « suspects » ont été arrêtés, mercredi, à la veille de la rencontre d'Erez. Et M. Arafat a précisé qu'il avait réussi, jusqu'à maintenant, à prévenir six attentats anti-israéliens.

Quelques heures avant l'entrevue avec son « partenaire de paix », Yasser Arafat avait nommé les cinq juges militaires qui siégeront à la toute nouvelle Cour de sûreté de l'Autorité palestinienne. Suggérée par Israël, louée, notamment, la semaine dernière, à Gaza, par Alain Juppé qui y a vu « *un pas important dans la bonne direction* », la création de cette juridiction spéciale, dénoncée par l'ensemble des organisations locales de défense des droits de l'homme, est désormais un fait acquis. Reste, demande M. Rabin, à la faire fonctionner.

L'ouverture des frontières de l'Etat hébreu aux travailleurs palestiniens – alors que les 140 000 colons juifs de Gaza et de Cisjordanie, eux, circulent librement – sera liée aux résultats enregistrés par Yasser Arafat dans la lutte contre les opposants armés, a expliqué M. Pérès. Si tout va bien, il n'est donc pas exclu, lors de la prochaine rencontre d'Erez prévue pour dans un mois, que d'autres travailleurs arabes puissent retrouver leurs emplois.

En attendant, pour sauver un processus de paix toujours fragile, M. Rabin, sur le conseil de son très inventif ministre des affaires étrangères, a proposé à M. Arafat de prendre en charge la municipalité et les affaires économiques de Djénine, dans le nord de la Cisjordanie occupée. L'armée israélienne, qui campe dans cette ville de 35 000 habitants comme dans toutes les localités de Cisjordanie – sauf l'enclave autonome de Jéricho –, ne quitterait pas ses quartiers. La police palestinienne n'y serait pas non plus autorisée.

« *En somme*, résumait une personnalité de Jérusalem-Est, *il nous propose de remplacer le moukhtar* (maire) *nommé par eux, par un moukhtar à nous, c'est vraiment très généreux...* » Si « *généreux* » que le premier ministre israélien n'a pas été vraiment surpris de constater « *le peu d'enthousiasme* » de son interlocuteur. Plus sérieusement, Abou Ala a indiqué : « *Nous nous sommes mis d'accord pour intensifier les négociations en vue d'aboutir à un règlement global sur la libération des prisonniers, nos élections et le redéploiement de l'armée israélienne.* » « *C'est la seule voie possible* », a-t-il conclu.

Patrice Claude

La vieille dame et le colon d'Hébron

KIRYAT ARBA (Cisjordanie)
de notre envoyé spécial

Pistolet sur la hanche, kippa vissée sur le haut du crâne, l'homme fixe la caméra de la télévision américaine comme un professionnel. Il connaît son texte sur le bout des doigts. « *Les Arabes ont déjà vingt et un pays, nous n'en avons qu'un, Eretz Israël* [le « Grand Israël »]. *Si ce gouvernement avait du courage, il les expulserait tous. Au Liban, en Jordanie, ça m'est égal. Qu'ils s'en aillent ! Barouch Goldstein ? Ce n'est pas vrai qu'il a, comme vous dites, massacré vingt-neuf Palestiniens. Le 25 février 1994, cet homme a sauvé des centaines de juifs. C'était un saint.* »

Cordélia a tout entendu. Plusieurs fois, elle a vainement tenté d'interrompre la tirade. Finalement, elle y réussit : « *Vous trouvez ça bien, vous, de tirer dans le dos de fidèles en prière ?* » L'homme au pistolet est décontenancé. Cordélia a osé et soutient le regard furieux du cow-boy de Judée, qui répond, menaçant : « *Oui, je trouve ça bien, cela vous gêne ?* »

Derrière le stand où s'étalent les portraits encadrés de ce « *saint homme* » de Barouch Goldstein, une petite femme maigre, la tête couverte du large béret des juives orthodoxes, prend la parole : « *Tout Kiryat Arba pense que le docteur Goldstein a eu raison.* » Kiryat Arba, bastion des exaltés du « Grand Israël » – sept mille âmes en fièvre dans une forteresse de béton gardée par des soldats, à un jet de pierre d'Hébron – célèbre, à sa manière, l'anniversaire du massacre du caveau des Patriarches.

A Hébron, ville arabe, cent mille habitants n'ont pour Kiryat Arba et ses résidents que deux sentiments : haine et crainte. C'est là le cœur de ce qui devrait, en principe, devenir la Cisjordanie palestinienne autonome. Cordélia insiste : « *Mais enfin, ces gens ne vous avaient rien fait.* » L'homme au pistolet se fâche : « *Mais qu'est ce que vous en savez vous ? Les Arabes veulent tous nous tuer. Ils ne rêvent que de cela. C'est une guerre ici. Et si nous voulons la gagner, nous devons frapper les premiers.* »

D'autres, parmi les quatre cents et quelques fanatiques qui sont venus là rendre hommage au « *bon docteur assassiné il y a un an, par une meute d'Arabes en folie* », se sont approchés. L'atmosphère s'alourdit. En passant, l'air de rien, une femme lâche « *bande de nazis* », et elle poursuit son chemin, en crachant par terre.

« DIGNITÉ RETROUVÉE »

Cramponnée à son petit carnet, Cordélia n'a pas écrit une ligne. Bouleversée, elle s'entête : « *Mais comment pouvez-vous parler comme cela, vous, un juif religieux ?* » Le visage rond de l'homme à la kippa se fend d'un large sourire, le fort accent américain en devient presque hollywoodien.

« *Ah, nous y voilà, hein ? C'est comme cela que vous nous aimez, nous les juifs. Dociles, soumis, gentils comme dans les films de cette ordure de Woody Allen, qui nous caricature, nous ridiculise. Et bien, c'est terminé cela ! Grâce à des gens comme Goldstein nous retrouvons notre dignité, notre fierté d'être juif ! Ne vous en déplaise ma bonne dame, nous ne serons plus les premiers à aller à l'abattoir ! Ils iront avant nous !* »

Cordélia a chancelé. Elle s'est appuyée sur le bras d'un confrère, a sorti de son petit sac noir un mouchoir de dentelle et a tamponné ses yeux. Dans l'œil du cow-boy trentenaire, il y a eu comme un éclair de triomphe. De sa démarche précautionneuse de vieille dame, Cordélia, juive allemande, correspondante en Israël d'un journal suédois, a regagné sa voiture. Sans montrer à quiconque les petits chiffres bleus tatoués depuis un demi-siècle sur son avant-bras gauche, dans un camp de concentration.

P.C

L'enjeu de l'eau dans la région

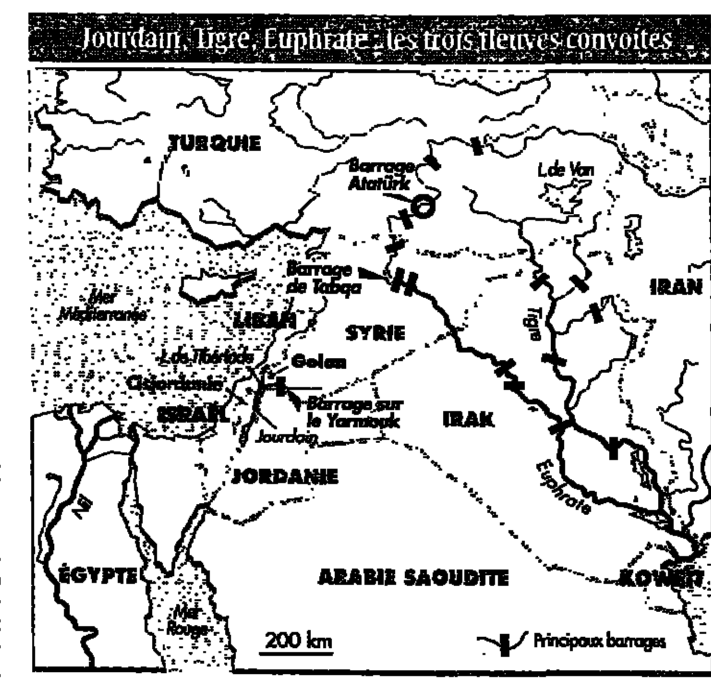
QUAND on aborde l'« Orient compliqué », on compte les barils d'or noir, les missiles ou les mosquées, mais on oublie souvent un élément tout simple et, de ce fait, fondamental : l'eau. Et pourtant ! Quand Israël passe à l'offensive, en juin 1967, c'est avant tout pour mettre un terme à une menace qui pèse sur son système d'approvisionnement en eau. Au nord, sur le plateau du Golan, la Syrie a entrepris de barrer deux des affluents du Jourdain, qui alimentent le lac de Tibériade. Or ce lac est l'unique réserve d'eau douce de quelque importance pour Israël, qui y puise l'eau de son « *grand aqueduc national* » – une conduite souterraine qui traverse le pays du nord au sud. A l'est, les Jordaniens ont aussi construit un canal parallèle au Jourdain afin d'irriguer toute la rive gauche, transformée en riche plaine agricole. Un barrage sur le Yarmouk, affluent frontière entre la Jordanie et la Syrie, alimente ce canal, détournant du même coup une partie des précieux mètres cubes qui, normalement, débouchent sur la mer Morte. Détourné de tous côtés, le Jourdain risque à son tour de devenir un fleuve mort. Les Israéliens ne peuvent l'admettre. En mettant la main sur le Golan et la Cisjordanie, puis, en 1982, sur la rive gauche du fleuve Litani, au Liban, Israël a pris possession des territoires considérés comme stratégiques pour son approvisionnement en eau. Le Sinaï, en revanche, n'offre à cet égard aucun intérêt. Ce qui explique qu'Israël n'ait pas hésité à le restituer à l'Egypte malgré ses puits de pétrole.

Aujourd'hui, les négociations de paix butent toujours sur le même obstacle : la restitution des territoires qui « commandent » l'usage de l'eau. La bande de Gaza, dont la nappe phréatique, épuisée, commence à devenir saumâtre, ne recèle aucune ressource intéressant Israël. Il n'y avait donc pas d'objection majeure à sa restitution aux Palestiniens. La Cisjordanie, en revanche, dispose encore d'une nappe souterraine importante, que les Israéliens exploitent à plus de 80 % pour leur compte, tant sur place avec les colons que chez eux par pompages et canalisations. Si bien que, en Cisjordanie, cent mille citoyens de l'Etat hébreu consomment presque autant d'eau qu'un million de Palestiniens !

Quant au Golan, on sait depuis la guerre du Golfe et ses missiles qu'il ne présente plus le même intérêt stratégique que du temps des canons. On peut frapper la plaine agricole de Galilée à partir de n'importe quel territoire à portée de missile. Point n'est besoin, pour cela, d'un « balcon » sur la montagne. Mais le Golan commande toujours l'alimentation en eau du lac de Tibériade et fournit au total un quart de la ressource d'Israël. Il reste donc un enjeu majeur de la négociation. Les Israéliens ne le rendront jamais à la Syrie sans garantie. Même une paix formellement signée, à leurs yeux, présente un risque. Aucune réglementation internationale, en effet, n'oblige un Etat à céder son eau ni à la gérer en fonction de ses voisins. On voit mal comment la Syrie, qui elle aussi a grand besoin d'eau, s'interdirait à jamais de détourner des rivières qui coulent chez elle.

« TRANCHE CRITIQUE »

Le problème reste aussi entier avec la Jordanie, car les deux pays puisent dans le Jourdain et ses affluents une partie de leur eau. Chacun peut donc accuser l'autre d'épuiser la ressource commune. De fait, les deux tiers du débit du fleuve sont détournés en cours de route, ce qui a pour résulat d'assécher la mer Morte, où l'évaporation est très forte. Comme la mer d'Aral en Asie centrale, la mer Morte risque de disparaître complètement au rythme actuel des prélèvements. Ce qui, non seulement, détruirait un site mythique du pays de la Bible, mais compromettrait aussi l'exploitation des mines de potasse pratiquée tant en Israël qu'en Jordanie.



Même la normalisation des relations entre les deux pays, intervenue en 1994, ne règle pas la question des eaux du Jourdain : celle-ci devra se négocier à trois, puisque les Palestiniens de Cisjordanie sont aussi riverains... en attendant d'être vraiment souverains. Le seul espoir d'apaisement vient d'un projet de canal entre la mer Morte (- 400 mètres) et la mer Rouge. En utilisant les 400 mètres de déclivité, il serait possible de turbiner l'eau de mer pour faire de l'électricité, puis d'utiliser cette énergie pour faire tourner des usines de dessalement au profit des deux riverains. Toutefois, aucun accord ni aménagement ne pourra changer une situation géographique qui veut que la vallée du Jourdain se trouve dans une région que les hydrologues appellent « *water stress zone* » ou « tranche critique », c'est-à-dire une zone de fort déficit hydrique, évalué à quelque 300 millions de mètres cubes par an.

LA TURQUIE MAÎTRESSE DU JEU

Plus à l'est encore, l'eau constitue aussi une redoutable pomme de discorde. Il se trouve en effet que la Turquie, avec ses montagnes et ses hauts plateaux, joue le rôle de château d'eau pour ses deux voisins du Sud, la Syrie et l'Irak. Or le gouvernement turc s'est lancé dans une ambitieuse politique de développement agricole et industriel, tout entière fondée sur des barrages jetés en travers des hauts cours du Tigre et de l'Euphrate. Ce projet, baptisé GAP (sigle turc pour *guneydogou anadolou projesi*, ou grand projet anatolien), vise à transformer un dixième du territoire turc, actuellement sec et déshérité, en pays de cocagne où coulent l'eau et les kilowatts. Ankara compte investir entre 100 et 200 milliards de francs, pratiquement sans aide extérieure, pour équiper les deux fleuves : au total, treize grands barrages – six sur le Tigre, sept sur l'Euphrate – à double finalité (électricité et irrigation) et vingt et un barrages subsidiaires dotés de centrales hydroélectriques. L'ensemble permettra de produire 27 milliards de kilowatts par an et d'irriguer 1,6 million d'hectares. Le projet est déjà bien avancé : en 1992, le plus grand ouvrage a été mis en service sous le nom de barrage Atatürk.

LA GUERRE DES FLEUVES

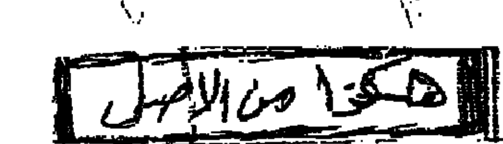
Hélas pour la paix, le GAP n'a fait l'objet d'aucune concertation avec la Syrie et l'Irak, qui se verront à terme privés des millions de mètres cubes détournés sur les hauts plateaux anatoliens. En 1970, déjà, la Syrie n'avait consulté personne pour décider de construire sur l'Euphrate le barrage de Tabka, avec l'aide des Soviétiques. A l'époque, il avait fallu une médiation saoudienne pour éviter un conflit armé entre la Syrie et l'Irak, furieux de voir le débit de « *son* » fleuve réduit d'un quart. Si le GAP turc est mené à son terme, le débit de l'Euphrate sera réduit d'au moins 30 % en Syrie et de 25 % en Irak.

La guerre du Golfe a peut-être eu comme enjeu principal le pétrole, mais la guerre entre l'Iran et l'Irak, en 1980, avait surtout été motivée par le contrôle du delta de Chatt-el-Arab. En cas de victoire totale – ce qui n'a pas été le cas – le vainqueur aurait acquis la maîtrise de l'embouchure des deux grands fleuves mésopotamiens, c'est-à-dire le contrôle de la navigation et le libre accès à l'océan Indien. Pour les pays regorgeant de pétrole, l'eau est sans aucun doute le bien le plus précieux. Si l'Arabie saoudite et les Emirats ont tant dénoncé la marée noire provoquée par la guerre du Golfe, c'est qu'ils craignaient que des nappes de goudron bloquent le fonctionnement de leurs usines de dessalement de l'eau de mer et provoquent une pénurie d'eau potable.

Les pays arabes sont globalement en première ligne pour le manque d'eau. Selon une étude de la Banque mondiale publiée en décembre 1994, les Etats arabes ne disposent que de 1 % des ressources hydriques de la planète, et neuf d'entre eux consomment plus de 100 % de leur stock renouvelable. C'est dire que, la pression démographique aidant, ces pays s'approchent dangereusement de la rupture d'approvisionnement. Déjà, la plupart sont passés sous la barre des 1 000 mètres cubes d'eau par habitant et par an, considérée comme le seuil de pénurie. L'accès à la ressource, au Proche et au Moyen-Orient, promet encore bien des conflits.

Roger Cans

■ **Le premier ambassadeur d'Israël en Jordanie** a été nommé, jeudi 16 février, a annoncé le ministère des affaires étrangères, quatre mois après la signature du traité de paix entre les deux pays. Shimon Shamir, soixante et un ans, orientaliste, a été ambassadeur d'Israël au Caire entre 1988 et 1990, avant de quitter la carrière diplomatique pour reprendre son enseignement à l'université de Tel-Aviv. En 1993, il avait participé en Europe à des contacts informels entre universitaires israéliens et syriens. – *(AFP)*



celui de l'exploitation des ressources en eau au Proche-Orient sera notamment abordé, car il s'agit de l'un des principaux enjeux d'un règlement pacifique global dans cette région.

s'améliore

alestiniens

Rachid Baba-Ahmed, promoteur de la musique raï, a été assassiné à Oran

Nette recrudescence des attentats depuis le début du ramadan le 1er février

Le producteur de musique raï Rachid Baba-Ahmed a été assassiné mercredi 15 février à Oran. Cet assassinat intervient alors que les attentats contre des intellectuels, artistes, enseignants et militants politiques se sont nettement accrus. Ce déchaînement de violences a conduit le Mouvement pour la République (MPR) à appeler les Algériens à l'autodéfense, face au *« génocide programmé »* de l'Algérie.

RACHID BABA-AHMED, quarante-sept ans, l'un des plus célèbres producteurs algériens de musique raï, a été assassiné, mercredi 15 février, à Oran. Propriétaire, avec son frère, de la maison d'éditions musicales Rachid et Fethi, il était l'une des figures de proue de la scène musicale oranaise. Auteur de nombreux textes de chansons et de vidéos, il avait la réputation d'être un « original » et un dénicheur de talents. Rachid Baba-Ahmed a été tué, devant son magasin, en plein centre de la capitale de l'ouest algérien où le très populaire chanteur de raï, Cheb Hasni Chekroune, avait été tué de deux balles dans la tête, le 26 septembre 1994. Ce meurtre, non revendiqué, avait été officiellement attribué aux extrémistes islamistes. Ces derniers, comme beaucoup de conservateurs en Algérie, considèrent le raï comme un facteur de corruption des valeurs islamiques.

L'assassinat de M. Baba-Ahmed intervient alors que les attentats contre des intellectuels, artistes, enseignants et militants politiques, se sont multipliés depuis le début du ramadan, le 1er février.

Ce déchaînement de violences a conduit le Mouvement pour la république (MPR) à appeler, jeudi, les Algériens à l'autodéfense face au *« génocide programmé »* de l'Algérie.

Le MPR, qui regroupe des associations *« démocrates »*, violemment hostiles aux thèses islamistes, a demandé à *« tous les patriotes républicains de s'organiser pour s'autodéfendre »*, l'Etat ne pouvant plus, à lui seul, *« assurer la sécurité du citoyen »*. Le MPR est dirigé par Saïd Sadi, leader du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui avait appelé, l'année dernière, à la création de milices populaires dans les villages, principalement en Kabylie.

L'écrivain Rachid Mimouni, décédé lundi 15 février dans un hôpital parisien des suites d'une hépatite, a été inhumé, jeudi, dans sa ville natale de Bouadouaou, à une quarantaine de kilomètres d'Alger, en présence de nombreuses personnalités.

D'autre part, des sources diplomatiques concordantes à Tunis ont confirmé, jeudi, que six gendarmes tunisiens ont été tués par un groupe armé islamiste algérien, lors d'une attaque, la semaine dernière, contre un poste de la Garde nationale (gendarmerie), à Sendès, dans le sud de la Tunisie (*Le Monde* du 16 février). Le commando islamiste s'est emparé des armes des gardes, puis s'est retiré en territoire algérien, a-t-on appris de mêmes sources. Cinq jours après cette audacieuse opération, les autorités tunisiennes continuent d'observer un silence total sur cette affaire. Seul un quotidien de Tunis a parlé d'un banal accident de voiture, dans lequel deux gendarmes auraient été tués et quatre autres blessés. La Garde nationale est chargée de la sécurité à l'extérieur des zones urbaines et dans les localités rurales. – *(AFP, Reuter.)*

Un dénicheur de talents

Fils d'une riche famille de Tlemcen, Rachid Baba Ahmed avait commencé sa carrière musicale en fondant un groupe lycéen, les Vautours, puis un duo avec son jeune frère, Fehti, dans les années 60. A l'époque, il adaptait les standards américains. Au début des années 70, Rachid et Fehti fondent leur label, Rallye, et ouvrent un studio d'enregistrement à Tlemcen. Converti aux méthodes d'enregistrement occidentales, grand amateur de Jean-Michel Jarre, Rachid découvre d'abord Cheb Sahraoui, qui devient une des figures de proue du pop-raï, avec sa femme Chaba Fadela. Le flair du producteur ne se dément pas : il travaille avec Khaled, Chaba Zavouania, Cheb Hasni...

Rachid fut aussi un compositeur de talent (il est l'auteur notamment de *N'sel Fik*, une des plus célèbre chanson du raï oranais). Producteur de clips et d'émissions de variétés – notamment « Top raï » –, Rachid avait développé très activement le commerce de cassettes de raï, où les règles du jeu demeurent floues, ce qui lui avait valu quelques inimitiés. Mais il était un personnage essentiel de ce milieu, avec sa barbe, son treillis, sa caquette et sa jeep, qui lui donnaient un air de guérillero en goguette.

V. Mo.

■ **Les premières négociations** entre l'Algérie et le Fonds monétaire international (FMI) sur l'octroi de financements en échange d'une libéralisation économique accrue ont débuté, jeudi 16 février, à Genève – et non à Alger, pour des raisons de sécurité. Elles devraient durer une dizaine de jours. Alger avait obtenu, en avril, un accord stand-by avec le FMI portant sur un prêt de 1 milliard de dollars qui avait permis de rééchelonner la dette algérienne. – *(AFP.)*

Un Rwandais soupçonné de participation au génocide a été arrêté en Suisse

BERNE. Alfred Muzema, un homme d'affaires et politicien rwandais réfugié en Suisse depuis plusieurs mois a été arrêté et fait l'objet d'une procédure pénale instruite par la justice militaire helvétique qui le soupçonne *« fortement »* d'avoir participé au génocide dans son pays en avril 1994, a indiqué le département fédéral de la défense. Alfred Muzema a été interpellé à la suite d'une dénonciation de l'Association pour une justice internationale au Rwanda. Cette association a précisé qu'elle avait alerté les autorités militaires après une longue enquête menée *« dans le plus grand secret »*. Elle a souligné que le détenu était un notable, politicien et homme d'affaires, proche de l'ancien régime et des milices, qui aurait participé à la préparation et à l'exécution du génocide. Selon l'association, il serait recherché par les autorités de Kigali.

Le prévenu est le premier Rwandais arrêté en Suisse après le génocide commis contre la minorité tutsie et des Hutus modérés. Les milieux politiques progressistes helvétiques s'étaient émus il y a six mois de la décision de Berne d'expulser l'une des têtes pensantes du génocide, le président de la Radio des mille collines, Félicien Kabuga, qui avait séjourné en Suisse en juin 1994 après avoir obtenu un visa sans le moindre problème à l'ambassade de Suisse à Kinshasa, bien que son nom figurât sur une liste d'indésirables. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

■ **KENYA : un député de l'opposition a été incarcéré** jeudi 16 février pour avoir tenu des propos séditieux à l'encontre du président Daniel Arap Moi. Selon la police, Linus Oluoch Polo aurait accusé le président d'être *« satanique »*. Il devait rester en détention jusqu'à ce que la justice se prononce, vendredi, sur sa libération sous caution. Un autre parlementaire de l'opposition, Njenga Mungai, est en détention préventive depuis le 15 janvier pour sédition. – *(Reuter.)*

■ **MALAWI : une vingtaine d'enfants sont morts de faim** dans un village du district de Mzimba, dans le nord du pays, a indiqué jeudi 16 février un chef coutumier cité par le quotidien *The Nation*. Le chef a affirmé que le gouvernement n'avait pas fourni de vivres aux habitants du village touché par la famine. Les autorités malawites avaient demandé une aide alimentaire de 400 000 tonnes pour nourrir trois millions de personnes menacées de famine, mais n'ont reçu que 130 000 tonnes. – *(AFP.)*

■ **MAROC : le roi Hassan II** se rendra en visite d'Etat, le 15 mars, à Washington, à l'invitation du président Bill Clinton, a récemment annoncé le cabinet royal. Ce sera la première rencontre entre le souverain chérifien et le chef de l'exécutif américain. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : deux pêcheurs ont été tués** mercredi 15 février à Kaléane, un village de Casamance situé à 20 kilomètres de Ziguinchor, dans le sud du pays, par des éléments armés se réclamant du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC, séparatiste). Les deux pêcheurs ont été torturés avant d'être achevés par balles par leurs assaillants. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : le Front révolutionnaire uni** (RUF, rébellion armée) a rejeté jeudi 16 février à Abidjan l'appel lancé par les Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Commonwealth pour qu'il engage des pourparlers de paix avec le gouvernement de Freetown. Un porte-parole des rebelles a démenti que le RUF détient *« en otage »* dix-sept ressortissants étrangers enlevés entre le 7 novembre 1994 et le 25 janvier. *« Seule l'insécurité qui règne dans le pays nous a empêchés pour l'heure de leur permettre de regagner leur pays »*, a-t-il affirmé. – *(AFP, Reuter.)*

■ **TUNISIE : la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme** (LTDH) a indiqué mercredi 15 février qu'une information judiciaire a été ouverte sur les *« conditions »* dans lesquelles est récemment mort, dans un hôpital de Tunis, un dirigeant islamiste, Sahnoun Jouhri. Dans un communiqué, son comité directeur déclare avoir *« enregistré positivement »* l'ouverture d'une telle information judiciaire sur le décès, le 25 janvier, des suites d'un *« cancer »*, de M. Jouhri, qui purgeait, depuis 1992, une peine de quinze ans de prison. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : la Maison Blanche s'est déclarée** *« troublée »* jeudi 16 février par les informations, publiées par le *New York Times*, selon lesquelles l'Irak a réussi à vendre clandestinement l'année dernière pour 800 millions de dollars (4,2 milliards de francs) de pétrole, en violation de l'embargo décrété en 1990 par l'ONU. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le rial a chuté de 20 %**, en quelques heures mercredi 15 février, face à l'or et au dollar. Depuis le début de l'année, la monnaie iranienne a perdu près des trois quarts de sa valeur. L'effondrement du rial a entraîné une inflation catastrophique. Les prix des produits alimentaires ont parfois doublé. – *(AFP.)*

Apaisement à Mogadiscio et tensions dans le sud de la Somalie

LE GÉNÉRAL Mohamed Farah Aïdid et le « président » Ali Mahdi Mohamed, les deux chefs des factions qui se partagent le contrôle de la capitale somalienne, ont conclu, jeudi 16 février, un accord sur la gestion du port et de l'aéroport de Mogadiscio que les troupes des Nations unies auront évacués au plus tard le 6 mars. Le général Aïdid, qui contrôle l'essentiel du sud de Mogadiscio, et M. Mahdi, dont les forces sont surtout implantées au nord de la ville, ont nommé chacun six représentants qui formeront un comité chargé de gérer ces installations.

Dans la journée de jeudi, environ 3000 partisans du général Aïdid avaient manifesté dans les quartiers sud pour pour protester contre l'arrivée prochaine de troupes américaines chargées de couvrir les opérations de rembarquement des 7000 « casques bleus » encore présents en Somalie. Dix mille soldats de sept pays, dont 2600 « marines » américains, doivent participer à l'opération « United Shield » (Bouclier unifié) sous la protection d'une flotte internationale. Lors de la manifestation des partisans du général Aïdid, un orateur a menacé de traîner à nouveau des corps américains dans les rues de Mogadiscio si les « marines » sortaient de la zone du port. En octobre 1993, après que les troupes américaines à l'époque chargées du maintien de l'ordre en Somalie se furent lancées dans une vaine offensive contre le général Aïdid, 18 soldats américains avaient été tués et le corps de l'un d'entre eux traîné dans les rues de Mogadiscio. Ces affrontements avaient provoqué un retrait précipité des forces américaines, puis des autres pays occidentaux. Depuis, la présence militaire de l'ONU était assurée par des troupes composées pour l'essentiel de soldats pakistanais et bangladais.

BALLES EN CAOUTCHOUC

Pour éviter la réédition de ces incidents, les 2600 marines américains qui débarqueront début mars seront équipés d'armes « non mortelles » : grenades inhibantes, balles en caoutchouc et vaporisateurs diffusant une mousse qui, au contact de l'air, paralyse en devenant collante. Ces méthodes seront utilisées parce que le Pentagone sait par expérience que les factions somaliennes utilisent souvent des manifestations de femmes et d'enfants pour couvrir leurs opérations militaires. Outre les marines, les forces impliquées dans « United Shield » comprendront un contingent italien de 500 hommes.

A New York, le secrétaire général adjoint des Nations unies, M. Anan, a déclaré à notre correspondante Afsané Bassir Pour : *« L'avenir de la Somalie reste extrêmement fragile et la guerre civile pourrait reprendre dès le départ de l'ONU, et, cette fois, la communauté internationale ne retournera pas en Somalie. »*

Et à Kisimayo, important port du sud du pays, que les troupes de l'ONU ont quitté en décembre 1994, les milices du général Aïdid et du colonel Ahmed Omar Jess se sont alliées pour pour donner l'assaut aux positions du général Mohamed Said Hersi, « Morgan », qui contrôle la ville, alors que le colonel Jess règne sur l'arrière-pays. Les assaillants reprochent à « Morgan » d'avoir fait main basse sur les véhicules et les dépôts de munitions laissés derrière eux par les « casques bleus » indiens. – *(AFP.)*

Les forces rivales afghanes se disloquent devant l'avancée des « étudiants religieux »

LES TROUPES présidentielles ont lancé, dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 février, une attaque contre les forces chiites pro-iraniennes du Wahdat (« unité ») retranchées dans l'ouest de Kaboul, mais sans réussir à faire une percée, ont indiqué des sources locales dignes de foi. Ces échanges de tirs d'artillerie et de roquettes ont eu lieu dans les quartiers de Karte Se et Dehmazang, au sud-ouest de la capitale afghane.

Le Wahdat, l'une des principales factions engagées, depuis trois ans, dans la lutte pour le pouvoir à Kaboul, est dans une situation militaire très précaire depuis que son allié du Hezb-e-Islami du chef intégriste Gulbuddin Hekmatyar – aujourd'hui replié à Sarobi, une petite localité située à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Kaboul – a évacué ses positions au sud de la capitale devant l'avancée des « étudiants religieux » (Talibs).

Abdul Ali Mazari, chef du Wahdat, a commencé de négocier avec les Talibs. Cette force montante qui a surgi, à l'automne dernier, sur la scène politique afghane, occupe près d'un tiers du pays. Elle a réussi, jeudi, à se positionner à une quinzaine de kilomètres de Kaboul, d'où elle fait face aux forces présidentielles.

Les deux principaux partis qui avaient combattu victorieusement l'armée rouge avant d'entraîner l'Afghanistan dans la spirale de la guerre civile à la chute du régime communiste, en avril 1992, sont en proie à un processus de désintégration rapide face à l'irrésistible montée en puissance des Talibs. Il s'agit du Jamiat-e-Islami du président Borhanuddin Rabbani, qui occupe le centre de Kaboul, et du Hezb-e-Islami, qui était retranché au sud de la capitale avant d'en être récemment chassé par les « étudiants religieux ».

Des commandants du Jamiat ont pris contact individuellement avec les Talibs pour négocier leur ralliement, tandis que, dans le camp du Hezb, plusieurs commandants ont refusé de se battre contre ces mêmes Talibs, qui appartiennent, comme eux, à l'ethnie pachtoune. En revanche, le commandant Massoud, qui tient le centre de Kaboul, a prouvé qu'il pouvait résister victorieusement aux assauts conjugués des factions rivales. *« Nous nous retirerons si nous en recevons l'ordre*, a-t-il dit, *mais nous avons combattu les Russes avec ces armes pendant la guerre sainte et nous ne les rendrons jamais. »*

Les Talibs ont demandé, une fois encore, jeudi, aux forces loyales au président Rabbani de se retirer sur leurs anciennes lignes de front des environs de Kaboul. *« Ils doivent bouger. Ils doivent partir »*, a déclaré Mullah Boorjan, commandant régional des « étudiants religieux ». *« Je ne peux pas dire*, a-t-il ajouté, *si nous atteindrons Kaboul dans deux ou trois jours ou même plus tard, mais notre objectif ultime est d'aller à Kaboul et dans le reste du pays et de désarmer pacifiquement les factions. »*

« BÉBÉS DE SERVICES SECRETS »

Le Pakistan a fermé son principal poste-frontière avec l'Afghanistan – celui de Tokham, dans le nord-ouest du pays –, a annoncé, jeudi, un porte-parole du ministère des affaires étrangères. Cette décision, a-t-il expliqué, vise à contrôler les mouvements à la frontière au moment où les Talibs s'apprêtent à lancer une attaque contre Kaboul. Le Pakistan est en contact avec toutes les factions afghanes qui se disputent le pouvoir, mais Islamabad, a-t-il précisé, n'est pas *« derrière »* les Talibs.

Une partie de l'opposition pakistanaise a vivement attaqué le gouvernement de Mme Benazir Bhutto sur sa politique afghane, lui reprochant notamment d'avoir créé de toutes pièces le mouvement des Talibs. *« Les Talibs sont les bébés de l'ISI (Inter-services intelligence),* les *services secrets de l'armée, et du ministre de l'intérieur Nasrullah Babar. Ils veulent transformer l'Afghanistan en une colonie pakistanaise »*, a lancé, jeudi, à la tribune de l'Assemblée nationale, Mehmud Achakzai, représentant du PMAP, un petit parti pachtoune, implanté dans la province du Nord-Ouest, frontalière avec l'Afghanistan. – *(AFP, Reuter.)*

Etats-Unis : le malaise de l'« homme blanc »

L'Amérique est en train de régler ses comptes avec les années 60. Au lieu d'aider les minorités, les politiques égalitaristes auraient mené à une crise générale des valeurs

C'est le retour d'un balancier, mouvement régulier qui continue de faire évoluer la société américaine. Les grands acquis de la *« révolution des droits civiques »* des années 60 sont remis en cause, pour les excès auxquels ils ont donné lieu, pour les *« bénéfices »* très relatifs qu'en ont tiré les minorités visées. La *« discrimination positive »*, le féminisme, le multiculturalisme, *l'éducation sexuelle à l'école sont ainsi sur* la sellette. Au-delà, les *« valeurs traditionnelles »* américaines se sont mises à vaciller à l'issue des bouleversements culturels des années 60-70 et des mutations écono*miques des années 80. Résultat : ce sont les* WASP (les Blancs anglo-saxons et protestants) et plus généralement *« l'homme blanc »*, suivant l'expression consacrée aux Etats-Unis, qui manquent de points de repère et *cultivent, surtout dans les classes* moyennes, un fort sentiment d'insécurité. Au niveau politique, ce *« malaise »* profite au Parti républicain, qui l'exploite en passant par d'autres excès, et met en avant le *thème de la responsabilité individuelle.*

WASHINGTON
de notre correspondante

Une fois de plus, la Californie est à l'avant-garde. Dans l'Etat qui, en novembre dernier, a changé les termes du débat national sur l'immigration en se prononçant, par referendum, contre l'accès des immigrés clandestins à la santé et à l'éducation publiques, deux obscurs universitaires se préparent à tordre le cou à l'une des grandes initiatives égalitaristes des deux dernières décennies : la politique de *« discrimination positive »*, ou *affirmative action*, qui devait donner aux femmes et aux minorités ethniques un accès plus équitable à l'emploi.

Depuis leur petit bureau de Berkeley, Glynn Custred et Thomas Wood réunissent les quelque 600 000 signatures nécessaires pour que leur proposition soit soumise au vote, par référendum, en 1996. En demandant l'abolition de tout traitement préférentiel fondé sur la race, le sexe, la couleur, l'ethnie ou l'origine nationale d'un individu lors de l'attribution d'un emploi ou d'un contrat (ainsi que dans l'éducation), les deux Californiens sont en train, à eux deux, de fomenter une petite révolution. En quelques semaines, l'idée, reprise par deux candidats à la nomination républicaine pour l'élection présidentielle de 1996, s'est transformée en débat national.

A quelques milliers de kilomètres de là, à Washington, les neuf juges de la Cour suprême des Etats-Unis examinent deux affaires qui relèvent de la même dynamique. L'une a été portée devant la justice par un petit entrepreneur blanc du Colorado qui, au nom de la fameuse politique de *« discrimination positive »*, s'est vu refuser un contrat fédéral au profit d'un entrepreneur hispanique, dont l'offre était pourtant moins avantageuse. L'autre suit une plainte déposée par l'Etat du Missouri qui, après avoir dépensé 800 millions de dollars dans des programmes de déségrégation raciale des écoles de Kansas City, demande l'autorisation fédérale d'abandonner ce financement : au bout de dix-sept ans, les résultats scolaires des enfants noirs restent inférieurs à ceux des enfants blancs.

> Les excès du « politiquement correct » ont provoqué un retour de bâton

L'Amérique assiste-t-elle au grand retour de bâton promis par les conservateurs de tout poil depuis les années Reagan ? Il y a, à tout le moins, un contrecoup – un *backlash* – des grandes batailles de société menées par la gauche américaine ces dernières décennies. De manière générale, la *political correctness*, respect de la différence érigé en système qui contraint les hommes à fixer le sol lorsqu'ils croisent une femme et raye le mot *« Indien »* du vocabulaire courant, *« est devenue la pratique standard que tout le monde critique »*, relève David Boaz, vice-président du Cato Institute, l'un des organismes de réflexion qui alimentent le Parti républicain en idées. Mais le retour de bâton porte essentiellement sur ce qui passe pour les excès de la *political correctness* : le multiculturalisme, qui vise à protéger les cultures autres que la culture dominante, fait ainsi l'objet d'une attaque en règle. *« Le multiculturalisme est un dérapage de la révolution des droits civiques »*, affirme Richard Bernstein, journaliste au *New York Times*, qui vient de publier un réquisitoire musclé sur ce sujet ; l'historien Arthur Schlesinger, qui tirait le signal d'alarme il y a déjà trois ans, accuse *« les idéologues du multiculturalisme »* de vouloir nier *« les objectifs historiques américains de l'intégration et de l'assimilation »*.

Le féminisme radical est lui aussi mis à mal dans deux ouvrages récents, *Talk Dirty To Me* (Sallie Disdale, Doubleday, 1994) et *Vamps & Tramps* (Camille Paglia, Ventage Books, 1994), dont le premier exalte la pornographie et la liberté sexuelle, tandis que le second, rompant avec l'image de la femme comme victime, promeut celle de la femme et de la féminité comme dominatrices de l'univers. Symbole de l'émancipation féminine triomphante, Hillary Rodham Clinton se fait plus discrète, lit dans les journaux que le temps est venu d'abandonner la ligne Eleonor Roosevelt pour celle, plus traditionnelle, de Mamie Eisenhower, et demande conseil aux chroniqueuses féminines.

La campagne anonyme de dénigrement qui a suivi, en novembre, la mort en mer du lieutenant Kara Hultgreen, première femme pilote de combat de l'aéronavale, est sans doute révélatrice d'une réaction contre la promotion des femmes dans l'armée. Les hommes se mettent à attaquer les femmes en justice pour harcèlement sexuel ; les pères jugés pour inceste poursuivent les psychothérapeutes, qu'ils accusent d'avoir implanté de faux souvenirs dans la mémoire de leurs filles. Dans de multiples autres domaines, le contrecoup est perceptible : c'est la remise en cause de l'éducation sexuelle à l'école, c'est la montée du mouvement des propriétaires privés contre les réglementations de protection de l'environnement, c'est l'offensive contre le bilinguisme dans les Etats à forte population hispanophone.

En proie à un *« pessimisme souterrain »*, passée de Rambo à Forrest Gump, l'Amérique des années 90 digère deux chocs successifs : les bouleversements culturels des années 60-70, accompagnés d'une profonde remise en cause des valeurs traditionnelles (que l'on cesse, à cette époque, d'enseigner dans les écoles), puis les mutations économiques des années 80, dont les conséquences sociales sont à présent plus claires. En laissant partir à l'étranger les emplois industriels, la mondialisation de l'économie a réduit et appauvri les classes moyennes américaines, dont toute une frange doit se contenter à présent d'emplois moins rémunérateurs.

Ce sentiment d'insécurité économique des classes moyennes, allié au remue-ménage de l'*affirmative action*, a créé une nouvelle catégorie de victimes dans un pays où tout préjudice subi entraine une demande de réparation : l'homme blanc. Le *« malaise de l'homme blanc »* est l'une des grandes explications du raz de marée républicain aux élections législatives de novembre 1994 : 54 % des hommes, et surtout 62 % des hommes blancs, ont voté républicain. Pourquoi ? *« Parce que tout ce que fait Clinton, c'est pour les Noirs et les homosexuels »*, dit-on dans l'Amérique profonde. Parce que, souligne Ellen Goodman, éditorialiste au *Boston Globe*, si les Américaines trouvent leur vie plus intéressante que celle de leurs mères, *« les hommes, eux, surtout jeunes, blancs et non diplômés, ont l'impression de vivre moins bien que leurs pères »*.

Parce que de grandes entreprises comme AT&T ou Motorola ont vu leurs employés masculins blancs si déstabilisés par le recrutement accru de femmes et de minorités ethniques, ou par les séances d'*« entraînement à la diversité »*, qu'elles ont dû organiser des séminaires pour aider les hommes blancs à gérer leur anxiété et leur démontrer que, non, ils n'avaient pas perdu leur position dominante. Chez AT&T, ce cours s'appelle *« White Males : the label, the dilemma »* (« Mâles blancs : l'étiquette, le dilemme »).

Pour la droite américaine, le malaise vient aussi du troublant sentiment que les généreux programmes du New Deal, puis de la Great Society de Lyndon Johnson se sont retournés contre ceux qui devaient en être les bénéficiaires. Le gros de la communauté noire s'est enfoncée dans un sous-prolétariat urbain rongé par la violence, la drogue et les naissances illégitimes (68 % des naissances noires en 1991). Lorsque le sociologue ultra-conservateur Charles Murray informa l'Amérique que la nouvelle menace *« était désormais l'illégitimité blanche »*, avec près d'un enfant blanc sur quatre né d'une mère célibataire (le plus souvent adolescente), ce fut le choc. C'est là que se niche la vraie crise des valeurs américaines : dans la détérioration du tissu social, le sentiment d'un effondrement des valeurs morales et familiales.

Selon Karlyn Bowman, qui analyse à l'American Enterprise Institute l'évolution de l'opinion publique, c'est cette préoccupation-là qui vient en tête, suivie par la criminalité, dans les sondages à questions multiples. La révolution sexuelle des années 60-70 a libéré la femme et les jeunes dans les classes moyennes et supérieures mais a miné les classes inférieures, pas assez structurées pour se protéger de ses effets pervers, surtout quand le sida s'en est mêlé : *« Nous avons oublié que les pauvres ont un support social plus faible, qu'ils n'avaient pas de filet de sécurité*, juge un intellectuel libéral. *Nous avons tiré trop loin. »*

> « Tout ce que fait Clinton, c'est pour les Noirs et les homosexuels »

Rien d'étonnant donc à ce que l'homme blanc désarçonné ou la femme noire qui tente d'élever seule des enfants sur ses bons d'aide sociale, entre deux livraisons de crack et une fusillade sur le terrain de jeux voisin, cherchent à retrouver des valeurs. La restauration de la famille est incontestablement une valeur en hausse – un thème qui ridiculisa le vice-président républicain Dan Quayle il y a deux ans, mais qui dépasse aujourd'hui les clivages de partis : le même Dan Quayle et le démocrate Bill Clinton l'abordent à l'unisson avec un égal succès. Un débat s'amorce sur le divorce : 23 % de la population adulte est divorcée, et les plus favorables à un durcissement de la procédure du divorce sont aujourd'hui les jeunes, première génération d'enfants du divorce. Bill Bennett voit dans le divorce un mal bien supérieur à la permissivité sexuelle : *« En termes de dégâts infligés aux enfants américains, vous ne pouvez pas comparer le mouvement homosexuel et le divorce. Cela n'a rien à voir »*, lance-t-il à la droite religieuse. D'autres valeurs, comme la foi religieuse et le patriotisme, sont restées constantes dans l'opinion depuis dix ans. L'une de ces valeurs est toutefois réaffirmée avec une intensité nouvelle : la responsabilité individuelle, credo des néoconservateurs.

Cette réaction qui se dit révolutionnaire n'est pas, bien sûr, sans contradictions. Si Newt Gingrich, l'architecte de la victoire républicaine au Congrès, aime à pourfendre la *« contre-culture »*, mère de tous les maux, il se garde d'aller concrètement plus avant : l'Amérique, c'est clair, n'est pas disposée à revenir sur un certain nombre d'acquis des années 60 : les droits civiques, l'émancipation féminine (sans ses extrêmes), la liberté de l'avortement (en dépit du fanatisme de ses opposants), les droits des homosexuels. Le débat sur la prière à l'école, maladroitement lancé par une droite républicaine grisée par le scrutin de novembre, a fait long feu – les Américains restent foncièrement attachés à la liberté d'expression et de religion. La question de l'immigration, qui touche au cœur des valeurs américaines, fait apparaitre de profondes divisions à droite, où un modéré comme Bill Bennett défend fougueusement la tradition américaine d'un pays ouvert à ceux qui sont prêts à travailler dur pour en devenir citoyens, tout en l'enrichissant de leur diversité. Ce ne sont pas les immigrés, avides d'apprendre l'anglais et le mode de vie américain, qui ont inventé le multiculturalisme, souligne Bill Bennett, mais les élites « WASP » anglo-saxonnes. En face, de puissants courants voient au contraire dans la poursuite de l'immigration une menace pour l'identité américaine.

La fin du rêve américain ? Non, répond Haynes Johnson après avoir parcouru quinze Etats (*Divided We Fall*, Norton, 1994), simplement *« un interlude dans la reconquête du rêve »*. Dans leur anxiété, les Américains oublient la force de leur énergie, leur extraordinaire capacité à se renouveler. *« Nous restons le pays de la deuxième chance »*, sourit tranquillement David Boaz.

Sylvie Kauffmann

Vertus à revendre

Le livre qui se vend le mieux depuis un an aux Etats-Unis (en sixième position dans la liste des best-sellers, après soixante semaines de présence) est *The Book of Virtues* (*Le Livre des vertus*), de Bill Bennett, idéologue modéré du Parti républicain. Dédié *« aux familles américaines »*, c'est un épais livre de morale, ou plutôt d'histoires morales qui, par centaines, adaptées de la littérature, de la Bible ou de contes de fées, illustrent les vertus essentielles : autodiscipline, compassion, responsabilité, amitié, travail, courage, persévérance, honnêteté, loyauté et foi. Pour permettre aux parents d'enseigner à nouveau ce que, *« à une époque, on enseignait aux élèves dans chaque église, chaque école, chaque maison, pour leur former le caractère »*.

Tirs croisés contre l'Etat-providence

WASHINGTON
de notre correspondante

La critique de l'Etat-providence n'est pas un phénomène nouveau aux Etats-Unis : en 1984, Charles Murray lançait, dans son livre *Losing Ground*, une attaque frontale contre le *welfare state* et les programmes de la « grande *société* » de la *présidence* Johnson (*« l'abondance et la liberté pour tous »*), qui, dit-il, ont créé une mentalité d'assisté et une culture de la pauvreté. Mais à l'époque la gauche, notamment noire, contre-attaquait.

En 1993, c'est le président démocrate Bill Clinton qui promet de *« mettre fin à l'aide sociale* (welfare) *telle que nous la connaissons »*. Pour des raisons tactiques, il décide en fait de donner la priorité à la réforme du système de santé, qu'il ne parvient pas à faire passer au Congrès. Aujourd'hui, c'est le Congrès républicain qui décide de s'attaquer en priorité au chantier du *welfare*. Les valeurs familiales et la responsabilité individuelle se retrouvent évidemment au centre du débat sur l'aide sociale. Marion Barry, le flamboyant maire noir démocrate de Washington (où un enfant sur deux naît de mère célibataire), propose d'administrer d'office un traitement de stérilisation pour cinq ans (*Norplant*) aux jeunes mères de plusieurs enfants qui demandent à bénéficier de l'aide sociale.

Inévitablement, cette remise en cause se traduit, sur le plan institutionnel, par un nouveau débat sur le rôle de l'Etat fédéral et ce que le magazine *The New Republic* appelle *« la fièvre dévolutionnaire »*. Aujourd'hui, dans le parler néoconservateur, le maître mot est *self-reliance*, l'autosuffisance. *« Demandons à la ville de New York*, propose son maire républicain, Rudolph Giuliani, *exactement ce que nous demandons aux gens dépendant de l'aide sociale : l'autosuffisance. Résolvons nos problèmes sans ingérence de l'Etat ou des autorités fédérales. »* Une nouvelle race de gouverneurs républicains, forts de leur popularité dans leurs Etats et très sensibles à la force du ressentiment contre les élites de Washington dans la nation, tient tête aux maîtres du Congrès fraîchement intronisés, sur des sujets aussi prioritaires que la réforme de l'aide sociale.

Certes, Ronald Reagan, lui aussi, avait fait campagne sur la responsabilité individuelle et le désengagement de l'Etat fédéral ; mais, paradoxalement, les années Reagan avaient remis en selle l'Etat fédéral, conservant les grands programmes sociaux et utilisant l'Etat comme instrument de prestige et de puissance. En 1995, le contexte international est différent, et la défiance à l'égard des institutions fédérales, perçues comme de lourdes bureaucraties, est plus profondément ancrée dans l'opinion américaine : d'après les sondages, seule l'armée y échappe. La suggestion, au détour d'un séminaire ou d'une émission de télévision, de supprimer purement et simplement le ministère de l'éducation ou le département de l'énergie ne surprend plus personne. Le courant libertarien, dont le Cato Institute est un bastion, et le mouvement communautarien, défendu par le sociologue Amitai Etzioni, de l'université George-Washington de la capitale, connaissent une vogue nouvelle.

Il reste un domaine où les adversaires du « trop d'Etat » manifestent généralement moins d'ardeur : celui de la répression pénale. La population carcérale américaine vient de dépasser un million de détenus, et pourtant rarement les Américains se sont sentis aussi peu en sécurité. Malgré cet échec patent, la peine de mort, dont le champ d'application fédéral vient d'être étendu, et le durcissement des peines de prison restent les mesures les plus populaires pour combattre la criminalité.

S. K.

La contribution américaine aux actions de l'ONU pourrait être diminuée

Un premier vote restrictif au Congrès

WASHINGTON
de notre correspondant

Par 241 voix contre 181, la Chambre des représentants a adopté, jeudi 16 février, un projet de loi prévoyant notamment une réduction de la contribution américaine à l'Organisation des Nations unies, en dépit de l'opposition du président Bill Clinton. Ce dernier avait écrit à Newt Gingrich, le *speaker* républicain de la Chambre des représentants, pour lui dire que ce texte, baptisé *« projet de revitalisation de la sécurité nationale »* – et qui aboutirait à amputer de 3,5 milliards de dollars l'actuel budget annuel de 21 milliards, consacré aux affaires internationales –, était *« tout simplement inacceptable »* car, avait-il insisté, *« il empiéterait sur mon autorité constitutionnelle »*. Deux des principaux membres du gouvernement, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, et le secrétaire à la défense, William Perry, avaient souligné qu'ils recommanderont à Bill Clinton d'utiliser son droit de veto si ce texte, qui contient les principales dispositions du « contrat avec l'Amérique » – la « bible » politique de la majorité républicaine – en matière de politique étrangère, devait être approuvé par la Chambre puis par le Sénat. M. Christopher s'est déclaré *« consterné »* après le vote.

Les dispositions les plus controversées concernent la participation américaine aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Les républicains estiment que l'organisation internationale tend à menacer la souveraineté des États-Unis, tout en exigeant d'eux un concours financier disproportionné. Leur projet prévoit que Washington pourra déduire de ses contributions annuelles le coût des opérations militaires engagées par les États-Unis pour le compte des Nations unies, ce qui reviendrait à diminuer de moitié le budget de l'ONU dans ce domaine. Les critiques des républicains envers l'ONU, nourries des exemples de la Somalie et de la Bosnie, s'expriment également par une disposition interdisant au chef de la Maison Blanche de placer des troupes américaines sous commandement étranger, sans en référer au Congrès.

La Maison Blanche a cependant remporté une victoire, qui pourrait se révéler de courte durée, avec l'adoption d'un amendement supprimant l'obligation de mettre en place un système de défense antimissile sur l'ensemble du territoire des États-Unis. Il s'agissait peu ou prou de ressusciter l'initiative de défense stratégique (IDS), plus connue sous le nom de « guerre des étoiles », chère au président Ronald Reagan. Ce programme de « bouclier antimissile » avait été officiellement abandonné en mai 1993, en raison de son coût exorbitant. Vingt-quatre républicains ont rejoint les démocrates pour faire échouer ce projet, qui constitue pourtant l'une des priorités du « contrat avec l'Amérique ». Les responsables républicains ont cependant promis de revenir sur ce vote.

Laurent Zecchini

Les Etats-Unis se félicitent de la volonté de la Russie de poursuivre les « réformes »

La tonalité du discours de M. Eltsine devant le Parlement russe rassure l'administration Clinton

Satisfaction nuancée à Washington et à Bonn, accueil plus discret dans les autres capitales occidentales : en assurant que son gouvernement allait poursuivre le processus de changement démocratique et économique, sans cependant préciser comment, le président Boris Eltsine a, jeudi, calmé certaines des craintes des Occidentaux quant à l'évolution de son régime et sa capacité à diriger le pays.

L'ADMINISTRATION américaine a pris note avec satisfaction et prudence, jeudi 16 février, des assurances données par Boris Eltsine sur la tenue des élections législatives et présidentielle et sur la poursuite des réformes économiques en Russie tout en rappelant au président russe qu'il était urgent de régler pacifiquement le conflit dans la république sécessionniste de Tchétchénie.

Evoquant, devant une commission de la Chambre des représentants, le discours prononcé, jeudi, par le président russe, Warren Christopher, secrétaire d'Etat, a estimé *« très important que les engagements* [électoraux] *soient tenus »*. Dans son adresse annuelle au Parlement russe, Boris Eltsine avait assuré que les élections législatives se tiendraient comme prévu à la fin de cette année et l'élection présidentielle en juin 1996.

Appelant Moscou à *« mettre fin aux combats »* en Tchétchénie et à *« engager un processus de réconciliation »* avec les sécessionnistes, le secrétaire d'Etat américain a de nouveau dénoncé *« l'utilisation excessive et sans discernement de la force »* pour mater les indépendantistes tchétchènes. Concernant l'éventuelle adhésion des pays d'Europe de l'Est à l'OTAN, à laquelle M. Eltsine s'est à nouveau opposé dans son discours, M. Christopher a estimé que les alliés avaient mis au point *« un programme réfléchi, raisonnable et progressif pour l'expansion de l'OTAN »*.

M. Eltsine « n'a fourni aucun détail sur les mesures qu'il entendait prendre pour résoudre » la crise en Tchétchénie. « Il faudra que la Russie nous en dise plus », affirme un porte-parole du département d'Etat

Un porte-parole du département d'Etat, David Johnson, a cependant souligné que, tout en promettant de rechercher une solution pacifique, M. Eltsine *« n'avait fourni aucun détail sur les mesures qu'il entendait prendre pour résoudre »* la crise en Tchétchénie. *« Il est clair qu'il faudra que la Russie nous en dise plus »*, a-t-il déclaré. Interrogé sur l'invitation faite par M. Eltsine au président américain, Bill Clinton, à venir le rencontrer en mai à Moscou, Michael McCurry, porte-parole de la présidence, a déclaré qu'*« aucune décision n'avait été prise »* et que le conflit tchétchène était un *« facteur »* qui comptait. A Moscou, le président du Parti communiste de Russie, Guennadi Ziouganov, a estimé que l'adresse du président Eltsine au Parlement était *« un discours pour rien »*. Accusant Boris Eltsine d'être directement responsable de l'opération militaire en Tchétchénie, le président de la troisième force parlementaire de la Douma (la Chambre basse du Parlement russe) a estimé que M. Eltsine, commandant en chef des forces armées russes, *« devait payer »*. Quant au ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, il s'est insurgé contre les critiques formulées par la presse russe à l'égard de l'armée. Estimant que l'armée accomplit toujours son *« devoir »*, en dépit du manque d'hommes et d'argent, le général Gratchev a néanmoins reconnu qu'à l'heure actuelle *« l'armée n'est pas ce que nous nous efforçons d'en faire »*.

Fidèle à lui-même, le chef des ultranationalistes, Vladimir Jirinovski, a estimé, pour sa part, que *« le temps était venu pour l'arrivée d'un régime militaire en Russie »*. *« L'armée est la seule force réelle du pays »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« Il faut nettoyer l'appareil gouvernemental, fermer totalement le pays pour briser les séparatismes, cesser les privatisations et reprendre la production nationale. »* – (AFP, Reuter.)

Le Brésil met fin à « l'entreprise de capital national »

Le président Cardoso veut ouvrir de nouveaux secteurs aux investisseurs privés et étrangers

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Un mois et demi après son entrée en fonctions, Fernando Henrique Cardoso accomplit une de ses promesses électorales. Le président brésilien a en effet proposé jeudi 16 février au Congrès six amendements à la Constitution qui, s'ils sont adoptés, ouvriront aux capitaux privés et étrangers des secteurs qui leur étaient interdits, tels que le pétrole, les mines, la distribution de gaz, les télécommunications et le cabotage. Pour ne pas froisser certaines sensibilités, le mot de « monopole d'Etat » n'est pas retiré de la Constitution de 1988, mais il s'agit bien en réalité d'une fin du monopole public sur ces vastes domaines d'activité. *« Le Brésil a besoin, pour continuer à croître, de la coopération active des capitaux privés, nationaux et étrangers »*, a expliqué jeudi 16 février, M. Cardoso au cours d'une conférence de presse.

La réforme la plus importante concerne le pétrole. La Constitution de 1988 proclame que la recherche, l'exploitation et le raffinage du pétrole sont du ressort exclusif du pouvoir fédéral. L'amendement proposé par le président Cardoso maintient le principe formel de ce monopole, mais autorise l'entreprise d'Etat Petrobras à s'associer avec des sociétés privées, brésiliennes ou étrangères, pour la recherche et le raffinage. L'investissement de l'équivalent de 10,6 milliards de francs que demande la prochaine grande raffinerie qui doit être construite dans le nord-est du pays, pourrait ainsi être partagé entre Petrobras et une ou plusieurs compagnies étrangères.

Des concessions pourront également être accordées à des entreprises privées pour l'exploitation du sous-sol, la distribution de gaz et la construction de centrales hydroélectriques. Le pouvoir fédéral entend garder la haute main sur les télécommunications, mais là encore, le secteur privé pourra désormais concourir pour l'installation de nouveaux centraux ou de nouveaux réseaux. Au cours de sa conférence de presse, M. Cardoso a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas, selon son expression de *« donner le filet mignon au privé et de ne laisser que les os au public »*. Les entreprises qui voudront participer à l'extension du système téléphonique brésilien devront donc, pour que leurs offres soient retenues, ne pas s'en tenir uniquement aux projets les plus rentables. Elles devront faire preuve de *« responsabilité sociale »*.

Le transport des marchandises entre les ports brésiliens cessera d'être réservé aux bateaux battant pavillon national. *« Nous avons hérité, dans le domaine du cabotage, d'une tradition extrêmement protectionniste qui porte préjudice au consommateur, qui paie un prix final plus élevé »*, a affirmé M. Cardoso. Pour couronner le tout, le chef de l'Etat demande que disparaisse de la Constitution le concept d'*« entreprise brésilienne de capital national »*, qui servait à pénaliser les investissements étrangers. Toute entreprise dont le siège et l'activité se trouvent au Brésil sera désormais considérée comme nationale.

M. Cardoso a donné la priorité aux amendements constitutionnels à caractère économique qui doivent être votés, en termes identiques, par les trois cinquièmes des députés et des sénateurs.

Dominique Dhombres

■ **ADOPTION.** A la demande d'un procureur de Rio de Janeiro, Cristiane Menescal, la justice brésilienne a suspendu toutes les procédures d'adoption d'enfants dans la petite commune de Marica, située à 80 km de Rio. La justice enquête sur un supposé trafic international de bébés à destination de l'Europe, après avoir découvert que quinze bébés ont été adoptés depuis 1987 dans cette commune, par l'intermédiaire d'une même avocate, Maria Lucia Duarte, qui avait été accusée, il y a quelques années, d'appartenir à une bande de trafiquants internationaux de bébés installée à Caxias, dans la banlieue nord de Rio. – (AFP.)

L'incarcération de Rafael Vera accentue la fragilité du gouvernement espagnol

L'ancien secrétaire d'Etat à la sécurité est considéré par l'accusation comme une des pièces maîtresses des réseaux informels que furent les Groupes antiterroristes de libération entre 1983 et 1987

Le juge Baltasar Garzon, chargé de l'enquête sur les Groupes antiterroristes de libération (GAL), a décidé, jeudi 16 février, d'incarcérer l'ancien secrétaire d'Etat à la sécurité Rafael Vera. Premier haut responsable du gouvernement de Felipe Gonzalez à être écroué dans cette affaire, Rafael Vera est accusé d'avoir couvert les agissements des escadrons de la mort, tenus pour responsables d'au moins vingt-huit assassinats dans la mouvance de l'organisation séparatiste basque ETA. Ce nouvel épisode met un peu plus en cause la responsabilité du pouvoir socialiste dans ce dossier délicat et accentue sa fragilité au moment où il subit une pression croissante de l'opposition de droite. Mais Felipe Gonzalez, qui est sorti vainqueur du duel qui l'a opposé à son rival José Maria Aznar lors des débats sur l'état de la nation, ne semble pas craindre les futurs développements du feuilleton GAL. D'autant que l'ex-« Monsieur antiterrorisme » affirme qu'il ne fera aucune révélation sur ce sombre épisode de la lutte contre l'ETA.

MADRID
de notre correspondant

L'ancien secrétaire d'Etat à la sécurité, Rafael Vera, a été incarcéré comme prévu, jeudi 16 février, par le juge Baltasar Garzon, après cinq heures d'interrogatoire. Le magistrat a obtenu le feu vert du parquet avant de délivrer le mandat d'écrou contre cet homme de cinquante ans qui pendant onze ans a été le « Monsieur antiterrorisme » du gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez.

Son emprisonnement ne constitue pas une surprise, mais il représente néanmoins un revers sérieux pour le pouvoir, qui a toujours soutenu ce haut fonctionnaire depuis que son rôle supposé dans le fonctionnement des GAL (Groupes antiterroristes de libération) a été dévoilé par deux policiers repentis, José Amedo et Miguel Dominguez. Il s'agit du cinquième inculpé incarcéré dans ce scandale politico-policier après notamment son secrétaire particulier, Juan de Justo, et l'ancien responsable de la sécurité au ministère de l'intérieur, Julian Sancristobal. Cette nouvelle étape dans ce dossier délicat met un peu plus en cause la responsabilité du régime.

Depuis les accusations d'Amedo et de Dominguez le 16 décembre, Rafael Vera, auparavant toujours discret, a fait front. Il a multiplié les déclarations, clamé son innocence, et utilisé tous les recours de procédure pour retarder une incarcération qui semblait inéluctable. Le 3 février, afin d'éviter son placement sous écrou avant le débat parlementaire sur l'état de la nation, il avait récusé le juge Garzon en invoquant leur *« inimitié manifeste »*, ainsi que son substitut légal, le magistrat Carlos Bueren, en raison des liens d'amitié existant entre les deux hommes de loi. Ces recours finalement rejetés, Rafael Vera s'est donc présenté en fin d'après-midi devant Baltasar Garzon en *« étant prêt au pire »*, selon ses derniers propos publics.

LA PRESSION DE L'OPPOSITION

Dans la matinée, le juge a procédé à l'audition des deux anciens policiers afin de vérifier certains détails et de mettre au point sa procédure d'interrogatoire contre celui qui est considéré par l'accusation comme une des pièces maîtresses des réseaux informels que furent les GAL entre 1983 et 1987. Les charges retenues contre Rafael Vera ont été considérées comme suffisantes par la justice espagnole pour incarcérer ce haut policier qui fut l'homme de confiance de plusieurs ministres de l'intérieur dans cette tâche difficile de la lutte contre le terrorisme. Toute la question est désormais de savoir de quels éléments dispose le juge Garzon pour remonter la filière politique, et si Rafael Vera sera la victime expiatoire de cette guerre sale. L'ancien secrétaire d'Etat l'a répété suffisamment pour que l'on puisse croire qu'il ne fera aucune révélation sur ce sombre épisode de la lutte sanglante contre les exactions et les assassinats de l'ETA. En revanche, José Amedo affirme que Julian Sancristobal – lequel a accusé Baltasar Garzon d'avoir ourdi un complot contre Felipe Gonzalez après son année passée dans les rangs socialistes – est sur le point de craquer.

Ce nouvel épisode du feuilleton GAL accentue la fragilité du pouvoir socialiste soumis à la pression croissante d'une opposition de droite pressée de prendre sa place depuis qu'elle a remporté les élections européennes de juin dernier. L'habilité politique de Felipe Gonzalez lui a malgré tout permis de sortir vainqueur du duel qui l'a opposé à son rival José Maria Aznar lors des débats sur l'état de la nation les 8 et 9 février. Le président du Parti populaire (PP, conservateur) n'a pas su donner la réplique à son interlocuteur, pourtant en position de faiblesse après un discours initial solide mais peu constructif. Ses propositions ont été tournées en ridicule à tel point que les socialistes ont décidé de s'attaquer à la crédibilité de ce candidat à la présidence. Ils ont fait valoir qu'il n'était pas à la hauteur, et que l'alternative serait une mauvaise affaire pour l'Espagne, d'autant que, pour le moment, le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) jouit d'une majorité stable grâce à l'appui des nationalistes catalans et à un accord sur un programme de gouvernement pour l'année 1995.

La rencontre secrète du 30 janvier entre les deux dirigeants ne leur avait pas permis de se mettre d'accord sur un calendrier. José Maria Aznar avait insisté pour que les élections législatives soient avancées et aient lieu en même temps que les municipales et les régionales, le 28 mai. Felipe Gonzalez avait suggéré un calendrier *« logique et cohérent »*, c'est-à-dire plutôt au début de l'année 1996, un an avant l'échéance normale. Le leader conservateur a été ouvertement critiqué par son entourage pour ne l'avoir pas informé de cette entrevue, dont la teneur et les circonstances ont donné lieu à une polémique entre les deux responsables politiques. Le président du gouvernement a accusé son adversaire d'*« immaturité »*, ajoutant perfidement *« qu'il y avait longtemps qu'il avait cessé d'aller à l'école »*.

La tension entre les deux formations est donc montée d'un cran supplémentaire, le PP utilisant à fond la démission d'un nouveau député socialiste, Ventura Pérez Mariño, un magistrat recruté avant les élections de juin 1993 qui a quitté son siège après avoir demandé le départ de Felipe Gonzalez. Cette défection a eu moins de retentissement que celle du juge Garzon en mai dernier, mais elle a néanmoins terni le succès parlementaire du chef de l'exécutif. De ces péripéties, il reste malgré tout que les socialistes paraissent confiants dans leur possibilité de pouvoir continuer à exercer le pouvoir au cours de cette année.

Apparemment, Felipe Gonzalez ne semble pas craindre de coups durs majeurs dans l'affaire des GAL en dépit de l'incarcération de Rafael Vera, considérée depuis quelques semaines pratiquement comme un fait acquis. *« Ni moi ni mon gouvernement n'avons une quelconque responsabilité dans l'affaire des GAL »*, a redit mercredi 15 février, à Tegucigalpa (Honduras), Felipe Gonzalez.

Le président du gouvernement a fait remarquer que dans *« les Etats démocratiques, il est possible que ce genre d'activités puisse exister dans l'appareil des forces de sécurité sans que le gouvernement en ait connaissance ou parce que cela se produit en marge de celui-ci »*. Le chef de l'exécutif a estimé qu'il était normal qu'un Etat de droit puisse se défendre en utilisant les fonds secrets, notamment en matière de lutte contre les trafiquants de drogue, le crime organisé ou le terrorisme, admettant qu'il *« fallait accepter le risque qu'il puisse y avoir des dérapages »*.

Le caractère secret de ces sommes d'argent a été jugé indispensable, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, a estimé Felipe Gonzalez, précisant que sur les 2 540 hauts fonctionnaires désignés par le gouvernement seulement *« une demi-douzaine d'échecs »* avaient été enregistrés.

Michel Bole-Richard

Les chefs d'inculpation

Rafael Vera est accusé d'avoir dissimulé à la justice sa possible implication dans l'enlèvement d'un ressortissant d'origine espagnole, Secundo Marais, première action revendiquée par les GAL en décembre 1983 ; d'avoir détourné des fonds publics pour continuer à verser leurs salaires aux policiers Amedo et Dominguez alors que ceux-ci étaient condamnés par la justice à cent huit ans d'emprisonnement, et de leur avoir fait ouvrir des comptes en Suisse sur lesquels l'équivalent de 8 millions de francs aurait été transféré pour leurs services rendus et leur silence.

Le Parlement européen met des conditions à l'union douanière avec la Turquie

STRASBOURG
de notre correspondant

Quelle que soit l'issue des négociations entre la Grèce et ses partenaires de l'Europe des Quinze sur la conclusion d'une union douanière avec Ankara, le Parlement européen met des conditions à son approbation : il n'a pas l'intention de valider un accord avec la Turquie aussi longtemps que les droits de l'homme ne seront pas mieux respectés dans ce pays.

A l'exception d'une grande partie des démocrates-chrétiens et des représentants de Forza Italia qui ont voté contre, des élus du RPR qui se sont abstenus et des socialistes français qui n'ont pas participé au scrutin, tous les autres groupes ont voté le texte parlementaire (244 voix pour, 114 contre, 25 abstentions), jeudi 16 février.

L'attitude de Strasbourg n'a pas seulement une valeur symbolique. En cas d'un accord entre Bruxelles et Ankara, le Parlement sera certainement appelé à procéder à un vote de ratification au même titre que les Parlements nationaux. L'hémicycle européen bénéficie de cette prérogative pour tout traité international négocié par l'Union ayant des incidences financières.

« De toute façon, a expliqué le ministre français aux affaires européennes, Alain Lamassoure, *on ne peut ignorer ce que dit l'Assemblée, d'autant moins qu'elle a raison. »* Bien que le gouvernement turc soit confronté à un *« véritable terrorisme »*, a tenu à préciser le ministre, *« la lutte contre les organisations terroristes ne justifie pas la violation des droits de l'homme, l'interdiction des journaux, la destruction de villages, l'emprisonnement de députés pour un simple délit d'opinion »*.

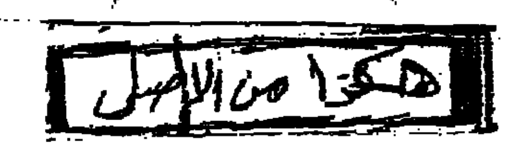
Dans leur texte, les eurodéputés estiment que *« les violations des droits de l'homme commises en Turquie sont trop graves pour permettre actuellement la constitution de l'union douanière projetée »*. Ils invitent le gouvernement et le Parlement turcs à *« procéder à une réforme en profondeur de la Constitution, de sorte que soit mieux garantie la sauvegarde de la démocratie (...) »*. A l'adresse de la Commission de Bruxelles, la résolution recommande l'établissement de rapports qui permettent de répertorier les avancées effectuées dans le sens d'un *« renforcement de l'Etat de droit »* en Turquie.

Les parlementaires sont d'autant plus opposés à un accord à brefs délais avec la Turquie que celle-ci *« ne propose aucune solution satisfaisante pour résoudre la question chypriote »*. Ils contestent également le lien établi par les Quinze entre la création d'une union douanière avec la Turquie et l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union avec Chypre.

Marcel Scotto

Les raisons de l'intransigeance grecque

La Grèce pourrait peut-être assouplir sa position sur le projet d'union douanière entre la Turquie et l'Europe. Pour l'instant, elle maintient son veto contre ce projet, en demandant des compensations à ses partenaires européens : Athènes souhaite que ces derniers s'engagent de façon plus précise à ouvrir des négociations avec Nicosie sur l'entrée de Chypre dans l'Union européenne ; elle réclame que des contreparties financières lui soient accordées si elle doit ouvrir son marché aux produits textiles turcs ; elles s'oppose enfin à tout engagement financier chiffré de l'Union européenne envers la Turquie. Les quatorze partenaires de la Grèce ont opposé en début de semaine une fin de non-recevoir à Athènes, sauf sur la première de ses demandes (les négociations avec Chypre). Mais l'intransigeance d'Athènes n'est peut-être dictée que par des considérations de politique intérieure : la difficulté de trouver un successeur au président Caramanlis pourrait entraîner la convocation d'élections législatives anticipées. Dans une telle perspective, le gouvernement socialiste d'Athènes est tenté, comme souvent, de jouer sur la corde nationaliste. Or le chef du gouvernement Andreas Papandréou a annoncé, mercredi 15 février, qu'il soutenait la candidature du conservateur Costas Stephanopoulos, lequel a aussi l'appui des nationalistes dirigés par Antonis Samaras. M. Stephanopoulos devrait donc être élu par le Parlement début mars, sans que des législatives soient convoquées, ce qui permettrait peut-être de débloquer le dossier turc.



Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique critiquent le refus des Européens d'augmenter leur aide

Alain Juppé estime un compromis encore possible

Les représentants des 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de Lomé et donc associés à l'Union européenne ont déploré, après l'ajournement de leur rencontre avec les Quinze, jeudi 16 février, de faire les frais de l'aide que Bruxelles apporte à l'Europe de l'Est. Alain Juppé, le ministre des affaires étrangères, veut remettre la question sur la table du conseil en mars.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

L'Union européenne a déclaré forfait. La réunion qu'elle a tenue jeudi 16 février, à Bruxelles, avec les représentants des 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé (dits pays ACP) a été brève. Juste le temps pour Alain Juppé, en sa qualité actuelle de président du conseil des ministres, d'annoncer que les Quinze n'avaient pas été capables d'arrêter la veille le montant de leur dotation au huitième Fonds européen de développement (FED) et que, dans ces conditions, il était préférable d'ajourner la session.

Cette décision de procédure n'a absolument pas été contestée par les partenaires ACP, malgré la tentative de Lady Linda Chalker, ministre britannique du développement, d'essayer de sauver la rencontre en proposant d'aborder les derniers points du volet commercial n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord. La présidence française et la Commission européenne, qui partagent la même analyse de la situation, s'efforceront de raprocher les points de vue de telle façon qu'une position commune puisse être arrêtée lors d'une des deux prochaines réunions des ministres des affaires étrangères prévues en mars (les 6 et 7 ou 18 et 19 mars).

« Une majorité d'Etats membres et la Commission ont estimé que l'Union européenne devait, au minimum, maintenir son effort en termes réels, ce qui aurait correspondu à une croissance de plus de 20 % du montant du fonds – compte non tenu de l'adhésion de trois nouveaux Etats membres. Une minorité d'Etats membres n'a pu se rallier à ce point de vue et a fait connaître son intention de plafonner, en termes nominaux, voire de diminuer sa contribution », a expliqué M. Juppé.

Les responsables de ce grave incident de parcours étaient ainsi désignés, au premier rang desquels l'Allemagne et surtout la Grande-Bretagne, l'une et l'autre incontournables puisque figurant parmi les plus importants contributeurs. *« Les Allemands ont lâché du lest mais les Anglais, qui réclament une réduction de 30 % par rapport à leur contribution actuelle, se sont mis dans une situation intenable »*, commentait le ministre français dans les couloirs, s'affirmant cependant *« déterminé à aller de l'avant »*.

Themba Masuku, représentant le Swaziland et président du conseil des ministres ACP, exprimait ensuite l'amertume de ses amis : *« Une réduction en termes réels de l'aide européenne est inacceptable et notre déception est d'autant plus grande que nous avons mis en place des programmes de réformes politiques et économiques »*... Même écho chez Justin N'Dioro, le ministre de l'économie et des finances du Cameroun, constatant qu'en dépit des assurances données les pays de la convention de Lomé faisaient les frais de la réorientation de la politique européenne après l'effondrement du communisme : *« Au début des années 90, nous avons souvent exprimé la crainte qu'avec la fin de la guerre froide le soutien accordé par l'Europe aux pays de l'Est se fasse au détriment de l'Afrique. On nous disait qu'il n'en serait rien. Mais, aujourd'hui, on est forcé de constater que, pour un pays comme l'Allemagne, ses engagements à l'Est sont tels qu'il éprouve du mal à remplir ceux auxquels il a souscrit à l'égard des ACP. La position des Britanniques est moins facile à comprendre. Compte tenu de leurs liens en Afrique, on aurait pu les imaginer davantage attachés à ce que les pays ACP voient leurs positions politique, sociale et économique s'améliorer. »*

Le secrétaire d'Etat allemand Hans-Friedrich von Ploetz a réitéré après l'ajournement de la rencontre le refus de Bonn d'augmenter sa contribution, la plus importante des Quinze. Il a expliqué que, *« en période de mauvaise conjoncture économique, il est extrêmement difficile de dire qu'on veut remplir les critères de Maastricht* [pour le passage à la dernière phase de l'Union monétaire] *et en même temps puiser plus dans les budgets nationaux au profit de l'aide aux ACP »*.

Philippe Lemaître

Le secrétaire américain au commerce sous enquête judiciaire

WASHINGTON. L'attorney general (ministre de la justice), Janet Reno, a annoncé, jeudi 16 février, l'ouverture d'une enquête préliminaire sur les transactions financières personnelles du secrétaire au commerce, Ron Brown. La presse a fait état de paiements qu'il aurait reçus, après sa nomination, d'une société avec laquelle il avait auparavant travaillé. Le département de la justice dispose de quatre-vingt-dix jours pour déterminer s'il existe suffisamment d'éléments de preuve pour lancer une enquête complète. Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, a estimé que *« le ministre de la justice a fait ce qu'un ministre de la Justice doit faire »*.

M. Milosevic « figure centrale » d'un règlement en ex-Yougoslavie

MOSCOU. Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a estimé jeudi 16 février que le président serbe Slobodan Milosevic était *« la figure centrale en faveur d'un règlement pacifique »* dans l'ex-Yougoslavie. M. Kozyrev s'exprimait après un déjeuner de travail à Moscou avec les coprésidents de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, MM. David Owen (UE) et Thorvald Stoltenberg (ONU), qui ont rencontré mercredi le président serbe à Belgrade.

La Serbie pourrait demander des garanties pour les Serbes de Croatie et de Bosnie avant de pouvoir accepter les propositions du « groupe de contact », qui lui demande de reconnaître ces deux Républiques en échange d'une levée des sanctions, si l'on en croit les propos tenus par le ministre serbe des affaires étrangères, Vladislav Jovanovic, reproduits jeudi par le quotidien pro-gouvernemental *Politika*. Pour le président serbe Milosevic, l'acceptation des propositions du « groupe de contact » (Etats-Unis, Russie, Allemagne, Grande-Bretagne et France) signifierait, en échange de sa réhabilitation internationale, l'abandon de son ambition d'une grande Serbie.

De leur côté, les Serbes de Radovan Karadzic ne font preuve d'aucun esprit de conciliation envers le plan de paix du « groupe de contact », qui envisage un partage à peu près égal de la Bosnie entre la fédération croato-musulmane et les Serbes. – *(Reuter, AFP.)*

EUROPE

■ **SUÈDE : un programme d'aide de 534,6 millions de dollars** (2,8 milliards de francs) sur plusieurs années destiné aux pays d'Europe centrale et orientale a été proposé, jeudi 16 février, par le gouvernement social-démocrate suédois. Une première tranche d'environ 226,6 millions de dollars de ce programme sera mise en oeuvre dans le budget étendu à dix-huit mois pour les années 1995-1996. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, la Pologne et la Russie sont les pays qui bénéficieront prioritairement de l'aide suédoise. La coopération en mer Baltique est considérée comme *« importante pour l'intégration de l'Europe »*, selon un communiqué du gouvernement. La Suède a justifié l'accroissement de son aide à la Russie malgré l'intervention en Tchétchénie qu'elle condamne : *« Nous devons soutenir les réformes politiques et économiques en Russie maintenant plus que jamais »*, a affirmé le ministre de la coopération et du développement, Pierre Schori.

■ **RUSSIE : Boris Eltsine a officiellement levé,** jeudi 16 février, l'état d'urgence en vigueur depuis novembre 1992 en Ingouchie et en Ossétie du Nord, tout en maintenant sur place 10 000 soldats russes. Le 7 février, la chambre haute du Parlement avait refusé de prolonger l'état d'urgence et exigé des mesures plus efficaces pour permettre le retour des 35 000 réfugiés ingouches chassés d'Ossétie par les combats inter-ethniques en novembre 1992. – *(AFP.)*

■ **Le Parlement européen a protesté,** mercredi 15 février, contre une décision de Moscou d'interdire à une délégation européenne de se rendre en Tchétchénie entre le 19 et le 24 février. Le consulat de Russie à Strasbourg a refuser de délivrer des visas aux parlementaires européens. Klaus Haensch, président du Parlement, a dénoncé le refus des autorités russes. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le Sénat du Mississippi a aboli l'esclavage,** jeudi 16 février, en approuvant le treizième amendement de la Constitution des Etats-Unis... cent trente années après son adoption. Le Mississippi, un des berceaux du Ku Klux Klan, était réputé comme l'un des Etats les plus durs en matière de ségrégation raciale jusque dans les années 60. Le treizième amendement de la Constitution des Etats-Unis a été ratifié en 1865, à la fin de la guerre de Sécession. A l'époque, le Mississippi l'avait rejeté et le texte n'avait pas été réexaminé depuis. – *(Reuter)*

■ **MEXIQUE : Amnesty International dénonce des violations des droits de l'homme** commises par l'armée mexicaine dans le Chiapas (sud du Mexique), lors de sa récente offensive contre la guérilla zapatiste. Dans un communiqué, publié jeudi 16 février à Londres, Amnesty affirme que des dizaines de personnes ont été arrêtées arbitrairement, torturées ou soumises à de mauvais traitements et que certaines ont *« disparu »*. – *(AFP.)*

■ **PÉROU-EQUATEUR : le président équatorien Sixto Duran Ballen** a annoncé, jeudi 16 février, que son pays acceptait le plan de paix présenté par quatre pays médiateurs pour mettre fin au conflit armé qui oppose l'Equateur au Pérou. Il a exhorté son homologue péruvien Alberto Fujimori à signer le projet. Les deux pays andins ont accepté l'envoi dans la zone frontalière constestée d'une mission d'observateurs de ces quatre pays (Chili, Argentine, Brésil, Etats-Unis), afin de surveiller l'application du cessez-le-feu entré en vigueur le 7 février. – *(Reuter, AFP.)*

ASIE

■ **THAÏLANDE-BIRMANIE : une sévère mise en garde a été adressée,** pour la première fois, par la Thaïlande à la Birmanie après l'enlèvement d'un dirigeant karen sur son territoire, alors que la tension monte le long de la frontière entre les deux pays, a-t-on indiqué, jeudi 16 février, de source officielle. La junte birmane est engagée dans une offensive contre les rebelles karens et leurs alliés de l'opposition démocratique, destinée à *« nettoyer »* la frontière avec la Thaïlande. – *(AFP.)*

La Belgique serait prête pour la monnaie unique en 1997

ÉCU. Dans le rapport pour 1994 de la Banque nationale de Belgique, Alfons Verplaetse, gouverneur de la BNB, estime que son pays a la possibilité d'appartenir au noyau dur de l'UEM (Union économique et monétaire), si celle-ci est créée dès 1997. Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques a été ramené de 6,6 % du PIB en 1993 à 5,4 % en 1994. *« L'objectif d'un déficit ne dépassant pas 3 % du PIB en 1996, tel qu'il est fixé par le programme de convergence de la Belgique* (et par le traité de Maastricht), *doit absolument être respecté »* note le rapport. Les efforts d'assainissement sont rendus plus difficiles en Belgique par le poids de la dette publique qui a atteint 136 % du PIB en 1994, alors que le traité de Maastricht n'autorise en principe que 60 %. C'est pourquoi le gouvernement belge a décidé de maintenir un excédent budgétaire primaire (hors paiement des intérêts de la dette) de 6 %.

PRÉSIDENTIELLE Raymond Barre, qui n'a toujours pas pris sa décision, doit annoncer avant la fin du mois de février s'il compte se lancer dans la campagne présidentielle, alors que ses anciens amis de l'UDF soutiennent d'ores et déjà Edouard Balladur. ● CRITIQUE. Dans sa livraison désormais hebdomadaire de sa lettre *Faits et Arguments*, lancée en octobre 1982, l'ancien premier ministre critique de plus en plus vivement l'action de M. Balladur. Il s'en prend notamment à sa « méthode » et s'étonne de ce que le gouvernement diffère ses réformes « à la moindre opposition ». ● RÉSEAUX. Grand contempteur du « système des partis », Raymond Barre se retrouve aujourd'hui très isolé et notamment privé des réseaux politiques et économiques mis sur pied par ses partisans à l'occasion de l'élection présidentielle de 1988.

M. Barre et M. Giscard d'Estaing critiquent sévèrement M. Balladur

Bien qu'isolés au sein de la majorité, l'ancien premier ministre et l'ancien président de la République continuent à entretenir le doute sur leur éventuelle candidature

RAYMOND BARRE est rentré de Chine. Il doit prendre la parole, samedi 18 février, devant l'Association des démocrates, en compagnie de Roland Dumas, proche de François Mitterrand, pour évoquer *« la grandeur de la France, ses chances et ses performances »*. Invité sur France 2, lundi 20 février, il rencontrera la presse anglo-américaine le 22 février, juste avant la sortie du dernier volet de la série de sa lettre *Faits et Arguments* prévue pour février.

L'ancien premier ministre avait promis d'annoncer sa décision pour l'élection présidentielle dans la seconde quinzaine du mois. Aucune date n'a été pourtant arrêtée pour l'instant. Au risque de lasser, l'ancien premier ministre devrait continuer à *« ne rien exclure »* jusqu'à ce qu'il y voit un peu plus clair.

« UN HOMME DE SCÉNARIO »

Raymond Barre a de la chance. Il n'a pas les soucis de Valéry Giscard d'Estaing, harcelé en tant que président de l'UDF par le Parti républicain et par le Parti radical qui veulent amener la confédération à soutenir Edouard Balladur.

Sommé de réunir un conseil politique qui trancherait en ce sens, M. Giscard d'Estaing a dû son salut à François Bayrou, président du CDS, et, dans une moindre mesure, aux adhérents directs de la confédération. Soucieux de se poser en conciliateur au sein de l'UDF, M. Bayrou a décidé de ne pas emboîter le pas des ennemis de M. Giscard d'Estaing. Ce qui est bien le moins puisque le président du CDS est le dernier secrétaire général en date désigné par l'ancien président de la République. Encore isolé en 1995 plus qu'en 1988, Raymond Barre, lui, n'a que faire de l'UDF, qui le lui rend bien.

Les deux hommes partagent pourtant la même analyse critique de la « méthode Balladur » et du bilan des deux ans du gouvernement, même s'il n'y a pas entre M. Barre et M. Balladur l'animosité qui existe entre le premier ministre et l'ancien président de la République. *« Je n'ai pas vu, dans ce que vous avez présenté, d'actes forts de gouvernement »*, écrit ainsi Valéry Giscard d'Estaing dans *Libération* daté du 17 février. *« Si vous n'annoncez pas dans votre campagne les choses difficiles qu'il faudra faire, vous aurez les plus grandes difficultés à les réaliser »*, poursuit l'ancien chef de l'Etat.

« Je suis souvent frappé par le fait que l'on présente aux Français des réformes fréquentes sans leur en exposer la nécessité, ce qui conduit d'ailleurs à les différer à la moindre opposition », ajoute de son côté M. Barre, une semaine après le recul du gouvernement sur les IUT, dans son dernier numéro de *Faits et Arguments*. L'ancien premier ministre voit dans son successeur *« un homme de scénario »*, certes habile, mais qui n'a toujours pas fait la preuve de sa capacité à exercer la fonction suprême de l'Etat.

Les deux hommes se trouvent placés également dans la même situation inconfortable en matière d'intentions de vote. Le dernier baromètre de la SOFRES, effectué du 7 au 9 février auprès de 1 000 personnes, montre que 53 % de l'échantillon ne souhaitent pas que Raymond Barre soit candidat. Cette majorité hostile passe à 68 % dans le cas de Valéry Giscard d'Estaing. L'effritement du premier ministre noté par la plupart des instituts au cours de la semaine dernière ne leur a été d'aucun bénéfice. M. Barre, le mieux placé des deux, ne parvient pas à dépasser le seuil de 10 %. A moins d'un renversement spectaculaire de l'opinion, les chances de l'ancien premier ministre d'être présent au second tour sont donc des plus réduites.



Pourtant, M. Barre ne s'est pas encore résolu à déposer les armes. L'argument selon lequel sa présence handicaperait M. Balladur, qui incarne des idées proches des siennes, le laisse de marbre. Insensible aux critiques de François Léotard, qui a estimé, jeudi 16 février sur France 2, que sa candidature serait *« attristante »*, il pourrait encore reprendre la réponse faite le 20 mai 1981, sur le perron de l'Elysée. *« Ne vous en faites pas. Tant que je serai sur cette terre, vous aurez l'occasion de me revoir. »*

Raymond Barre pourquoi faire ? C'est au député (apparenté UDF) du Rhône de faire la preuve de la légitimité d'une démarche de candidat et d'une campagne qu'il envisageait il y a peu encore comme *« courte, rythmée »* et centrée sur quelques grands objectifs esquissés dans les livraisons successives de *Faits et Arguments*.

Comme Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, qui a retiré sa candidature conditionnelle à l'élection présidentielle le 13 février pour, assure-t-il laisser le champ libre à M. Barre, ou à M. Giscard d'Estaing, M. Barre souligne les similitudes entre la situation vécue par la France de 1958 avec celle d'aujourd'hui.

PAR PERTES ET PROFITS

Il fait sienne cependant l'analyse développée par Bruno Durieux, l'un de ses derniers lieutenants, qui explique pour le déplorer, dans un livre préfacé par M. Barre, *Du bon usage d'une élection présidentielle* (Ramsay, 79 francs), que seules les circonstances exceptionnelles de cette période passée (le drame algérien, le risque de subversion militaire et le prestige de de Gaulle) ont permis le reclassement politique qui a préludé à l'instauration de la Vᵉ République.

Faute d'un coup de pouce du destin qu'il attendrait volontiers encore deux semaines, M. Barre devra sans doute passer une deuxième candidature à l'élection présidentielle par pertes et profits. Quoi qu'il en soit, le temps lui est désormais compté, tout comme pour Valéry Giscard d'Estaing qui a prévu de lever le voile sur ses propres intentions avant la réunion des Clubs Perspectives et Réalités prévue pour le 4 mars et qui aimerait sans doute être rapidement fixé sur les intentions de son ancien premier ministre.

G. P.

M. Barre : « la passivité est aussi coupable que l'erreur »

Après avoir évoqué *« le contrat moral »* et *« le contrat social »* qui doivent être conclus avec les Français, Raymond Barre envisage un *« contrat national »* pour *« réformer l'Etat et l'ensemble des structures publiques »* dans le numéro de sa lettre *Faits et arguments* rendu public jeudi 16 février. *« Seuls un assainissement profond de nos structures administratives et une réforme de notre système fiscal permettront à la France de résorber les déficits préoccupants de ses comptes budgétaires et sociaux et de maintenir sa crédibilité sur les marchés financiers internationaux »*, écrit M. Barre.



VERBATIM

« Il faut libérer [les] *esprits* [des Français] *de l'inquiétude en accompagnant la reprise économique, qui se précise, de mesures vigoureuses et globales permettant de redonner à chacun ses chances sur le marché du travail »*, indique le député du Rhône, qui estime, à propos des chômeurs de longue durée, que *« leur nombre a trop augmenté »* pour pouvoir se borner à *« attendre passivement que la situation économique s'améliore. En ce domaine, la passivité est aussi coupable que l'erreur »*.

« Je suis souvent frappé par le fait que l'on présente aux Français des réformes fréquentes sans leur en exposer la nécessité, ce qui conduit d'ailleurs à les différer à la moindre opposition », poursuit M. Barre. *« Je ne doute pas, à l'inverse, qu'une mise en perspective des raisons qui justifient les réformes convaincra nos concitoyens de consentir aux efforts indispensables »*.

L'ancien premier ministre aborde le volet européen en assurant que *« le repli sur soi ne serait pas seulement fatal au rôle international de notre pays, il le serait tout autant au niveau de vie, aux conditions matérielles d'existence des Français »*. *« Je ne peux observer sans inquiétude, et parfois sans stupéfaction, les conceptions de ceux qui prétendent opposer la souveraineté nationale à l'action en faveur de l'union de l'Europe (...). La souveraineté dont nous entretiennent les tenants de l'isolement français est (...) purement formelle »*, souligne M. Barre.

« Mon engagement en faveur de l'application du traité de Maastricht n'a pas d'autre sens. S'il faut réaliser la monnaie unique dans les délais prévus par ce traité (...), c'est parce que seul le partage de la solidarité monétaire affermira une liberté d'action sérieusement menacée », précise le député du Rhône, qui estime enfin que *« l'engagement européen, s'il doit être résolu, doit aussi être critique. Les Européens ne peuvent s'accommoder, à peine de compromettre l'œuvre commune, de la bureaucratie, du gaspillage, des interventions injustifiées dans la réglementation des Etats. »*

Des réseaux politiques et économiques en peau de chagrin

QUE RESTE-T-IL du barrisme ? Raymond Barre. Des forces vives organisées au cours des années 80, notamment par Charles Millon, dans la perspective de la campagne présidentielle de 1988, il ne reste, en effet, pas grand-chose, sinon la lettre *Faits et Arguments*, lancée en octobre 1982. Volontiers méprisant à l'endroit du *« système des partis »*, à l'instar d'un de Gaulle qui s'est, lui, toujours accommodé d'une formation dévouée à sa cause, M. Barre n'a jamais souhaité la constitution d'un véritable parti qui lui soit dévolu. Cet objectif a été parfaitement rempli.

Les réseaux REEL (Réalisme, efficacité, espérance, liberté) de M. Millon ont disparu après la défaite de 1988. Ils ont été remplacés au cours de la même année par la CLES (Convention libérale européenne et sociale), mais l'influence de celle-ci a toujours été des plus modestes, en dépit des efforts de René Ricol et de Gilberte Beaux. Le dernier grand rassemblement des membres de la Convention, qui a compté au mieux une dizaine de milliers de sympathisants, remonte à juin 1992. La CLES a été notamment concurrencée par les réseaux mis sur pied par les rares hommes de « l'ouverture » socialiste, les barristes Jean-Pierre Soisson, Michel Durafour, ou Olivier Stirn et Thierry de Beaucé : l'Association des démocrates, France unie, ou le Mouvement des réformateurs.

L'équipe constituée autour de M. Barre en 1988 n'a pas plus résisté à l'épreuve du temps. Patrons de la campagne présidentielle, Philippe Mestre et Pierre-André Wiltzer ont rejoint le camp d'Edouard Balladur. M. Wiltzer, délégué général des Adhérents directs de l'UDF, a favorisé le rapprochement de cette succursale barriste avec le premier ministre. Ce dernier est soutenu par la majorité des parlementaires rassemblés dans cette composante de l'UDF.

Le Centre des démocrates sociaux, un des piliers de la campagne barriste de 1988, a rejoint, lui aussi, dans sa quasi-totalité, M. Balladur. Il en a été de même avec la plupart des membres du PR et du RPR sensibles, à l'époque, à la démarche de Raymond Barre : Nicolas Sarkozy, José Rossi, Jean Puech, Jean-Claude Gaudin, Alain Griotteray, Jean-Pierre Fourcade, Pascal Clément ou François d'Aubert. Le barrisme a également fait son deuil de Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat chargé de la culture et de la communication de 1986 à 1987, puis député de Vendée jusqu'en 1994. M. de Villiers regroupe autour de sa propre candidature à l'élection présidentielle les noms de Marie-France Garaud, de Charles de Gaulle et de Christine Boutin, tous proches, avant l'élection de 1988, du député du Rhône.

Aujourd'hui, M. Barre peut compter sur le soutien de Charles Millon, devenu depuis 1989 président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et qui a souhaité que le député du Rhône se porte candidat, et sur celui de Bruno Durieux, ancien député CDS du Nord, ancien ministre des gouvernements socialistes de 1990 à 1993. Le barrisme politique était riche d'individus et de personnalités. Ils l'ont, depuis longtemps, déserté.

Celui qui s'est vu un jour décerner le label de *« meilleur économiste de France »* se devait d'autre part de disposer de solides sympathies dans les milieux économiques. Au fil des années et des fonctions exercées, M. Barre s'est attaché l'estime de grands patrons, de hauts fonctionnaires et d'économistes aux origines et aux trajectoires fort diverses. Ces affinités électives ont d'autant mieux pu résister à l'éloignement du pouvoir qu'elles étaient d'abord fondées sur la connivence intellectuelle. Mais, revers de la médaille, pas plus qu'en politique, M. Barre ne s'est assuré, dans la sphère économique, de véritables réseaux d'intérêt structurés. Aussi, après son passage à l'hôtel Matignon, puis sa défaite de 1988, les « barristes économiques » se sont-ils égaillés, même si M. Barre a cultivé l'habitude de les fréquenter dans le cadre de cénacles plus ou moins formels que sont le symposium de Davos ou les associations patronales telles qu'Entreprise et progrès et Entreprise et cité, animées notamment par Claude Bébéar, PDG du groupe AXA, et Jean-René Fourtou, PDG de Rhône-Poulenc.

Ceux qui furent les plus proches de l'ancien premier ministre à son cabinet à l'hôtel Matignon, entre 1976 et 1981, se recrutaient avant tout parmi les énarques ou les universitaires. Raymond Soubie, aujourd'hui président-directeur général du groupe de presse Altédia, qui fut son conseiller pour les affaires sociales et culturelles, se range parmi les premiers. C'est également le cas d'Antoine de Clermont-Tonnerre, qui alors chargé de la presse et de la communication, se consacre aujourd'hui à une société de production, après avoir dirigé la Société française de production (SFP), puis les Editions mondiales. Dominique Coudreau, également énarque, l'avait rejoint à Matignon en 1978 pour s'occuper de la santé et de la Sécurité sociale. Après avoir notamment été directeur général de la CNAM, il est aujourd'hui président d'Hexagone Hospitalisation. Son conseiller pour l'éducation, issu, lui, de l'université, était alors Jean-Claude Casanova, professeur d'économie, directeur de la revue *Commentaire*. Comme d'autres proches de M. Barre, il n'est pas indifférent aujourd'hui à l'attraction exercée par Edouard Balladur.

Du côté des « grands patrons », ses relations avec l'ancien président des AGF et ancien commissaire au Plan Michel Albert sont plus anciennes, puisque les deux hommes s'étaient liés dans les années 60, lorsqu'ils étaient en fonctions à la Commission européenne de Bruxelles. Aujourd'hui, Michel Albert siège au conseil de la politique monétaire de la Banque de France, où il côtoie un autre barriste de cœur, Jean Boissonnat, ancien directeur général des rédactions du groupe *Expansion*. Michel Cicurel, aujourd'hui vice-président-directeur général de Cerus et PDG de la banque Duménil Leblé, a également compté parmi ceux dans lesquels le député de Lyon voyait l'un *« des meilleurs esprits de la jeune génération »*. Gilberte Beaux, enfin, demeure un cas à part. Longtemps collaboratrice de Jimmy Goldsmith au sein de la Générale occidentale, l'ancienne trésorière de la campagne présidentielle de Raymond Barre en 1988, qui avait pris la présidence du conseil de surveillance d'Adidas jusqu'en 1994, a un temps subi les contrecoups des ennuis judiciaires de Bernard Tapie. Pour s'en être éloignée, elle est redevenue, aujourd'hui, disponible.

Cécile Chambraud et Gilles Paris

M. Giscard d'Estaing : « gouverner ou plaire »

Avec pour exergue une citation de Raymond Aron : *« Pour arriver au pouvoir, on se prive souvent des moyens de l'exercer »*, Valéry Giscard d'Estaing adresse dans *Libération*, vendredi 17 février, une véritable supplique au candidat Édouard Balladur : *« Edouard Balladur, il faudrait que vous choisissiez : gouverner ou plaire ». « J'ai été président de la République, et j'ai voulu à la fois gouverner et plaire. Gouverner dans le fond, en sachant faire faire au pays les avancées qui étaient nécessaires, et j'ai voulu aussi plaire dans la forme. J'ai pu me tromper, j'ai pu être maladroit, mais au moins j'ai gouverné. Il me semble, à entendre votre programme et à voir dans la manière dont vous le présentez, qu'aujourd'hui vous prenez un risque plus grand. Vous ne cherchez plus à plaire dans la forme, certes, mais vous cherchez à plaire dans le fond, en ne tranchant aucun des problèmes compliqués que la France est obligée de résoudre. Je n'ai pas vu, dans ce que vous avez présenté, d'actes forts de gouvernement. »*

Simone Veil : « transcender les formations »

Simone Veil, ministre d'État, chargé des affaires sociales, de la santé et de la ville, explique dans *Le Figaro*, vendredi 17 février, les raisons de son soutien à la candidature d'Édouard Balladur : *« Un président de la République doit transcender les formations politiques. C'est bien ce que fait Edouard Balladur, qui est le rassembleur le plus ouvert et le plus crédible. » « Si l'espace politique de l'UDF est si bien occupé, depuis deux ans, par Édouard Balladur, c'est que le premier ministre a assumé ses responsabilités en défendant et en mettant largement en œuvre les idées de cette famille de pensée. Aujourd'hui l'UDF n'est donc pas orpheline. »* L'adhésion repose aussi sur la méthode. *« Avez-vous oublié les manifestations de rue entre 1986 et 1988 ? Moi pas. » « Si on essaie d'imposer brutalement les choses, ce n'est pas 10 000 personnes qu'on aura dans la rue, c'est beaucoup plus. » « La méthode du dialogue et de la conciliation est la plus efficace pour réussir les réformes. »*

M. Balladur récuse l'accusation d'immobilisme lors de son premier meeting de campagne

Le chef du gouvernement souligne son courage et s'en prend violemment à l'héritage socialiste

Edouard Balladur a soigneusement choisi Nogent-sur-Marne – ville dont le maire, Roland Nungesser, est le président de l'association Carrefour du gaullisme, et cité d'une banlieue parisienne où l'affrontement droite-gauche a une réelle signification – pour tenir le premier meeting de sa campagne électorale. Il a montré que, contrairement à ce qu'espéraient ses adversaires, il était capable d'animer un meeting.

IL Y A DEUX ANS encore, la France était en noir et blanc. De longues files de chômeurs hantaient les rues dans l'attente vaine d'un travail, des sans-abri se réchauffaient nuitamment d'un peu de soupe populaire, des infirmières manifestaient leur courroux sur le pavé, et les barres grises des ZUP de banlieues faisaient frissonner dans les pavillons.

Aujourd'hui, la France est en Technicolor. Les retraités coulent des jours heureux avec leurs petits-enfants, la jeunesse sourit à son avenir, un polytechnicien regarde avec fierté le drapeau français, de gentils policiers décorent les avenues de leur présence rassurante et d'héroïques militaires montent à l'assaut triomphal d'un Airbus détourné par des islamistes. Diffusé sur grand écran devant près de deux mille cinq cents personnes, entrées sur carton d'invitation, ce saisissant raccourci de deux ans de gouvernement a ouvert, jeudi 16 février, le premier meeting de campagne d'Edouard Balladur, au pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, dans la banlieue parisienne.

La tribune avait été conçue spacieuse, pour accueillir d'un côté élus locaux et parlementaires de l'Ile-de-France, et de l'autre nombre des membres du gouvernement – au premier rang desquels Simone Veil, Charles Pasqua, et François Bayrou –, qui apportent leur soutien au premier ministre-candidat. Nicolas Sarkozy, porte-parole du candidat, ministre du budget et de la communication, assumait avec bonheur son rôle de maître de cérémonie, faisant applaudir Marie-Josée Balladur.

Rien ne devait venir gripper le compte à rebours minutieux établi par les organisateurs, pour permettre au premier ministre-candidat de faire une entrée triomphale sous la halle Baltard, quelques instants avant l'ouverture des journaux télévisés du soir.

Seul le populaire ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, avait été autorisé à dépasser les quelques minutes de discours réglementaires pour rappeler les vertus de l'union et évoquer avec nostalgie l'échec des primaires. *« Sommes-nous définitivement, irrémédiablement, incurablement, la droite la plus bête du monde ? Allons-nous offrir longtemps encore sur un plateau, à nos adversaires, le spectacle de cette incroyable zizanie ? Ou allons-nous, enfin, nous conduire politiquement en adultes ?* s'est-il interrogé. *Ce qui compte, ce n'est pas de satisfaire l'ambition de tel ou tel, c'est de répondre à l'espoir de tout notre camp, d'abord, puis à celui de tous les Français ! »*, ajoutait M. Pasqua avant de conclure qu'*« Edouard Balladur est bien le capitaine qu'il faut à la France »*.

MISE EN SCÈNE INTERROMPUE

Sous un tonnerre d'applaudissements couvrant presque la musique du film *Christophe Colomb*, choisie pour l'occasion, le premier ministre faisait alors son apparition dans le fond de la salle, distribuant poignées de main et saluts avant de rejoindre la tribune, baignée d'une douce lumière orangée.

Il était 20 heures et tout allait pour le mieux lorsque, dès les premiers mots du candidat, une cinquantaine de cheminots des ateliers SNCF de Vitry, équipés de sifflets, ont brutalement interrompu la mise en scène, en rendant inaudible le discours de M. Balladur. Pris de court par ces trublions, le public a mis du temps à réagir en scandant *« Balladur président ! »*, tandis que le premier ministre les enjoignait désespérément de s'asseoir et que les services de sécurité refoulaient les manifestants vers la sortie. Un peu déstabilisé, Edouard Balladur a alors repris le fil de son long discours.

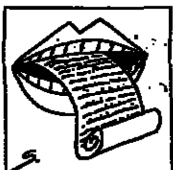
Il a rappelé qu'il ne voulait pas que *« le scénario de 1981 et 1988 se reproduise, celui de la division, des luttes fratricides, des phrases ciselées qui se veulent assassines. Pour cela*, a-t-il ajouté, en quelques mots tout aussi ciselés, *il y a des spécialistes, et il m'arrive de penser que leur savoir-faire, c'est celui du savoir faire perdre »*. Cet appel à l'union ne l'a pas empêché, toutefois, de réfuter les accusations d'immobilisme lancées par les partisans de Jacques Chirac, en défendant l'action de son gouvernement depuis deux ans et en rendant un hommage appuyé à plusieurs de ses ministres, dont une fois encore, Charles Pasqua.

Le candidat s'est ensuite généreusement décerné des certificats de bravoure, salués avec enthousiasme par les militants : le *« courage »* d'avoir accepté le poste de premier ministre, la *« défense du franc »* pendant la crise monétaire de l'été 1993, le *« sauvetage »* des agriculteurs avec les négociations du GATT, l'opération « Turquoise » au Rwanda *« devant le scepticisme général »*, et enfin – tableau d'honneur – le dénouement heureux du détournement de l'Airbus d'Air France, dont on a pu pressentir qu'il ne manquerait pas d'être rappelé, aussi souvent que nécessaire, tout au long de la campagne. Une *Marseillaise* entonnée *a cappella* par Michel Giraud, ministre du travail, et reprise plus modestement par tous les élus debout, à la tribune, est alors venue clore ce premier meeting du candidat Edouard Balladur, sous une pluie de papillons bleu, blanc et rouge. Dans la salle, on distribuait des jonquilles.

Pascale Robert-Diard

« Je ne suis pas le candidat du pouvoir sortant »

« JE CROIS en la France. C'est parce que j'y croyais qu'en 1993 j'ai accepté, dans des conditions politiques, économiques et sociales difficiles, de diriger le gouvernement (...) Souvenons-nous [de la situation dans la quelle était, alors, le pays] *et maintenant mesurons le chemin parcouru. »*



VERBATIM

M. Balladur évoque, jeudi 16 février, lors de son meeting de Nogent-sur-Marne, tour à tour, le GATT, le chômage, l'immigration, l'insécurité, l'indépendance de la justice, l'école, le déficit budgétaire, les petites et moyennes entreprises, la protection sociale, le terrorisme : *« il faut que chacun le sache (...)la France ne cédera jamais au chantage d'où qu'il vienne (...). Voilà mes chers amis, mes chers compagnons, notre bilan. Notre bilan c'est celui de la France. Il est à la disposition de tous. C'est le bilan de tous. (...) Mais que personne n'essaye de faire croire (...) que la France est restée immobile. Elle s'est remise en marche, et dans la bonne direction (...)*

» Comment les Français pouraient-ils oublier le bilan de la gestion socialiste (...). Je ne suis pas le dernier premier ministre socialiste de ces deux septennats. A bon entendeur salut. Je ne suis pas le candidat du pouvoir sortant et finissant. Je veux être celui de l'avenir. »

Après avoir présenté son programme, M. Balladur déclare : *« On nous dit parfois : il faut faire preuve d'énergie, de courage. Mais décider de gouverner en 1993, c'était courageux. Défendre le franc au cours de la crise monétaire de l'été 1993, c'était courageux. Eviter la marginalisation de la France, au cours de la négociation du GATT (...), c'était courageux aussi. Intervenir au Rwanda malgré le scepticisme général, c'était également courageux. Prendre les mesures nécessaires pour que l'équipage et les passagers de l'Airbus d'Air France soient sauvés, croyez-vous que cela n'était pas difficile. (...) On nous dit aussi : il nous faut un débat d'idées. Moi les débats d'idées cela me plaît assez. Mais enfin, jusqu'à présent, avez-vous eù le sentiment d'assister à un débat d'idées. Depuis deux mois nous l'avons alimenté par nos propositions (...) Je ne prétends pas qu'elles soient les meilleures du monde dans tous les domaines, mais que l'on en discute (...).*

Mme Mitterrand espère encore une victoire de la gauche

« FRANÇOIS se représenterait aujourd'hui, il serait réélu. » Forte de cette conviction, Danielle Mitterrand s'explique, dans *VSD* du 16 février, sur ses cinquante ans aux côtés de M. Mitterrand. *« Plus que jamais »*, Mme Mitterrand se sent *« socialiste »* et espère une victoire de la gauche à l'élection présidentielle : *« La génération Mitterrand existe bel et bien. Ceux qui sont nés avec François au pouvoir vont pouvoir faire la différence. Et ils vont apprendre ce qu'est la droite. Vous aussi, les journalistes, je le crains, vous allez l'apprendre. »*

Revenant sur les attaques contre le chef de l'Etat, Mme Mitterrand s'insurge : *« François, un machiavel ? C'est faux, idiot et réducteur (...) Mais, vraiment, attaquer François avec les plus vils procédés au moment où il était au plus mauvais de sa maladie – il va bien maintenant, on peut parler au passé – est honteux. »* L'affaire Bousquet, le livre de Pierre Péan sur son passé de résistant ? *« Il a sa conscience et son action dans la Résistance pour lui. Ce faux procès est assez odieux (...) Nous ne savions pas qui était Bousquet. Pourquoi nous reprocherions-nous quelque chose que nous ignorions ? »* Evoquant les révélations sur la fille du président, Mme Mitterrand confie *« n'avoir rien appris »* : *« Je me suis demandé pourquoi la presse avait mis si longtemps pour publier ce reportage, puisque tout le monde savait. On l'attendait très sereinement (...) Cela m'a démontré la médiocrité d'une certaine presse. Puis, vous allez voir dans les mois qui vont venir, il y aura beaucoup de petites filles qui vont s'appeler Mazarine. C'est un joli nom. »*

Un nouveau plan d'aide est annoncé pour les pêcheurs

Une centaine de navires sont quasiment condamnés

APRÈS LES INCIDENTS graves qui s'étaient produits à Rennes il ya un an, le ministre de l'agriculture et de la pêche Jean Puech a annoncé, jeudi 16 février, des mesures en faveur de la pêche artisanale. Ce plan fait suite au rapport qu'avaient rédigé Bruno Mettling et Pierre Henaff, inspecteur des finances et inspecteur général des affaires maritimes, dont les conclusions avaient été rendues publiques il y a une semaine. Le plan du gouvernement a pour ambition de conforter la situation d'une branche économique fragile, qui traverse des difficultés structurelles depuis trois ans (*Le Monde* du 4 février).

Pour les entreprises de pêche jugées « non viables », des mesures sociales sont prévues. *« Ce secteur a un avenir. Ce n'est pas un poids dans notre économie et il doit pouvoir faire preuve de dynamisme »*, a déclaré M. Puech.

Le dispositif prévoit des mesures pour améliorer la situation des marins, quel que soit le type de navires sur lequel ils travaillent. Les caisses de chômage intempéries, financées paritairement par les marins et par l'Etat, vont voir leurs moyens financiers accrus. L'Etat va verser 45 millions de francs qui s'ajouteront aux 15 millions actuels et la durée de prise en compte des « risques intempéries » (deux cents jours maximum aujourd'hui) sera allongée. Les départs en préretraites seront accélérés pour les patrons pêcheurs et leurs matelots, et des discussions vont s'engager sur ce point avec les autorités de Bruxelles. En outre, 10 millions de francs supplémentaires sont dégagés pour les aides d'urgence aux familles en difficulté. Le ministre de la pêche a indiqué que le système de la « rémunération à la part » (pratique courante dans le secteur de la pêche artisanale) allait être revu, car il donne parfois lieu à des abus, voire des malversations, au détriment du paiement des salaires des matelots.

MAUVAISE GESTION

Un autre volet du plan concerne le traitement des armements et des bateaux en difficulté financière, dont le nombre est évalué à 370, dans la catégorie des embarcations de 12 à 25 mètres. Sur ce total, 200 sont cependant jugés « viables », car les comptes d'exploitation sont convenables, mais ils supportent des charges financières trop lourdes. Pour ces navires, la durée des prêts bonifiés va être allongée jusqu'à quinze, voire dix-huit ans (au lieu de douze actuellement). D'autres mesures d'aide au désendettement par la prise en charge du capital restant à rembourser sont prévues.

En revanche, pour la centaine de bateaux que les experts estiment « non viables », à cause de leur situation trop dégradée ou des mauvaises performances des patrons, il faudra qu'ils *« sortent de flotte »*. Ils seront soit détruits soit vendus à d'autres armateurs. Le gouvernement a donné des instructions pour que les biens personnels (notamment la maison) de ces pêcheurs ne soient pas saisis. L'Etat a prévu une enveloppe de 75 millions de francs pour apurer les passifs et a demandé au Crédit maritime ainsi qu'aux collectivités locales un effort équivalent, ce qui portera l'enveloppe totale à environ 225 millions de francs. Pour faciliter ces départs, une mesure fiscale est annoncée : les patrons pêcheurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million de francs et qui exercent leur métier depuis au moins cinq ans bénéficieront de l'exonération de l'impôt sur les plus-values réalisées lors de la vente de leur navire.

Dernier volet du plan gouvernemental : l'allègement des charges de débarquement du poisson, notamment dans les criées. Une réduction de 30 % de ces frais permettrait, à titre d'exemple, d'augmenter de 13 % l'excédent brut d'exploitation des navires ou d'accroître de 7 000 francs par an et par matelot le salaire. Il va être demandé aux préfets des zones côtières d'organiser des réunions de concertation avec les collectivités, les établissements bancaires et les chambres de commerce(en général gestionnaires des criées) pour aboutir à des mesures de diminution de ces frais.

Au total, l'ensemble de ces mesures représentent une charge additionnelle pour le budget de l'Etat d'environ 180 millions de francs, à laquelle il faut adjoindre l'enveloppe des prêts bonifiés pour 1995 fixée à 340 millions de francs.

François Grosrichard

Les amis de M. Chevènement et les choix de M. Jospin

À QUELQUES JOURS de la convention nationale qui doit arrêter son attitude pour l'élection présidentielle, le Mouvement des citoyens (MDC) demeure réservé. Les débats du bureau national, réuni mercredi 15 février, n'ont pas permis de trancher entre les partisans d'une candidature autonome, les tenants d'un soutien à Lionel Jospin, et ceux qui préféreraient ne donner aucune consigne de vote. En tout état de cause, Jean-Pierre Chevènement, qui termine un livre ayant trait à l'Algérie et au Proche-Orient, ne paraît pas lui-même disposé à être candidat.

Le projet de résolution qui sera soumis à la convention du 26 février considère que M. Jospin est *« le seul dirigeant socialiste qui ait pris quelque distance avec les choix du social-libéralisme et ceux du monétarisme européen de son parti »*. Mais il invite le candidat socialiste à *« maintenir et à clarifier »* ces choix. Le MDC, qui déplore le choix de Jacques Delors comme président du comité de soutien de M. Jospin, propose trois orientations principales : la priorité à l'emploi, l'indépendance face au nouvel ordre mondial et l'affirmation des valeurs républicaines.

L'ancien recteur de la « Catho » de Lille derrière M. Mauroy

MICHEL FALISE figurera sur la liste conduite par Pierre Mauroy et Martine Aubry pour les élections municipales à Lille. Ancien recteur de l'université catholique de Lille, de 1979 à 1991, M. Falise a expliqué, jeudi 16 février, au cours d'une conférence de presse avec le maire de Lille, qu'il entend prolonger, sur le plan politique, un engagement *« pour une société plus humaine et plus juste »* mené jusqu'à présent dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. M. Falise, qui espère ainsi participer à la nécessaire revalorisation de la politique, se verrait confier, en cas de succès de M. Mauroy, la création d'une structure de concertation municipale, sorte de conseil économique et social communal.

Il ne fait pas de doute que ce soutien de l'ancien recteur de la « Catho » constitue un atout de poids pour M. Mauroy face à son principal concurrent, le sénateur RPR Alex Türk, sur la liste duquel figure notamment José Savoye, avocat et ancien président de l'université Lille-II. Michel Falise a souligné que sa démarche – qui suscite déjà de vives critiques dans certains milieux – n'engage nullement l'université catholique de Lille, au sein de laquelle il vient d'abandonner ses dernières responsabilités institutionnelles, mais où il continuera à travailler. *(Corresp.)*

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **RADICAL : Thierry Braillard, secrétaire général de Radical,** estime, dans un communiqué diffusé jeudi 16 février, que *« le dialogue à gauche est mal engagé »* et que *« la perspective d'un rassemblement s'éloigne »*, en faisant référence au *« refus »* du candidat socialiste, Lionel Jospin, d'une *« rencontre publique »* avec Radical. *« Radical prendra ses responsabilités quant à la construction d'une gauche moderne à l'occasion de l'élection présidentielle et au-delà »*, déclare M. Braillard. Le mouvement se prononcera à l'occasion d'une convention nationale, dimanche 26 février.

■ **MARIE-FRANCE GARAUD soutient la candidature de Philippe de Villiers**, parce qu'il est le seul à prôner *« l'indépendance de la France »* dans l'Europe : c'est ce qu'a expliqué, jeudi 16 février, sur RTL, l'ancienne conseillère du président Georges Pompidou. Sur ce thème, qu'elle défend de longue date, Mᵉ Garaud a estimé que Jacques Chirac et Edouard Balladur, comme tous les candidats de la majorité, faisaient preuve *« d'une grande ambiguïté »*. Seul le fondateur du Mouvement pour la France, a maintenu, après le référendum sur Maastricht, *« la ligne qui me paraît être la ligne d'exigence, de dignité et de courage »*, a-t-elle déclaré.

■ **ROBERT HUE : le candidat communiste** à l'élection présidentielle, Robert Hue, s'est déclaré partisan, jeudi 16 février sur TF 1, d'un *« soutien aux PME-PMI »*. Le secrétaire national du PCF a préconisé une baisse du coût des crédits et une modulation de la taxe professionnelle.

■ **TÉLÉVISION : le Conseil supérieur de l'audiovisuel** a répondu, dans des lettres datées du 15 février, aux questions de plusieurs responsables socialistes à propos des règles régissant le temps de parole des candidats à l'élection présidentielle. Le CSA rappelle notamment que LCI *« a l'intention d'accorder à MM. Chirac et Jospin un temps d'antenne équivalent à celui accordé à M. Balladur lors de la présentation de son programme »*. Le CSA précise que ses comptabilisations *« feront apparaître, outre les temps d'intervention liés à la campagne présidentielle, les interventions relatives aux fonctions officielles exercées par le candidat »*. De même pour les interventions des ministres du gouvernement *« assimilables à un soutien à un des candidats »*.

DÉPÊCHES

■ **MARTINIQUE : pour la première fois depuis le début de la grève** des employés des banques, le préfet de Martinique est intervenu publiquement, mercredi 15 février, pour demander aux partenaires sociaux de privilégier le dialogue. La veille, les patrons banquiers avaient abandonné la table des négociations, avec la ferme intention de n'accorder que dix points de revalorisation des rémunérations, en deux temps, soit 200 francs brut, alors ques l'intersyndicale des salariés exige douze points, soit 240 francs brut. De leur côté, les organisations syndicales du secteur privé et de la fonction publique s'apprêtent à lancer un nouveau mot d'ordre de grève générale pour le 23 janvier. – *(Corresp.)*

■ **SOCIAL : les directeurs d'affaires sociales** ne cachent pas leur appréhension, selon la revue *Actualité* qu'édite l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM). Ils constatent, en effet, une passivité *« inquiète »* et *« inquiétante »* de la part des salariés. Ceux-ci redoutent toujours le chômage, mais ils éprouvent aussi *« le sentiment que le retour de la compétitivité est largement le fruit de leurs efforts »* et que *« leur pouvoir d'achat ne suit pas forcément la courbe des résultats financiers de leurs entreprises »*. Les responsables de ressources humaines *« n'excluent pas l'éclosion de manifestations soudaines, ponctuelles et dures qui peuvent peser lourd et laisser des séquelles »*.

M. de Charette « choqué » par les « affaires » des offices d'HLM

Le ministre du logement, Hervé de Charette, a tenu, jeudi 16 février, *« des propos fermes sur les offices d'HLM concernés par des « affaires ». « Le détournement, quel qu'en soit le destinataire, d'argent public destiné au logement social est extrêmement choquant et totalement inacceptable, d'autant qu'il est destiné à répondre aux besoins en logement des familles les plus modestes »*, a-t-il lancé. Néanmoins, *« il ne faut pas jeter l'opprobre généralisée sur les HLM »*, a-t-il ajouté, avant de saluer leur travail. Le ministre a rappellé les divers contrôles auxquels sont soumis les HLM et répété que les tribunaux étaient saisis systématiquement quand des irrégularités étaient avérées.

M. de Charette a indiqué que le projet prévoyant de verser une prime (de 15 000 francs) à des associations caritatives garantissant le paiement de loyers de logements vacants loués à des personnes démunies allait voir le jour. Un autre sujet *« avance »*, a-t-il indiqué : celui prévoyant de verser une prime de 1 000 francs par mètre carré de bureaux transformés en logements.

M. Barnier veut protéger 30 % du littoral français

Le ministre de l'environnement juge normal que les citadins aident les communes à préserver leur patrimoine naturel

LA ROCHELLE
de notre correspondant

« Mon intention est que, d'une manière ou d'une autre, 30 % du littoral français soient protégés par acquisition, classement, réserve ou protection afin de le préserver pour les générations futures », a indiqué, jeudi 16 février, le ministre de l'environnement, Michel Barnier, qui s'adressait à Rochefort (Charente-maritime) aux délégués des collectivités gestionnaires d'espaces naturels, réunis au Conservatoire du littoral. Le ministre entend que le conservatoire, qui fête aujourd'hui ses vingt ans, soit l'outil principal de cette politique et puisse mettre en œuvre la loi littoral de 1986, qui élargit ses compétences aux berges des estuaires et aux deltas.

En insistant sur la nécessité de financer aujourd'hui des mesures de prévention, plutôt que d'avoir demain à réparer à prix d'or, le ministre a évoqué l'intérêt pour les conseils généraux d'élargir la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, voire de créer des *« éco-taxes »*, comme c'est le cas dans l'île de Porquerolles, dans le Var. La perception de cette taxe s'élargirait aux îles reliées au continent par un pont.

Michel Barnier *« ne serait pas choqué qu'à travers un mécanisme comme la dotation globale de fonctionnement, les habitants des villes, pour qui la nature est nécessaire, aident les communes à préserver un patrimoine qu'elles ont du mal à entretenir pour le bénéfice des visiteurs »*. Tout cela demandera beaucoup de ténacité et devra se faire *« par contrat plus que par contrainte »*. Le ministre s'est d'ailleurs félicité qu'aucune acquisition n'ait été faite, en vingt ans, par le Conservatoire du littoral contre l'avis des communes intéressées.

Etablissement public national créé en 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, selon son appellation officielle, protège désormais quelque 300 sites. Avec 40 000 hectares en métropole et outre-mer, il est devenu le plus gros propriétaire du littoral français. Il achète des parcelles aux particuliers, mais aussi aux institutions, en particulier à l'armée, propriétaire de nombreux espaces et bâtiments sur le littoral : c'est elle qui lui a cédé la Corderie royale de Rochefort, l'un des fleurons du patrimoine militaire, devenu le siège du conservatoire.

Ses statuts interdisent au conservatoire de gérer lui-même ses acquisitions. Il doit les confier à des organismes locaux. Sauf exception, ses terrains doivent être ouverts gratuitement au public.

Claude Dubillot

Nouvelles difficultés pour M. Giraud au conseil régional d'Ile-de-France

Après la défection des chiraquiens du RPR, le ministre-président est mis en minorité par une coalition de l'ensemble des oppositions

LA TENSION est encore montée, jeudi 16 février, au conseil régional d'Ile-de-France, à l'occasion du débat budgétaire. Michel Giraud, président (RPR) et ministre du travail, a été mis une nouvelle fois en minorité et a décidé, en milieu d'après-midi, de suspendre la discussion sur le projet de budget jusqu'au vendredi matin. *« La multiplication des débats de procédure, des incidents de séance et des votes exprimant des collusions contre nature crée un climat peu propice à la poursuite, dans des conditions normales, d'un débat qui engage l'avenir des Franciliens »*, a déclaré M. Giraud en commentant cette décision. Dans ces conditions, le débat ne pourra sans doute pas s'achever avant le début de la semaine prochaine.

Un amendement du groupe communiste est à l'origine de la série d'incidents qui ont conduit M. Giraud à interrompre le débat. Présenté par Josiane Schiavi (PC, Val-de-Marne), cet article additionnel au chapitre sur l'enseignement supérieur indique que *« le conseil régional mandate le président pour négocier avec l'Etat et le conseil général des Hauts-de-Seine l'intégration du pôle universitaire Léonard-de-Vinci de Courbevoie* [université privée créée à l'initiative de M. Pasqua] *au système d'enseignement public d'éducation nationale. »* Cet amendement a été adopté par 110 voix (37 FN, 30 PS, 17 PC, 13 GE, 12 Verts et 1 non-inscrit), contre 96 (52 RPR, 35 UDF, 5 GE, 1 Vert, 3 non-inscrits) et 3 non-participations au vote (GE). De nombreux conseillers régionaux appartenant à la majorité relative (87 voix sur 209) manifestaient à cette occasion leur volonté d'en finir avec les *« palinodies »*, certains souhaitant même le report pur et simple du débat, d'autres évoquant la menace d'un budget confié à la gestion administrative du préfet. Après le rejet en première lecture des recettes (*Le Monde* du 15 février), plusieurs élus RPR et UDF s'interrogeaient sur l'efficacité des concessions faites aux conseillers régionaux de GE pour obtenir leur approbation de l'ensemble du budget.

C'est, en effet, le vote d'une majorité d'élus de GE qui a permis l'adoption de l'amendement communiste. Mais François Donzel, président du groupe GE, expliquait cette attitude en constatant qu'*« une majorité s'est dégagée pour la défense du service public »*. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN, estimait qu'*« il existe un fond anti-Pasqua dans l'assemblée régionale »* et les élus socialistes relevaient que *« l'université Pasqua est devenue le symbole de toutes les oppositions à la politique universitaire du gouvernement, au moment même où les étudiants défilent dans les rues. »* Les communistes se félicitaient de pouvoir ainsi contribuer à mettre un terme à *« un scandale financier inacceptable, et au détournement de fonds publics »*.

A la suite de ce nouvel échec, Alain Rist, président des Verts, observait que *« la majorité relative s'est placée dans une situation difficile en refusant de discuter avec nous »*. Contrairement aux deux précédents débats budgétaires, l'exécutif régional n'a donné satisfaction jusqu'à présent qu'aux demandes des élus du groupe Génération Ecologie. Ceux-ci ont montré le 16 février qu'ils pouvaient cependant reprendre leur indépendance à certaines occasions. De plus – même si cette fois, à la différence de mardi, les chiraquiens du RPR ont appliqué la solidarité de parti –, l'engagement de M. Giraud en faveur de la candidature de M. Balladur, alors que 36 des 52 conseillers régionaux RPR ont apporté leur soutien à M. Chirac, place le président de la région, dont la majorité est très étroite, dans une situation périlleuse pour la suite du débat.

Christophe de Chenay

Ségolène Royal contrainte à des primaires au sein du PS des Deux-Sèvres

NIORT
de notre correspondant

La confortable majorité avec laquelle le PS a choisi son prétendant à l'Elysée ayant, pour le moment, fait taire les divisions au sein du parti, l'affrontement suicidaire pronostiqué et craint par Ségolène Royal à la suite des « primaires » entre Henri Emmanuelli et Lionel Jospin n'a pas eu lieu. Le député des Deux-Sèvres s'en félicite, sans regretter une seule seconde d'avoir joué les Cassandre. *« Si c'était à refaire, je le referais. J'ai tiré la sonnette d'alarme et je pense que mon attitude a contribué à changer la nature du débat qui s'est instauré au sein du PS. En dénonçant, avant le vote, un risque d'éclatement du parti, j'ai adressé un avertissement qui s'est révélé salutaire. »*

Son appel au boycott du vote n'a pourtant guère été entendu dans les Deux-Sèvres. La fédération qu'elle dirige s'est prononcée sans ambiguïté pour Lionel Jospin. Ségolène Royal, qui ne manque jamais de rappeler qu'elle fut l'un des députés socialistes les mieux réélus, se défend cependant d'être marginalisée, comme l'ont proclamé certains de ses adversaires. Elle estime même qu'aujourd'hui *« des conditions de rassemblement sont réunies. »* Il n'est donc pas question pour elle de quitter le Parti socialiste. Si le parti doit être changé, *« c'est de l'intérieur. Le PS*, estime-t-elle, *est en effet un patrimoine d'idées et de valeurs qui n'appartient pas à tel ou tel dirigeant »*.

TRANSCOURANT

Tout est, cependant, devenu beaucoup plus difficile pour le député des Deux-Sèvres en l'espace de quelques mois. Présidente du conseil national du PS, installée dans le sillage de Jacques Delors, tout semblait lui réussir encore en décembre 1994. Mais Jacques Delors a renoncé et Ségolène Royal a démissionné de la présidence du conseil national. Pour ne rien arranger, ses prises de positions lui ont aliéné une bonne partie de l'appareil socialiste. Sa situation est très délicate à gérer aujourd'hui, même si elle se refuse à dramatiser : *« J'ai toujours été transcourant et je reste impliquée dans les clubs Témoin* [qui regroupent les amis de Jacques Delors]. »

En fait, le député des Deux-Sèvres tente de tirer profit du climat unitaire qui a suivi la désignation du candidat PS à l'Elysée pour tenter de calmer le jeu. A Niort, où une lutte fratricide l'oppose à Bernard Bellec, le maire socialiste sortant (*Le Monde* du 1er novembre 1994), Ségolène Royal a ainsi proposé à son adversaire de coprésider un comité départemental de soutien à Lionel Jospin. Le maire de Niort n'a pas dit non. Prudent quand même, il attend pour donner une réponse définitive que *« la direction nationale de la campagne de Lionel Jospin fixe les règles du jeu »*.

Ce raprochement ne vaudrait que pour les nécessités de la présidentielle, pas pour les élections municipales. Certes, les deux candidats socialistes à la mairie du chef-lieu répètent, chacun de son côté, que *« la solution réside dans une seule liste à gauche »*, mais tous les deux continuent de revendiquer la tête de cette liste...

Alain Tissot

Quand Compiègne s'offre un « supplément d'âme »

BEAUVAIS
de notre correspondant

Le projet de construction de « Notre-Dame de la Source », une nouvelle église pour Compiègne la bien-pensante, vient de plonger le conseil municipal de la ville dans un débat métaphysique. *« Rien n'est trop cher pour cette église. Il nous faut un supplément d'âme »*, n'a pas hésité à lancer Philippe Marini, sénateur de l'Oise et maire (RPR), lors de la réunion du conseil où il défendait le projet il y a quelques semaines. *« Six millions de francs, cela met hors de prix le supplément ! »*, lui a répondu, incrédule, François Ferrieux (PS).


IN SITU

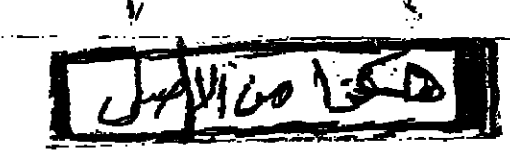
Le doute, au demeurant, a gagné les rangs de la majorité. *« Quand les églises de Compiègne seront pleines, il sera temps d'en construire une nouvelle »*, a dit sans ambages l'adjoint aux finances de M. Marini, Philippe Garrigoux. *« Il n'y a pas de transport gratuit le dimanche »*, a rétorqué Françoise Hacquart (Verts) pour voler au secours du projet, qui intéresse un quartier éloigné de 4 kilomètres de l'église la plus proche.

Les socialistes ont encore repris l'offensive, par la voix de Jean-Jacques Cousin : *« La contribution de 2,3 millions de francs que nous versons pour la construction de deux salles annexes au lieu de culte est une façon indirecte de financer l'église »*, a-t-il soutenu. Comme pour encourager ses collègues à mettre la main à la poche, le maire a tranché, en signalant qu'une entreprise privée avait déjà versé une subvention : *« Si nous ne pouvons pas recourir à de telles participations pour nos coupables activités politiques, cela est toujours permis pour le salut de nos âmes... »*

Quant au représentant de l'évêché, il a fait preuve d'une indiscutable largeur de vue : *« Nous sommes en régime de liberté. Tout le monde a le droit de s'exprimer »*, a-t-il lancé. De toute façon, le projet a été approuvé à une large majorité : la première pierre de l'église pourra être posée, dimanche 19 février.

Jean-Marie Doroy

■ **CNRACL** : la première réunion du groupe de travail mis en place par le gouvernement pour évoquer les problèmes de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) s'est tenue jeudi 16 février. Au terme de cette réunion, l'Association des maires de France (AMF), l'une des principales associations d'élus, a indiqué qu'*« une analyse va (...) être menée concernant la capacité de la CNRACL à financer ses charges sans nouvelle hausse des cotisations employeurs en 1995 »* et qu'*« une étude sera (...) conduite sur le mécanisme de la surcompensation* [entre régimes de retraite] ».



PRÉCARITÉ Depuis 1990, les familles ou personnes isolées en proie à d'insurmontables difficultés financières peuvent avoir recours aux commissions départementales de surendettement. Ces commissions, qui ont accepté en 1994 près de 60 000 dossiers, tentent par une procédure amiable d'élaborer des plans d'apurement des dettes. ● DE PLUS EN PLUS de situations de surendettement sont directement liées au chômage. Plus de la moitié des affaires traitées concernent des familles dont un des membres est à la recherche d'un emploi. Les problèmes de logement – impayés de loyers ou accédants à la propriété étranglés – apparaissent également de plus en plus fréquents. ● DANS 40 % DES CAS, un accord amiable entre débiteur et créanciers ne peut être trouvé. C'est alors au juge d'instance de trancher, au vu de situations familiales parfois désespérées.

Le chômage multiplie le nombre des familles surendettées

Créées en 1990 par la loi Neiertz, les commissions départementales ont jugé recevables près de 60 000 dossiers en 1994. A charge pour elles d'aménager les dettes de ménages confrontés à des problèmes d'emploi et de logement

A QUELQUES MOIS de l'entrée en vigueur de nouvelles procédures en matière de traitement du surendettement des ménages – publiées au *Journal officiel* du 9 février –, la mécanique de règlement amiable mise en place, en 1990 par Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation, est bien rôdée. Dans chaque département, les représentants des établissements de crédit, des associations de consommateurs et des services fiscaux se retrouvent, toutes les semaines, voire tous les quinze jours, au comptoir local de la Banque de France, pour examiner la situation de ménages surendettés.

La réunion est présidée par le trésorier-payeur général ou le représentant du préfet, et l'ordre du jour est immuable : prise en charge ou rejet des nouveaux dossiers déposés ; validation des plans amiables d'apurement de la dette ; analyse des plans qui se sont soldés par un échec. Quant aux dossiers laissés sans solution, ils se retrouveront sur le bureau du juge de l'exécution pour un redressement judiciaire civile.



LES « PROFITEURS DU SYSTÈME »

Au fil des dossiers examinés, cet après-midi-là, au comptoir de la Banque de France de Pantin (Seine-Saint-Denis), apparaissent les itinéraires de foyers happés dans un engrenage de prêts à la consommation assortis d'intérêts effrénés. Les membres de la commission décèlent rapidement les *« profiteurs du système »*, ceux dont la mauvaise foi est manifeste. Un couple de salariés, jeunes mariés, verra ainsi sa demande rejetée au motif que *« la loi Neiertz ne doit pas servir à leur payer le mariage »*. Un agent de service qui croyait pouvoir améliorer son ordinaire en ne s'acquittant pas de ses impôts sera débouté. La rigueur est la même lorsque le dépôt du dossier intervient trop peu de temps après la souscription de crédits en cascade… Les demandes des autres *« boulimiques »* du crédit sont rapidement expédiées, à charge pour les agents de la Banque de France de négocier ensuite, avec le débiteur et les créanciers, un échelonnement des remboursements.

DIMINUTION DES INTÉRÊTS

Au passage, les agents chercheront à obtenir une diminution des intérêts d'emprunt le plus souvent ramenés au taux légal (fixé à 5,82 % depuis janvier). Les participants de la commission prêtent, en revanche, une grande attention aux demandes émanant de foyers dont l'un des membres est au chômage. Selon Jean-Pierre Dutet, trésorier-payeur général de Seine-Saint-Denis, *« 30 % des dossiers sont actuellement déposés par un chômeur, contre 15 % en 1990 »*.

Et 60 % des dossiers concernent des familles dont un des membres est à la recherche d'un emploi. *« L'essentiel des dettes de ces ménages est alors composé de dépenses de consommation courante, de dettes fiscales sur lesquelles nous ne disposons d'aucune prise, et de frais d'habitation impayés susceptibles d'entraîner la saisie du bien »*, constate Jean-Pierre Dutet.

CAS EXTRÊMES

Dans ces cas-là, les procédures amiables actuelles ne suffisent plus à rétablir la situation. Dans les cas extrêmes, la commission préfère s'en remettre à la justice, comme dans le cas de cette famille de trois enfants dont les ressources totales – prestations sociales comprises – s'élèvent à 6 300 francs par mois. *« La société de crédit poursuit le père invalide qui s'était porté caution du fils RMiste pour l'achat d'une voiture déjà saisie. Nous ne pouvons rien faire. »* En l'espèce, le montant de la dette importe peu, l'essentiel du budget de la famille étant consacré aux seules dépenses alimentaires.

Dans un autre dossier, le budget du ménage était si serré que le plan amiable s'est soldé par un échec : les contre-propositions des créanciers excédaient une capacité de remboursement mensuel de… 500 francs. Pour ce dernier cas, les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur le 1er août, devraient donner une plus grande marge de manœuvre à la commission. Il lui sera alors possible de *« recommander »* l'adoption d'un plan en se fondant sur des mécanismes jusqu'à présent réservés au juge : report du paiement de certaines dettes jusqu'à concurrence de cinq ans, imputation des remboursements sur le capital et non plus sur les intérêts, réduction des fractions de prêt immobilier.

Pour l'heure, certains plans de résorption amiable des dettes semblent quelque peu surprenants, à l'instar de celui accepté par cette jeune chômeuse : pour réduire son découvert bancaire de 12 000 francs, celle-ci est désormais sans logis ! D'autres plans, en particulier ceux établis sur une longue période, doivent prendre en compte la baisse prévisible des ressources du ménage : allocations-chômage dégressives, mise à la retraite, suspension de prestations familiales…

LES DETTES DE LOGEMENT

Les membres de la commission se sentent de plus en plus fréquemment impuissants à résoudre le problème des dettes de logement. Leur marge de manœuvre est quasi nulle lorsqu'il s'agit de propriétaires sous le coup de charges de copropriété astronomiques ou, encore plus grave, quand les accédants à la propriété sont menacés d'une saisie immobilière imminente. Dans des cas comme ceux-là, le juge apparaît encore comme l'ultime recours, avec l'espoir que celui-ci pourra intervenir à temps.

De la même façon, les commissions départementales n'ont aucun pouvoir sur les dettes de loyers transformées en dettes fiscales, en vertu du droit de subrogation de l'Etat. A cet égard, la Seine-Saint-Denis constitue certes un cas atypique, puisque chaque année, plus de 50 millions de francs de loyers impayés sont ainsi transmis à la direction départementale du Trésor à fin de recouvrement. Ces dettes concernent les locataires sous le coup d'une mesure d'expulsion non exécutée et pour lesquelles l'Etat a dû dédommager les bailleurs. Toutefois, ce mécanisme de subrogation est appelé à s'étendre avec la diffusion d'une circulaire du ministère de l'intérieur en ce sens (*Le Monde* du 26 septembre).

LES PLANS D'APUREMENT

« La situation se dégrade aussi parce que les bailleurs ne réagissent pas assez rapidement en cas d'impayés », observe Jean-Pierre Dutet. Pour la commission, l'idéal est de pouvoir monter rapidement des plans d'apurement sauvegardant le paiement du loyer courant, ne serait-ce que pour permettre le maintien de l'aide personnalisée au logement. Si les ressources du ménage n'autorisent plus de tels montages, la commission a encore la possibilité d'avoir recours au fonds solidarité logement.

Mais pour actionner ces mécanismes, *« encore faut-il que la dette de loyer reste dans le domaine du raisonnable ! »*, s'insurge le trésorier-payeur général qui voit régulièrement passer des cas de ménages dont les loyers impayés courent sur plus de cinq ans ou excèdent 200 000 francs.

Valérie Devillechabrolle

Près de 300 000 ménages en difficulté ont été pris en charge depuis 1990

En 1994, les commissions départementales de surendettement ont jugé recevables 59 000 dossiers. Au total, depuis l'entrée en vigueur de la loi Neiertz en 1990, 295 600 ménages en difficulté ont ainsi été pris en charge par ces commissions. 156 500 d'entre eux (59 %) ont bénéficié d'un plan de résorption des dettes, négocié avec les créanciers, tandis que 107 100 se sont soldés par un constat de non-accord.

Devant l'échec de la phase amiable, le recours au juge est de plus en plus fréquent. Les demandes d'ouverture de redressement judiciaire civil ont progressé de 73 % entre 1990 et 1992 où elles concernaient 20 000 foyers. Dans 58 % des cas, cette procédure se traduit par l'adoption d'un plan. Selon une enquête réalisée en 1993 par la Banque de France dans les dix commissions les plus importantes, dans 40 % des cas (contre 26,7 % en 1991), le surendettement apparaît lié à la perte d'un emploi.

Les juges sont de plus en plus sollicités

« JE VOUS AI APPELÉ AU SECOURS, je ne sais plus comment m'en sortir. » Comme cinq autres plaignants, la jeune femme, sous le coup d'une mesure d'expulsion de son logement et d'une saisie de son véhicule, s'est retrouvée devant Marie-Luce Cavrois, juge d'instance au tribunal de Lagny (Seine-et-Marne), en audience de surendettement.

C'est une séance contradictoire ordinaire, au terme de laquelle le juge sera amené à adopter les mesures de redressement judiciaire civil, seules susceptibles d'éviter la déchéance des foyers acculés : écartement jusqu'à concurrence de cinq ans des créances injustifiées, exagérées ou non réglementaires, le temps de l'exécution de la procédure ; réduction, voire suppression, des intérêts ; ajustement des mensualités compatible avec l'apurement impérieux de certaines *« dettes morales »* (impôts, loyers) ; et, surtout, suspension des poursuites.

Les juges sont de plus en plus souvent sollicités pour *« sauver les maisons »* de propriétaires surendettés. *« Les créanciers en exigent la vente alors qu'il n'est pas évident, compte tenu de la situation déprimée du marché immobilier, que la vente dégage un prix suffisant pour rembourser le capital restant dû »*, relève Marie-Luce Cavrois. D'autant que *« cette vente va obliger la famille à louer un logement, à supporter un loyer, au détriment du remboursement des créanciers »*.

Et de rappeler le cas de cette famille qui, même après la vente de sa maison par adjudication, demeurait surendettée. Dans une nouvelle procédure de redressement judiciaire, le juge avait purement et simplement suspendu la fraction de prêt restant due à la banque, responsable de la vente.

TOUJOURS DES INSOMNIES

« De nombreux débiteurs sont fautifs parce qu'ils réagissent trop tard, c'est-à-dire après avoir reçu le commandement pour assister à la vente de leur bien » observe, pour sa part, Danièle Khayat, premier juge au tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines). Entre le dépôt en saisie immobilière et la vente par adjudication, il ne peut parfois s'écouler qu'*« une dizaine de jours »*. Malgré ses quinze ans d'expérience judiciaire tant pénale que civile, Mme Khayat n'en avoue pas moins en avoir des insomnies : *« Je sais que si je ne parviens pas à arrêter la saisie, les gens vont se retrouver dans le métro et les enfants à la DDASS… »*

Si les ménages respectent, dans la majorité des cas, les échéances fixées en redressement judiciaire civil, d'autres foyers ne se rendent pas forcément compte que, à la moindre incartade, *« l'ensemble de la dette devient exigible »* et que les créanciers retrouvent toute liberté d'action.

Pour une dette ramenée à 160 000 francs en redressement judiciaire civil, un ménage des Yvelines s'est ainsi retrouvé avec plus de 600 000 francs de créances exigibles, faute d'avoir respecté l'échéancier. Là encore, les juges ne manquent pas d'appeler les surendettés à la vigilance : *« Surtout débrouillez-vous pour ne pas perdre votre boulot ! »*, lance ainsi Marie-Luce Cavrois à cette femme divorcée.

Dans les cas les plus dramatiques, les juges se contentent de suspendre toutes les dettes pendant trois ans en misant sur un parfois bien hypothétique *« retour à meilleure fortune »*. Au moins ces surendettés pourront-ils continuer à vivoter sans être inquiétés…

V. D.

Les usines à troc, ou le nouvel âge industriel du dépôt-vente

VITROLLES
de notre envoyée spéciale

On est bien loin ici de l'ambiance « hangar », avec poussière et impression de bric-à-brac savamment entretenue, des magasins de dépôt-vente. Vendeurs en tenue, sol moquetté, articles soigneusement étiquetés et placés sur présentoirs. Cash Converters, la *« plus grande entreprise mondiale sur le marché de la seconde main »*, qui compte trois cents magasins à travers le monde, s'est implantée à Vitrolles, près de Marseille, il y a quelques semaines. C'est une première européenne pour ce géant australien du troc né en 1985. *« Nous payons CA$H »*, promettent les dépliants, avec un dollar à la place du S. Et les Marseillais répondent plutôt deux fois qu'une à l'appel.

Chaque samedi, le magasin est plein à craquer. Il faut parfois attendre jusqu'à deux heures pour vendre un objet. *« Nous avons dû arrêter très vite la publicité, parce que nous étions débordés*, raconte John Davidson, responsable de Cash Converters sur le continent européen. *C'est un record mondial pour une ouverture : le chiffre d'affaires dépasse de 50 % nos prévisions. »* Près de 700 000 francs de chiffre d'affaires les dix-neuf premiers jours, sept mille objets achetés aux particuliers en deux mois : le paiement immédiat des biens déposés séduit. Sans conteste, Cash Converters tire profit des fréquentes déconvenues des consommateurs ayant eu recours aux dépôts-ventes traditionnels, où l'objet cédé par le particulier n'est payé qu'après sa vente.

Entre dépôt et vente, tout peut en effet arriver : commissions exorbitantes prélevées par le magasin, biens abîmés pendant leur exposition ou bradés parce que, après un certain délai de mise en vente, les prix évoluent très vite vers le bas. Si le consommateur ne réagit pas rapidement en reprenant son bien, comme il y est autorisé, il se retrouve alors avec trois francs six sous pour sa table en merisier. Certains dépôts-ventes, enfin, mélangent allègrement objets d'occasion et soldes. De ces pratiques se démarque une nouvelle génération de trocs et dépots-ventes. Ils se veulent professionnels et recueillent déjà les fruits de cette « transparence ». Sur un marché évalué à 1,5 ou 2 milliards de francs par an, on serait en train de passer, selon le sociologue Denis Stoclet, spécialiste de la distribution, *« d'un système artisanal (puces, brocantes, petits dépôts-ventes…) à un système industriel, avec de nouvelles usines à troquer »*.

> L'heure est aux vendeurs en tenue, aux rayonnages soignés et au paiement immédiat

« Notre système est à 100 % différent du dépôt-vente, revendique John Davidson. *Nous sommes propriétaires de tous les objets que nous exposons, puisque nous les avons payés cash : ce service instantané semble une nécessité aujourd'hui. Et puis nous avons un vrai magasin. Nous souhaitons être plus proches de Darty que des puces… »*

Au guichet des achats, une jeune femme rit trop fort pour être à l'aise. Elle est venue vendre son épilateur électrique, jadis payé 500 francs. On ne lui en offre que 50 francs. Elle tente une timide négociation, puis finit par remballer l'objet, dépitée. Chez Cash Converters, on ne fait pas de sentiment. La règle officielle est d'*« acheter au prix auquel on pense pouvoir revendre »*. Mais l'intérêt est de sous-estimer le bien au maximum, afin de pouvoir le remettre en vente à un prix raisonnable tout en dégageant une marge confortable. *« Nous proposons des prix plus intéressants quand le client s'engage à acheter au magasin*, se défend M. Davidson. *De toutes façons, il doit repartir content de la somme offerte, sinon il ne reviendra pas. »* Ce que le responsable des achats aux particuliers, Philippe de Schompré, résume plus crûment : *« Il faut tondre le mouton sans lui arracher la peau. »* Sur les présentoirs, des fers à repasser à 45 francs, des fours à micro-ondes à 500 francs, des ordinateurs pour moins de 1 000 francs. Tout cela n'est pas de première jeunesse, mais fonctionne.

John Davidson prévoit en France, comme ce fut le cas pour la Grande-Bretagne, l'implantation de cinquante magasins franchisés en deux ans. *« Peut-être y en aura-t-il davantage, puisqu'ici nous bénéficions du fait que les prêteurs sur gage privés sont interdits, que seuls existent les crédits municipaux. Nos clients ont compris l'intérêt du recyclage, de se débarrasser de ce qu'ils n'utilisent plus pour acheter autre chose. »* Surtout, ils ont besoin d'argent frais, et ce n'est sûrement pas par hasard que Cash Converters a choisi comme tête de pont en France le nord de Marseille et ses cités.

Du côté des dépôts-ventes classiques, certains tentent également de devenir des supermarchés de l'occasion en recourant aux méthodes (et aux cadres) de la grande distribution. Pour ceux-là, les affaires tournent bien. Le Troc de l'Ile, une chaîne de franchisés née en 1982, qui regroupe cinquante-quatre magasins d'environ 1 500 mètres carrés, réalise 250 millions de chiffre d'affaires annuel et table sur cent magasins ouverts en 1997 ; ou la Trocante, qui compte cinquante-trois magasins de surface équivalente et dont le chiffre d'affaires a atteint 230 millions de francs en 1994.

Propreté, décoration soignée, le client ne touche le chèque qu'une fois la vente effectuée. *« Mais un contrat clair est signé, et dans 80 % des cas, la vente s'effectue dans le mois qui suit le dépôt »*, affirment, comme un seul homme, les responsables des deux enseignes. *« Dans certaines villes, il faut vraiment rassurer le consommateur*, constate le PDG de la Trocante, *car nos prédécesseurs se sont parfois évaporés avec leurs stocks… »* *« Un grand ménage a commencé parmi les dépôts-ventes qui ont fleuri dans les années 80 parce qu'il n'y a aucun stock à financer au départ. Il va se poursuivre »*, avertit Denis Mathieu, directeur de l'enseigne Troc de l'Ile. Car l'enjeu est de taille. Le marché de la seconde main est aujourd'hui très porteur puisque *« lié aux nouveaux modes de consommation »*, selon M. Mathieu. *« Reprise économique ou non, on ne reviendra pas au gaspillage. Nous symbolisons l'achat malin : bien revendre ce qu'on a permet d'acheter moins cher du neuf. »*

Pascale Krémer

Ségolène Royal contrainte à des primaires au sein du PS des Deux-Sèvres

M. Fillon soumet une nouvelle rédaction des textes contestés par les étudiants d'IUT

Le Cneser sera saisi lundi d'un projet d'arrêté modificatif sur l'accès aux IUP

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) sera saisi pour avis, lundi 20 février, d'une modification de l'arrêté du 29 décembre 1994 sur les conditions d'admission dans les instituts universitaires professionnalisés, et notamment de son article 4. Jeudi 16 février, les manifestations appelées par les syndicats d'enseignants et d'étudiants ont peu mobilisé, à l'exception de celle de Pau.

LORS DE LA JOURNÉE DE NÉGOCIATIONS, mardi 14 février, avec les organisations d'étudiants et d'enseignants, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait promis une modification rapide des textes contestés par les etudiants d'IUT. Le nouveau texte, qui tient en deux articles, supprime bien évidemment les deux formules qui ont mobilisé les étudiants d'IUT, à savoir, un accès *« à titre exceptionnel et par dérogation »*.

L'article premier indique : *« L'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 1994 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : peuvent être admis à s'inscrire en première année d'institut universitaire professionnalisé (...) les étudiants ayant accompli au moins une année d'études supérieures avec succès, ainsi que les étudiants ayant obtenu la moyenne générale au contrôle de connaissances sanctionnant les enseignements de première année du premier cycle des études de médecine et de pharmacie.*

» Sont admis de plein droit à s'inscrire en deuxième année d'IUP les étudiants titulaires du diplôme d'études universitaires délivré dans le cadre de l'IUP. Ont également accès en deuxième année, dans les conditions fixées à l'article 5 du décret du 29 décembre 1994 et par les dispositions du décret du 23 août 1985 [sur la validation des acquis] : *les étudiants ayant bénéficié d'une validation pour un DEUG ou une scolarité en classe préparatoire aux grandes écoles organisées en deux ans ; les étudiants titulaires d'un BTS ayant validé d'une validation pour une scolarité en classe préparatoire ; les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS, après avis favorable motivé du directeur de l'IUT ou du proviseur du lycée où le diplôme a été préparé. »*

Cette nouvelle rédaction introduit deux modifications majeures. Désormais auront accès aux IUP tous les étudiants ayant *« suivi avec succès »* une première année dans l'enseignement supérieur, et plus seulement dans une filière longue comme l'indiquait le texte précédent. Cela concerne les étudiants d'IUT, de BTS, mais aussi les étudiants de médecine et de pharmacie, qui, bien qu'ayant obtenu la moyenne à l'examen de 1re année, n'ont pas été admis au titre du *numerus clausus*, En second lieu, l'admission des titulaires de DUT et de BTS en seconde année est reconnue, de fait, pour un passage en seconde année d'IUP.

« RIEN N'A CHANGÉ »

S'il était adopté, ce texte modifierait de fait la circulaire Bardet du 26 janvier 1995 portant sur l'ensemble de la réforme de la filière technologique. Mais sa rédaction sera proposée ultérieurement et devra tenir compte du nouvel équilibre établi entre les filières longues et les filières courtes qui étaient strictement encadrées à bac+2.

Interrogé, vendredi 17 février, sur RTL, François Fillon s'est une nouvelle fois défendu d'avoir *« reculé »*. *« Je ne retire pas la disposition du texte qui fait le plus problème*, a-t-il indiqué, *mais sa formulation »*. *« Rien n'a changé sauf la présentation d'un problème qui était celui de la poursuite d'études. (...) Sur quinze pages de circulaire, il y a deux mots de changés. »* Estimant que la décision de poursuite d'études après l'IUT continuerait à être prise par les *« jurys d'admission »*, il s'en est pris aux *« mouvements de gauche qui ont cherché à utiliser cette crise qui, elle, était réelle »*.

Malgré les concessions annoncées par M. Fillon, l'intersyndicale des personnels et des étudiants de l'enseignement supérieur avait maintenu son appel à la journée d'action du jeudi 16 février. Toutefois, à l'exception de Pau, où 6 à 7 000 étudiants et lycéens ont défilé dans les rues alors que l'université est en grève, la mobilisation a été relativement faible.

En l'absence des étudiants d'IUT, on comptait près de 2 000 manifestants à Paris, 2 500 à Lille, Rennes et Tours, 1 500 à Marseille, Dunkerque ou Arras, un millier à Rouen ou Avignon, et quelques centaines dans de nombreuses villes, essentiellement contre le rapport Laurent.

Michel Delberghe

M. Méhaignerie souhaite que les procureurs soient plus autonomes

LES « AFFAIRES » ont démontré, en quelques années, que les relations entre le garde des sceaux et les procureurs étaient l'un des enjeux-clés de tout débat sur la justice.

Au nom de l'opportunité des poursuites, le parquet a en effet en main l'avenir des procédures : il peut choisir de classer sans suite un dossier, ce qui équivaut à un enterrement judiciaire, préférer l'enquête préliminaire, qui se déroule sous l'autorité du procureur, ou opter en faveur de l'ouverture d'une information judiciaire, qui aboutit à la saisine d'un juge d'instruction.

Mais ce pouvoir, il ne l'exerce pas seul : en vertu du code de procédure pénale, le ministre de la justice a le droit d'adresser aux procureurs généraux des instructions dans les dossiers individuels. Certains ministres en ont fait un usage politique : en juillet 1991, le procureur de Marseille, Olivier Dropet, avait ainsi envoyé Place Vendôme un rapport indiquant qu'il s'apprêtait à poursuivre Bernard Tapie pour les malversations financières de l'Olympique de Marseille *« sauf instructions écrites contraires »*.

Afin de retarder le plus longtemps possible l'ouverture de l'information judiciaire, Henri Nallet avait alors demandé à tous les procureurs de France de *« faire le point »* sur la situation des clubs de première division. Cette décision avait paralysé l'action de la justice marseillaise pendant près de huit mois : il avait fallu l'arrivée de Michel Vauzelle, en mars 1992, pour que la Place Vendôme donne son feu vert à l'ouverture d'une série d'informations judiciaires sur les pratiques irrégulières du football, et donc sur celles de Bernard Tapie...

Cet étrange système qui *« heurte la raison en même temps qu'il bouscule la République »*, selon le mot du premier avocat général près la Cour de cassation, Michel Jéol, repose en partie sur un court article du code de procédure pénale : *« Le ministre de la justice peut enjoindre* [le procureur général] *d'engager ou de faire engager les poursuites. »* Ce texte autorise clairement le garde des sceaux à imposer à un procureur l'ouverture d'une information judiciaire, mais il ne précise pas s'il peut ordonner un classement sans suite. Les juristes estiment que ce silence vaut interdiction, mais certains ministres en ont décidé autrement : Henri Nallet et Michel Vauzelle revendiquaient ainsi tous deux le droit aux instructions de classement.

En arrivant Place Vendôme, en 1993, M. Méhaignerie souhaitait mettre fin à ces pratiques. Il s'était donc engagé à ne jamais imposer un classement et avait demandé au Parlement de préciser que les instructions seraient désormais *« écrites et versées au dossier »*. *« Le pouvoir politique n'interrompt plus le cours de la justice mais la suspicion reste la règle*, affirmait-il jeudi 16 février. *Il faut donc inscrire cette pratique dans les textes. »*

M. Méhaignerie propose donc d'ajouter au code de procédure pénale une phrase précisant que *« toute décision de poursuite individuelle ne peut être interdite par le garde des sceaux »*. Cette proposition, qui figure dans le programme de M. Balladur, ne pourra cependant pas être soumise au Parlement avant la présidentielle : en raison de la campagne électorale, la session de printemps ne commencera pas avant juin. Et la France aura d'ici là un nouveau président.

Anne Chemin

L'épiscopat tire les leçons de l'affaire Gaillot

APRÈS UN MOIS de flottement dans l'Eglise de France, consécutif à l'éviction de Mgr Gaillot de son diocèse d'Evreux, le Conseil permanent de l'épiscopat tente de reprendre en main la situation. A l'issue d'une réunion, lundi 13 et mardi 14, il a publié, jeudi 16 février, sa propre version des faits et tiré quelques leçons des polémiques qui ont suivi et qui continuent de diviser l'Eglise de France.

Ce n'est pas son engagement auprès des exclus qui a valu sa destitution à l'ancien évêque d'Evreux, répète ce texte pour couper court à certaines interprétations, mais *« la distance croissante mise entre lui et les évêques, entre lui et le pape »*. Son tort aurait été d'avoir empiété, par ses visites et par ses interventions, sur les prérogatives locales des autres évêques, mettant constamment ceux-ci *« en porte-à-faux »*. En outre, il se serait écarté de *« plusieurs points de discipline et de morale qui ne sont pas sans implications théologiques »*.

Toutes les procédures de concertation ont été épuisées, en France et à Rome, estime encore le Conseil permanent. Mais le dialogue était devenu de plus en plus ardu, et *« il est apparu que les difficultés ne pouvaient plus être résolues par le seul épiscopat français. Le pape en a tiré les conséquences »*. Les leçons à méditer portent, d'abord, sur l'exercice de l'autorité dans l'Eglise, mise en cause dans les manifestations qui ont suivi la sanction contre Mgr Gaillot. La démission imposée à un évêque, sans concertation avec son *« peuple »*, a choqué beaucoup de laïcs. Le Conseil permanent en prend acte, mais répond que si les laïcs, les religieux, les prêtres et les évêques sont *« tous responsables »* dans l'Eglise, ils ne le sont pas de la même façon. Et il lance un appel au respect de la *« diversité des fonctions »*.

De même, face au réveil de vieilles fractures provoqué par cette affaire, *« les efforts d'accueil, de dialogue, d'écoute entre prêtres, laïcs et évêques »*, tels que développés déjà dans les synodes diocésains, doivent être repris et amplifiés. *« Nous devons aller au-delà du simple respect des différences et parvenir à la rencontre dans la foi de l'Eglise, fondement de notre unité. »*

S'agissant du témoignage donné aux exclus par Jacques Gaillot, le Conseil permanent rappelle que la solidarité est l'affaire de toute l'Eglise. Enfin, à propos du rôle des médias, il se contente de dire : *« Ils sont un défi pour l'Eglise. Saura-t-elle le relever pour proclamer le message du Christ dans la plénitude de sa vérité ? »*

Le Conseil permanent conclut par ses mots : *« Nous constatons avec souffrance que des hommes et des femmes se sont laissés gagner par le doute à l'égard de l'Eglise. Nous réaffirmons à ceux et à celles qui tiennent leurs engagements missionnaires, notamment en direction des plus éprouvés, qu'ils sont dans le vrai. »* Mgr Duval, président de la Conférence épiscopale, et Mgr Marcus, vice-président, se rendront début mars à Rome. Cette déclaration est-elle destinée à clore ou à ouvrir un débat sur une affaire qui a jeté dans la rue des milliers de militants catholiques, de prêtres et de diacres ? Dans sa tonalité actuelle, aussi générale que généreuse, elle ne répond pas à l'attente des plus lucides des contestataires, qui réclament une sorte d'« audit » sur l'ensemble des questions posées à l'Eglise de France.

Quant à Mgr Gaillot, il a annoncé devant l'Association des journalistes de l'information religieuse (ADIR), son intention de se rendre dans son nouveau diocèse fictif de Parthenia, en Algérie (près de Sétif, dans l'ex-Maurétanie sétifienne). Le Conseil permanent a décidé de prendre en charge son traitement d'évêque en activité, qui est de 4 700 F par mois, plus une indemnité forfaitaire d'hébergement de 800 F par mois.

H. T.

Renvoi en correctionnelle de MM. Emmanuelli et Laignel dans l'affaire Urba-Marseille

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Lyon a ordonné, vendredi 17 février, le renvoi devant le tribunal correctionnel d'Henri Emmanuelli et André Laignel pour *« complicité de trafic d'influence »*. Mis en examen en septembre 1993, les deux hommes, tous deux anciens trésoriers du Parti socialiste, *« ne pouvaient pas ignorer*, ont estimé les magistrats, *le système de financement mis en place à Marseille »*.

Ainsi la direction du PS se trouve-t-elle une fois encore rattrapée par l'interminable affaire Urba, du nom du bureau d'études dirigé par Gérard Monate, qui a valu aux socialistes maints ennuis judiciaires, et à son actuel premier secrétaire, M. Emmanuelli, un premier rendez-vous avec la justice : le 2 mars s'ouvrira à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), le procès du dossier Urba dans la Sarthe, successivement instruit par l'ex-juge Jean-Pierre et le conseiller Van Ruymbeke, et dans lequel M. Emmanuelli compte parmi les prévenus.

Au-delà de la relance, cinq ans après la découverte des faits – le livre de l'ex-inspecteur Gaudino, *L'Enquête impossible*, avait été publié en 1990 –, du « feuilleton » de l'affaire Urba, la décision des magistrats lyonnais vient conforter les craintes de ceux qui, au sein-même du PS, estimaient que la *« candidature à la candidature »* présidentielle de M. Emmanuelli pouvait comporter des risques pour les socialistes.

Au terme de l'instruction de cet autre volet, lancé à Marseille par une plainte d'un élu écologiste sur la base des découvertes de l'ancien policier Antoine Gaudino, le parquet général de Lyon avait néanmoins requis un non-lieu pour MM. Emmanuelli et Laignel (*Le Monde* du 2 décembre). Mis en cause à propos du chantier du tunnel Prado-Carénage, achevé en septembre 1993, et de l'attribution d'une quarantaine d'autres marchés publics à Marseille, cinquante-huit personnes – élus, chefs d'entreprise et dirigeants de bureaux d'études – avaient été mises en examen devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, dont les deux anciens députés socialistes Michel Pezet et Philippe Sanmarco.

Relevant, dans leur arrêt, l'*« absence d'enrichissement personnel »* au profit des personnes mises en examen, les magistrats n'ont toutefois prononcé des non-lieux qu'en faveur de huit d'entre elles.

H. G.

Affaire du sang contaminé : « Nature » critique la justice

DANS UN ÉDITORIAL publié dans son numéro du 16 février, la revue scientifique internationale *Nature* réclame la nomination d'une commission d'enquête internationale sur l'affaire du sang contaminé. *« En dépit de la complexité de l'affaire*, écrit *Nature*, *les tribunaux où se sont déroulés les procès initiaux n'ont pas fait appel à des experts indépendants. Le dossier du principal chef d'accusation (les hémophiles auraient reçu des facteurs de coagulation contaminés alors que des substances surtraitées par la chaleur étaient disponibles) a été hâtivement mis sur pied par la police et la justice, et il était truffé d'erreurs. Ainsi, la traduction erronée d'un texte datant d'octobre 1984 a conduit le rapporteur au Conseil d'Etat à affirmer qu'à cette date l'efficacité des produits inactivés par la chaleur* « doit être considérée comme établie » : *dans le texte original, on pouvait lire :* « reste à démontrer » (remains to be proved). »

« Aujourd'hui, le danger pour la France est de voir la chasse aux boucs émissaires se prolonger indéfiniment. » Estimant que *« la presse française, qui a joué le même rôle que les tricoteuses excitant les bourreaux autour de la guillotine, ne sera pas d'un grand secours »*, l'hebdomadaire ajoute que *« les juges n'ont jamais pris suffisamment en compte les nombreuses circonstances atténuantes existant au milieu des années 80 – en particulier les incertitudes concernant l'importance du sida et la qualité des tests diagnostiques. Que se passera-t-il donc si MM. Fabius et Gros sont envoyés en prison et si la foule n'est toujours pas apaisée ? Mieux vaudrait agir tout de suite pour prévenir cette sombre éventualité. »*

Le sabotage du CERN était l'œuvre d'un maître chanteur

L'auteur du « sabotage » des installations du laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) de Genève (*Le Monde* du 17 février) était doublé d'un maître chanteur. Nicolas Blazianu, cinquante-trois ans, avait profité d'un arrêt des accélérateurs de particules PS et SPS pour sectionner quelques câbles et démonter soigneusement 1 200 cartes électroniques du système de contrôle. Puis il a téléphoné à un membre de la direction pour lui proposer la restitution des pièces contre une somme de 2 millions de francs suisses et le licenciement de son ancienne épouse, employée à l'administration du CERN, dont il est séparé depuis onze ans. Il a été mis en examen pour vol, tentative d'extorsion de fonds sous condition et détention d'armes. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : trois membres de Dev-Sol**, organisation turque d'extrême gauche, ont été mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*, jeudi 16 février à Paris par le juge Jean-Louis Bruguière. Kemal et Levent Yanlik ont été placés sous mandat de dépôt, tandis que Cihyan Yildirim a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Les trois Turcs sont soupçonnés d'avoir favorisé la fuite de Dursun Karatas, le responsable de Dev-Sol mis en examen par M. Bruguière en septembre, remis en liberté sous contrôle judiciaire par la chambre d'accusation le 26 janvier, et depuis lors en fuite.

■ **VASARELY : l'université Aix-Marseille-III et la Fondation Vasarely ont résilié**, jeudi 16 février à Paris, la convention qui les liaient depuis 1981. Prise à l'amiable, cette décision confirme la séparation *de facto* opérée depuis 1993. Les deux parties s'engagent à abandonner les poursuites et l'université devra verser 1 million de francs à la fondation. Depuis trois ans, la famille du peintre contestait la gestion de l'ancien président et doyen de la faculté de droit, Charles Debbasch. Mis en examen pour *« abus de biens sociaux »*, celui-ci a été libéré, mercredi 15 février, de la prison des Baumettes.

■ **LOGEMENTS : la France a besoin de construire 316 000 logements par an entre 1995 et l'an 2000**, selon une étude de la direction de l'habitat et de la construction du ministère du logement présentée jeudi 16 février. Cette estimation est en baisse par rapport aux cinq années précédentes (364 000 unités). Abstraction faite d'un volant de logement vacants et de 47 000 résidences secondaires, les besoins en résidences principales ne s'élèvent plus qu'à 257 000 unités pour la période 1995-2000 (à comparer avec 295 000 unités entre 1990 et 1995). En construisant 300 000 logements annuels, il faudrait plus de vingt ans pour résorber les retards accumulés.

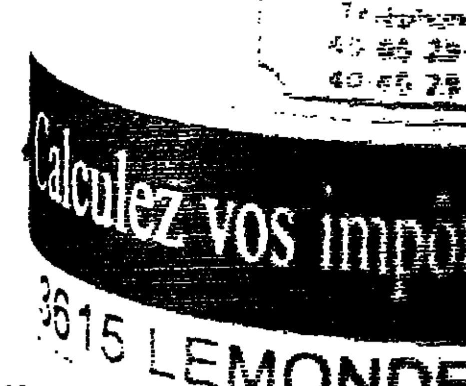
■ **VILLES : l'ONU prépare un « sommet des villes »** qui sera organisé en juin 1996 à Istanbul. Baptisée « Habitat II », cette conférence mondiale entend traiter des grandes questions comme le droit au logement et le développement équilibré des villes, a indiqué mardi 14 février à Paris, Wally N'Dow, secrétaire général adjoint de l'ONU et secrétaire général de la conférence. A l'issue de ce sommet, qui veut prolonger celui de Rio sur l'environnement et la conférence du Caire sur la population, devrait être annoncé un « plan d'action mondial » pour 1996-2000. Selon M. N'Dow, *« la moitié de l'humanité vivra et travaillera dans les villes d'ici à l'an 2000. Il faut accepter le fait que le XXIe siècle sera urbain, malgré le désir ou les tentatives de freiner cette tendance »*.

■ **JEAN-PAUL II : les ordres religieux doivent donner l'exemple au clergé séculier**, a indiqué le pape, mercredi 15 février au cours de l'audience générale hebdomadaire, dans une allusion aux contestations de prêtres diocésains en France, en Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne, à la suite de la suspension de Mgr Gaillot. Le voeu religieux d'obéissance est une invitation à *« surmonter les tentations de la rébellion, de la critique systématique, de la défiance »*. Le témoignage de pauvreté *« peut encourager les prêtres diocésains à rechercher des modes de vie plus pauvres »*. L'exemple de chasteté *« peut aider les prêtres diocésains à comprendre mieux et à mieux apprécier la valeur du célibat »*.

■ **ALCATEL : une assignation pour diffamation** a été adressée jeudi 16 février au journal *Libération* par Alcatel Câble après un article évoquant d'éventuelles surfacturations commises par la société aux dépens d'EDF (*Le Monde* du 17 février). La filiale d'Alcatel Alsthom a aussi engagé une action contre X... pour vol de documents et violations du secret des affaires.

Patrick Balkany s'en prend au juge Halphen

LE DÉPUTÉ (RPR) des Hauts-de-Seine et maire de Levallois-Perret, Patrick Balkany, a pris la défense de Didier Schuller, dans un entretien accordé au *Parisien* du 17 février, estimant que le conseiller général (RPR) de Clichy était *« une victime expiatoire »*. Président de l'office HLM des Hauts-de-Seine, visé par l'enquête des juges Portelli et Vandingenen, M. Balkany a démenti l'existence *« de fausses factures dans les HLM des Hauts-de-Seine »* et lancé plusieurs attaques contre le juge Eric Halphen. *« Je crois qu'il faut que les juges se méfient, je ne sais pas lequel des deux, entre Schuller et le magistrat, risque le plus la prison*, a-t-il déclaré. *Pour le moment, ce n'est pas Schuller qui est en faute, ni Balkany, c'est le juge qui a contrevenu au secret de l'instruction. »* Qualifiant l'arrestation de l'entrepreneur Jean-Paul Schimpf, le 1er février en flagrant délit (*Le Monde* daté 5-6 février), de *« manipulation magnifique »*, M. Balkany a estimé qu'une *« opération de déstabilisation »* visait le ministre de l'intérieur. *« On essaie de faire payer à Charles Pasqua le prix de son ralliement au premier ministre. Des gens ont intérêt à ce que Charles Pasqua ne soit pas premier ministre. »*



DISPARITIONS

Alberto Burri

Le peintre des toiles « pauvres »

ALBERTO BURRI, peintre italien, est mort lundi 13 février, à la clinique Pasteur à Nice, des suites d'un emphysème pulmonaire ; il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

Avec Alberto Burri, c'est l'un des peintres italiens majeurs de l'après-guerre qui disparaît. Méconnu ou sous-estimé en France – il y fut relativement peu exposé –, il est né en 1915 à Citta di Castello (Ombrie), dans la haute vallée du Tibre, où il conserva un atelier toute sa vie. Médecin militaire en Afrique durant la guerre, il est fait prisonnier par les Américains et interné dans un camp du Texas où il commence à peindre en 1944.

Il s'installe à Rome dès son retour. En 1947, l'essentiel de sa grammaire est prête : l'assemblage de textures « pauvres », altérées par diverses techniques – dont la peinture – sur plusieurs épaisseurs. Avec Capogrossi et Ettore Colla, il fonde en 1950 le groupe Origine, affirmant sa préférence pour une peinture non figurative plutôt qu'abstraite, mettant l'accent sur le signe et la matière. Ce sera la seule expérience collective de ce farouche indépendant, dont le « matiérisme » indisposera : on le taxera de néodadaïsme, alors qu'il est un lyrique, on retiendra la grossièreté de ses matériaux sans prendre en compte la subtilité de ses compositions.

Les séries des *Sacchi* le font connaître au début des années 50. Sommairement encollés sur la toile, des fragments de sacs de jute usagés, de tonalité différente, sont cousus, rapiécés ou déchiquetés, laissant apparaître les boursouflures, les purulences peintes d'un fond souvent rouge ou noir. Assez pour filer toutes les métaphores chirurgicales auxquelles prédispose le passé médical du peintre. On voudra y voir tantôt des représentations du corps pansé, tantôt celles d'un continent (l'Europe) anéanti par la guerre. Burri, lui, en tiendra pour la *« présence irréductible de la peinture qui se refuse à toute transposition dans quelque autre forme d'expression que ce soit »*.

Le feu sera, avant Yves Klein, l'un des intermédiaires favoris du peintre. Dans ses *Combustioni* (1957), il brûle et noircit des toiles et de fines plaques de bois qu'il assemble. Il s'attaque ensuite aux matières plastiques qu'il tord, déforme et fait fondre dans des compositions qu'il présente à la Dokumenta III de Kassel (1964). Parallèlement, il édifie depuis 1958 des figures de métal martelé, cisaillé, brûlé, rouillé, où demeurent intacts les signes de l'industrie. Son penchant au maniérisme se développe et s'affirme dans les années 70, avec ses *Cretti*, recherches sur le relief à base de colle et de résines.

Alberto Burri affirmait que *« la pauvreté d'un médium n'est pas un symbole, mais un procédé pour peindre »*. Une idée que reprendront à leur compte vingt ans plus tard les artistes de l'arte povera. En 1987, il avait recouvert de chaux blanche les ruines de la cité sicilienne de Gibellina, détruite par un tremblement de terre en 1968. Il avait conservé le tracé des rues, arasé les décombres à hauteur d'homme, créant à flanc de coteau une poignante sculpture déambulatoire de 24 hectares, devant laquelle sont données chaque année les représentations du festival international.

Jean-Louis Perrier

Joseph Ortiz

Un activiste de l'Algérie française

JOSEPH ORTIZ, dit « Jo », activiste de l'Algérie française, instigateur des barricades d'Alger en janvier 1960, est décédé mercredi 15 février, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à l'hôpital de Toulon (Var). Né le 4 avril 1917 à Guyotville (Algérie), Jo Ortiz a milité dans différentes organisations d'extrême droite et notamment dans le mouvement poujadiste. Dans son bar, le Forum, situé à Bab-el-Oued, se retrouvaient des partisans acharnés de l'Algérie française. Lui-même a pris part à bon nombre d'actions qui déchiraient alors l'Algérie. Ainsi, il a été impliqué dans l'attentat au bazooka, le 6 février 1957, contre le général Salan, alors commandant en chef inter-armées. Il a également participé aux événements qui conduiront aux émeutes du 13 mai 1958 à Alger et à la crise gouvernementale à Paris. Membre du Comité de salut public d'Alger, il quitte celui-ci, le 4 juillet 1958, avec un groupe d'ultras pour rédiger le *« manifeste des 14 »* dans lequel ils réclament l'instauration d'un *« ordre corporatif »*. Et, en 1959, il fonde le Front national français, auquel il donne la croix celtique pour emblème.

Après l'échec du complot des barricades dont il a pris la tête le 24 janvier 1960, il s'enfuit en Espagne. Interné quelques mois aux Canaries, il est autorisé, en juillet 1962, à résider aux Baléares. C'est donc par contumace qu'il est condamné à mort en mars 1961.

De son lieu d'exil, Jo Ortiz poursuit ses activités. En novembre 1960, il fait diffuser une proclamation sur l'Algérie dans laquelle est annoncé l'avènement d'une sixième République *« anticommuniste et solidaire du peuple opprimé »*. Il fonde une Union méditerranénne anticommuniste et, en janvier 1961, créé et dirige un « gouvernement provisoire pour l'Algérie française et le Sahara ». Il sera également la tête « politique » du maquis Résurrection-patrie qui sera tenu pour responsable de plusieurs attentats OAS dans le sud-ouest de la France.

Bénéficiaire de l'amnistie de 1968, il regagne la France cette même année pour s'installer à Toulon où, en 1970, il fonde le Club des nationaux et rapatriés. Son nom est à nouveau cité, en juillet 1975, après une série de plastiquages dans le Var, mais, s'il est brièvement incarcéré, c'est pour détention d'une arme de quatrième catégorie, car son implication dans les attentats est rapidement écartée. On le retrouve, en 1979, sur la liste formée par Jean-Louis Tixier-Vignancour (extrême droite) aux élections européennes.

Jo Ortiz était, au moment de son décès, président d'une fédération de rapatriés fondée en 1982.

Henri Védrines

Un militant communiste de la première heure

HENRI VÉDRINES, ancien député (PC) de l'Allier, est décédé le 12 février à Montluçon, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Né le 19 novembre 1911 à Neuilly-sur-Seine, fils d'une blanchisseuse et d'un ancien ouvrier mécanicien devenu un aviateur célèbre, Jules Védrines, il a mené l'essentiel de sa carrière professionnelle et militante dans l'Allier, à l'exception de brèves années passées dans la région parisienne au moment du Front populaire. Entré en 1929, muni d'un CAP, à la Compagnie électrique de la Loire et du Centre, à Montluçon, Henri Védrines se lie avec le mouvement ouvrier. Militant de la première heure, il adhère aux Jeunesses communistes à vingt et un ans et devient, quelques années plus tard, l'un des dirigeants du puissant syndicat CGT de la métallurgie, auquel les industries électriques sont, à l'époque, rattachées. A vingt-quatre ans, il est secrétaire de la section communiste de Montluçon. Et puisqu'il a passé son brevet de pilote à l'aéroclub des « métallos » de la région parisienne, il sera aussi, sous le Front populaire, l'un des secrétaires de la Fédération populaire des sports aéronautiques. Après la guerre, passée en partie au Stalag III B de Francfort-sur-Oder, il appartiendra à la commission de contrôle financier du PC, de 1947 à 1956, date à laquelle il est élu suppléant du comité central. Sa carrière de député de l'Allier commence dans les deux Assemblées constituantes de 1945 et 1946. Il sera réélu en 1951 et 1956. Battu en 1958, il se désistera en 1962 en faveur du candidat socialiste et ne retrouvera son siège que de 1968 à 1973. En mars 1977, il est élu conseiller municipal de Moulins, mais abandonne ce poste en 1978.

David Wayne

Un grand acteur de complément

DAVID WAYNE, acteur, est mort d'un cancer jeudi 9 février à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Au cinéma, au théâtre, à la télévison, l'acteur David Wayne aborda une impressionnante galerie de personnages, du savant déterminé à sauver l'humanité (*Le Mystère Andromède*, de Robert Wise) au mari indifférent d'une femme aux multiples personnalités (*Les Trois Visages d'Eve*, avec Joanne Woodward). S'il lui arriva d'incarner des premiers rôles – le plus connu peut-être en France fut le tueur de *M. le maudit*, de Joseph Losey, d'après le grand classique de Fritz Lang –, David Wayne fut l'un des parfaits exemples de ces grands acteurs de complément qui faisaient la richesse du cinéma américain. On le retrouvait aux côtés de Katharine Hepburn et Spencer Tracy (*Madame porte la culotte*, de George Cukor), de Jennifer Jones (*Le Portrait de Jennie*, de William Dieterle), de Marilyn Monroe (*Comment épouser un millionnaire*, de Jean Negulesco), d'Anne Bancroft et de la danseuse Tamara Toumanova (*Tonight we Sing*, de Mitchell Nielsen).

Au théâtre, sa carrière fut autrement plus prestigieuse. Né Wayne David McKeekan à Traverse City, Michigan, diplômé en études commerciales, débutant dans une troupe shakespearienne de Cleveland, New York, figurant puis troisième couteau à Broadway, c'est en 1947 que David Wayne décroche le rôle tournant de sa carrière : un farfadet irlandais dans la comédie musicale *Finian's Rainbow* – c'est Tommy Steele qui reprendra le personnage dans le film de Francis Coppola. Tout comme Jack Lemmon lui soufflera celui de l'enseigne Pulver dans *Mr. Roberts*, aux côtés d'Henry Fonda (rôle qui valut à Wayne son premier Tony, Oscar du théâtre) et Marlon Brando celui de Sakini, le jovial Japonais de *La Petite Maison de thé* (deuxième Tony). Wayne fut aussi le principal interprète d'*Incident à Vichy*, d'Arthur Miller.

Le petit écran assit sa popularité : il y fut l'un des adversaires de Batman, l'inspecteur Richard Queen dans les aventures du célèbre détective Ellery Queen et même *« guest star »* dans le feuilleton « Dallas ».

Henri Béhar

■ **RACHID BABA-AHMED**, musicien et producteur algérien, pionnier du raï, est mort assassiné, le 15 février à Oran. *(Lire p. 3.)*

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Alexandre, Nicolas et Sophie HUVÉ,
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit frère

Boris.

Boulogne, le 8 février 1995.

Claudie GANTIN
et Laurent VERNER,
sont heureux d'annoncer, sans tartufferie aucune, la naissance de leur fils

Valère,

le 25 janvier 1995.

Place Léonard-de-Vinci,
92290 Châtenay-Malabry.

Décès

– Les amis de

Damian BAYON,
critique d'art,
professeur,
écrivain,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 13 février 1995.

L'incinération aura lieu le mardi 21 février, à 10 h 30, au crématorium du cimetière parisien du Père-Lachaise.

– Mme André Feuillade,
Paul-Michel Feuillade,
Et Annick Bourvier Feuillade,
Alexandre, Roch et Tancrède,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André FEUILLADE,

leur époux, père et grand-père.

Les obsèques seront célébrées le samedi 18 février, à 10 h 45, à Notre-Dame de Beauregard, La Celle-Saint-Cloud (78).

43, Chancery Lane,
1128 Singapour.

– Le Père abbé Pascal,
Les chanoines Prémontrés de l'abbaye Saint-Martin de Mondaye,
La famille,
font part du retour vers le Père de

Fr. Vincent-Robert GODARD,
Prémontré,
ancien aumônier des Forces aériennes françaises libres en Grande-Bretagne,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance (avec rosette),
croix des combattants volontaires 1939-1945,
médaille de l'Empire britannique MBE,

endormi dans l'espérance de la Résurrection le 16 février 1995.

La messe d'inhumation aura lieu le lundi 20 février, à 16 heures, en l'église abbatiale de Mondaye, Juaye-Mondaye (Calvados).

– Mme François Lorin de Reure,
sa mère,
Alexandra et Patrice Lopez y Laso,
sa sœur et son beau-frère,
Jean Lorin de Reure,
son frère,
Mme Jean Lorin de Reure,
Mme Louis Cissé,
ses grands-mères,
Ses oncles, tantes, cousins, cousines,
font part du décès de

Ariane LORIN DE REURE,

survenu le 9 février 1995, à l'âge de vingt-cinq ans.

Elle a rejoint son père,

François LORIN DE REURE,

décédé le 25 décembre 1992.

Basa-Oihana,
64480 Ustaritz.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Elie MARCHAND,
née Yvonne Ardoin.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 18 février 1995, à 15 heures, en l'église de Saint-Hérie à Matha (Charente-Maritime).

Ni fleurs ni couronnes.

Sucher,
17160 Matha.

– Mme Dominique Mourain,
Estelle et Olivier Mourain,
M. Olivier Mourain,
M. et Mme Jean-Paul Gazeau
et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Durand
et leurs enfants,
Mlle Viviane Mourain,
Mme Colette Muller,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Dominique MOURAIN,

survenu le 7 février 1995.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 15 février, à Villenave-d'Ornon (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Serge et Françoise Warnier,
ses enfants,
Christophe et Florence Warnier-Bureau,
ses petits-enfants,
Benjamin et Elodie Warnier,
ses arrière-petits-enfants,
Nada Glaver,
sa sœur,
Irina Aleksander,
l'amie de toujours,
Et toute la famille,
ont la tristesse d'annoncer que

Mme Raymond WARNIER,
née Vera KANITZ,

a rejoint, dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 10 février 1995, pour l'éternité, son mari,

Raymond WARNIER,

décédé le 3 novembre 1987.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 17 février.

Elle repose au cimetière parisien du Père Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Serge et Françoise Warnier,
8, rue Houdart-de-Lamotte,
75015 Paris.

Remerciements

– Mme Max de La Giraudière,
remercie tous ceux qui lui ont témoigné amitié et affection lors de la disparition accidentelle de

Max de LA GIRAUDIÈRE,

et exprime son profond regret de ne pouvoir répondre à chacun personnellement.

– Mme Paul Delouvrier
et ses enfants,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du rappel à Dieu de

M. Paul DELOUVRIER,

vous expriment leurs remerciements émus.

Anniversaires

– Boca Raton (Floride).

Il y a un an, le 14 février 1994,

Jeanne

nous quittait

Fée clochette, tu nous manques.

Familles Arciet, Jourdan, Carbonnel.

– En mémoire du décès de

Henri PIERRE,

survenu le 17 février 1994, à Washington (E.U.), une pensée affectueuse est adressée à tous ceux qui ont partagé leur peine et manifesté alors leur soutien à ses enfants Dominique, François, Olivier, ainsi qu'à sa famille.

– Pour le septième anniversaire du rappel à Dieu du Père Joseph Wresinski, fondateur du mouvement international ATD Quart-Monde, une messe sera célébrée par le cardinal J.-M. Lustiger, le dimanche 19 février, à 18 h 30, en la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Souvenirs

« Dans les bras tordus des désirs à jamais inassouvis sera sa mémoire. »

Henri Michaud

Il y a six ans, le 18 février,

David

et ses grands-parents,

Emile et Monique,

nous quittaient, victimes de l'inconscience routière.

Merci à tous ceux qui partagent ce souvenir avec nous.

Anne et Daniel Lenoir-Joussen,
Aurélie, Romain et Estelle.

Soutenances de thèse

– M. André Strada soutiendra sa thèse le jeudi 23 février, à 13 h 30, Salle des actes de Paris-IV, entrée 54, rue Saint-Jacques, sur le sujet : « Efficacité économique et déplacements de personnes dans l'organisation de l'espace : l'exemple de l'agglomération parisienne », devant un jury composé des professeurs B. Dézert (directeur), J. Bastié (président), E. Auphan, M. Wolkowitch et de MM. J. Poulit (DREIF), J. Marvillet et J.-M. Perrin (Ville de Paris).

Communications diverses

– « A l'École des vins », avec le président de l'Union des sommeliers de France. Stage de seize heures (8 séances de deux heures). Début de cours : 22 février, 18 h 30. Appeler Euroscope Communication : 40-15-09-75.

La presse régionale face aux « affaires »

La couverture des démêlés judiciaires des élus locaux embarrasse des journaux intimement associés à leur cité et habitués à une vie locale plus paisible

GRENOBLE, Lyon, Nice, Toulon : quatre villes au cœur des « affaires » politiques et judiciaires. Quatre villes dont le maire, actuel ou ancien, est en prison (Alain Carignon, Jacques Médecin, Maurice Arreckx) ou devant un tribunal correctionnel (Michel Noir). *Le Dauphiné libéré*, *Le Progrès*, *Nice-Matin*, *Var-Matin* : quatre villes et quatre journaux, intimement associés à la vie de la cité, parfois unique source d'informations locales, aujourd'hui confrontés à des informations d'un autre type, qui portent leur ville sur le devant de la scène judiciaire.

Le mode de traitement de ces affaires par ces journaux ne relève pas d'une règle absolue, mais révèle des contextes particuliers, des histoires différentes, des gênes partagées, des attitudes divergentes et des convictions diverses. C'est de façon empirique que les problèmes ont été affrontés ou contournés plus ou moins soigneusement. *Le Progrès* et *Var-Matin* se sont ainsi colletés avec ces dossiers, tandis que *Nice-Matin* et *Le Dauphiné libéré* les abordaient à pas plus mesurés, quand ce n'était pas à reculons. Effet des microclimats sociopolitiques ?

Alain Carignon connaît bien *Le Dauphiné libéré*. Enfant, il y venait rendre visite à son père, journaliste du quotidien grenoblois. Puis il est devenu le jeune maire d'une ville moderne, dynamique et culturelle. Tout allait pour le mieux, mais quelques lézardes sont apparues. Des articles étaient publiés dans la presse nationale sur l'affaire *Dauphiné News*, un conseiller municipal écologiste, Raymond Avriller, dénonçait des irrégularités financières ; mais *Le Dauphiné libéré* restait discret. Le maire entretenait des relations personnelles avec les journalistes, il les invitait à déjeuner ou à dîner, il se mettait parfois en colère en s'adressant directement à eux ou à leurs supérieurs. Une journaliste s'est présentée sur une liste proche de M. Carignon, une autre est mariée à un élu RPR qui vient d'entrer dans le collimateur de la justice. Le maire et le ministre savaient distribuer des récompenses. Le directeur de la rédaction, Hubert Perrin, a ainsi reçu l'ordre national du Mérite des mains du ministre de la communication. *« Il n'y a pas eu une ligne dans le journal, il n'y avait aucun invité, c'était une manifestation à caractère familial »*, explique Hubert Perrin.

> « C'est vrai qu'on n'est pas leader en matière d'investigation »

Tout s'est ensuite accéléré. Alain Carignon a démissionné de son poste de ministre. Pendant l'été, on le voyait beaucoup dans les pages du *Dauphiné*, jusqu'à deux ou trois fois par page parfois. Quand il a été emprisonné, le *DL* a titré : « Mandat de dépôt », avec une photo d'Alain Carignon et de son conseiller Jean-Louis Dutaret. Le titre a fait jaser, comme si *Le Dauphiné* hésitait à mettre Alain Carignon en prison. *« C'est le terme exact du code pénal*, proteste Hubert Perrin. *On nous reproche d'avoir voulu être rigoureux sur l'information. »* Au sein de la rédaction, plusieurs protestent. *« On devenait la risée de la ville »*, explique un journaliste. La détention confirmée, le journal publie un éditorial de Jean Enkaoua, l'un des seuls à être inspiré par l'affaire Carignon : *« Ceux qui, au nom de leur attachement pour le maire de Grenoble, se réfugiaient derrière l'acharnement du juge pour justifier l'incarcération de l'ancien ministre de la communication se sont vu opposer un démenti sans appel. »* Un éditorial qui sonne aussi comme une autocritique. Jean Enkaoua avouera plus tard, lors d'un débat sur la presse et la justice : *« On n'est pas totalement libre d'écrire ce qu'on veut. Il y a des pesanteurs de structures, plus que de la censure. »*

Depuis janvier, l'affaire Carignon s'étend à toute la région (*Le Monde* des 10 janvier et 10 février), et *Le Dauphiné* suit les événements, sort des scoops. Même si des articles attendent, sont coupés. *« On ne peut pas perdre sa crédibilité en publiant des informations qu'on est obligé de démentir »*, explique Hubert Perrin. Ces changements sont interprétés comme un retour aux commandes du directeur, Denis Huertas, qui s'occupait également des journaux tchèques du groupe Hersant, désormais vendus. Un renforcement de la rédaction en chef est également en cours.

Dans les rues de Grenoble, le vendeur d'un journal satirique ricane : *« Il paraît qu'on va jumeler Grenoble avec Nice. »* La géographie des « affaires » connaît d'étranges chassés-croisés. Jacques Médecin est emprisonné à Grenoble, Alain Carignon, à Lyon, où se déroule le procès Noir-Botton. Enfin, un ancien conseiller du maire de Grenoble fait des déclarations dans *l'Est républicain*, journal-phare de l'affaire Longuet.

JACQUES MÉDECIN connaît bien *Nice-Matin*. Ancien journaliste, il a travaillé dans son édition du soir, *L'Espoir*. Les relations entre l'ancien maire de Nice et le quotidien de la ville sont complexes. *« C'était un personnage charismatique, il avait davantage d'amis que d'ennemis dans le journal »*, explique un journaliste. Mais *Nice-Matin*, c'est avant tout un homme : Michel Bavastro, quatre-vingt-huit ans, patron, âme et directeur politique du journal, où il est, du matin au soir, toujours au centre des principales décisions. Il n'a pas souhaité nous parler de *Nice-Matin* et des affaires. Les rapports entre le puissant patron du quotidien et le puissant maire de Nice ont d'abord été mauvais, avec quelques hauts et beaucoup de – très – bas.

La situation s'est inversée en 1979, quand Jacques Médecin a épaulé le journal, en conflit avec le syndicat du Livre. *« Dès lors, il a bénéficié d'une certaine mansuétude, mais c'est le moment où il s'est mis à vraiment exagérer »*, constate un journaliste. Depuis son départ de la mairie, plusieurs articles ont démonté les systèmes financiers de la ville. Mais certains interdits demeurent. Peu après son départ, il ne fallait pas mentionner que Jacques Médecin était en fuite, ou encore le montrer en photo avec des menottes.

A Grenoble comme à Nice, le journal est en situation de monopole, tandis que la concurrence a joué un rôle déterminant en ce qui concerne *Var-Matin* et *Le Progrès*. Au moment du déclenchement de l'affaire Botton, le quotidien de Lyon fait face aux éditions lyonnaises du *Figaro*, de *Libération* et du *Monde*. Le journal régional du groupe Hersant couvre l'affaire dès son déclenchement, tout en manifestant une certaine prudence, quand il apparaît que la piste peut remonter au maire de Lyon. Ainsi, en novembre 1992, *Le Progrès* publie-t-il une page entière sur l'affaire, sans mentionner une seule fois le nom de Michel Noir, sans même désigner Pierre Botton avec la périphrase habituelle : *« le gendre de Michel Noir »*. Réflexe de prudence : il n'y a pas d'accusations précises contre lui, c'est le maire de la ville, il est populaire auprès des lecteurs.

Dès qu'il sera cité, le journal ne le ménagera pas, tout en lui donnant fréquemment la parole. Lorsque les deux journalistes du *Progrès* spécialistes du dossier, Gérard Angel et René Raffin, sont mis en examen avec Gérard Schmitt, de *Lyon-Figaro*, et notre collaborateur Robert Belleret pour recel de violation du secret de l'instruction, le journal se déclare *« totalement solidaire de ses deux journalistes, qui n'ont fait que leur métier au service des lecteurs »* (*Le Monde* du 5 novembre 1993).

Quant à *Var-Matin*, il s'affirme par son impertinence. Il lui donne libre cours depuis l'assassinat, il y a un an, du député du Var Yann Piat. *« On a été un aiguillon, un moteur, en dévoilant plusieurs dossiers, même s'il y a eu quelques dérapages*, reconnaît le rédacteur en chef, Denis Cuxas. *On savait qu'il y avait un système Arreckx, mais on pensait qu'il était plus politique qu'affairiste. On découvre que c'est plutôt l'inverse. »*

L'ancien président du conseil général est en prison, et tous les jours ou presque une nouvelle affaire apparaît. Quatre-vingts dossiers sont en cours d'instruction.

« Depuis l'assassinat, les langues se sont déliées, explique Claude Ardid, l'un des principaux enquêteurs du journal, qui vient de consacrer un livre à l'affaire [*« Ils » ont tué Yann Piat*, à paraître à la fin du mois aux éditions Plein Sud] ; *avant, quand on recevait une information, il n'y avait pas d'enquête de la police, et si la PJ nous donnait un tuyau, le parquet disait qu'il n'avait rien. On se heurtait à des murs. C'est cette loi du silence qui s'est levée, même si les gens ont encore peur, parce qu'ils reçoivent des lettres anonymes, des menaces. »* Lui aussi en a reçu, comme tous les journalistes en charge de ces dossiers, où les pistes politiques remontent au milieu. Après l'assassinat d'un adjoint du maire de La Seyne en 1986, un ancien de *Var-Matin* avoue : *« A un moment, j'ai compris qu'il fallait que je m'arrête, j'avais peur. »*

Toutes les villes ne sont pas Grenoble, Toulon ou Nice. Mais tous les journaux locaux sont, à divers titres, confrontés aux affaires. Sans y être toujours prêts. Car la proximité est ici le maître mot, la raison d'être et du succès. Il convient non seulement d'être proche de ses lecteurs, de leur environnement, de leurs préoccupations, mais aussi proche des sources d'informations, trop parfois.

Le notable tellement fréquenté devient tout à coup infréquentable. *« Connivence, bienveillance, respectabilité : c'est vrai que la presse a été complice de ce système »*, souligne Michel Desprost, président du Club de la presse de Lyon et journaliste au *Progrès*, où il a travaillé sur l'affaire Botton.

Les lois de décentralisation ont bouleversé le paysage régional et le marché de l'information locale. Les pouvoirs des municipalités et des conseils généraux se sont développés. Leurs décisions sont devenues plus importantes, les sommes d'argent manipulées et les tentations aussi. *« Dans l'ensemble, la presse quotidienne régionale s'est adaptée à la nouvelle situation*, explique Jacques Saint-Cricq, PDG de *La Nouvelle République du Centre* et président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) ; *on est devenu plus attentifs à l'égard des sources d'information, des autorités régionales, et, quand il y avait des anomalies à dénoncer, on n'a pas renâclé devant le problème. »* La dénonciation a été quand même variable d'un journal à l'autre.

La proximité exige de la prudence. Un chef d'entreprise ou toute personne soupçonnée et identifiée dans le journal, c'est aussi un voisin, connu dans la ville, que l'on montre du doigt. S'il s'avère innocent, le mal est terrible. *« On garde dans la présentation des choses une extrême rigueur*, précise Jacques Saint-Cricq ; *on évite de dépasser le stade des réalités que nous connaissons, nous refusons les supputations. On est en contact permanent avec les gens qui nous entourent, on a à assumer cette proximité. »*

Ouest-France s'est doté en 1990 d'une charte des faits divers, qu'il essaie d'appliquer au traitement des affaires : *« Dire sans nuire, montrer sans choquer, témoigner sans agresser, dénoncer sans condamner »*, et, surtout : *« La présomption d'innocence est un principe intangible. »* *« C'est vrai qu'on n'est pas leader en matière d'investigation*, reconnaît Paul Goupil, rédacteur en chef à *Ouest-France* ; *on ne parle pas des choses avant qu'il y ait une information judiciaire, on est un peu écartelé entre la volonté de faire toute la vérité et le risque d'aller trop loin, avec des conséquences locales qui peuvent être désastreuses. »*

Le refus d'aborder une affaire avant qu'elle n'entre dans une phase judiciaire constitue une ligne de démarcation. La plupart ne la franchissent pas, certains y voyant une excuse pour ne pas aller plus loin. Généralement, la volonté de traiter ces thèmes ne va pas jusqu'à se doter d'un service d'enquêteurs. *« Ce qui a manqué à la presse quotidienne régionale, c'est une vraie volonté d'investigation, qui n'est jamais incluse dans la politique rédactionnelle »*, remarque Michel Desprost.

> « On est écartelé entre la volonté de faire toute la vérité et le risque d'aller trop loin »

L'initiative vient d'abord de quelques journalistes, qui obtiennent ensuite l'aval de leur hiérarchie. C'est le cas au *Progrès* ou à *Var-Matin*. C'est le cas aussi à *L'Est républicain*, où un journaliste, Laïd Samari, est chargé des investigations, y compris lorsqu'elles ne sont pas régionales. Dans de nombreux journaux, les rédacteurs se plaignent du manque de moyens et de structures. Les enquêtes demandent temps et disponibilité, qui ne sont pas toujours compatibles avec la vie d'une agence locale. Fait notable, *La Voix du Nord* veut mettre en place une cellule de journalistes spécialisés dans l'investigation et les faits de société, qui seraient débarrassés des problèmes d'agenda.

LA presse régionale doit-elle se concevoir comme un contre-pouvoir local ? *« Ce n'est pas notre rôle, on ne peut pas se penser en termes de contre-pouvoir »*, affirme-t-on au SNPQR. Mais les chambres régionales des comptes et les juges d'instruction suffisent-ils à jouer ce rôle ?

« Les chambres des comptes n'ont pas assez de moyens pour assurer ce contrôle, leurs rapports sont trop tardifs, leurs moyens d'investigation trop légers, constate le PDG de *La Voix du Nord*, Jean-Louis Prévost. *Il y a une dépendance du parquet par rapport au pouvoir politique. Un certain nombre d'affaires ne sortent pas car le procureur ne les sort pas. Alors, on enquête par le biais des avocats, des inculpés, des juges d'instruction, et l'on nous reproche d'intervenir dans le cours de la justice, de ne pas respecter la présomption d'innocence. Le problème est qu'il n'y a pas de procédure suffisamment publique et contradictoire et qu'il y a une rétention d'information de la part d'acteurs de la vie publique. Après, on dit que « c'est la faute à la presse », alors que ni la procédure judiciaire ni le droit de l'information ne nous aident. La décentralisation nécessite des contrepoids. La presse et les institutions de contrôle sont ces contrepoids. Il faut que la presse ait les moyens d'informer et d'accéder à l'information, il faut également renforcer le rôle des chambres régionales des comptes et du parquet. Le journaliste doit vivre sa vie, et le politique la sienne. Nous c'est nous, eux c'est eux. »* Il est vrai que le problème ne concerne pas seulement la presse régionale.

Alain Salles





L'ancien et le nouveau « Monde »

par Jean-Jacques Beuve-Méry

LE 19 décembre dernier, cinquante ans jour pour jour après la parution du premier numéro du *Monde*, la société à responsabilité limitée qui l'éditait s'est transformée en société anonyme ; tout en affirmant la continuité du journal, la nouvelle société a sur-le-champ décidé une considérable augmentation de capital par appel à des investisseurs. Qu'il soit permis à un des associés minoritaires qui se sont opposés à ces changements de douter que l'esprit des statuts de l'ancien *Monde* soit resté encore vivant dans le nouveau.

Le Monde a été fondé en 1944 sous la forme d'une société de personnes et non de capitaux. Mis en possession des biens du journal *Le Temps*, exproprié pour collaboration, il ne comptait parmi ses associés aucun investisseur, et ses statuts furent conçus pour qu'à l'avenir les nouveaux associés soient agréés en fonction de leur personne et non de leurs capacités financières. A cette fin furent adoptées deux sortes de dispositions : les unes avaient pour résultat qu'aucun des associés n'avait la liberté de céder ses parts à une personne de son choix, ni l'assurance qu'à son décès un héritier puisse lui succéder dans la société ; les autres, notamment l'article 27 selon lequel le *boni* éventuel en cas de liquidation de la société devrait être attribué à concurrence de 80 % à une oeuvre culturelle, aboutissaient à ce que les parts sociales conservaient une valeur modeste sans rapport avec celles des actifs.

Ces parts étaient singulières ; elles ne faisaient pas réellement partie du patrimoine des associés, mais leur conféraient trois responsabilités majeures à excercer dans l'intérêt des lecteurs : nommer le directeur de la publication, responsable de l'indépendance du journal ; choisir des associés qui soient attachés à la diffusion d'une information de qualité et respectent l'indépendance du directeur, enfin veiller à ce que l'entreprise soit sainement gérée, ce qui impliquait, pour Hubert Beuve-Méry, que les investissements nécessaires puissent être réalisés par autofinancement.

Au fil des années, le caractère non capitaliste de l'entreprise s'accentua par la création de sociétés de personnel. En 1951 naquit une société des rédacteurs, la première en France, avec 28 % du capital social, ce qui lui assurait une minorité de blocage. En 1968, dans l'attente d'une loi autorisant la transformation des sociétés de presse en fondations, la majorité du capital fut donnée à ceux qui faisaient le journal. Sur 1 000 parts d'une valeur nominale de 500 francs, la Société des employés en reçut 40, la Société des cadres 50, la gérance 110, la Société des rédacteurs 400, tandis que les fondateurs ou leurs successeurs se partageaient les 400 parts restantes. Les ouvriers n'avaient pas voulu devenir associés. Cela se fit sans qu'on ait alors mesuré clairement les difficultés d'une autogestion vertueuse.

> En faisant appel massivement à des investisseurs, le nouveau « Monde » prend des risques que l'ancien ne courait pas

Cette évolution, Hubert Beuve-Méry y participa jusqu'à sa retraite, en 1969. Elle confirmait sa conception d'un journal au service exclusif des lecteurs et de la démocratie, et non d'investisseurs habituellement soucieux de la rentabilité de leurs capitaux. Une telle ambition aurait pu être maintenue par ses successeurs, mais à la condition que l'entreprise fût gérée de manière à rester bénéficiaire...

Malheureusement, en 1985, l'entreprise fut au bord du dépôt de bilan, et il fallut trouver des capitaux pour la renflouer. Deux sociétés furent créées, la Société des lecteurs du *Monde* et Le Monde Entreprises, qui entrèrent dans la société éditrice. En acquérant 240 parts nouvelles, elles apportèrent au journal près de 25 millions, primes d'émission comprises. Cette augmentation de capital était marquée par un esprit de mécénat : certes, ces parts donnaient droit à un dividende prioritaire de 6 %, mais l'article 27 précité, qui excluait tout espoir de profit, demeurait. Quant aux apports faits à ces deux sociétés, ils étaient d'un montant très variable, mais toujours compatible avec un tel esprit. Enfin, en 1987, celles-ci complétèrent leur contribution au sauvetage du journal en lui consentant 47 millions d'avance de trésorerie.

Considérées dans leur ensemble, ces opérations n'apportaient aucun bouleversement dans la répartition du capital de la SARL et respectaient l'idéal d'origine, qui était de séparer le pouvoir de l'argent et celui d'informer ; elles étaient d'ailleurs réversibles ; on pouvait penser qu'après quelques années le journal serait capable de dégager assez de bénéfices pour rembourser les 47 millions, voire pour racheter les actions de ceux qui l'avaient aidé à sortir d'une passe difficile.

Une deuxième tourmente emporte les statuts de l'ancien *Monde*. En 1994, l'entreprise doit de nouveau faire face à de graves difficultés financières. Le 19 décembre, la nouvelle société anonyme, qui vient de se substituer à la société fondée en 1944, décide une augmentation massive de capital pour reconstituer les fonds propres et financer la nouvelle formule rédactionnelle. En 1995, l'opération porte sur 220 millions, primes d'émission comprises, mais elle pourra être portée à 297 millions en l'an 2000, si, à cette date, la société n'a pu rembourser par anticipation les 77 millions que les nouveaux actionnaires s'apprêtent à lui avancer, en même temps qu'ils achètent les actions.

Pour le journal, les changements sont profonds : ont disparu la SARL, ses statuts et notamment l'article 27 ; entrent en force les investisseurs, s'efface l'esprit de mécénat et apparaît la valeur marchande des parts sociales. Quant aux associés qui détenaient la totalité du capital social avant 1985 et qui en avaient encore 80 % jusqu'à présent, ils n'auront plus qu'une majorité de 52 % à la fin de 1995, et ils pourraient même être réduits à une minorité de 46 % en l'an 2000.

Est-ce que la situation financière de l'entreprise était telle que l'esprit de ce pacte ne pouvait être sauvegardé ? Fallait-il tant d'argent, tout de suite ? En se limitant au nécessaire, ne pouvait-on obtenir un prêt d'un ou de deux groupes de presse partageant les valeurs du *Monde* et disposés à constituer avec lui un pôle de solidarité matérialisé par un échange limité d'actions ? A supposer qu'une forte augmentation de capital fût inévitable, fallait-il vouloir encore 77 millions supplémentaires en prenant le risque d'un renversement de majorité ?

La vérité est que les mentalités évoluent. Certes, les rédacteurs d'aujourd'hui aspirent, autant que leurs devanciers, à être indépendants de tous les pouvoirs. Mais leurs aînés, du moins les plus âgés, avaient été humiliés d'appartenir à une presse d'avant-guerre pourrie, instrument de manipulation de l'opinion entre les mains de puissances politiques ou économiques. Tenir à distance les investisseurs leur paraissait primordial.

Depuis, l'air du temps a changé. L'idée s'est répandue que la presse d'information générale remplit, comme quatrième pouvoir, une fonction quasi constitutionnelle et que les grandes entreprises, poussées par un profond courant d'opinion, deviennent citoyennes. Aussi les journalistes sont-ils moins méfiants et sont-ils convaincus qu'une société de rédacteurs est capable de garantir leur indépendance lorsqu'elle détient la minorité de blocage.

Cette évolution des mentalités n'avait pas échappé à Hubert Beuve-Méry, mais encore à la fin de ses jours, il continua à murmurer que les moyens de vivre ne peuvent l'emporter sur la raison de vivre qu'est l'indépendance.

Ce cinquantième anniversaire se place entre deux *Monde* différents : l'ancien, qui portait la marque de son fondateur jusque dans ses statuts, et le nouveau, qui l'a effacée, et on peut se demander s'il est encore moralement justifié de laisser en première page du nouveau *Monde* l'inscription : *« Fondateur : Hubert Beuve-Méry »*.

Cependant, si importants qu'ils fussent pour son fondateur, les statuts de l'ancien *Monde* n'étaient pas une fin en soi, mais un moyen pour renforcer l'indépendance du directeur de la publication et de la rédaction. En faisant appel massivement à des investisseurs, le nouveau *Monde* prend des risques que l'ancien ne courait pas. Il en est des entreprises comme des personnes : elles changent et vivent leur vie. Une autre histoire commence. Souhaitons bonne chance au nouveau *Monde*.

Jean-Jacques Beuve-Méry*, fils du fondateur du Monde, est membre de l'Association Hubert-Beuve-Méry.*

La réponse de Jean-Marie Colombani

LA valeur des statuts qui ont permis au *Monde* de préserver, depuis un demi-siècle, son indépendance n'est contestée par personne. Mais ils n'étaient plus adaptés aux besoins d'une entreprise dont les dimensions ont changé et qui, malgré l'insuffisance de ses fonds propres, doit faire face aux effets conjugués des pertes des années antérieures et de la forte hausse du prix du papier qui frappe toute la presse écrite. Aussi bien n'y a-t-il eu, en dehors de Jean-Jacques Beuve-Méry, que deux autres membres de l'association qui porte le nom de son père, pour refuser la réforme proposée. Elle a été approuvée par les autres membres de cette association ainsi que par la totalité des autres associés de l'ancienne SARL. Elle donne à toute une entreprise les moyens de se battre pour passer d'une situation structurellement déficitaire à une situation saine, c'est-à-dire bénéficiaire, qui seule garantira vraiment notre indépendance. Cette réforme permet aussi, comme Jean-Jacques Beuve-Méry le rappelle lui-même aux associés intérieurs (rédacteurs, cadres, employés, association HBM), c'est-à-dire ceux qui n'ont pas d'argent, de détenir 52 % des actions de la nouvelle SA, la rédaction conservant ses prérogatives et sa minorité de blocage, grâce notamment à la cession en sa faveur de toutes les parts du gérant, les miennes.

Un risque existe en effet de voir cette majorité basculer si, dans cinq ans, la société ne pouvait rembourser les avances dont fait état Jean-Jacques Beuve-Méry. Mais le suivre dans ses propositions eût été prendre un risque beaucoup plus grand.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du personnel et nos lecteurs feront en sorte que cette éventualité ne se présente pas.

J.-M. C.

L'olympisme chassé des stades

par Yves P. Boulongne

DRANCY, Marseille, Bordeaux... la liste n'est pas close. Chaque fin de semaine, des joueurs, des supporters, des dirigeants s'invectivent, s'insultent, s'agressent. Des voitures flambent, des vitrines éclatent.

Une réunion interministérielle se tient, des responsables sportifs apportent leur poids d'amertumes et d'inquiétudes. Quelques voix disent le mal de vivre dans les banlieues, quelques journalistes recherchent les causes sociales du malaise et du drame, une minute de silence est décrétée, des compétitions annulées, une plus grande surveillance des stades requise. Le fait divers passe.

Et après ? La situation actuelle n'est pas seulement la conséquence des mutations technologiques. La belle excuse ! Comme si, à chaque époque de rupture, les civilisations n'avaient pas dû s'adapter aux nouvelles découvertes. Il y a plus grave aujourd'hui. La situation morale du sport, dans le contexte social de la France de 1995, est sans aucun doute le reflet et la conséquence de la perte générale du sens et des valeurs d'une société démocratique. En la matière, la responsabilité des dirigeants majeurs du sport français est trop grande pour qu'elle puisse être gommée par de belles déclarations de principe.

Le sport français, c'est l'évidence, ne peut échapper à l'emprise des structures d'une société libérale, pudiquement dite de consommation. Les canons esthétiques proposés : luxe, élégance, force, beauté, sont inaccessibles à la quasi-totalité de notre jeunesse. Apprentis, lycéens, étudiants (et pas seulement beurs ou fils et filles de chômeurs) sont sollicités, conditionnés par les facettes brillantes des médias, où l'important, quel qu'en soit le prix moral, est de paraître. Demi-soldes universitaires ou exclus de la société se retrouvent ainsi, trop souvent, face à leur impuissance et au néant. Comment ne seraient-ils pas enragés ? Les drames actuels du champ social sportif sont révélateurs de cette angoisse psycho-sociale qui mène toujours aux affrontements, et parfois au crime.

Depuis cinquante ans, le mouvement sportif français, hormis certaines fédérations et quelques isolés, utopistes, vite phagocytés, a emboîté le pas du modèle économique dominant et basé sa stratégie sur un concept de productivité et de perfectionnement technique. Les divers ministres de la jeunesse et des sports, non sans quelquefois des restrictions mentales douloureuses, ont aidé les fédérations *« à la détection précoce des talents »* et à une aide au rendement sportif. Ce qui s'est traduit par une focalisation du pouvoir politique et administratif sur le fameux problème des médailles. Les médias ont suivi, pour qui compte beaucoup plus le genou de Papin que les difficultés des clubs sportifs sans gloire qui jamais ne feront la « une » de « Sport dimanche ».

Pis, oui, pis ! Depuis cinquante ans – malgré les tentatives d'un sport pour tous devenu alibi –, aucune éducation sportive, scolaire et populaire n'a été sérieusement envisagée. Qu'est devenu le magnifique élan des pionniers qui, dès 1944, reconstruisirent la direction des sports de la rue de Châteaudun ? Qu'est devenue, faute d'écho officiel et de moyens, l'admirable croisade des années 50-60 de Peuple et culture en faveur de l'olympisme ? Il est vrai que vibrait encore le souffle de la Résistance, et combien la voulions-nous belle, et grande par l'éducation, la France dont nous avions tant rêvé !

Notre pays, berceau du néo-olympisme, patrie ingrate de Coubertin, brille par l'absence d'une éducation de notre jeunesse à la responsabilité sportive. Quel programme de formation à l'olympisme – école de lutte loyale, de solidarité sociale, de droite morale, d'humanisme – est proposé et discuté dans les UFM de nos universités, et ailleurs ? Quelle place est réservée en France, officiellement, par décision du ministre de l'éducation nationale, à l'enseignement de l'olympisme dans les programmes d'instruction civique de l'école élémentaire ?

> Sport sans conscience n'est que ruine de l'âme

Un jeune garçon est mort parce qu'il accompagnait son copain à un match de football. Une minute de silence lui a été dédiée ; 6 800 matches franciliens n'ont pas eu lieu ; une surveillance accrue des bandes de banlieue et des stades est décrétée ; quelques bénévoles sportifs, quelques éducateurs de rue ont pleuré de rage ; de beaux discours officiels et sensibles ont été prononcés.

Mais qui va avoir le courage de crier : d'accord pour le sport de haut niveau, pour la représentation internationale sportive de la France, mais seulement si, conjointement, un effort sans précédent est fait par l'Etat et par nous-mêmes, responsables sportifs, pour que dirigeants, joueurs, arbitres, enseignants, journalistes, parent, reçoivent une information et une formation sur le sport, d'abord moyen d'éducation, d'abord un jeu, d'abord un état d'esprit. Oh ! certes, le sport ne résoudra pas le chômage ni la violence. Qu'au moins les responsables politiques et sportifs fassent entrer dans les têtes qu'un sport sans conscience *« n'est que ruine de l'âme »*.

Il faut inverser le courant. Et pour cela, contre les passions mauvaises, faire preuve de courage civique et politique. Quel candidat à la présidence de la République inscrira cette nécessaire évidence dans son programme ?

Yves P. Boulongne *est vice-président du Comité français et du Comité international Pierre-de-Coubertin.*

Adam Michnik, les juifs et la Pologne

par Jean Kahn et Pierre Weill

C'EST sans doute parce que nous vouons à Adam Michnik beaucoup d'admiration et de respect que nous ne pouvons laisser passer sans réagir son entretien avec le correspondant du *Monde* en Pologne, publié le 10 février. Nous ne pouvons taire notre malaise en voyant l'intellectuel courageux, qui a physiquement payé en son temps le prix de son amour de la liberté, faire acte d'allégeance au nationalisme ambiant en jouant, par-dessus le marché, de ses origines juives pour délégitimer d'emblée toute discussion des arguments qu'il développe.

Car enfin, que nous dit en substance Adam Michnik ? D'une part que toute mise en cause de la « nationalisation » d'Auschwitz par les autorités polonaises relève d'un anti-polonisme primaire. D'autre part que l'on devrait s'abstenir de tout rappel de l'antisémitisme polonais. En d'autres termes, personne, et surtout pas les juifs, n'aurait le droit de s'interroger ni d'exprimer un désaccord sur une certaine élaboration polonaise de la mémoire de la seconde guerre mondiale.

La démarche est singulière. Nous comprenons qu'il ne soit pas facile aux Polonais, après quarante années de matraquage où Auschwitz a été érigé en monument national de la souffrance polonaise sous l'occupation nazie, d'accepter qu'Auschwitz ait pu, dans le même temps, devenir le symbole d'une autre mémoire, celle du martyre juif. A aucun moment nous ne songeons à nier les atrocités commises par les nazis contre les populations polonaises, à commencer par les élites de ce pays. Mais ce que nous ne pouvons accepter, c'est d'être accusés d'anti-polonisme primaire dès lors que nous tentons de rectifier cette mémoire, commode mais fausse, qui s'est élaborée en Pologne depuis 1945. La difficulté, pour ne pas dire le refus, de la Pologne d'aujourd'hui d'accepter la spécificité du martyre juif à Auschwitz n'est pas soutenable. Nous ne pouvons, quoi qu'en pense Adam Michnik, nous trouver sans cesse en situation de devoir rappeler que les trois millions de juifs de nationalité polonaise éliminés par les nazis ne l'ont pas été en tant que Polonais, mais en tant que juifs. Et nous pensons avoir le droit de dire qu'il est insupportable de devoir solliciter, de devoir supplier, de devoir s'incliner devant M. Walesa pour qu'il *« corrige »* le 27 janvier ce qu'il n'a pas cru bon de dire la veille à l'université de Cracovie.

> Le dialogue avec la Pologne passe par une clarification du passé

Est-ce faire preuve d'anti-francisme primaire que de dénoncer les crimes et les complicités de Vichy ? Nous ne le croyons pas, et, avec nous, heureusement, beaucoup d'autres Français. Est-ce faire preuve d'anti-polonisme viscéral que de rappeler la virulence de l'antisémitisme polonais d'avant guerre, que de rappeler que l'enfermement des juifs, c'est-à-dire de 10 % de la population, dans les ghettos ne souleva pas en Pologne l'indignation des foules, ni celui de l'épiscopat ? C'est en Pologne, et nulle part ailleurs, que des juifs échappés des ghettos furent massacrés dans les forêts par certains partisans polonais, anti-Allemands certes, mais pas anti-nazis. C'est en Pologne, et nulle par ailleurs, qu'ont été perpétrés après guerre des pogromes où furent assassinés des rescapés des camps de la mort. Kielce, devrions-nous l'oublier, Adam Michnik ? Et oublier aussi la vague d'antisémitisme de 1968 ?

Non seulement nous ne le pensons pas, mais nous revendiquons l'outrecuidance de dire que la Pologne démocratique ne pourra se construire sur une mémoire fausse, purement nationale, une mémoire où une partie de l'Eglise, trop souvent encore, n'a pas assimilé Vatican II et les enseignements de Jean XXIII.

Ni l'immense courage dont a fait preuve Adam Michnik, ni ses *« origines juives »* ne l'autorisent à prendre des libertés avec l'Histoire. Pas plus que le passé militant de Lech Walesa n'excuse ses errements actuels. Le dialogue avec la Pologne et les Polonais, nous sommes les premiers à le souhaiter. Mais en toute clarté, et sans compromis. Ce dialogue passe entre autres par une clarification du passé, par la célébration de l'héroïsme de certains Polonais mais aussi par la reconnaissance des complicités, des lâchetés, des égarements d'autres Polonais. Nous regrettons qu'Adam Michnik, *« intellectuel critique »* et l'une des consciences de la Pologne d'aujourd'hui, ne l'ait pas compris.

Jean Kahn *est président du CRIF et président du Consistoire central israélite de France.*
Pierre Weill *est président du groupe Sofres.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LAST, NOT LEAST

Régulièrement, des journalistes du *Monde*, et récemment encore à propos de la loi Toubon sur la langue, introduisent une citation trop fameuse de Shakespeare sous la forme : *last but not least*. Je voudrais vous signaler que Shakespeare, qui connaissait la rhétorique de l'asyndète, a écrit : *last, not least*, dans le texte du *Roi Lear*, en omettant le très explétif et superflu *but*, qu'on rajoute inutilement et à l'envi, ce qui surcharge (acte 1, scène 1, vers 84 ou 82, selon les éditions). Veuillez excuser la cuistrerie d'un vieux (et ancien) lecteur du *Monde*, très attaché à notre langue mais non moins féru du respect des trésors shakespeariens...

Eric Blondel
professeur de philosophie
à la Sorbonne

Le Monde

Coup dur pour M. Gonzalez

L'INCARCÉRATION de Rafael Vera est le coup le plus dur qui ait été porté au régime de Felipe Gonzalez, depuis qu'à la période triomphante a succédé le temps des difficultés et du discrédit pour le Parti socialiste espagnol. La charge est en effet sévère, puisque cet ancien membre du gouvernement est soupçonné d'avoir – au nom de la lutte contre le terrorisme sanglant de l'ETA – couvert, voire financé, les escadrons de la mort qui se livrèrent, dans les années 80, à une série d'assassinats dans les milieux des nationalistes basques réfugiés en France.

Le juge Baltasar Garzon, en charge de ce dossier, a-t-il pour autant porté le coup de grâce au pouvoir socialiste ? Felipe Gonzalez, qui fut pendant dix ans le visage même de la démocratisation et de la modernisation de l'Espagne, va-t-il devoir battre en retraite sous l'opprobre, devant une offensive judiciaire qui rappelle, à certains égards, celle qu'ont menée en Italie les juges de « Mani pulite » ?

C'est en octobre 1982, sept ans après la mort de Franco, que Felipe Gonzalez a accédé au pouvoir et accompagné la mutation économique et culturelle incroyablement rapide de l'Espagne, son intégration dans l'Europe, dans l'OTAN, son accession au rang de puissance qui compte sur la scène internationale. Mais quand, dix ans après, on souhaita consacrer ces succès, à l'occasion de plusieurs grands rendez-vous internationaux (le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, les Jeux olympiques de Barcelone et l'Exposition universelle de Séville), il était déjà trop tard, l'état de grâce était bel et bien terminé et Felipe Gonzalez allait devoir écourter son mandat par des élections anticipées, en juin 1993.

Sur fond de marasme économique (3 millions de chômeurs, des restructurations industrielles douloureuses, des agriculteurs mécontents), apparaissaient les premiers symptômes de l'usure du pouvoir, les premiers scandales de corruption, de financement illégal du PSOE. Alors que les socialistes espagnols avaient gouverné pendant dix ans sans avoir à compter avec aucune opposition véritablement menaçante, la droite se libérait des scories du franquisme et se dotait à son tour du visage d'un quadragénaire, Jose Maria Aznar. Le chef du gouvernement tint bon cependant, encore une fois, bien que de justesse, aux élections de 1993.

Il jouit toujours aujourd'hui de l'appui des nationalismes régionaux, basque et catalan en particulier, ceux-là mêmes qui freinent encore la droite dans son essor. C'est, avec l'inexistence de l'extrême droite en Espagne, l'une des grandes différences avec la situation italienne, même si l'offensive du juge Garzon rappelle celle de ses collègues milanais. L'autre étant la stature personnelle de Felipe Gonzalez, qui, bien que contesté et fragilisé par l'affaire des GAL, paraît être en mesure de résister encore, au moins jusqu'à l'année prochaine, et de mener à bien d'ici là une des tâches qui lui tiennent à cœur : la présidence de l'Union en un moment crucial pour l'avenir de l'Europe.

Les velléités de l'UDF

LE couple « infernal » de la droite française va-t-il se reformer le temps de cette campagne présidentielle ? Les chiraquiens l'espèrent. Les balladuriens le redoutent, même s'ils craignent plus une candidature de Raymond Barre qu'une participation de Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien président de la République comme son ancien premier ministre sont fort tentés de venir perturber le duel qui, pour l'heure, oppose deux hommes issus du RPR. L'un et l'autre sont, en effet, persuadés qu'ils sont plus à même que Jacques Chirac et qu'Edouard Balladur de remplir la fonction de président de la République. Ceux qui les ont aidés dans le passé et qui, aujourd'hui, se sont rangés derrière le chef du gouvernement, ne le nient pas forcément. Mais ils privilégient le principe de réalité : depuis quatorze ans l'Elysée leur échappe. Cette fois, ils ne veulent pas prendre le moindre risque.

L'UDF, créée pour contrer le poids du RPR dans la vie politique française, a pratiquement disparu dans cette tourmente. Son président comme M. Barre ne trouvent plus pour nourrir leurs ambitions que des carrés de fidèles tombés dans un oubli où les a précipités, pour les uns, le succès de M. Balladur et, pour les autres, l'échec de l'« ouverture » socialiste où ils s'étaient englués. Il ne leur reste qu'un seul appui : il est, paradoxalement, à l'Hôtel de Ville de Paris. Jacques Chirac, pour contrer son ancien « ami », a besoin qu'un allié vienne écorner les voix centristes et européennes qui sont prêtes à soutenir la candidature du premier ministre-candidat. Il pourrait espérer, ainsi, accentuer la baisse de son rival dans les sondages.

La phase délicate que traverse actuellement M. Balladur est le bon moment pour M. Chirac pour renforcer sa contre-offensive. Il en profite pour présenter son projet. Il le veut profondément en opposition avec celui du chef du gouvernement. Sur le fond comme sur la forme, puisqu'il assure qu'il présente aux électeurs une vision de l'avenir de la France, ce qui relève de la compétence du président de la République, alors que son rival ne proposerait qu'un programme de premier ministre.

Le succès du meeting de M. Balladur, jeudi soir, est pourtant une mauvaise nouvelle pour M. Chirac. L'homme de Matignon a démontré que, contrairement à ce qu'espéraient ses adversaires et à ce que redoutaient ses supporteurs, il savait faire autre chose que lire un discours soigneusement préparé, qu'il pouvait se montrer suffisamment incisif pour soulever l'enthousiasme d'une salle. Incontestablement, cette soirée a donné un nouveau départ à la campagne. Elle a clairement montré que les électeurs de la droite avaient le choix non pas tant entre deux programmes qu'entre deux méthodes de gouvernement. L'éventuelle présence dans la compétition d'un homme portant ce qui reste du drapeau de l'UDF ne viendrait que rendre plus opaque ce choix.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

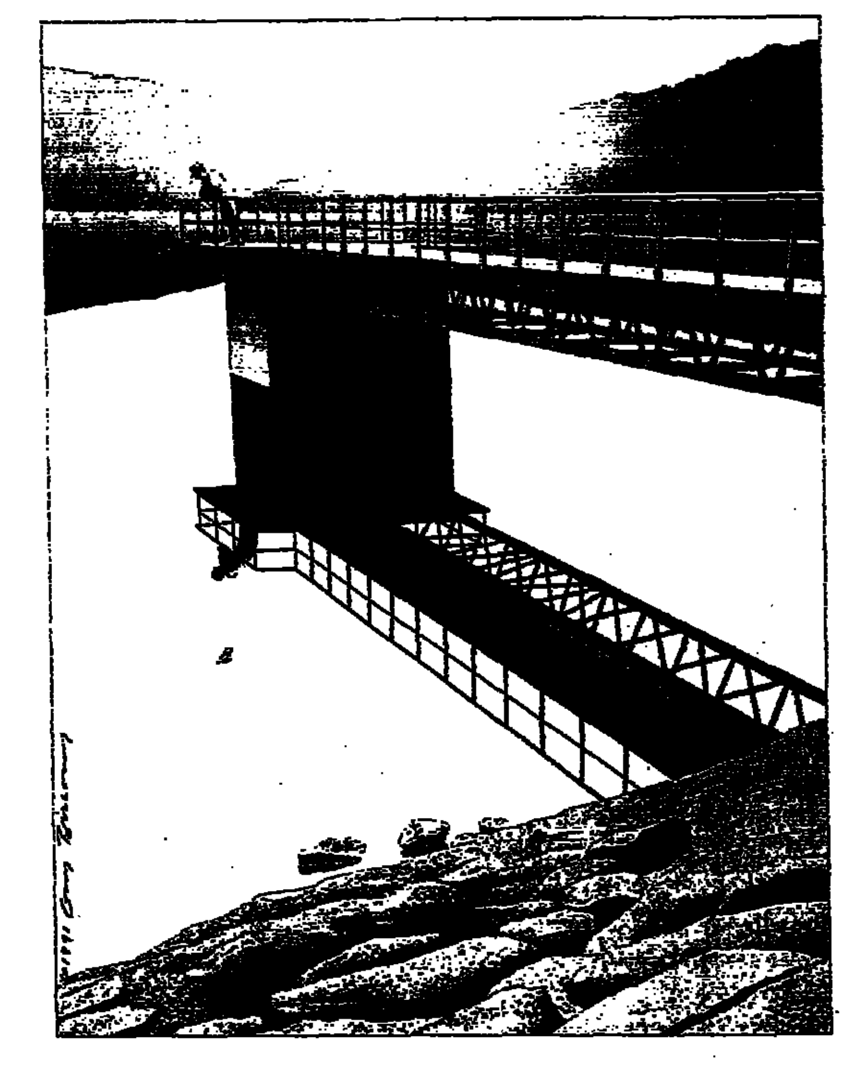
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Réflexions américaines

par Guy Billout



Kobé, les grands mythes japonais ébranlés

Suite de la première page

Les milliers de sinistrés qui dans les centres d'accueil connaissent le sort de tous les démunis du monde, mais s'organisent pour s'entraider, offrent des images plus roboratives, quoique douloureuses, de ce pays. L'épreuve n'a jamais affaibli les Japonais : le relèvement après la guerre en témoigne. Aujourd'hui, les sinistrés démontrent une même force d'âme, puisée peut-être dans une mentalité collective ancestrale marquée par une conscience profonde de la précarité. Les bienfaits comme les désastres de la nature font partie d'un ordre de l'univers dont l'homme est un élément. L'idée prométhéenne que ce dernier pourrait dominer la nature est étrangère à la mentalité japonaise.

La nature donne la vie et la reprend et, au fond de soi, chaque Japonais est prêt à se plier douloureusement à cet enchaînement des causes et des effets que nul ne peut interrompre. Chacun possède deux destins, l'un individuel dans lequel le bonheur et le malheur sont tressés comme une natte, l'autre commun à tous : *unmei* (la « marche du monde », mot qui s'écrit avec les idéogrammes de « vie » et de « mouvement »). Les désastres naturels relèvent de la « marche du monde ».

Ce sens du destin qui sourd de la conception bouddhiste de l'impermanence de toute chose et imprègne la littérature depuis plus d'un millénaire ne peut être réduit au fatalisme. Là où l'Occidental se révolte contre son sort, se sent « abandonné de Dieu », le Japonais se soumet ; mais contrairement à l'hindouiste, qui s'immobilise devant l'évidence de la vanité de toute chose, il trouve dans l'adversité une force de vie véhémente pour tirer parti du temps qui reste. « Se résigner », accepter l'inexorable, n'équivaut pas chez lui à une capitulation, à une démission : du renoncement naît une nouvelle capacité de discernement.

L'absence de panique des victimes, qui avait frappé Paul Claudel, témoin du séisme de 1923 à Tokyo, la discipline et l'endurance dont font preuve aujourd'hui celles de Kobé ne peuvent qu'appeler le respect. Au dix-septième siècle déjà le naturaliste allemand Englebert Kaempfer s'émerveillait de la promptitude avec laquelle, au lendemain d'un séisme, les habitants s'activaient à rebâtir. Dans les décombres de Kobé, aujourd'hui, les sinistrés s'organisent. Leur peine ne se traduit pas en gestes ou en cris, en revendication de leurs « droits » : ils parent au plus pressé. La machine bureaucratique du « Japan Inc. », de son côté, se remet en marche avec sa précision d'horloge. Le Japon renoue avec ce qu'il sait le mieux faire : se mobiliser sur des objectifs précis.

Philippe Pons

RECTIFICATIFS

LE DIPLÔME DES IUP

A propos de l'article « IUT, STS, IUP, l'impossible remise à plat de la filière technologique » (*Le Monde* daté 12-13 février), la commission des titres d'ingénieur nous demande de préciser qu'elle n'est pas à l'origine du recours en Conseil d'Etat contre la délivrance du diplôme d'ingénieur-maître par les instituts universitaires professionnalisés (IUP). Cette procédure a été intentée par le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF), ainsi que par l'Union nationale interprofessionnelle des cadres ingénieurs (CGC), qui ont été déboutés en novembre 1994.

THEODORE ZELDIN

Dans la tribune de Theodore Zeldin « L'ennui électoral », que nous avons publiée dans nos éditions du vendredi 17 février, des guillemets mal placés nous ont fait attribuer à Edouard Balladur un membre de phrase écrit par l'auteur. Il fallait lire : « Pour M. Balladur, la communication se réduit à *« l'aptitude des hommes politiques à se faire connaître »*, négligeant la plus répandue des complaintes modernes : on ne trouve personne pour nous écouter, ou pour comprendre qui on est vraiment. »

AU FIL DES PAGES
INTERNATIONAL

« Lilis » contre « Bobos »

A publier en recueil des articles écrits parfois vingt-cinq ans plus tôt, on court le double risque d'être soit démenti par les événements, soit d'apparaître dans la posture du prophète. Pierre Hassner est un chercheur trop avisé pour tomber dans l'un ou l'autre de ces pièges. Il a la modestie de se demander si ces pages n'auraient pas dû être abandonnées à ce que Marx appelait *« la critique des rats »*, mais il sait pertinemment qu'il n'en est rien. Sans doute son « nomadisme » – il est né à Bucarest, a étudié en France et aux Etats-Unis avant de revenir à Paris – lui a-t-il permis d'échapper à ce travers des intellectuels qu'il épingle férocemment : *« La France*, écrit-il, *reste le pays où l'on peut dire n'importe quoi, pourvu que ce soit de manière suffisamment systématique ou romantique, apodictique ou apocalyptique, surtout si l'on arrive à combiner les deux et si on a dit le contraire, mais dans le même style, quelques années ou quelques mois plus tôt. »* Pierre Hassner cite deux ou trois exemples, mais sa liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Rien de tel en tout cas dans les textes qui sont proposés ici. Mêlant ce qu'il appelle à l'occasion *« enquête empirique »* et *« pari philosophique »*, l'auteur met son érudition au service d'une analyse des rapports internationaux, dans un balancement incessant entre la guerre et la paix, la violence et l'équilibre, l'identité et l'universel. Qu'il étudie le totalitarisme, le nationalisme ou la dissuasion nucléaire, il n'applique jamais une seule rationalité réductrice ; il s'efforce au contraire de multiplier les niveaux (systèmes internationaux, Etats, sociétés) pour mettre en évidence les interactions, les résistances et les points de craquement. Pas une reconstitution *a posteriori* d'une logique inévitable, mais le foisonnement ordonné de la réalité avec sa part d'incertitude et de risque.

Les textes de Pierre Hassner se lisent comme le parcours d'un « spectateur engagé », selon l'expression de Raymond Aron, qui fut son maître

Cette méthode donne leur unité à des textes d'époques différentes ; elle fait d'un article daté (1968), sur « L'Etat-nation à l'âge nucléaire », un instrument pour comprendre le monde d'aujourd'hui, même si l'Etat-nation est contesté et le fondement de la dissuasion nucléaire bouleversé. C'est elle encore qui confère toute leur actualité à des réflexions sur le totalitarisme écrites avant la disparition de l'URSS. Pierre Hassner proposait trois clefs pour comprendre l'évolution soviétique : *« Le pouvoir (dont la logique ultime conduit au totalitarisme), la rationalité (dans sa version technocratique ou dans sa version démocratique) et la tradition (qui peut mener à une société féodale) »*. Ces trois clefs ne sont-elles pas pertinentes pour mieux cerner la réalité de la Russie, bien que la nature du pouvoir y ait changé ?

Au-delà de leur intérêt particulier, ces textes doivent aussi être lus comme un parcours, celui d'un jeune juif roumain qui a connu deux régimes totalitaires avant de s'installer à l'Ouest, celui d'un philosophe qui s'est intéressé aux relations internationales pour se rapprocher de la philosophie, celui encore d'un *« spectateur engagé »*, selon l'expression de Raymond Aron qui fut son maître. Engagement non partisan au service d'entreprises collectives pour les droits de l'homme, dans la ligne d'une position politique qu'il résume par une formule : *« Contre les bobos (alliance des bonapartistes et des bolcheviks), pour les lilis (alliance des libéraux et des libertaires). »*

Les *« bobos »* n'ont pas disparu ; la fin de la guerre froide laisse échapper des pulsions naguère strictement encadrées par le système bipolaire, qui pourraient leur être favorables. Après l'enthousiasme pour le capitalisme occidental, succédant au communisme, Pierre Hassner craint l'émergence d'une troisième phase, *« une forme primitive de fascisme, xénophobe et populiste, ou le retour des communistes, sinon du communisme »*. Le pire n'est pas sûr, mais la nouvelle réalité chaotique défie le pronostic, même de l'analyste le plus averti.

Daniel Vernet

★ Pierre Hassner, *La Violence et la Paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Ed. Esprit, 398 pages, 180 F.

« Lilis » contre « Bobos »

A publier en recueil des articles écrits parfois vingt-cinq ans plus tôt, on court le double risque d'être soit démenti par les événements, soit d'apparaître dans la posture du prophète. Pierre Hassner est un chercheur trop avisé pour tomber dans l'un ou l'autre de ces pièges. Il a la modestie de se demander si ces pages n'auraient pas dû être abandonnées à ce que Marx appelait « la critique des rats », mais il sait pertinemment qu'il n'en est rien. Sans doute son [illegible] nomadisme – il est né à Bucarest, a étudié en France [illegible] aux Etats-Unis avant de revenir à Paris – lui a-t-il permis d'échapper à ce travers des intellectuels qu'il épingle férocement : « *La France, écrit-il, reste le pays où l'on peut dire n'importe quoi, pourvu que ce* [illegible] *de manière suffisamment systématique* [illegible] *romantique, apodictique ou apocalyptique,* [illegible] *si l'on arrive à combiner les deux et* [illegible] *on a dit le contraire, mais dans le même* [illegible] *quelques années ou quelques mois plus tôt.* » Pierre Hassner cite deux ou trois exemples mais sa liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Rien de tel en tout cas dans les textes qui sont proposés ici. Mêlant ce qu'il appelle à l'occasion « *enquête empirique* » et « *pon* [illegible] *philosophique* », l'auteur met son érudition au service d'une analyse des rapports internationaux, dans un balancement incessant entre la guerre et la paix, la violence et l'équilibre, l'identité et l'universel. Qu'il étudie le totalitarisme, le nationalisme ou la dissuasion nucléaire, il n'applique jamais une seule rationalité réductrice [illegible] s'efforce au contraire de multiplier les [illegible] niveaux (systèmes internationaux, Etats, sociétés) pour mettre en évidence les interactions, les résistances et les points de craquement. Pas une [illegible] constitution *a posteriori* [illegible] logique [illegible], mais le foisonnement ordonné [illegible] réalité avec sa part d'incertitude et de [illegible]

Les textes de Pierre Hassner se lisent comme le parcours d'un « spectateur engagé », selon l'expression de Raymond Aron, qui fut son maître

[illegible]



La déclaration de vos revenus de 1994



VOUS AVEZ DÉJÀ REÇU, ou vous allez prochainement recevoir, les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1994. En effet, l'administration envoie à domicile jusqu'à la mi-février :

– la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier : la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en quatre pages (nº 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (nº 2042 N) ;

– la déclaration nº 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré l'an dernier des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

– la déclaration nº 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

– la notice nº 2041 – AM sur la détaxation « Monory » aux contribuables qui ont déclaré les années passées des achats d'actions à ce titre ;

– les déclarations spéciales professionnelles.

● SI VOUS NE RECEVEZ PAS ces imprimés, vous pourrez les demander à partir du 16 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations de revenus (seulement le modèle normal), et des annexes nº 2044 pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations nºs 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

● LES CONTRIBUABLES qui ont reçu la déclaration simplifiée nº 2042 S et qui auraient en 1994 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire peuvent néanmoins l'utiliser et se procurer un feuillet intercalaire de déclaration nº 2042 I (auprès de leur centre des impôts) sur lequel ils indiqueront l'ensemble des revenus et des charges qui ne peuvent être mentionnés sur l'imprimé nº 2042 S.

● LA DÉCLARATION, que vous devez souscrire pour le jeudi 2 mars 1995, minuit, au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

● VOUS ÊTES DISPENSÉ de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publions toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un Minitel : numéro d'appel (code « IR SERVICE », 36-15).

● N'OUBLIEZ PAS de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

Comment remplir votre formulaire

Qui doit souscrire la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. – La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables. Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. – Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente, à la condition que les époux aient, chacun, des revenus et en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1994. – Les couples qui se sont mariés en 1994 devront procéder ainsi :

– chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus *et, le cas échéant,* de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, éventuellement D ou V) et ligne X ;

– les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1994. – Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M et ligne Y. D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant le cadre A, case D et ligne Y.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1994. – Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z). Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la demi-part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT À CHARGE. – Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents. L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. – Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

OÙ ENVOYER LA DÉCLARATION ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

Identification et adresse

1) *Etat civil.* – Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements. En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 9 440 F si le revenu net global de votre foyer n'excède pas 58 400 F ; il est de 4 720 F si ce revenu est compris entre 58 400 F et 94 400 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur déduira automatiquement cet abattement.

2) *Adresse.* – Si vous avez déménagé en 1994, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1er janvier 1995, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) *Signature.* – Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) *Profession.* – L'emplacement réservé sur le formulaire à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1994, vous ne devez porter aucune mention spéciale sur votre déclaration. En particulier, vous n'avez pas à remplir le cadre A (page 2). Si, au contraire, votre situation s'est modifiée ou si la situation imprimée est fausse ou incomplète, remplissez le cadre A de la page 2, intitulé « situation de famille en 1994 » ; il en est ainsi, notamment, en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1994 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

● Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

– il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

– il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

– il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1er janvier 1995 mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints à plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.

● Les personnes de plus de soixante-quinze ans célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

ATTENTION ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la première page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre C de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, remplissez, à la page 2, le cadre C en cas de rattachement d'enfants majeurs ou mariés à votre foyer fiscal, le cadre B pour les autres enfants et personnes à charge, de manière à indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1994 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous utilisez un imprimé de déclaration qui n'est pas préidentifié et si vous avez des personnes à charge, remplissez les cadres B et C.

LES ENFANTS À CHARGE

Tout enfant né en 1994, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé en cours d'année.

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant. Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive).

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. – Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1994, ainsi que les enfants nés en 1994 et les infirmes quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire. Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS EN 1994. – Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité. L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS ÂGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. – Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans ;

– être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

– effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans le cadre C de la page 2 de la déclaration normale ou simplifiée.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement. Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

– *Cas des parents divorcés ou séparés.* – Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

– être âgés de moins de vingt et un ans,

– être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

– effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 27 500 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais, pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 27 500 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. – POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire-Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

5) LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

– la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

1. – Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

a) SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

● Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 2 190 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 73 270 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

● Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 153 120 F en 1994, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de Sécurité sociale.

b) CAS PARTICULIERS

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 43 200 F.

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

Les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les Assedic ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. – Les allocations versées depuis le 1er janvier 1989 par les Assedic employées pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, sont imposables au titre de 1994 si, au cours de cette année :

– vous avez cessé totalement et définitivement votre activité (l'exonération est maintenue lorsque la cessation fait suite au décès de l'exploitant individuel) ;

– vous avez cédé votre entreprise ou les actions ou parts de la société créée ou reprise.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire. L'administration admet qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements, à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire –, le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs.

● *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les intérêts des emprunts contractés du 15 avril 1987 au 31 décembre 1991 pour le rachat d'entreprise par leurs salariés.

Pour les emprunts contractés à compter du 1er janvier 1992 pour le rachat d'entreprises par leurs salariés, le montant des intérêts déductibles ne peut excéder le montant brut du salaire versé par la société rachetée ni 100 000 F. Les opérations de rachat d'entreprises par leurs salariés effectives à partir du 1er janvier 1992 ouvrent droit soit à la déduction des intérêts d'emprunts, soit à la réduction d'impôt prévue spécialement pour ces opérations *(voir « 7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt », paragraphe j).*

En tout état de cause, la déduction des intérêts de ces emprunts n'est autorisée que si les titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.* – En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F.

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu, sur demande expresse du contribuable, à l'application du système du « quotient » qui permet d'atténuer l'effet de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Les contribuables qui font ce choix indiqueront le montant de ce surplus imposable à la page 6 de la déclaration, cadre O, ligne OXX.

Au lieu de l'application du système du « quotient », il est possible de demander que la fraction imposable de l'indemnité de départ volontaire en retraite ou de mise en retraite perçue en 1994 soit répartie pour sa taxation par quarts sur l'année 1994 et les trois années suivantes (de 1995 à 1997). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration. Une fois exercé, le choix pour cet étalement sur les années à venir est irrévocable.

● *Licenciement.* – *a) L'indemnité de licenciement* est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du montant de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par la convention collective de branche (montant le plus élevé des deux) qui est considéré représenter des dommages et intérêts. Les sommes allouées au salarié licencié en plus du montant de l'indemnité légale ou de l'indemnité conventionnelle de branche sont imposables à l'impôt sur le revenu, quelle que soit la justification de ce versement complémentaire, et doivent donc être comprises dans les salaires taxables.

Cette fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être taxée en faisant application du système du « quotient », ce qui, d'une manière générale, a pour effet de réduire l'impact de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Son montant est alors porté, non à la rubrique 1 « Traitements, salaires, pensions », mais à la page 6 de la déclaration (page 4 de la déclaration simplifiée), cadre O, ligne OXX.

b) L'indemnité compensatrice de délai-congé, due en application du code du travail, est imposable pour son montant total.

Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, cette indemnité peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : licencié le 1er décembre 1994 et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1994, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1994 (soit un mois) ;

– à ses revenus de 1995, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1995.

● *Départ volontaire de l'entreprise.* – Les primes versées par un employeur à un salarié qui accepte de quitter l'entreprise sont imposables. Elles peuvent donner lieu à application du système du « quotient » sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité légale ou conventionnelle qui aurait été perçue en cas de licenciement.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de la Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

– d'accidents du travail ;

– de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité ;

– de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin, les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

● *Primes de mobilité.* – Quel que soit leur montant, les primes et indemnités versées à titre exceptionnel aux salariés lors d'un changement de lieu de travail impliquant un transfert du domicile ou de la résidence peuvent, sur demande des intéressés, être imposées en faisant application du système du « quotient ».

● *Levée d'options de souscription ou d'achat d'actions.* – Les salariés qui ont procédé en 1994 à une levée des options de souscription ou d'achat d'actions que leur société leur a offertes, à partir du 1er janvier 1990, avec réduction de prix, doivent déclarer, comme étant imposable comme des salaires, la partie de cette réduction qui excède 10 % (5 % pour les actions attribuées depuis le 1er juillet 1993).

D'autre part, en cas de cession ou de conversion au porteur en 1994 avant la fin du délai d'indisponibilité, la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'option et le prix d'acquisition constitue un complément de salaire imposable selon la règle du quotient en fonction du nombre d'années entières écoulées de la date de l'offre d'option à celle de la cession des titres ou de leur conversion au porteur *(voir également « 3. – Plus-values et gains divers », paragraphe h).*

● *Indemnités de fonction des élus locaux.* – Ces indemnités sont normalement soumises à une retenue à la source.

Les élus locaux peuvent toutefois opter pour l'imposition de ces indemnités selon le régime des traitements et salaires. Dans ce cas, il convient de mentionner à la ligne NZ du paragraphe 8 de la page 6 de la déclaration des revenus (page 4 de la déclaration simplifiée) le montant de la retenue à la source effectuée pour qu'elle soit déduite de l'impôt et, en cas d'excédent, restituée.

c) FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1994, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 4 de la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur et, si ce dernier met une voiture à votre disposition pour vos déplacements professionnels, la valeur correspondant à cet avantage en nature.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels et les meubles de bureau ainsi que les matériels et outillages dont le prix d'achat n'excède pas 2 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

● *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

● *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1994 de 25,76 F à 26,15 F, pour les salariés dont la rémunération excède le plafond de la Sécurité sociale (153 120 F pour 1994), et à une fois ce minimum pour les autres salariés, soit en moyenne de 17,17 F à 17,43 F pour ceux ne relevant pas de la Mutualité sociale agricole et de 21,46 F à 21,79 F pour ceux qui en relèvent. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Cotisations syndicales.* – Les salariés qui optent pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels peuvent les déduire, à la condition de ne pas demander le bénéfice de la réduction d'impôt correspondante *(voir « 7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt », paragraphe a).*

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.*

Il convient de distinguer deux situations :

– Si la distance entre le domicile et le lieu de travail n'excède pas 40 kilomètres, la déduction des frais de transport est admise en totalité à la seule condition d'en justifier.

– Si cette distance est supérieure à 40 kilomètres, la déduction est admise dans les mêmes conditions pour les quarante premiers kilomètres. Le surplus n'est déductible que si le salarié fait état de circonstances particulières, notamment liées à l'emploi, justifiant l'éloignement de son domicile et de son lieu de travail.

Il est ainsi tenu compte notamment des difficultés à trouver un emploi à proximité du domicile, de la précarité ou de la mobilité de l'emploi, de la mutation géographique professionnelle à la suite d'une promotion, du déménagement de l'entreprise ou de tout autre motif indépendant de la volonté du salarié.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport au-delà de 40 kilomètres.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier. Ce tableau figure à la page 32 de la notice explicative de la déclaration normale et à la page 2 de celle de la déclaration simplifiée.

Il n'y a pas de réfaction à opérer sur ces prix de revient lorsque le véhicule est ancien ou a été acheté d'occasion ni à distinguer selon la nature des parcours (ville ou route).

● *Locaux professionnels.* – Les loyers de ces locaux ainsi que les charges s'y rapportant sont déductibles à la condition que l'employeur ne mette aucune pièce à la disposition du salarié. Lorsque le local est à usage mixte (habitation, profession), la déduction porte sur les seules charges correspondant au local professionnel ; elles sont calculées en proportion de la superficie de ce local par rapport à la superficie totale du logement.

Les personnes propriétaires de leurs locaux professionnels ne peuvent déduire un loyer fictif ou leur valeur locative.

● *Voyageurs représentants de commerce.* – Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F.

d) DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

e) PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● *Principales exonérations.* – Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● *Doivent être déclarées sous cette rubrique :*

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

À NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte chaque année que sur douze mensualités.

Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de soixante ans ;

– les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 31 300 F. Il s'apprécie par foyer. L'abattement minimum est fixé à 1 930 F par bénéficiaire.

Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 313 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % *(voir paragraphe f ci-après),* réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUES :

● *Rachats de cotisations de retraite* (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration). – Ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

● *Sommes retirées ou pensions perçues au titre d'un plan d'épargne-retraite (PER).* – Les retraits effectués sur un PER ainsi que les arrérages perçus au titre de ce plan sont imposables comme des pensions, sauf lorsqu'ils ont été soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les contribuables qui ont bénéficié d'un crédit d'impôt à ce titre doivent l'ajouter aux retraits ou arrérages à déclarer et indiquer son montant à la case NY de la page 6 de la déclaration (page 4 de la déclaration simplifiée) pour qu'il soit déduit de leur cotisation d'impôt sur le revenu.

● *Pécule versé en fin de carrière aux footballeurs professionnels :* il est imposable comme les pensions, avec application du système du quotient qui permet d'atténuer l'effet de la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu.

f) ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 667 000 F. Il est donc limité à 133 400 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 469 000 F et 667 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 469 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.

● REMARQUE. – L'abattement de 20 % s'applique exclusivement aux salaires et pensions déclarés *spontanément* par les contribuables ; les redressements effectués par l'administration sur ces revenus ainsi que les salaires et pensions déclarés après l'envoi d'une mise en demeure de déposer la déclaration des revenus n'ouvrent pas droit à cet abattement.

g) RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble)

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

e) PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● *Principales exonérations.* – Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● *Doivent être déclarées sous cette rubrique :*

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

À NOTER. – Si le paiement de votre pension a été mensualisé en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition ne porte chaque année que sur douze mensualités.

Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

– les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national [illegible]

[illegible]

2. – Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

● NOUVEAU. – L'abattement unique, de 16 000 F pour les couples mariés et de 8 000 F pour les autres contribuables, qui s'appliquait jusqu'alors aux seuls produits des obligations et actions de sociétés françaises, s'applique, à compter de l'imposition des revenus de 1994, globalement à ces produits et à ceux (intérêts et plus-values) de titres de créances négociables, de bons du Trésor et assimilés, de bons de caisse émis par les établissements de crédit et des comptes à terme et, sous certaines conditions, aux produits de parts de SARL ou d'EARL ainsi qu'aux produits de parts bénéficiaires et, enfin, aux plus-values de cessions de titres d'OPCVM monétaires ou obligataires de capitalisation.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne AB).

● Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, des dépôts à vue ou à échéance fixe, des cautionnements en numéraire, des comptes courants, des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés, des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans (bons souscrits avant le 1er janvier 1990) ou huit ans (bons souscrits depuis le 1er janvier 1990), sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne EY ;

– les produits réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne populaire (PEP) lorsque son titulaire a effectué en 1994 une opération conduisant à la clôture de son plan : retrait, retrait partiel ou total du contrat d'assurance-vie souscrit dans le cadre du PEP. Aucune déclaration n'est cependant à effectuer si la clôture du plan ou le retrait est intervenu à la suite de l'un des cas de force majeure prévus par la loi : décès du titulaire du plan ou de son conjoint ; expiration des droits aux assurances-chômage à la suite du licenciement du titulaire du plan ou de son conjoint.

– Par exception, les produits d'un PEP ne sont pas imposables lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

– le plan a été ouvert avant le 25 août 1993 ;

– les retraits sont effectués entre le 22 septembre 1993 et le 31 décembre 1995 et entraînent la clôture du plan ;

– le titulaire du plan est non imposable à l'impôt sur le revenu.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de créances, bons du Trésor, bons de caisse, comptes à terme, ouvrant droit à abattement (ligne DE).

Sont à déclarer à la ligne DE, selon les indications données par les établissements financiers payeurs de ces revenus :

– les produits des titres de créances négociables sur un marché réglementé ;

– les produits des bons du Trésor sur formules et assimilés (bons de La Poste, du Crédit mutuel...) ;

– les produits des comptes à terme ;

– les plus-values de cession de titres de créances négociables, de bons du Trésor ou de bons de caisse.

c) Autres revenus de valeurs mobilières (lignes FG, HF et JK).

● Il s'agit : des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ainsi que des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal.

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne EY : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés : il n'est pas déductible.

● L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

● Vous pouvez déduire, ligne CA, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne FZ le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque). L'ordinateur imputera l'abattement, et, s'il apparaît que vous n'en profitez pas à plein en raison de votre option, le trop-versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

● Si votre impôt est au moins égal à 400 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au paragraphe 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

● Vous pouvez être remboursé de votre avoir fiscal par chèque ou virement bancaire, s'il excède le montant de votre impôt. Il suffit de joindre à votre déclaration un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) à votre nom.

Si vous aviez fourni ce relevé l'année dernière, vérifiez que le numéro imprimé à la première page de la déclaration est exact. Sinon, joignez un nouveau relevé d'identité à votre déclaration de revenus.

3. – Plus-values et gains divers

a) LES IMMEUBLES

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées d'impôts sur le revenu :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale.

Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ;

– les cessions inférieures à 30 000 F ;

– les cessions de terrains à bâtir ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ;

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 4 F le mètre carré (9 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 26 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 7 F pour les vignobles V. D. Q. S. ; 5 F pour les autres vignobles) ;

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

● Dans la limite d'un montant global de cessions de 1 200 000 F pour les couples mariés et de 600 000 F pour les autres contribuables, les plus-values réalisées au cours de la période allant du 25 novembre 1993 jusqu'au 31 décembre 1994 sont exonérées d'impôt sur le revenu, sur demande des contribuables, lorsque le produit de la ou des cessions est investi dans l'acquisition ou la construction d'un immeuble situé en France et affecté exclusivement à l'habitation principale du cédant.

Lorsque ces plafonds sont franchis, la fraction de plus-value exonérée est égale à la plus-value totale multipliée par le rapport existant entre, selon le cas, 1 200 000 F ou 600 000 F et le montant de la cession.

Cet avantage n'est pas accordé lorsque l'immeuble cédé a ouvert droit à la réduction d'impôt pour investissement locatif (sauf s'il s'agit du « locatif intermédiaire ») ou pour investissement dans les DOM-TOM.

● En outre, quand le total des immeubles que vous possédez n'excède pas 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. – Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2049 de couleur verte.

● La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, du système du quotient destiné à atténuer la progressivité du barème.

b) LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

1) OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7,5 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

2) OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 7 %s'il s'agit d'une transaction privée et de 4,5 % s'il s'agit d'une vente publique.Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

c) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

(sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés)

Déclarez ligne VH du paragraphe 3 le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers. L'imposition des plus-values réalisées en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion, d'une scission ou d'un apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés peut être reportée au moment où s'opérera la cession ou le rachat des titres reçus lors de l'échange. Le montant de la plus-value dont le report de taxation est demandé doit être indiqué ligne VR du paragraphe 3 de la déclaration.

d) GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, MATIF ET MONEP

● Pour les gains de cession de valeurs mobilières, vous ne devez souscrire une déclaration n° 2074 que si vous avez effectué, directement ou par personne interposée, pour un montant excédant 336 700 F :

– des opérations de Bourse au comptant ou sur le marché à règlement mensuel ;

– des cessions de gré à gré, à titre onéreux, de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts) ;

– des cessions de titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires ou obligataires de capitalisation.

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %.

● Lorsque le seuil de 336 700 F n'est pas dépassé, les plus-values résultant de la cession de titres d'OPCVM monétaires ou obligataires de capitalisation sont imposables, au taux de 16 %, si le montant des cessions de l'année 1994 est supérieur à 100 000 F. Les plus-values de cession de ces titres d'OPCVM réalisées entre le 1er octobre 1993 et le 31 décembre 1994 sont exonérées lorsque, dans le délai de deux mois, le produit de la vente est :

– soit utilisé pour la construction ou l'acquisition d'un immeuble situé en France et affecté exclusivement au logement ou pour réaliser des travaux de reconstruction ou d'agrandissement ou pour l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un logement ou pour financer des dépenses de grosses réparations, d'un montant de 30 000 F au moins ;

– soit investi dans une augmentation de capital de sociétés industrielles ou commerciales non cotées ou affecté à un compte individuel d'associé répondant à certaines conditions.

Chacune de ces exonérations est limitée à un montant de cessions de 1 200 000 F pour les couples mariés et de 600 000 F pour les autres contribuables. Les personnes qui souhaitent bénéficier de cette exonération doivent remplir une déclaration spéciale, n° 2074.

REMARQUES. – les cessions exonérées ne sont pas retenues pour apprécier les plafonds de 336 700 F et de 100 000 F applicables pour l'imposition des gains de cessions de valeurs mobilières ;

– cet avantage ne peut se cumuler, en cas d'investissement, avec les réductions d'impôt relatives aux SOFICA, aux DOM-TOM, au rachat d'une entreprise par ses salariés et aux grosses réparations de l'habitation principale.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration n° 2074 : le gain net doit être reporté directement au paragraphe 3 de la déclaration n° 2042 N à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur ce document, souscrire le formulaire n° 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 3, lignes VK ou VL.

Cessions de participations inférieures ou égales à 25 % dans des sociétés non cotées. Les gains nets tirés de la cession de droits sociaux de sociétés non cotées assujetties à l'impôt sur les sociétés par des personnes détenant une participation inférieure ou égale à 25 % sont taxables dans les mêmes conditions que les gains de cession de valeurs mobilières. La limite de 336 700 F s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des opérations effectuées tant sur les titres cotés que sur les droits sociaux non cotés entrant dans le champ de la taxation.

● Profits sur MATIF. – Les profits sur MATIF qui sont réalisés à titre occasionnel sont imposables à 16 %, quelle que soit la nature du contrat de référence (emprunts obligataires ou actions). Ils doivent être déclarés sur le formulaire n° 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble à la rubrique 3, lignes VK ou VL.

● Profits sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables. – Les profits réalisés à titre occasionnel sur ces marchés, taxables à 16 %, sont portés à la ligne VK ou VL du paragraphe 3.

Les gains et pertes réalisés sur ces marchés et sur le MATIF ne se compensent pas. Par suite, les pertes sur marchés à terme de marchandises ou sur marchés d'options négociables ne doivent pas être mentionnées sur la déclaration n° 2042 N.

e) GAINS RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

Si vous-même ou votre conjoint avez clôturé votre PEA en 1994, vous devez mentionner à la ligne VP du paragraphe 3 de votre déclaration de revenus le montant du gain que vous aurez déterminé à l'aide de la déclaration spéciale n° 2074, si le montant total des cessions de valeurs mobilières réalisées en 1994 par votre foyer fiscal, augmenté de la valeur liquidative du PEA, excède 336 700 F. Le gain est imposé au taux de 22,5 %.

f) PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

(sociétés soumises à l'impôt sur le revenu).

Les gains nets réalisés lors de la cession de droits sociaux de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu sont taxés au taux de 16 % lorsque le cédant n'exerce pas une activité professionnelle non salariée au sein de cette société. L'imposition est effectuée, quelle que soit l'importance de la participation du cédant des droits dans la société et quel que soit le montant des cessions. Ces gains sont à déclarer à la ligne VG du paragraphe 3.

g) DISTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS À CAPITAL RISQUE

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne VN du paragraphe 3.

h) LEVÉE D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS PAR LES SALARIÉS

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Pour les actions acquises après le 1er janvier 1990, le gain réalisé est taxable en totalité selon le régime des plus-values mobilières (voir paragraphe d) en cas de vente après l'expiration du délai d'indisponibilité.

Si la cession porte sur des actions acquises avant le 1er janvier 1990, seule la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est imposable selon le régime des plus-values mobilières.

Lorsque la cession ou la conversion au porteur intervient avant l'expiration du délai d'indisponibilité, la plus-value réalisée entre la levée d'option et la vente est également imposable selon le régime des plus-values mobilières, si le total des cessions de valeurs mobilières effectuées en 1994 excède 336 700 F.

(Pour l'imposition comme salaire de la différence entre la valeur des actions lors de la levée de l'option et le prix d'acquisition, voir le paragraphe 1. « Traitement, salaires, pensions ».)

4. – Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

● *Exonération des loyers tirés des locations consenties à des personnes de condition modeste.* – Les propriétaires qui ont conclu, à compter de 1990, un contrat de location avec des personnes de condition modeste (titulaires du RMI ; étudiants bénéficiaires d'une bourse à caractère social ; organismes sans but lucratif agréés mettant les logements loués à la disposition de personnes défavorisées) sont exonérés d'impôt sur le revenu pour les loyers qu'ils tirent de cette location pendant trois ans. Le logement loué doit répondre à des normes minimales de superficie et de confort et le loyer annuel est plafonné.

Pour bénéficier de cette mesure d'exonération, vous devez joindre une note à votre déclaration de revenus précisant les conditions de location, le nom du locataire, les pièces justifiant qu'il remplit les conditions requises, ainsi qu'une copie du contrat de location.

● NOUVEAU. – Cette exonération est maintenue pour une nouvelle période de trois ans, au terme de la précédente, si le bail est conclu avec une même personne pour plus de trois ans ou si le bail d'une durée initiale de trois ans est reconduit ou renouvelé avec le même ou un nouveau locataire. Les conditions tenant au logement doivent être remplies au début de chaque période de trois ans.

● *Exonération des loyers tirés des locations de logements vacants situés dans une commune de moins de 5 000 habitants.* – Les personnes qui ont conclu, entre le 1er janvier et le 30 juin 1992, un contrat de location d'un logement vacant depuis plus de deux ans et situé dans une commune de moins de 5 000 habitants sont exonérées d'impôt sur le revenu pour les loyers perçus en 1994.

L'exonération est subordonnée aux conditions suivantes :

– le logement doit répondre à des normes minimales de confort ;

– le loyer annuel est plafonné ;

– les ressources du locataire ne doivent pas excéder certaines limites ;

– le bailleur doit prendre l'engagement de louer le logement pendant neuf ans à titre de résidence principale.

Lire la suite page 20

4. – Revenus fonciers (suite)

Suite de la page 19

Pour bénéficier de cette exonération, vous devez joindre à votre déclaration de revenus une note précisant les conditions de la location, une copie du bail, une copie de l'avis d'imposition du locataire et de documents attestant la vacance de l'immeuble pendant les deux années précédant la location.

● *Exonération des loyers tirés de la location de logements vacants (ensemble des communes).* A compter du 1er janvier 1993, les loyers des deux premières années de location d'un logement précédemment vacant sont exonérés d'impôt sur le revenu sous réserve que les conditions suivantes soient remplies : la location doit avoir pris effet en 1993 ; le logement devait être vacant depuis plus d'un an au 31 décembre 1992 ; le logement doit répondre à des normes minimales de confort ; le propriétaire doit s'engager à louer le local, non meublé et à usage d'habitation principale, pendant au moins six ans.

● Les subventions de l'Association nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) constituent des recettes imposables. Sont également taxables, les indemnités d'assurances se rapportant à des travaux déductibles. Corrélativement, la totalité des dépenses correspondant à ces subventions et indemnités est à comprendre dans les charges déductibles des revenus fonciers.

● NOUVEAU. – Cette exonération s'applique *dans les mêmes conditions* pour les locations de logements vacants depuis plus d'un an entre le 30 juin et le 31 décembre 1994, lorsque le contrat de location a pris effet avant le 31 décembre 1995.

● Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à un locataire qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au paragraphe B « Loueurs en meublé non professionnels » du chapitre 5.

Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue nº 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), ainsi que la notice explicative correspondante.

● Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1994 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

● *Sort des déficits fonciers.* – Les déficits fonciers correspondant à des dépenses déductibles des revenus fonciers autres que les intérêts d'emprunts et payées à compter du 1er janvier 1994 sont désormais déductibles du revenu global, dans la limite annuelle de 50 000 F.

L'excédent de déficit sur ces 50 000 F ou celui qui résulte d'intérêts d'emprunts, ainsi que les déficits antérieurs à 1994 restant encore reportables se déduisent exclusivement sur les revenus fonciers réalisés au cours des cinq années suivantes pour les immeubles urbains et des neuf années suivantes pour les propriétés rurales.

Par ailleurs et par exception, certains déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus : c'est le cas des déficits : – provenant d'immeubles classés monuments historiques ;

– résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière dans un secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière sous réserve que certaines conditions soient remplies.

Pour les opérations groupées de restauration immobilière ayant fait l'objet d'une autorisation à partir du 1er juillet 1993, le déficit foncier est, à la seule exception de la partie de celui-ci correspondant aux intérêts des emprunts, déductible des autres revenus à la condition que le propriétaire loue les locaux correspondants à usage d'habitation principale, pendant six ans.

En pratique, il suffit de reporter les déficits subis en 1994 ou antérieurement sur les lignes CE à CG de la rubrique « Revenus fonciers » de la déclaration selon les indications de la déclaration annexe des revenus fonciers nº 2044 ou 2044 (spéciale).

5. – Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 5 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il exerce une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.** Vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2342 au plus tard le 31 mars 1995. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires au *Journal officiel*.

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne RH, SH ou TH (forfait non encore fixé).

Si vous avez des activités accessoires de nature commerciale ou artisanale, se situant ou non dans le prolongement de votre activité agricole (par exemple, activité de tourisme à la ferme ou travaux forestiers pour des tiers), et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 150 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires aux lignes RP, SP ou TP du paragraphe A : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration nº 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● **Régime transitoire.** Ce régime s'applique aux exploitants individuels dont la moyenne des recettes des deux années précédentes (1992-1993) est comprise entre 500000 F et 750000 F et qui ne sont pas déjà soumis à un régime réel d'imposition. Les forfaitaires peuvent opter pour le régime transitoire. Les exploitants ne peuvent relever de ce régime pendant plus de cinq ans. Il se caractérise par des obligations comptables réduites. Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2136 et la déclaration d'ensemble des revenus le 2 mai 1995 au plus tard.

● **Régime du bénéfice réel simplifié.** Ce régime est applicable soit sur option, soit obligatoirement lorsque la moyenne des recettes de l'exploitation, mesurée sur les deux années 1992 et 1993, est comprise entre 500 000 F et 1,8 million de francs.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale nº 2139, un bilan simplifié nº 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus au plus tard le 2 mai 1995, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

● **Régime du bénéfice réel normal.** Si la moyenne de vos recettes de 1992 et 1993 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vous relevez du forfait ou si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale nº 2143 et la déclaration des revenus au plus tard le 2 mai 1995, quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

● **Déduction des déficits.** Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède un montant fixé à 150 000 F à compter de l'imposition des revenus de 1994.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associées d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables. Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées. Il en va de même pour les locations ou sous-locations en meublé consenties au profit de personnes de condition modeste (voir les conditions à remplir au nº 4 « Revenus fonciers »).

● **Régime micro-BIC.** Les contribuables ayant réalisé en 1994 un chiffre d'affaires n'excédant pas 70 000 F, hors TVA, recettes exceptionnelles non comprises et ayant bénéficié en 1994 soit de l'exonération soit de la franchise de TVA, bénéficient du régime micro-BIC. Ce régime reste applicable pour 1994 si cette année est la première où le chiffre d'affaires est supérieur à 70 000 F sans excéder 100 000 F. Il suffit à ces contribuables d'inscrire le montant de leur chiffre d'affaires sur les lignes RM, SM ou TM du cadre A. Leur bénéfice imposable sera déterminé sous déduction d'un abattement de 50 % sur ce chiffre d'affaires, avec un minimum de 2 000 F. Ce calcul est effectué automatiquement par l'ordinateur.

● **Régime du forfait.** C'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale nº 951 au plus tard le 15 février 1995 pour les entreprises dont le forfait est renouvelable en 1995 et au plus tard le 2 mai 1995 pour celles dont le forfait a été fixé en 1994 pour la période 1993-1994. Dans ce dernier cas, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, lignes RJ, SJ ou TJ. Si, au contraire, le bénéfice de 1994 doit être fixé en 1995, il convient de cocher la case correspondant à ces lignes.

● **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.** La loi fixe à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires). Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire nº 2031 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. Le délai de déclaration est fixé au 2 mai 1995.

● **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.** Vous devez établir la déclaration de résultats nº 2031 et les tableaux comptables annexes ; le délai de déclaration est fixé au 2 mai 1995.Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

● **Loueurs en meublés non professionnels.** Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1994 n'excède pas 70 000 F, vous êtes placé sous le régime micro-BIC. Vous êtes dispensé de souscrire la déclaration nº 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, lignes RL, SL ou TL du paragraphe A, *le montant brut des recettes*. L'abattement de 50 % avec minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION. – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne JL du paragraphe D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne KL s'il s'agit d'un déficit).

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

● *Déclaration contrôlée* (nº 2035). – Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1994 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1994 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont jusqu'au 2 mai 1995 pour déposer la déclaration nº 2035.

● *Evaluation administrative* (nº 2037). – Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement au régime de la déclaration contrôlée (ou qui n'ont pas opté pour lui).

● **Régime spécial BNC.** Si, en 1994, vous avez perçu des revenus non commerciaux n'excédant pas, remboursements de frais compris, 70000 F hors TVA, vous êtes dispensé de souscrire une déclaration spéciale de bénéfices non commerciaux. Il vous suffit de porter le montant brut de vos recettes, remboursements de frais compris, directement sur les lignes RN, SN ou TN du cadre A du paragraphe 5 de la déclaration d'ensemble des revenus. L'abattement de 25 %, avec un minimum de 2000 F, sera calculé par l'ordinateur.

Ce régime spécial reste applicable la première année où les recettes dépassent 70 000 F à la condition qu'elles n'excèdent pas 100 000 F. Pour les assujettis à la TVA, l'application de ce régime est de plus subordonnée à la condition d'avoir bénéficié en 1994 de la franchise en base de cette taxe.

REMARQUE. – Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● **Activités lucratives non professionnelles** dont les déficits ne sont déductibles que des revenus de la même activité (certains droits d'auteur ou produits d'inventeur, gains de professionnels des jeux et courses) : déclarez les résultats obtenus ligne JM du paragraphe D pour les bénéfices ou ligne KM pour les déficits.

CAS PARTICULIERS . – Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ;

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (les porter ligne JN du paragraphe D). Les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne KM du paragraphe D. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté ligne KM du paragraphe D. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 469 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 667 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1994.

REMARQUE :

● *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 214 200 F (trente-six fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1994 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou d'une association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

● 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou si vous exercez une profession libérale et que votre chiffre d'affaires dépasse le double de la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au paragraphe B de la rubrique 5 de la déclaration (taux de 16 %).

● 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas le double de la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos plus-values professionnelles sont exonérées sauf pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

– les plus-values de cession d'immeubles loués meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150000 F de recettes annuelles. Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au paragraphe 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 3, paragraphe I. Joignez alors une note annexe à votre déclaration spéciale faisant apparaître le détail de vos plus-values professionnelles.

f) REVENUS DES GÉRANTS ET ASSOCIÉS

Les rémunérations des gérants majoritaires des SARL et des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) pluripersonnelles et non familiales, ainsi que celles des membres des sociétés de personnes soumises à l'impôt sur les sociétés, doivent être inscrites à la rubrique spéciale prévue au paragraphe C (lignes UA à WA et UB à WB).

Ces rémunérations bénéficient de l'abattement de 20% accordé aux salariés. – L'abattement est égal à 20% de la rémunération nette de frais professionnels qui n'excède pas 667 000 F, lorsque le contribuable détient au plus 35% du capital de la société qui le rémunère. Si cette participation est supérieure à 35% du capital, l'abattement de 20% s'applique à la fraction de la rémunération nette n'excédant pas 469 000 F ; il est de 10% pour la partie de cette rémunération nette comprise entre 469 000 F et 667 000 F.

Le calcul de l'abattement est effectué par l'ordinateur. Il suffit de mentionner les rémunérations nettes lignes UA à WA ou UB à WB du paragraphe C selon l'importance de la participation au capital.

6. – Charges à déduire du revenu

a) PENSIONS ALIMENTAIRES

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE À UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et auquel ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi par exemple).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UH ;

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 27 500 F par enfant (indiquez le nombre dans la case UJ) ;

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 27 500 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case UJ) ; cette limite est portée à 55 000 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case UJ et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

A NOTER. – Si la pension alimentaire déduite est versée à un enfant majeur inscrit dans l'enseignement supérieur, vous avez droit à un avantage minimal en impôt au titre de cette déduction.

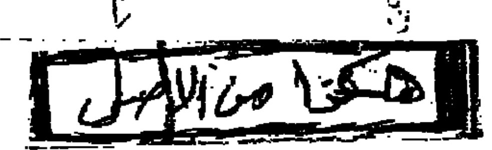
Cet avantage minimal est égal à 4 000 F par enfant concerné. Mais il ne peut excéder 35 % des sommes versées.

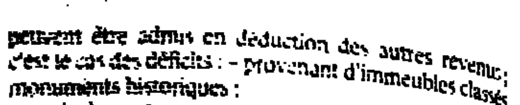
Vous n'avez aucun calcul à effectuer vous-même, l'avantage minimal étant déterminé automatiquement par l'administration.

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez indiquer aux lignes UK à UM la part des pensions inscrites à la ligne UH versée à des enfants inscrits dans l'enseignement supérieur. Vous devez également préciser à la page 6 de la déclaration (page 4 de la déclaration simplifiée) le nom et l'adresse de l'établissement d'enseignement supérieur où sont inscrits ces enfants majeurs pour lesquels vous déduisez une pension alimentaire.

ATTENTION. – La déduction n'est possible que si vous ne comptez pas cet enfant parmi les personnes à charge. Or vous avez peut-être la possibilité (*voir la rubrique « Enfants à charge »*) d'opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer.

Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.





peuvent être admis en déduction des autres revenus ; c'est le cas des déficits : – provenant d'immeubles classés monuments historiques :

– résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière dans un secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière sous réserve que certaines conditions soient remplies.

Pour les opérations groupées de restauration immobilière ayant fait l'objet d'une autorisation à partir du 1er juillet 1993, le déficit foncier est, à la seule exception de la partie de celui-ci correspondant aux intérêts des emprunts, déductible des autres revenus à la condition que le propriétaire loue les locaux correspondants à usage d'habitation principale, pendant six ans.

En pratique, il suffit de reporter les déficits subis en 1994 ou antérieurement sur les lignes CE à CG de la rubrique « Revenus fonciers » de la déclaration selon les indications de la déclaration annexe des revenus fonciers n° 2044 ou 2044 (spéciale).



ragraphe D. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS

Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

Les adhérents des centres de gestion ou associations agréés, qui sont placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 469 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 667 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1994.

REMARQUE :

6. – Charges à déduire du revenu (suite)

Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire, mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES
(ligne UZ de la déclaration)

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants *(pour les enfants majeurs : voir paragraphe I)* en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez revaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice Insee du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1994, cette évaluation s'élève à 16 910 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie. La déduction ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme. Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

Contribution aux charges du mariage.

Son montant est déductible des revenus de l'époux qui la verse sous la double condition que ce versement résulte d'une décision de justice et que les conjoints soient imposés séparément, soit parce que l'un a abandonné le domicile conjugal, chacun disposant de revenus distincts, soit parce qu'ils sont séparés de biens et ne vivent pas sous le même toit.

b) DÉDUCTIONS DIVERSES

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de l'État (6 600 F pour 1994) ;

– intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

– fraction des charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

– versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un revenu particulier.

REMARQUE. – Les cotisations versées à une mutuelle ou à tout autre organisme de prévoyance ou d'assurance à adhésion facultative ne sont pas déductibles du revenu imposable.

c) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1994 moins de 39 250 F de ressources (plafond porté à 68 750 F si cette personne est mariée). Il n'est pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité.

La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 16 910 F par personne. Cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendants et descendants. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

d) ACQUISITION DE PARTS DE COPROPRIÉTÉ DE NAVIRES NEUFS

Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent déduire de leur revenu les sommes versées, entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1999, pour l'acquisition de parts de copropriété de navires civils de charge ou de pêche neufs, livrés au cours de cette période. La déduction est égale à 25 % des versements effectués en 1991, 1992, 1993 et 1994 pour l'acquisition de parts de navires livrés en 1994. Cette déduction est plafonnée à 50 000 F pour les contribuables mariés et à 25 000 F pour les autres redevables.

Cet avantage est soumis à la double condition que l'acquéreur des parts les conserve jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant celle de la déduction et que la copropriété affrète le navire, coque nue, pendant au moins cinq ans.

e) PERTES EN CAPITAL

● NOUVEAU. – Les personnes physiques qui ont souscrit en numéraire au capital d'une société nouvelle créée à compter du 1er janvier 1994, ou à une augmentation en capital, à compter du 1er janvier 1994, d'une société en difficulté, peuvent déduire les pertes en capital subies en cas d'échec de la société. Il en est ainsi à la condition que la société soit soumise à l'impôt sur les sociétés, exerce une activité industrielle ou commerciale et se soit trouvée en état de cessation de paiement en 1994.

La perte, qui est égale au montant de la souscription diminué des sommes éventuellement récupérées, est déductible dans la limite de 200 000 F pour les couples mariés et 100 000 F pour les autres contribuables.

Cette perte doit figurer ligne CB. Il faut joindre à la déclaration une attestation de souscription et une copie du jugement concernant l'entreprise.

f) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (sicav). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1994. Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

La déduction est limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

Cette déduction n'est pas possible si vous avez ouvert un PEA ou si vous aviez ouvert un CEA.

● Normalement, vous avez dû recevoir une notice spéciale **n° 2041 AM** (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation. Si vous avez, en 1994, procédé à des ventes d'un montant supérieur à vos achats, utilisez la fiche de calculs de la notice n° 2041 AM pour déterminer le montant à ajouter à votre revenu imposable.

● Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels remis par les intermédiaires et mentionner dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

g) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL

Une déduction est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire au capital des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture. La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory ». Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION. – Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA. En cas de revente de titres achetés en 1989, 1990, 1991, 1992 ou 1993, vous devez réintégrer à vos revenus de 1994 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne GH.

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) COTISATIONS SYNDICALES VERSÉES PAR LES SALARIÉS ET PENSIONNÉS (lignes AC à AE)

Les cotisations versées en 1994 par les salariés et les pensionnés à un syndicat représentatif de salariés ou de fonctionnaires ouvrent droit à une réduction d'impôt. Cette réduction d'impôt est égale à 30 % du montant des cotisations versées, limitée toutefois à 1 % des salaires, pensions ou rentes viagères, à titre gratuit (déduction faite des cotisations sociales). Le plafonnement est effectué directement par l'ordinateur.

Les personnes qui demandent à bénéficier de cette réduction d'impôt doivent obligatoirement joindre à leur déclaration de revenus le reçu qui leur a été adressé par le syndicat.

REMARQUE. – Les salariés qui optent pour la prise en compte de leurs frais professionnels réels n'ont pas droit à cette réduction d'impôt *(voir paragraphe 1-c).*

b) DONS AFFECTÉS A LA FOURNITURE GRATUITE DE REPAS ET AU LOGEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ (ligne GA)

Les dons versés en 1994 aux associations qui fournissent gratuitement des repas en France aux personnes en difficulté ou qui contribuent à favoriser leur logement ouvrent droit, dans la limite annuelle de 1 020 F, à une réduction d'impôt égale à 50 % de leur montant.

Les contribuables qui ont versé à ces associations des dons d'un montant supérieur à 1 020 F peuvent bénéficier de cette réduction d'impôt pour 1 020 F (ligne GA) et de la réduction d'impôt relative aux autres dons (sous réserve de l'application des plafonds) pour la fraction de leurs versements qui excède 1 020 F (à inscrire ligne GC ou GD selon le cas). La réduction d'impôt est subordonnée à la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons.

c) DONS AUX ŒUVRES autres que ceux visés au paragraphe b (lignes GC et GD)

Les dons versés aux œuvres et organismes d'intérêt général, reconnus d'utilité publique ou non, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 40 % du montant des dons, plafonné à 5 % du revenu net imposable si l'association bénéficiaire des dons est reconnue d'utilité publique ou assimilée et à 1,25 % de ce revenu dans le cas contraire.

Ouvrent droit à la réduction d'impôt, sous réserve de la production des reçus délivrés par les associations bénéficiaires des dons :

– les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ainsi qu'aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises (non reconnus d'utilité publique) et aux associations de financement (ou mandataires) des campagnes électorales ou des partis politiques (indiquez leur montant ligne GD) retenus dans la limite de 1,25 % du revenu net imposable ;

– les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique retenus pour un supplément de 3,75 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, le plafond est ainsi de 5 %).

Cette limite majorée de 5 % s'applique également aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir les dons et legs. Mentionnez à la ligne GC.

Pour les dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté, voir le paragraphe b.

REMARQUE. – Les limites de 1,25 % et 5 % des dons ouvrant droit à la réduction d'impôt se calculent sans tenir compte des dons affectés à la fourniture gratuite de repas et au logement des personnes en difficulté.

d) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS (lignes DA et DB)

Les dépenses exposées pour faire garder les enfants âgés de moins de sept ans au 31 décembre 1994, à *l'extérieur du domicile* du contribuable par une assistante maternelle agréée ou un établissement de garde répondant aux conditions prévues à l'article L. 180 du code de la santé publique (crèches...) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de ces dépenses, limitée à 15 000 F pour l'année et par enfant.

Les dépenses ouvrant droit à cette réduction d'impôt s'entendent des sommes versées à la personne ou à l'établissement qui garde l'enfant diminuées du montant de l'allocation reçue à ce titre de la caisse d'allocations familiales ou de la mutualité sociale agricole ainsi que des indemnités pour frais de garde d'enfants reçues de l'employeur. La réduction d'impôt est accordée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent au moins à mi-temps ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité ou de la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur. Dans ce cas, précisez les nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur en cas de poursuite d'études.

Il convient d'indiquer à la page 6 de la déclaration (page 4 de la déclaration simplifiée), dans le cadre « Justificatif de vos charges », les nom et adresse de la personne ou de l'organisme qui garde l'enfant. S'il s'agit d'une assistante maternelle, un document attestant de son agrément doit être joint à la déclaration des revenus.

REMARQUE. – Si l'enfant est gardé au domicile du contribuable, c'est la réduction d'impôt relative aux sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile qui s'applique.

e) SOMMES VERSÉES POUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ A DOMICILE (ligne LY)

Les contribuables fiscalement domiciliés en France ont droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes versées en 1994, dans la limite annuelle de 26 000 F, pour l'emploi d'un ou plusieurs salariés à leur domicile privé, à temps complet ou à temps partiel, pour effectuer tout ou partie des tâches à caractère familial ou ménager à ce domicile. Sont exclus les salariés embauchés dans le cadre de l'activité professionnelle de l'employeur, les jeunes étrangers placés au pair, les gardiens, concierges et personnels d'immeubles collectifs. La réduction d'impôt s'applique également au coût des services rendus par les associations agréées par l'Etat (associations de service aux personnes et associations intermédiaires) ainsi que par les organismes non lucratifs ayant pour objet l'aide à domicile et habilités au titre de l'aide sociale ou conventionnés par un organisme de sécurité sociale (centres communaux d'action sociale, par exemple). La réduction d'impôt se calcule sur les dépenses, plafonnées à 26 000 F, effectivement supportées en 1994 par le contribuable (salaires nets du salarié, cotisations sociales payées par l'employeur), déductions faites des allocations ou indemnités perçues au titre des diverses aides à caractère social. Il faut mentionner à la page 6 de la déclaration (page 4 pour la déclaration simplifiée) les nom et adresse du salarié, le montant des salaires versés ainsi que les aides perçues au titre de cet emploi. Enfin, il faut obligatoirement joindre à la déclaration des revenus l'attestation annuelle délivrée, soit par l'URSSAF ou la MSA, soit par l'association ou l'organisme d'aide à domicile.

REMARQUE. – Le nouveau plafond de dépenses de 90 000 F à retenir pour le calcul de cette réduction d'impôt s'applique aux sommes versées à partir du 1er janvier 1995. Il n'a donc aucune incidence pour la déclaration des revenus de 1994.

f) ASSURANCE-VIE (ligne MJ)

La réduction est égale à 25 % de la part de la prime représentative de l'opération d'épargne.

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurances mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4 000 F + 1 000 F par enfant à charge. Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale établis par la compagnie d'assurances.

g) RENTES-SURVIE ET CONTRATS D'ÉPARGNE-HANDICAP (ligne MK)

Les primes versées dans le cadre d'un contrat de rente-survie (contrat d'assurance-décès garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère pour un enfant atteint d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle rentable ou d'acquérir une formation d'un niveau normal) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % de leur montant, limité à 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge.

La réduction d'impôt s'applique également à la partie de la prime représentative d'épargne versée dans le cadre d'un contrat d'épargne-handicap. Il s'agit de contrat d'assurance-vie, d'une durée d'au moins six ans, garantissant le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la conclusion du contrat, d'une infirmité l'empêchant d'avoir une activité professionnelle normalement rentable. Le plafond de 7 500 F, plus 1 500 F par enfant à charge, s'applique globalement pour les primes de contrats de rente-survie et pour la part représentative des primes de contrats d'épargne-handicap. Les certificats établis par les assureurs doivent être joints à la déclaration de revenus.

h) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (lignes HY et HZ)

Une réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'inciter les artisans, commerçants, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

● NOUVEAU. – Le plafond de la réduction d'impôt est fixé à 6 000 F (5 000 F pour les agriculteurs la première année d'imposition de plein droit selon un régime de bénéfice réel).

I) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DES PME (ligne LJ)

● NOUVEAU. – Les personnes physiques qui, entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 1998, souscrivent en numéraire au capital initial ou à des augmentations de capital de sociétés non cotées en Bourse et soumises à l'impôt sur les sociétés ont droit à une réduction d'impôt égale à 25 % du montant de leurs souscriptions limité annuellement à 40 000 F pour les couples mariés et à 20 000 F pour les autres contribuables. Les sociétés concernées sont exclusivement celles exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale, et qui sont détenues à hauteur de plus de 50 %, soit par des personnes physiques, soit par des sociétés de famille. Le bénéfice de la réduction d'impôt est également subordonné à des conditions tenant à l'importance du chiffre d'affaires ou du bilan, en cas d'augmentation du capital.

La réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise si les titres reçus en contrepartie de la souscription au capital sont cédés avant l'expiration de la cinquième année suivant celle où est intervenue cette souscription.

Les contribuables qui souhaitent bénéficier de cette réduction d'impôt doivent joindre un état individuel délivré par la société. Cet avantage ne peut se cumuler pour une même souscription avec la déduction des emprunts contractés par les salariés pour souscrire au capital d'une société nouvelle (voir paragraphe 1 « traitements, salaires, pensions ») ou avec celle des pertes en capital, ou encore des souscriptions au capital de SOFICA, ou avec les réductions d'impôt au titre des investissements dans les DOM-TOM ou du rachat d'une entreprise par ses salariés.

Lire la suite page 22

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt (suite)

Suite de la page 21

j) RACHAT D'ENTREPRISE PAR UN SALARIÉ (ligne FH)

Les salariés qui ont souscrit en 1994 au capital d'une société nouvelle créée entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1996 et ayant pour objet exclusif de racheter tout ou partie du capital de leur entreprise bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt égale à 25 % de leurs versements, limités à 80 000 F pour les couples mariés et à 40 000 F pour les autres personnes. Ces plafonds s'appliquent globalement à l'ensemble des versements effectués au cours des trois ans qui suivent la date de constitution de la société.

Cette réduction d'impôt est remise en cause en cas de cession des titres souscrits avant le 31 décembre de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle est intervenue leur souscription. Il faut joindre à la déclaration de revenus l'attestation établie par la société. Cette réduction d'impôt ne peut se cumuler avec tout avantage de même nature accordé en cas de souscription au capital de la société nouvelle.

k) DÉPENSES DE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE (lignes GY et GZ)

● NOUVEAU. – Les chefs d'entreprise individuelle ainsi que les personnes physiques associées de sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux selon un régime de bénéfice réel peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 35 % de leurs dépenses de formation professionnelle de la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996, limitées à 10 000 F pour cette période. Les dépenses de formation des conjoints ayant la qualité de conjoint collaborateur ouvrent droit à cette réduction d'impôt (dans ce cas, le plafond s'applique globalement pour les deux conjoints).

l) VERSEMENT À UN FONDS SALARIAL (cases LN à LR)

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire.

En cas de retrait en 1994, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : rubrique 8, case NR.

m) ENFANTS À CHARGE POURSUIVANT LEURS ÉTUDES (lignes EA à EF)

Les contribuables qui ont des enfants faisant partie de leur foyer fiscal et poursuivant des études au 31 décembre 1994 bénéficient d'une réduction d'impôt égale à :

– 400 F par enfant fréquentant un collège ;

– 1 000 F par enfant en lycée d'enseignement général ou technologique ou en lycée professionnel ;

– 1 200 F par enfant suivant une formation d'enseignement supérieur.

Il faut joindre à la déclaration un certificat de scolarité établi par le chef de l'établissement fréquenté.

n) DÉPENSES AFFÉRENTES À L'HABITATION PRINCIPALE

Les intérêts des emprunts afférents à l'habitation principale contractés du 1er janvier 1990 au 30 juin 1993 inclus, n'ouvrent droit à réduction d'impôt que si *votre revenu net imposable* (c'est-à-dire après toutes les déductions), *par part*, n'excède pas *237 380 F*. Pour les dépenses de ravalement payées pendant la même période et soldées en 1994, voir les différents plafonds applicables dans la notice de la déclaration.

Cette mesure ne s'applique pas pour les emprunts contractés soit avant le 1er janvier 1990, soit à compter du 1er juillet 1993, ainsi que pour les dépenses payées à partir du 1er juillet 1993.

Vous devez remplir le cadre « Justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT (lignes WD à WL).

Si vous êtes propriétaire de votre habitation principale, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Le taux de la réduction d'impôt est de 25 % et s'applique aux intérêts des cinq premières annuités de l'emprunt.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt entre le 1er janvier 1989 et le 17 septembre 1991 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

Pour les emprunts contractés à compter du 18 septembre 1991 pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf, le plafond est porté à 40 000 F pour les couples mariés et à 20 000 F pour les autres contribuables, ces chiffres étant augmentés de 2 000 F par personne à charge ou 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F par enfant à partir du troisième.

REMARQUE. – Il n'y a plus de réduction d'impôt pour les emprunts contractés de 1984 à 1988.

– *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

– *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

– *Changement d'habitation principale.* Si vous avez financé l'acquisition ou la construction de votre *nouvelle* habitation principale au moyen du *transfert du prêt* qui vous avait été accordé lors de l'acquisition ou de la construction de votre *ancienne* habitation, vous bénéficiez de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt pour une nouvelle période de cinq ans à compter de la date de l'acceptation du transfert par l'organisme prêteur.

Cette mesure ne s'applique pas aux prêts transférés avant le 1er janvier 1990. Pour ces prêts, la réduction d'impôt n'est maintenue que pour le nombre d'annuités restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale de cinq ans suivant la conclusion du prêt transféré.

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1995, vous pouvez attendre jusqu'en 1996 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1994 et en 1995. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS, D'AMÉLIORATION ET D'ISOLATION THERMIQUE OU ACOUSTIQUE, DE RÉGULATION DU CHAUFFAGE (lignes WM à WP).

Une réduction est accordée :

– aux propriétaires qui réalisent, dans leur habitation principale, des travaux de grosses réparations à condition que leur habitation soit située en France et que l'immeuble soit achevé depuis plus de quinze ans (pour la définition des grosses réparations, voir ci-dessus, paragraphe 1, « Intérêts des emprunts ») ; cette condition d'ancienneté ne s'applique pas aux immeubles situés dans une zone déclarée en état de catastrophe naturelle lorsque les travaux ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation.

– aux propriétaires et aux locataires qui effectuent, dans leur habitation principale, des travaux d'isolation thermique ou de régulation du chauffage (mesure applicable, pour les locataires, aux dépenses payées à compter du 1er janvier 1991), à condition que leur résidence ait été achevée avant le 1er janvier 1982.

Les travaux d'isolation thermique ouvrant droit à la réduction d'impôt sont constitués par les travaux d'isolation des parois opaques (toitures, murs en façade...) et des parois vitrées, par la fourniture et la pose de volets isolants, de joints d'étanchéité, par les travaux de calorifugeage des installations de production et de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire sous réserve que les matériaux mis en œuvre correspondent à certaines caractéristiques ou normes.

– aux propriétaires pour certaines dépenses d'amélioration (installation d'interphones et de portes blindées, traitement des charpentes contre les termites ; adaptation des logements des handicapés...) payées à compter du 15 mars 1992 pour des travaux effectués dans leur habitation principale, à la condition qu'elle soit achevée depuis quinze ans au moins.

● NOUVEAU.
– aux propriétaires et aux locataires pour les dépenses d'isolation acoustique de leur résidence principale payées à partir du 31 août 1994.

Un dépliant spécial donnant toutes les précisions utiles sur ces travaux et matériaux est à la disposition des contribuables dans les centres des impôts.

La réduction est de 25 % des dépenses de grosses réparations, d'amélioration, d'isolation thermique ou acoustique et de régulation du chauffage, plafonnées pour l'ensemble de la période 1990-1995 et pour les dépenses payées jusqu'au 30 septembre 1994, à :

– 10 000 F pour une personne célibataire, veuve, divorcée ou séparée ;

– 20 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième).

● NOUVEAU. – Pour les dépenses payées à compter du 1er octobre 1994, les plafonds de 10 000 F et 20 000 F sont portés, respectivement, à 15 000 F et 30 000 F.

Mais dans tous les cas, la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié des plafonds définis ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition pour connaître la somme à reporter cette année.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces dépenses, vous devez opter soit pour la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit pour la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Mais le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

Ce délai est porté à la cinquième année pour les emprunts contractés et les dépenses payées à compter du 1er janvier 1992.

– La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

– La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence.

o) DÉPENSES D'HÉBERGEMENT DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX (ligne LK)

Les personnes âgées de plus de soixante-dix ans qui se trouvent en raison de leur état de santé hébergées dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale ont droit à une réduction d'impôt pour les frais de séjour payés à ce titre (logement, repas, entretien, à l'exclusion des dépenses de soins).

Cette réduction d'impôt s'applique quelle que soit la situation de famille de la personne concernée.

Pour les couples mariés, les deux conjoints peuvent bénéficier de la réduction d'impôt s'ils sont, l'un et l'autre, âgés de plus de soixante-dix ans et hébergés dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale.

La réduction d'impôt est égale à 25 % de ces frais, limités à 13 000 F par an (pour les couples mariés, ce plafond s'applique *globalement* aux dépenses exposées par les deux conjoints).

Cette réduction peut se cumuler avec celle accordée au titre des sommes versées à une aide à domicile pour les couples mariés si l'un des conjoints demeure au foyer du ménage et expose de telles dépenses.

p) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION (lignes RU à RZ)

Le contribuable qui fait construire ou achète à compter du 1er janvier 1990 un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient de ce logement à condition qu'il s'engage à le louer pendant six ans au moins.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 600 000 F pour un couple marié, 300 000 F dans les autres cas. Les contribuables ont droit à deux réductions d'impôt, la première pour la période 1990-1992, la seconde pour 1993-1997.

Il en est de même pour celui qui souscrit à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement (SII) ou des sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI) : la réduction, égale à 10 % du montant de la souscription depuis le 18 septembre 1991, n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins six ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

Enfin, au titre d'une année donnée, les investissements ne sont retenus que dans la limite de la moitié de ces plafonds, l'excédent éventuel étant imputé sur l'impôt sur le revenu de l'année suivante.

Le taux de la réduction d'impôt est égal à 15 % et le plafond d'investissement est fixé à 800 000 F pour les couples mariés et 400 000 F pour les autres contribuables pour les investissements portant sur des immeubles dont la construction a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier après le 15 mars 1992 à la condition que :

– la location prenne effet dans les six mois de l'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure ;

– le loyer et les ressources du locataire ne dépassent pas les plafonds fixés par décret (« secteur intermédiaire »).

La réduction d'impôt est répartie sur quatre années.

– Les souscriptions au capital de SCPI effectuées en 1994 ouvrent également droit à cette réduction d'impôt au taux de 15 %, à la condition que la société s'engage à affecter intégralement le produit de la souscription, dans les six mois, à l'acquisition de logements neufs loués dans les conditions du « secteur intermédiaire ».

● NOUVEAU. – La réduction d'impôt relative à l'investissement locatif est également accordée aux personnes qui réalisent, à compter du 1er janvier 1994, des travaux de reconstruction, d'agrandissement, de grosses réparations, non déductibles des revenus fonciers, ayant nécessité la délivrance d'un permis de construire et destinés à transformer en logements des locaux précédemment affectés à un autre usage que l'habitation. Ces logements doivent être loués dans les six mois de l'achèvement des travaux et pendant une durée de six ans au moins, à usage d'habitation principale pour le locataire.

L'administration publie une notice spéciale pour cette réduction d'impôt, disponible dans les centres des impôts.

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

q) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM (lignes HA à HC)

Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, les achats de logements neufs occupés ou loués à usage de résidence principale, les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale, ainsi que les souscriptions au capital de sociétés effectuant des investissements productifs outre-mer dans le secteur de la maintenance au profit d'activités industrielles et dans celui de la production et de la diffusion audiovisuelles et cinématographiques.

– La réduction d'impôt est étendue aux souscriptions effectuées à partir du 1er juillet 1993 au capital de SCPI qui acquièrent des logements neufs destinés à la location à usage d'habitation principale, ou de sociétés en difficulté exerçant leur activité dans les secteurs admis au bénéfice de la réduction d'impôt, ou encore de sociétés concessionnaires de service public à caractère industriel et commercial exerçant leurs activités dans les DOM-TOM.

La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 25 % de ce plafond annuel.

– Ce taux de 25 % est porté à 50 % pour les investissements effectués du 1er juillet 1993 au 31 décembre 1996 en logements neufs destinés à l'habitation principale sous réserve que le contribuable ou la société s'engage à louer, pendant cinq ans au moins, dans les six mois de l'achèvement ou de l'acquisition si elle est postérieure.

Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement à l'habitation principale ou de conserver les titres (et, dans ce cas, l'attestation de la société) et, le cas échéant, la convention conclue avec l'Etat.

L'administration publie une notice spéciale, disponible dans les centres des impôts, pour cette réduction d'impôt.

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) À L'ÉTRANGER

– *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1995.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1995.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1995.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1995.

– *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris - Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

– *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

– *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence mais qui perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'État qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, case NH, et joignez à votre déclaration une note indiquant :

– le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

– le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE. – Transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez, ligne PH de la rubrique 8, ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Par ailleurs, il convient d'indiquer à la ligne PK le montant des revenus de source étrangère imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus. Donnez le détail de ces revenus exonérés page 6 de votre déclaration.

DÉCLARATION SPÉCIALE DES TITULAIRES DE COMPTES BANCAIRES À L'ÉTRANGER

Les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires et assimilés ouverts ou utilisés à l'étranger et retraçant des opérations à caractère personnel ou professionnel. Un imprimé spécial, n° 3916, est mis à la disposition des personnes concernées dans les centres des impôts. Il doit être joint à la déclaration de revenus. Cet imprimé spécial peut être remplacé par une déclaration sur papier libre.

Comment calculer vos impôts sur les revenus de 1994



QUEL MONTANT D'IMPÔT paierons-nous cette année sur les revenus de 1994 ? La loi de finances pour 1995 publiée au *Journal officiel* daté du 31 décembre 1994 permet théoriquement à chaque contribuable de calculer son impôt, puisqu'elle contient notamment le barème de l'impôt sur le revenu. Mais ce barème (pour deux parts) est difficilement utilisable. Outre que le calcul de l'impôt dû nécessite la décomposition du revenu en tranches, il n'intègre pas des modifications importantes de la législation comme le plafonnement des effets du quotient familial.

● LE TABLEAU que nous présentons ci-dessous permet, lui, un calcul simple de l'impôt intégrant les effets de plafonnement du quotient familial pour les contribuables domiciliés en métropole. En revanche, la décote dont peuvent bénéficier tous les contribuables aux revenus modestes doit être calculée distinctement. De même, il n'est pas tenu compte des réductions d'impôt accordées pour certaines dépenses, comme les intérêts des emprunts pour le logement ou les assurances-vie. Les chiffres de revenus indiqués qui permettent le calcul de l'impôt sont des revenus imposables, c'est-à-dire après déduction des 10 % et 20 % auxquels vous avez droit (plus les déductions spéciales pour certaines professions) et après arrondissement à la dizaine de francs inférieure.

● SI VOUS AVEZ PLUS DE HUIT PARTS ou si vous êtes domicilié(e) dans les DOM, une autre formule vous permet de calculer votre impôt. Mais cette formule ne tient pas compte du plafonnement du quotient familial (nous vous donnons les moyens d'en tenir compte dans un deuxième temps).

BARÈME POUR CALCULER VOTRE IMPÔT : recherchez dans la colonne qui correspond à votre nombre de parts et à votre situation le montant de votre revenu imposable et appliquez alors les opérations indiquées dans la colonne gauche.

Vous avez	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts
● I. – VOUS ÊTES MARIÉ(E)															
– Votre revenu imposable R n'excède pas			97 140	121 420	145 710	169 990	194 280	218 560	242 850	267 130	291 420	315 700	339 990	364 270	388 560
Multipliez R par 12 % et déduisez			5 330	6 663	7 996	9 328	10 661	11 993	13 326	14 659	15 991	17 324	18 656	19 989	21 322
– Votre revenu imposable R n'excède pas			170 960	213 700	256 440	299 180	341 920	384 660	427 400	470 140	512 880	555 620	598 360	641 100	683 840
Multipliez R par [illegible] et déduisez			17 959	22 448	26 938	31 428	35 917	40 407	44 897	49 386	53 876	58 365	62 855	67 345	71 834
– Votre revenu imposable R n'excède pas			276 820	345 380	413 950	471 810	517 520	560 540	591 990	623 440	654 890	686 340	717 790	749 240	780 690
Multipliez R par 35 % et déduisez			35 055	43 818	52 582	61 346	70 109	78 873	87 637	96 400	105 164	113 927	122 691	131 455	140 218
– Votre revenu imposable R n'excède pas			450 420	450 420	450 420	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par [illegible] et déduisez			64 687	[illegible]	98 977	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R n'excède pas	–		555 460	555 460	555 460	555 460	555 460	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 50 % et déduisez			85 258	100 878	116 498	132 118	147 738	–	–	–	–	–	–	–	
– Votre revenu imposable R est supérieur à			555 460	555 460	555 460	555 460	555 460	560 540	591 990	623 440	654 890	686 340	717 790	749 240	780 690
Multipliez R par [illegible] et déduisez			123 029	138 649	154 269	169 889	185 509	201 129	216 749	232 369	245 989	263 609	279 229	294 849	310 469
● II. – VOUS ÊTES CÉLIBATAIRE, DIVORCÉ(E) OU SÉPARÉ(E) AVEC OU SANS ENFANT															
– Votre revenu imposable R n'excède pas	48 570	72 850	97 140	121 420	145 710	169 990	194 280	218 560	242 850	267 130	291 420	315 700	339 990	364 270	388 560
Multipliez R par 12 % et déduisez	2 665	3 998	5 330	6 663	7 996	9 328	10 661	11 993	13 326	14 659	15 991	17 324	18 656	19 989	21 322
– Votre revenu imposable R n'excède pas	85 480	128 220	163 690	213 700	256 440	299 180	337 760	372 760	407 760	442 760	477 760	512 760	547 760	582 760	617 760
Multipliez R par 25 % et déduisez	8 979	13 469	17 959	22 448	26 938	31 428	35 917	40 407	44 897	49 386	53 876	58 365	62 855	67 345	71 384
– Votre revenu imposable R n'excède pas	138 410	206 970	–	225 000	270 780	304 390	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 35 % et déduisez	17 527	26 291	–	43 818	52 582	61 346	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R n'excède pas	225 210	225 210	225 210	225 210	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 45 % et déduisez	31 368	46 988	50 698	66 318	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R n'excède pas	277 730	277 730	277 730	277 730	277 730	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 50 % et déduisez	42 629	58 249	61 959	77 579	93 199	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R est supérieur à	277 730	277 730	277 730	277 730	277 730	304 390	337 760	372 760	407 760	442 760	477 760	512 760	547 760	582 760	617 760
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	61 514	77 134	80 844	96 464	112 084	127 704	143 324	158 944	174 564	190 184	205 804	221 424	237 044	252 664	268 284
● III. – VOUS ÊTES VEUF(VE) AVEC OU SANS ENFANT															
– Votre revenu imposable R n'excède pas	48 570	72 850	97 140	121 420	145 710	169 990	194 280	218 560	242 850	267 130	291 420	315 700	339 990	364 270	388 560
Multipliez R par 12 % et déduisez	2 665	3 998	5 330	6 663	7 996	9 328	10 661	11 993	13 326	14 659	15 991	17 324	18 656	19 989	21 322
– Votre revenu imposable R n'excède pas	85 480	128 220	170 960	213 700	256 440	299 180	341 920	384 660	427 400	470 140	512 880	550 210	585 210	620 210	655 210
Multipliez R par 25 % et déduisez	8 979	13 469	17 959	22 448	26 938	31 428	35 917	40 407	44 897	49 386	53 876	58 365	62 855	67 345	71 834
– Votre revenu imposable R n'excède pas	138 410	206 970	258 760	296 130	327 580	359 030	390 480	421 930	453 380	484 830	516 290	–	–	–	–
Multipliez R par 35 % et déduisez	17 527	26 291	35 055	43 818	52 582	61 346	70 109	78 873	87 637	96 400	105 164	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R n'excède pas	225 210	225 210	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 45 % et déduisez	31 368	46 988	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R n'excède pas	277 730	277 730	277 730	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Multipliez R par 50 % et déduisez	42 629	58 249	73 869	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Votre revenu imposable R est supérieur à	277 730	277 730	277 730	296 130	327 580	359 030	390 480	421 930	453 380	484 830	516 290	550 210	585 210	620 210	655 210
Multipliez R par 56,8 % et déduisez	61 514	77 134	92 754	108 374	123 994	139 614	155 234	170 854	186 474	202 094	217 714	233 334	248 954	264 574	280 194

Exemple :
● Vous êtes marié(e), 3 parts, revenu imposable de 320 000 F : votre impôt est égal à : (320 000 F × 35 %) – 52 582 F = 59 418 F (tableau I).

● Vous êtes célibataire sans enfant, 1 part, revenu imposable de 150 000 F ; votre impôt est égal à : (150 000 F × 45 %) – 31 368 F = 36 132 F (tableau II).

● Vous êtes divorcé(e) avec 2 enfants à charge, 2,5 parts, revenu imposable de 135 000 F : votre impôt est égal à : (135 000 F × 25 %) – 22 448 F = 11 302 F (tableau II).

● Vous êtes veuf(ve), 3 parts, revenu imposable de 270 000 F : votre impôt est égal à : (270 000 F × 35 %) – 52 582 F = 41 918 F (tableau III).

ATTENTION	1 part	1,5 part	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts	4,5 parts	5 parts	5,5 parts	6 parts	6,5 parts	7 parts	7,5 parts	8 parts
● Vous n'êtes pas imposable si votre revenu n'excède pas	39 880	50 980	62 090	73 190	84 300	95 400	106 510	117 610	128 720	139 820	150 930	162 030	173 140	184 240	195 350
● Votre impôt n'est pas mis en recouvrement si votre revenu imposable est inférieur à	41 540	52 650	63 750	74 860	85 960	97 070	108 170	119 280	130 380	141 490	152 590	163 700	174 800	185 910	197 010

– SI VOUS AVEZ PLUS DE 8 PARTS OU SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E) DANS UN DOM, utilisez les formules ci-après, après avoir déterminé votre quotient familial, c'est-à-dire le résultat de la division de votre revenu imposable par votre nombre de parts (soit R votre revenu et N votre nombre de parts) :

■ ***Si votre quotient familial (R divisé par N) :***

n'excède pas 22 210 F .... votre impôt sera égal à : 0 ;
est supérieur à 22 210 F et inférieur ou égal à 48 570 F votre impôt sera égal à : (R × 0,12) – (2 665,20 F × N) ;
est supérieur à 48 570 F et inférieur ou égal à 85 480 F votre impôt sera égal à : (R × 0,25) – (8 979,30 F × N) ;
est supérieur à 85 480 F et inférieur ou égal à 138 410 F votre impôt sera égal à : (R × 0,35) – (17 527,30 F × N) ;
est supérieur à 138 410 F et inférieur ou égal à 225 210 F votre impôt sera égal à : (R × 0,450) – (31 368,30 F × N) ;
est supérieur à 225 210 F et inférieur ou égal à 277 730 F votre impôt sera égal à : (R × 0,50) – (42 628,80 F × N) ;
est supérieur à 277 730 F .... votre impôt sera égal à : (R × 0,568) – (61 514,44 F × N).

■ ***Si vous êtes domicilié(e) dans un DOM,*** vous bénéficiez, en premier lieu, d'un abattement de 30 % (Guadeloupe, Martinique, Réunion) plafonné à 33 310 F, ou de 40 % (Guyane) plafonné à 44 070 F.

■ ***Plafonnement du quotient familial.*** La réduction d'impôt pour chaque demi-part s'ajoutant à 1 part (personne seule) ou à 2 parts (mariés) ne peut excéder 15 620 F.

Toutefois, pour les célibataires, divorcés ou séparés ayant un ou des enfants à charge, la réduction d'impôt correspondant à la première des demi-parts s'ajoutant à 1 part est limitée à 3 710 F (soit 19 330 F pour la part entière accordée pour le premier des enfants à charge) ; s'ils n'ont pas d'enfant à charge, mais une personne invalide à charge (autre qu'un enfant), les demi-parts additionnelles sont normalement plafonnées à 15 620 F d'impôt chacune.

■ ***Comment alors effectuer les calculs ?*** Calculez votre impôt avec votre nombre de parts (I), puis une deuxième fois (A) avec 1 part (non marié(e)) ou 2 parts (mariés). Si la différence entre les deux excède le produit (B) de 15 620 F par le nombre de demi-parts s'ajoutant à 1 ou 2 parts (somme réduite à 3 710 F pour la première demi-part additionnelle pour un célibataire, divorcé ou séparé ayant au moins un enfant à charge), votre impôt est égal à A – B (dans le cas contraire, il est égal à I).

– DU RÉSULTAT RESSORTANT DU BARÈME OU DES FORMULES DE CALCUL, vous devez retrancher, dans l'ordre :

● **la décote,** si votre impôt est inférieur à 4 240 F : elle est égale à 4 240 F – I (I est le montant de votre impôt après déduction des réductions d'impôt) ;

● **les réductions d'impôt pour charges ou investissements :** dons aux associations, dépenses de formation des chefs d'entreprise individuelle, cotisations syndicales, frais de garde de jeunes enfants, dépenses d'hébergement dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale, intérêts d'emprunt et dépenses afférentes à votre habitation principale, assurances-vie, frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion agréé, fonds salariaux, frais d'emploi d'un salarié à domicile, souscriptions au capital des PME, rachat d'une entreprise par les salariés, investissements immobiliers locatifs, investissements dans les DOM-TOM, enfants à charge poursuivant des études dans le secondaire ou le supérieur.

● **ATTENTION. –** Toutes les réductions d'impôt s'imputent sur l'impôt obtenu **après,** s'il y a lieu, application de la décote prévue en faveur des contribuables de condition modeste.

Remarque. – Si vous avez des reprises d'impôt à déclarer (par exemple, en cas de retraits d'un fonds salarial, ou de non-respect des conditions prévues pour des investissements immobiliers locatifs, ou de remboursement de dépenses pour économiser l'énergie), ajoutez-les à votre impôt.

Exemple de calcul de l'impôt dans les DOM :

● Vous êtes marié(e), domicilié(e) à la Réunion, vous avez 4 parts, votre revenu imposable est égal à 580 000 F (après arrondissement). Votre quotient familial est égal à 580 000 : 4 = 145 000. Il est compris entre 138 410 F et 225 210 F. L'impôt I est égal à (580 000 F × 0,45) – (31 368,30 F × 4) = 135 527 F – (30 % limité à 33 310 F) = 102 217 F. Pour vérifier si le plafonnement du quotient familial s'applique, il faut calculer l'impôt A sur deux parts : (580 000 F × 0,568) – (61 514,44 F × 2) = 206 411 F – (30 % limité à 33 310 F) = 173 101 F. La différence entre A et I, soit 70 884 F, excédant le produit « B » de 15 620 F × 4 = 62 480 F, votre impôt est égal à A – B, soit 173 101 F – 62 480 F = 110 621 F.

SÉISME Un mois après le séisme qui a touché, le 17 janvier, la ville de Kobé, les entreprises japonaises du bâtiment se préparent à connaître une vive reprise de leur activité grâce aux travaux de reconstruction, dont le coût pourrait dépasser 500 milliards de francs. ● LES ENTREPRISES japonaises souhaitent profiter de ces chantiers pour redorer leur image, mise à mal par la révélation de pots-de-vin et surtout par de graves manquements aux règles de construction. ● LA PÈGRE nipponne, intimement liée au secteur du bâtiment, fait assaut de civisme en distribuant vivres et couvertures à la population sinistrée. ● L'EXCÉDENT commercial japonais a connu en janvier sa plus violente contraction depuis cinq ans, revenant à 2,88 milliards de dollars contre 6,03 milliards un an plus tôt, à la suite de la destruction du deuxième port du pays.

La reconstruction de Kobé a déjà commencé

Aubaine pour le secteur du bâtiment, le tremblement de terre qui a frappé la ville japonaise le 17 janvier est aussi pour les entreprises, souvent liées à la pègre, l'occasion de faire assaut de civisme

TOKYO
de notre correspondant

Tandis que bulldozers et excavatrices déblaient les décombres et abattent les bâtiments en ruine, camions, bennes et barges dégagent Kobé de ses gravats. La ville, frappée le 17 janvier par un séisme qui constitue la plus grave catastrophe que le Japon ait subie depuis la guerre, est en proie à une activité fébrile.

La reconstruction est surtout une aubaine pour le bâtiment. A la fin de janvier, 80 000 employés des principales entreprises de construction, bien entendu du Kansai (Osaka-Kobé) mais aussi du Kanto (région de Tokyo), étaient sur place. Dès que le déblaiement sera achevé, début avril, les travaux de reconstruction, dont le coût est estimé par la préfecture de Hyogo (Kobé) à 9 500 milliards de yens (environ 500 milliards de francs), pourront commencer.

En réalité, ce coût pourrait être bien supérieur. Selon le vice-président de EQE Engineering, Charles Scawthorn, cité par l'*Asian Wall Street Journal*, il *« pourrait atteindre 15 000 ou 20 000 milliards de yens »*. De jour en jour, apparaissent de nouveaux dommages. Beaucoup de bâtiments de construction récente qui semblent avoir résisté sont en réalité endommagés : c'est le cas de deux des piliers du nouveau pont de 500 mètres de Nishinomiya, à l'est de la ville, qu'on avait cru indemne. En outre, si les normes antisismiques sont rendues plus contraignantes, des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer ponts, voies ferrées et autoroutes aériennes à travers le pays.

Les entreprises de construction (connues au Japon sous l'abréviation *zenekon*) du Kansai, qui, après l'achèvement du nouvel aéroport, étaient en quête de grands projets, sont satisfaites de ces afflux de commandes. Après le « boom » de la construction en 1990-1991, qui s'est chiffré pour ces deux années à plus de 50 000 milliards de yens de commandes, le nouveau coup de fouet donné à ce secteur se fait sentir à la Bourse, où le cours des actions des *zenekon* continue à monter, mais aussi sur le marché des travailleurs journaliers de Kamagasaki à Osaka, sur lequel émargent quelque 20 000 à 30 000 manœuvres. C'est désormais moins le marchand de main-d'œuvre que le manœuvre qui impose le salaire. Mais les *zenekon* espèrent surtout que le désastre de Kobé leur permettra de redresser leur image, fortement entamée ces trois dernières années par des révélations sur des pots-de-vin, qui ont entraîné des arrestations de parlementaires, de fonctionnaires locaux et de vingt-deux dirigeants des sept principales entreprises de construction. Pour démontrer son civisme, Taisei, l'une des premières entreprises de construction du Japon, qui, à la suite d'une de ces affaires, avait vu ses activités suspendues par la justice pour un mois, a promptement obtenu une remise de peine, pour mettre gracieusement à la disposition de la municipalité de Kobé, dans les premiers jours qui ont suivi le séisme, un millier de ses employés.

DE GRAVES MANQUEMENTS

Les *zenekon* se découvrent inopinément une mission sociale. En réalité, elles n'ont pas seulement à faire oublier leurs malversations dans les appels d'offres manipulés par un puissant lobby d'industriels et de politiciens (la construction fut la principale source de financement des partis, des années 60 au début de cette décennie) mais aussi de graves manquements aux normes de construction. Alors qu'au départ a surtout été mise en cause l'insuffisance des normes antisismiques il s'avère aujourd'hui que la technologie est peut-être moins coupable que la manière dont elle a été appliquée : erreurs de conception ou d'exécution, insuffisance des contrôles, voire infractions délibérées aux normes pour diminuer les coûts, trop souvent révélées à la faveur d'accidents.

Selon l'enquête menée par Obayashi sur les bâtiments qu'il a construits à Kobé, ceux réalisés conformément aux normes de 1981 ont résisté : sur 118 buildings, 7 % ont été gravement endommagés contre 36 % des bâtiments conformes aux normes en vigueur avant 1972. Selon les experts, le Japon possède la technologie permettant aux bâtiments de résister aux séismes, mais le plus difficile est de consolider ceux qui ont été construits antérieurement.

Les défauts dans la construction des voies aériennes du train à grande vitesse Shinkansen, l'un des fleurons de la technologie nippone, incitent à se poser des questions. Révélées par le professeur de génie civil de l'institut de technologie de Chiba, Kazusuke Kobayashi, ces anomalies conduisent celui-ci à préconiser une inspection de toute la ligne. Des défauts ont aussi été découverts dans les piliers de l'autoroute Hanshin reliant Kobé à Osaka. Un de ses collègues du même institut, Atsuhide Hashimoto, a noté qu'une vingtaine de buildings qui se sont effondrés présentaient des défauts de conception de la charpente métallique. Ces défaillances ne sont ni nouvelles ni propres à Kobé : l'effondrement d'un tunnel entre la gare de Tokyo et celle d'Ueno en janvier 1990 a été révélateur d'infractions délibérées aux normes de la construction pour diminuer les coûts.

La reconstruction de Kobé sera-t-elle l'occasion d'une évolution du marché de la construction, avec une plus grande ouverture de celui-ci ? Le gouverneur de Hyogo, Toshitami Kaihara, a annoncé que les entreprises étrangères auraient un rôle à jouer dans la reconstruction et qu'allait être mise sur pied une commission consultative composée de représentants d'entreprises étrangères. Le ministère de la construction a donné l'autorisation d'importer 500 maisons préfabriquées de Grande-Bretagne puis 300 des Etats-Unis. Une trentaine de sociétés étrangères ont fait des offres similaires.

Ce marché reste largement fermé en dépit des coûts moins élevés des maisons préfabriquées étrangères : selon une enquête du journal économique *Nihon Keizai*, en 1994, près de 3 000 maisons préfabriquées d'importation ont été vendues au Japon contre 1,5 million de fabrication locale, ce qui représente néanmoins une augmentation de 50 % des ventes étrangères. Kobé, elle, a besoin de 30 000 logements temporaires pour ses sinistrés.

Ph. P.

L'excédent commercial mis à mal

Le Japon a enregistré en janvier la plus violente contraction en cinq ans de l'excédent de son commerce extérieur. Celle-ci résulte pour partie de la destruction du port de Kobé par où transite une part importante des échanges avec l'étranger. En janvier également, l'excédent commercial a fondu de 52,3 %, revenant à 2,88 milliards de dollars (15 milliards de francs), contre 6,03 milliards un an plus tôt, a indiqué mercredi le ministère japonais des finances. Une baisse d'une telle ampleur n'avait pas été enregistrée depuis janvier 1990. Le surplus de janvier est quatre fois moindre que celui enregistré le mois précédent : 12,99 milliards de dollars (+0,3 % par rapport à décembre 1993).

Kobé, ravagé par le séisme du 17 janvier, est le deuxième port du pays, après Yokohama, mais le premier pour les conteneurs acheminant les biens à haute valeur ajoutée, qui font la force de l'économie nipponne : notamment des fibres textiles, des biens d'équipement industriel, des appareils électroniques grand public et des semi-conducteurs, à l'exportation, des vêtements, des produits de la mer, des fruits et légumes et du tabac, à l'importation. Ses exportations ont baissé de 47 % et ses importations de 40 % en janvier.– *(AFP.)*

Le rôle de la pègre

LA COLLUSION avec les milieux politiques dans les appels d'offres truqués *(dango)*, une pratique qui continue à être répandue, et les liens qu'entretient le secteur de la construction avec la pègre font du bâtiment un secteur pour le moins opaque. Comme les *zenekon*, les truands nippons (yakuzas) ont profité du tremblement de terre pour faire étalage de leur civisme. Le Yamaguchi-gumi, le plus important syndicat du crime nippon (33 000 membres), a distribué soupes, eau et couvertures à Kobé, où se trouve son siège (les organisations criminelles japonaises se présentent comme des associations d'entraide et, à ce titre, ont pignon sur rue). Devant celui-ci se forme, chaque jour, une longue queue de sinistrés.

Ce secours apporté aux faibles fait partie de la mythique tradition chevaleresque des yakuzas (*ninkyo*), largement véhiculée par la littérature populaire depuis le XVII[e] siècle. En butte à la loi « antigang » de 1992, qui tend à mettre hors-la-loi les supposées organisations fraternelles d'entraide que sont leurs bandes, les truands, qui bénéficient au Japon d'une forte intégration sociale (la pègre s'attaque traditionnellement peu aux citoyens), ont intérêt à redorer leur image auprès de l'opinion publique.

Parmi les activités légales de la pègre, la construction est l'un des secteurs dans lesquels elle est bien implantée. Depuis le XVII[e] siècle, les truands ont encadré une partie de la frange marginale de la société, et particulièrement la main-d'œuvre journalière de la construction, puis les mineurs et les dockers, spécialement à Kobé. Les mines ont fermé et les ports ont été modernisés, mais les truands conservent la haute main sur les marchands de travail et donc sur la construction, qui emploie 10 % de la main-d'œuvre. Aux grosses sociétés, qui concentrent le quart des travaux publics, s'ajoutent une multitude de sous-traitants (500 000) entre lesquels un constructeur général, maître d'œuvre du projet, répartit les tâches. Cette cascade de sous-traitance dilue les responsabilités.

Selon un ancien chef de la brigade antigang de la police nationale, Raisuke Miyawaki, les truands contrôlent 900 petites ou moyennes entreprises de construction, notamment dans le Kansai. Une enquête policière de 1993 révèle que la moitié des entreprises de construction de la région entretiennent des relations avec la pègre : certaines des plus grandes payant des redevances au Yamaguchi-gumi. Selon M. Miyawaki, de 1 à 3 % du total des travaux de reconstruction de Kobé pourraient aller aux truands, qui se portent en outre acquéreurs de terrains sinistrés.

Ph. P.

Alain Madelin souhaite de nouvelles dispositions en faveur des entreprises individuelles

IL AURA FALLU ATTENDRE un an les derniers décrets d'application de la loi « Initiative et entreprise individuelle » du 11 février 1994. Son initiateur, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, convient que certaines dispositions ont été adoptées contre les arbitrages de Matignon, grâce à de fréquents retours devant l'Assemblée. Une pierre dans le jardin d'Edouard Balladur, de la part de ce ministre rallié à Jacques Chirac. Malgré tout, la loi, qui vise à lutter contre le chômage en facilitant la création d'entreprises individuelles, a déjà porté ses fruits.

L'an dernier, 106 300 entreprises individuelles sont nées, soit 9,5 % de plus qu'en 1993. Parmi les nouveaux entrepreneurs, près de 22 000 ont bénéficié de l'exonération de 30 % des cotisations maladies entre septembre (date d'entrée en vigueur de la disposition) et décembre 1994. Ce qui correspond à 70 000 créations pures d'entreprises individuelles ne bénéficiant ni de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) ni de l'exonération de charges sociales pendant un an. Dans le cadre de la protection des petits entrepreneurs, quelque 100 000 contrats d'assurance complémentaire ont déjà été souscrits, autorisant une déduction sur le revenu jusqu'à 232 000 francs.

Le ministre souhaite toutefois que le dispositif associé à sa loi soit encore renforcé, pour faciliter la mobilisation de fonds de proximité en provenance de parents ou d'amis (les mesures prévues par la loi ne seraient pas suffisamment incitatives), amener les sociétés de capital-risque à s'intéresser de plus près à la création d'entreprises individuelles, ou créer des fonds de garantie. Alain Madelin convient aussi de l'inégalité de traitement des nouveaux entrepreneurs, l'enveloppe de 32 000 francs proposée au titre de l'ACCRE étant accessible aux seuls demandeurs d'emploi.

Mais il souligne qu'elle offre une chance aux chômeurs de sortir de l'assistanat. Il a été reproché à ce texte de déboucher sur une *« externalisation »* du travail dans les entreprises en favorisant la création d'une sous-traitance (avec éventuellement d'anciens salariés) moins protégée socialement et moins rémunérée. Le développement du phénomène était perceptible bien avant l'adoption de la loi « Initiative et entreprise individuelle » pour des activités périphériques essentielles comme le transport routier. La nouvelle loi ne peut qu'amplifier ce mouvement, ce que le ministre libéral ne conteste ni ne regrette. Au reproche de précarisation, il oppose une approche plus souple du travail mieux à même de répondre, selon lui, à la demande du marché et donc à la lutte contre le chômage.

G.B.

L'Union des industries métallurgiques veut individualiser le temps de travail

LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE et l'arrivée d'un nouveau président à la tête du Conseil national du patronat français (CNPF) semblent susciter la réflexion dans les milieux patronaux. En janvier, l'Institut de l'entreprise avait présenté ses travaux sur l'avenir du paritarisme, menés par Arnaud Leenhardt, président de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et désormais président de la commission sociale du CNPF (*Le Monde* du 26 janvier 1995). Ce vendredi 1[er] février, c'est au tour des instances dirigeantes de l'UIMM d'approuver les propositions de Pierre Guillen, son vice-président, pour *« un travail différencié »*.

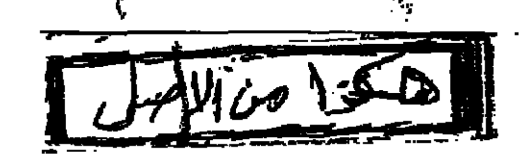
Cette contribution au débat social ne porte pas sur un point mineur : l'ancien président de la commission sociale du CNPF préconise tout simplement de *« passer d'un régime réglementaire de la durée du travail dans lequel le volume horaire et sa répartition sont fixés par la loi à un régime contractuel (...)dans lequel les parties (...)peuvent discuter et fixer librement le volume de l'horaire de travail et sa répartition »*. S'il envisage une réglementation minimale d'ordre public *« sous peine d'assister à des abus »*, les grandes lignes en seraient les suivantes : *« Le contrat de travail ou la lettre d'engagement doit mentionner la durée du travail en terme hebdomadaire, mensuel, annuel ou pluriannuel. »* Comme, aujourd'hui, pas moins de vingt-six pages du code du travail sont consacrées à cette question, on imagine la révolution que constituerait la mise en place d'un tel projet. Aussi Pierre Guillen prend-il soin de préciser qu'un passage au système contractuel *« ne pourrait se faire sans une phase d'expérimentation de trois ou quatre ans »*. Selon lui, un accord collectif d'entreprise serait même nécessaire à sa mise en place dans les entreprises volontaires.

UN « CONTRAT COLLECTIF »

Dans le même ordre d'idées libérales, l'institut Entreprise & Progrès, qui regroupe une centaine de grandes entreprises, a récemment proposé d'*« inventer de nouvelles relations »* grâce au *« contrat collectif d'entreprise »*. Comme Pierre Guillen, cet institut juge le droit du travail uniformisant, ne répondant ni aux besoins des entreprises ni aux souhaits des salariés. Il préconise donc la négociation avec *« la collectivité des salariés »*, c'est-à-dire avec une commission composée d'élus du comité d'entreprise et de délégués syndicaux, d'un contrat qui aurait force de loi dans l'entreprise après une éventuelle ratification par les salariés. Pluriannuel, ce contrat pourrait porter sur tous les domaines des relations du travail (salaires, temps de travail, formation, prime d'ancienneté, âge du départ à la retraite...) sans toucher à un *« nouveau socle intangible »* défini par le législateur, auquel il reviendrait, par exemple, de fixer le montant du salaire minimum ou d'élaborer les règles de sécurité.

Un projet antérieur passait quasiment sous silence le rôle des branches professionnelles. Aussi, afin de se réconcilier avec elles, Entreprise & Progrès prévoit que chaque branche devra fixer pour chaque thème des seuils minimaux afin de garantir une certaine cohésion professionnelle. Pour l'institut, *« la solution ne passe pas par un recul du droit mais par une limitation de la norme au profit du contrat »*. Même si, pour le moment, le CNPF s'est bien gardé de reprendre à son compte de telles propositions, nul doute qu'elles constituent autant de *« ballons d'essai »* en vue d'un renouveau des relations sociales que beaucoup jugent indispensable, tant du côté patronal que syndical.

Frédéric Lemaître



La privatisation de la Seita a séduit un million de particuliers

Le succès de l'opération réside essentiellement dans le niveau de prix retenu pour la vente des titres. Le gouvernement n'envisage pas d'autre cession d'ici l'élection présidentielle

La demande des particuliers pour l'obtention de titres de la Seita, le fabricant de cigarettes en cours de privatisation, a été 3,9 fois supérieure à l'offre, pour un montant de 6,7 milliards de francs. Le gouvernement a été contraint de réduire la tranche réservée aux investisseurs institutionnels. Les particuliers ayant demandé 60 actions recevront intégralement la part des ordres comprise entre 5 et 10 actions. La part comprise entre 11 et 60 actions sera servie proportionnellement à hauteur de 16,56 %. Plus de 10 000 débitants de tabac ont souscrit des titres de la Seita, pour un montant dépassant 100 millions de francs, mais correspondant seulement à 58 % de ce qui leur était réservé. L'offre publique de vente des actions de la Seita avait débuté le 7 février et s'était achevée mardi 14 février. Les particuliers devaient débourser 129 francs par titre.

SUR LE FIL, Gitanes et Gauloises rattrapent Renault. La dernière privatisation avant l'élection présidentielle, a affirmé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, vient de créer la surprise. La Seita a franchi la barre du million d'actionnaires, talonnant ainsi le constructeur automobile. *« Je m'étais fondé sur le Crédit local de France, et tablait sur 250 000 actionnaires. J'ai été visiblement très prudent »*, racontait vendredi 17 février Edmond Alphandéry. Même tonalité à la Seita, où les prévisions les plus optimistes évoquaient 800 000 souscripteurs. S'estimant *« extrêmement satisfait »*, Jean-Dominique Comolli, le président de la Seita, devrait l'être encore plus par le taux de réponse des salariés de l'entreprise. A quelques heures de la clôture de la vente des titres au personnel, plus des trois quarts y avaient déjà souscrit.

Le choix des souscripteurs individuels

Le niveau de prix retenu est l'une des raisons essentielles de ce succès. A 129 francs l'action, la Seita s'affiche comme l'une des valeurs les plus attractives du secteur du tabac, en termes de rendement, et de PER (*price earning ratio*, rapport du cours sur le bénéfice par action). Déjà, sur le marché gris, ce marché officieux sur lequel les opérateurs s'échangent des actions qui ne sont pas encore en circulation, la cotation varie entre 135 et 139 francs, soit un gain oscillant entre 5 % et 8 %. Edmond Alphandéry y voit plus *« l'adhésion des Français au principe des privatisations »*, car *« par beau ou mauvais temps boursier, c'est une réussite »*. Campagne électorale oblige, le ministre ne peut résister aux petits coups de griffes : *« Par ce vote populaire, on ne peut pas apporter de meilleure réponse à Lionel Jospin qui demande l'arrêt des privatisations. »*

Et d'évoquer déjà la suite du programme. *« Nous préparons l'après-présidentielle. Deux opérations sont sur les rails, les AGF et Usinor-Sacilor, et une troisième concernera la CNP (Caisse nationale de prévoyance. »* Il s'agira dans ce dernier cas de l'arrivée en Bourse d'une part minoritaire du capital, la première compagnie d'assurance vie française restant dans le secteur public. Le contrôle de l'entreprise sera assuré par un groupe d'actionnaires stables formé par la Caisse des dépôts (30 %), La Poste, les Caisses d'épargne et l'Etat. Dans les prochains jours, un protocole d'accord concernant le statut du personnel sera finalisé avec les organisations syndicales.

A côté de ce désengagement partiel qui rapportera 4 à 5 milliards de francs dans les caisses de l'Etat (qui attend au total 55 milliards cette année des privatisations), les deux autres projets ne sont pas des plus attractifs. Les AGF voient sans cesse passer leur tour, en raison de la dégradation des performances boursières des valeurs financières. La compagnie d'assurance doit en outre apurer dans ses comptes le lourd dossier du Comptoir des entrepreneurs et de la banque du Phénix. Quant à Usinor-Sacilor, ses titres ont laissé de mauvais souvenirs chez les petits épargnants après le « coup d'accordéon » de 1986 décidé par Edouard Balladur, ministre de l'économie dans le gouvernement Chirac. A l'époque, pour recapitaliser les deux sociétés sidérurgiques moribondes, le gouvernement avait décidé de réduire à zéro leur capital afin d'apurer les pertes passées, entraînant la disparition pure et simple des titres. Pour des milliers d'actionnaires, cette opération s'est traduite par une perte sèche de 460 millions de francs. Les deux entreprises réunies depuis ont beaucoup changé, mais la mémoire reste vive.

Dominique Gallois

Les compagnies aériennes obtiennent gain de cause contre l'administration

LE CONSEIL D'ÉTAT a annulé deux arrêtés fixant les taux, pour 1993, de deux redevances payées par les compagnies aériennes à l'administration de l'aviation civile, a annoncé Alexandre Couvelaire, président de la Chambre syndicale du transport aérien (CSTA) et de la compagnie aérienne Euralair, mercredi 15 février. Le montant de deux redevances (portant pour la plus élevée sur la navigation et pour la seconde sur le contrôle technique) s'élève à plus de 1 milliard de francs pour un budget de 7 milliards de francs.

Cette annulation constitue l'épilogue d'un conflit qui dure depuis plus de deux ans avec l'administration, estime M. Couvelaire. Depuis, septembre 1993, vingt-trois compagnies aériennes privées françaises avaient décidé d'arrêter de payer ces taxes. La Chambre syndicale du transport aérien, qui a également attaqué les arrêtés de 1994, devrait obtenir gain de cause pour les mêmes raisons, estime M. Couvelaire, et la décision du Conseil d'Etat devrait logiquement contraindre l'administration à mettre de l'ordre dans ses comptes.

INSUFFISANCES BUDGÉTAIRES

Le financement des services de l'aviation civile avait déjà valu de vives critiques à l'administration émanant de la Cour des comptes. Dans son rapport annuel, rendu public en octobre 1994, la juridiction soulignait de graves insuffisances budgétaires et comptables et notait que le principe selon lequel le produit des redevances perçues doit être affecté au financement des services rendus n'était pas respecté. Elle rappelait que le produit global des redevances avait plus que doublé en cinq ans, passant de 2,1 milliards de francs à plus de 5,5 milliards en 1992. Le budget annexe de l'aviation civile, mis en place en 1992, englobe des tâches de la puissance publique antérieurement prises en compte dans le budget général.

Dans un communiqué, la direction générale de l'aviation civile estime que l'annulation des arrêtés fixant les taux pour 1993 entraîne l'application de ceux de l'année 1992. Elle déclare avoir anticipé la décision du Conseil d'Etat puisque la redevance pour contrôle technique (qui ne représente que 60 millions) n'avait pas été perçue en 1994 et qu'une trentaine d'aérodromes avaient été retirés de l'assiette des redevances.

M. L.

Des boussoles pour guider l'entreprise au gré de la conjoncture

DE LECTURE FACILE, l'ouvrage *L'Entreprise dans la conjoncture* présente de façon intéressante l'action et la décision de l'entreprise en environnement *« conjoncturel »*. La conjoncture est la *« conjonction de rapports économiques tels qu'ils peuvent être saisis à un moment quelconque, notamment pour définir la situation globale de l'économie »*. Sa représentation exige la connaissance de variables réelles et monétaires, nationales et régionales, d'indicateurs d'opinion et de tendance, mais surtout une bonne analyse du cycle (très bonne revue, ici, des cycles longs, courts, saisonniers et leurs interrelations).

BIBLIOGRAPHIE

La gestion conjoncturelle renvoie aux méthodes financières, à la théorie du marketing, à la stratégie et à la panoplie classique des outils de gestion. Un très bon chapitre de stratégie conjoncturelle distingue les stratégies intégratives, intensives, de diversification, de concentration, de coûts, dans un environnement de croissance forte ou faible, ou dans des phases critiques de retournement. Des développements techniques limités, des illustrations par des exemples concrets et récents, font de ce livre un instrument d'information et de gestion abordable par tous.

Bernard Maris

★ *L'entreprise dans la conjoncture. Principes et méthodes d'une gestion conjoncturelle*, de Christian Ost. De Boeck, Bruxelles, 205 p., 195 F.

Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision

« Être une chaîne publique ne signifie pas forcément être une chaîne couchée »

« Nicolas Sarkozy vient de blanchir France Télévision, alors que M 6 et TF 1 l'accusaient de « brader » ses tarifs publicitaires (*Le Monde* du 17 février). Que vous inspire cet arbitrage ?

– Nous avions fait nos comptes et développé nos arguments, en toute bonne foi. Ils ont été confirmés par les quatre enquêtes demandées par le ministre. Il n'y a ni pratique douteuse, ni illicite. D'ailleurs, le cas échéant, les deux représentants de l'Etat au conseil d'administration de France Espace, notre régie publicitaire, nous auraient fait des observations. Les propos très clairs du ministre de la communication mettent définitivement un terme à cette affaire. L'arbitrage ministériel montre aussi que la loi reste faite par les gouvernements et les législateurs et non par les concurrents privés de France Télévision.

» Je peux toutefois comprendre que des acteurs du marché publicitaire s'y intéressent. La démarche de TF 1 et M 6 est compréhensible, même si l'aspect répétitif et agressif de leur demande l'est moins. Le problème, c'est que l'un d'entre eux, TF 1, rencontre des problèmes graves d'audience et donc de programmes. Et, de notre côté, la politique de programmes de qualité de France 2 et de France 3 est payante, même s'il y a des dérapages, et des adaptations nécessaires. Il y a un renversement de tendance, puisqu'il semble que l'heure est aujourd'hui à la télévision publique. On ne peut pas pour autant demander à un sportif en forme de perdre parce que le tenant du titre ne l'est pas.

– L'accroissement de l'audience de France Télévision va-t-il entraîner une hausse de ses tarifs publicitaires ?

– Notre idée est de faire de France Télévision un groupe vivant, dynamique, international, dans le respect de la loi et des cahiers des charges des chaînes, par le biais des ressources publicitaires et de la redevance. Si un jour le Parlement nous demandait de réduire de 40 % à 30 % la part de la publicité dans notre budget, et à condition que l'Etat compense, nous n'y verrions pas d'inconvénient. Nous y sommes prêts et nous ne sommes pas des fanatiques de la publicité. Mais je sais que nous demandons beaucoup à l'Etat et aux contribuables, et nous nous devons donc d'être réalistes. Nous sommes dans le marché, dans la réalité.

» Nous allons donc augmenter nos tarifs publicitaires le 1er mars et mieux répartir les écrans dans la grille quotidienne. Nous allons continuer à avoir une politique dynamique, offensive en ce domaine puisque je vais donner d'ici peu un objectif à France Espace : adapter sa politique à celle de notre politique de programmes, dynamique et imaginative. Car notre premier but, c'est de faire une télévision digne de la société française, ce n'est pas l'Audimat. Cette dernière vient comme une chance. Notre priorité reste la qualité, qui va de pair avec une audience accrue, c'est en quelque sorte le « cercle vertueux ». Et il va de soi que la télévision publique reste et restera celle qui fera le moins de publicité. En volume et en part de marché, TF 1 capte 53,5 % de la publicité télévisée, alors que le taux pour France 2 est de 18 % et pour France 3 de 9,2 %.

– Vous avez évité cette semaine une grève des personnels, traduction d'un certain mécontentement...

– C'est exact, il n'y a pas eu de grève. Nous discutons beaucoup avec les personnels. Quand j'ai choisi les directeurs généraux des deux chaînes, je leur ai dit que je voulais une politique sociale moderne et je leur ai demandé de mettre en place une concertation permanente. Dans quelques semaines, un conseiller social va d'ailleurs rejoindre l'équipe de France Télévision. Mais il est vrai qu'il y a aussi un changement dans l'air du temps, une évolution favorable à la télévision publique, une sorte d'élan commun. Le personnel a sans doute compris qu'il ne fallait pas casser cet élan.

– Un mécontentement existe pourtant. La rédaction a voté une motion de défiance envers la direction et se plaint de votre interventionnisme. L'invitation de Nicolas Sarkozy à l'émission « La France en direct » et ses liens supposés avec la direction de France Télévision, comme l'épisode de l'oreillette révélé par Paul Amar, ont contribué à nourrir des accusations concernant l'indépendance des rédactions. Que répondez-vous à ces critiques ?

– Il faut en finir avec les rumeurs. Nous faisons un métier où nous sommes tellement exposés que tout et n'importe quoi peut être dit. Nicolas Sarkozy intervient sur la publicité, le pluralisme – mais il y a aussi le Conseil supérieur de l'audiovisuel sur ce terrain –, les quotas, les problèmes technologiques, etc. L'oreillette ? Elle a toujours existé en régie. Mais si j'étais au bout de l'oreillette, cela se saurait. En tant que journaliste, j'ai toujours une sensibilité à l'information mais je ne tomberai pas dans le piège de l'interventionnisme. J'en connais les dangers. Je n'interviens auprès des journalistes que pour donner des impulsions, jamais de directives. Quant à l'indépendance des rédactions, il y a eu, c'est vrai, un accès de fièvre récent à France 2, mais je laisse une grande autonomie aux rédactions et à leur direction, je n'interviens que lorsqu'il y a un arbitrage à rendre.

JEAN-PIERRE ELKABBACH

» Il faut en finir avec les idées toutes faites. Il ne suffit pas d'être une télévision privée pour être indépendant ; être une chaîne publique ne signifie pas forcément être une chaîne couchée. Nous ne voulons plus laisser la prédominance au privé, y compris dans ce domaine. Au sein de France Télévision, je suis avant tout soucieux de transparence, d'impartialité et de neutralité.

» Notre objectif est de sortir de cette élection présidentielle plus forts. Le succès rencontré actuellement par les programmes régionaux de France 3 est le reflet de notre volonté d'indépendance et de pluralisme. Les journaux régionaux ne connaîtraient pas ce succès s'ils ne donnaient pas la parole à toutes les tendances politiques. D'ailleurs, nous n'avons plus de plainte de la part de ceux qui, autrefois, estimaient ne pas assez passer sur notre antenne. Cela prouve que majorité et opposition bénéficient d'un traitement égalitaire.

» En outre, c'est une conception archaïque que de croire que la télévision fait une élection. Ce n'est pas en saturant l'antenne que nous allons faire voter pour l'un ou l'autre candidat. Le peuple français et les téléspectateurs sont intelligents, exigeants. Notre souci est donc d'être le plus impartial possible. Notre rôle de télévision publique est d'être un pôle de stabilité et d'indépendance, d'être au service des faits et de l'actualité et pas au service de celui qui fait le plus pression. Encore une fois, ce n'est pas parce qu'on est une télévision publique qu'on est aux pieds du vainqueur éventuel et ce n'est pas parce qu'on est privé qu'on est plus indépendant...

– Certains programmes ont connu des dérapages. Comment pensez-vous les rectifier ?

– Ces dérapages étaient plutôt des accidents. Le premier a eu lieu dans l'émission de Nagui. Il en est conscient et nous avons rectifié le tir. Notre politique, c'est d'abord de rester digne. Nos projets reposent sur ce principe. Nos programmes prendront un nouvel élan à la rentrée mais confirmeront les points forts de notre grille. Notre public rajeunit, nous tenterons de renforcer cette tendance.

– Que pensez-vous de la rivalité entre chaînes privées et publiques ?

– Le duopole français existe et c'est bien. La plupart des querelles sont stériles. Il faut que le privé s'habitue à la coexistence des deux systèmes et que la concurrence devienne dynamique et loyale. »

Propos recueillis par Véronique Cauhapé, Alain Giraudo et Yves-Marie Labé

Augmentation de tarifs et confort des téléspectateurs

Après que Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication, a rendu son arbitrage sur les tarifs publicitaires de France-Télévision, la direction des chaînes publiques a annoncé une augmentation moyenne de 4,5 % des tarifs publicitaires de France 3. Annoncée jeudi 16 février, cette décision prendra effet le 1er mars. Le tarif de certains écrans publicitaires ne changera pas, d'autres enregistreront une hausse de 18 %, qui correspond à l'accroissement de la part d'audience de France 3, passée de 14,5 % à 16 %, en un an, avec des pointes à 19 % (*Le Monde* du 3 décembre 1994).

En revanche, le tarif des spots diffusés sur France 2 devrait rester stable. L'ajustement des tarifs à ses audiences pourrait même entraîner une baisse éventuelle *d'« un ou deux écrans, notamment avant le 13 heures »*. France-Télévision veut éviter les *« risques de concentration »* et donner un confort plus grand aux téléspectateurs. La régie répartira mieux les écrans publicitaires dans la journée – et notamment dans la matinée –, afin d'éviter les « tunnels » de spots pendant la tranche 19-22 heures.

■ **CSA : Martin Even quitte LMK Images**, filiale audiovisuelle du groupe MK2 (Marin Karmitz) et du journal *Le Monde*, où il était le conseiller éditorial de la direction, pour rejoindre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), où il conseillera Hervé Bourges, nouveau président du CSA. A LMK, Martin Even sera remplacé par Jean-Paul Ciret.

■ **PRIX : le vingt-quatrième grand prix du journalisme agricole**, décerné par l'Association française des journalistes agricoles, a été attribué, jeudi 16 février, à Bernadette Sauvaget, pour son enquête *« Agricultrices 94 : les femmes à la conquête d'un métier »*, publié dans *La France agricole* d'octobre 1994.

■ **PUBLICITÉ : après le départ de Maurice Saatchi**, c'est au tour de son frère Charles de quitter l'agence de publicité Saatchi and Saatchi, dont il était le président honoraire. Dans un communiqué de deux lignes publié jeudi 16 février, Saatchi and Saatchi *« accepte la démission de Charles Saatchi »* et affirme *« rejeter totalement toute idée de renvoi injuste ou forcé »*. Sir Tim Bell, porte-parole de Maurice Saatchi, a déclaré que la position de Charles avait été rendue *« intenable »* au sein du groupe en raison des plaintes portées contre lui et son frère à propos d'un litige boursier. Selon lui, il s'agissait donc d'une *« démission forcée »*.

■ **TF 1 : Patrick Le Lay et Etienne Mougeotte**, respectivement PDG et vice-PDG de la première chaîne, ont décidé de s'associer au journal égyptien *Al Ahram* pour apporter leur soutien à Radio Shalom, organisateur d'un colloque international intitulé *« Méditerranée, après la paix quel avenir ? »*, qui aura lieu à l'Unesco du 18 au 20 février. Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, Amr Moussa, ministre égyptien des affaires étrangères, et son homologue israélien, Shimon Perès, seront présents. Edouard Balladur devait participer samedi 18 février à l'inauguration du colloque. TF 1 organisera les vidéo-conférences de la réunion, dont celle de la séance inaugurale avec le roi Hussein de Jordanie. La Une consacrera *« de nombreux sujets à cet événement »* et *« tentera de monter une interview conjointe avec Yasser Arafat et Shimon Peres »*.

Yves Saint Laurent renonce à la marque Champagne

Fin 1998, Sanofi et sa filiale Yves Saint Laurent Parfums renonceront à vendre un parfum baptisé Champagne. Après dix-huit mois de batailles judiciaires, un *« accord mondial et équilibré »* a été annoncé, jeudi 16 février, entre le groupe de luxe, l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC). Jusqu'à la date du retrait définitif de la marque Champagne, le parfum d'Yves Saint Laurent continuera à être commercialisé sous ce nom sauf en France, Suisse et Allemagne, pays où l'usage de la marque a été interdite par les tribunaux.

DÉPÊCHES

■ **MICROSOFT : l'éditeur américain de logiciels** et le département de la justice font appel. Microsoft a annoncé jeudi 16 février qu'il rejoignait le département américain de la justice dans une procédure d'appel contre la décision d'un juge annulant un accord conclu en juillet dernier entre le géant des logiciels et le ministère. L'accord, soumis comme tous ceux de ce type à l'examen d'un juge fédéral, a été annulé mardi soir par le juge Stanley Sporkin. En rendant cette décision exceptionnelle, le juge a estimé que les restrictions imposées n'étaient pas suffisantes pour garantir l'intérêt du public.

■ **BOUYGUES OFFSHORE : le groupe français de travaux publics** remporte un contrat de 1,2 milliard de francs au Nigeria pour réaliser une partie d'un projet de récupération de gaz de pétrole. Le montant total du projet s'élève à 3,4 milliards de francs. Bouygues Offshore est associée aux sociétés d'ingénierie ABB Lummus Crest (USA) et Japan Gasoline Corporation.

■ **ERIDANIA BÉGHIN-SAY : le groupe d'agroalimentaire a vendu à l'américain CPC** les sauces, mayonnaises et condiments Lesieur, ainsi que les sauces et condiments Ducros. L'ensemble des activités cédées, qui comprennent en outre la société Cremanaze (distribution d'assaisonnements au Royaume-Uni), représente un chiffre d'affaires d'environ 100 millions de dollars (520 millions de francs). La vente concerne deux sites industriels : une usine à Grande-Synthe (Nord) et une autre à Velluire qui fabrique des sauces et condiments pour la restauration. EBS garde les huiles de Lesieur et les autres produits Ducros (poivres, herbes, épices, marque Vahiné).

■ **RENAULT : la première aile du futur technocentre de Renault,** destinée à la réalisation des prototypes, sera mise en service. L'ensemble des bâtiments, d'une superficie de 363 000 mètree carrés à Guyancourt dans la banlieue parisienne, sera terminé en 1998. Représentant un investissement de 6,4 milliards de francs, le futur centre technique de l'ex-Régie devrait lui permettre de réaliser 1 à 1,5 milliard de francs d'économies par véhicule nouveau. Le constructeur lance en moyenne un véhicule tous les quatorze mois, pour un investissement compris entre 4 et 10 milliards de francs. Le technocentre de Renault regroupera sur un même site de 150 hectares 6 300 collaborateurs de Renault et un millier de partenaires et prestataires extérieurs.

■ **BANQUE ARJIL : la banque d'affaires du groupe Lagardère** vient d'adopter le statut de commandite par actions pour mieux se développer. Début février, la banque Arjil a acheté la quasi-totalité de la BIGT, la banque de marché du Crédit lyonnais. La banque Arjil gérait jusqu'à présent pour son propre compte et pour le compte de sa clientèle un total d'actifs supérieur à 10,5 milliards de francs. La reprise de la BIGT lui permet de doubler ses encours de gestion.

■ **KLEINWORT BENSON : la banque d'affaires britannique** a annoncé jeudi un recul de 13 % de son bénéfice imposable en 1994, à 97 millions de livres, contre 111,7 millions l'an dernier. Comme sa consoeur Warburg, Kleinwort Benson fait régulièrement l'objet de rumeurs de rachat au point que, fin janvier, son président, lord Rockley, avait énergiquement nié *« toute discussion en vue d'une OPA ou d'une fusion quelconque ».*

La faiblesse du dollar provoque une nouvelle crise monétaire

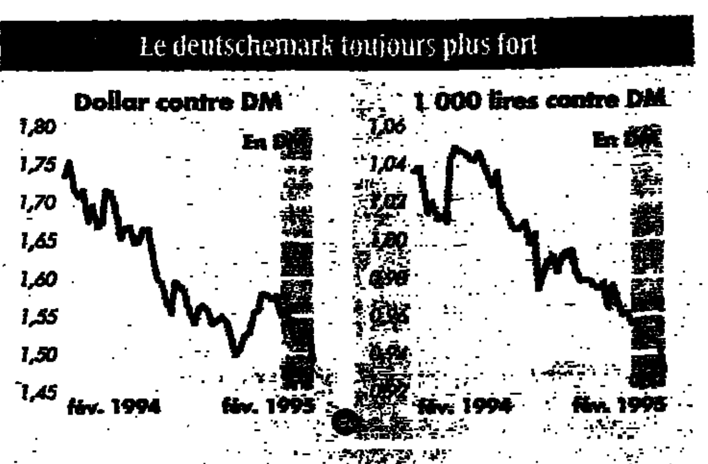
La lire, la livre et le franc sont en forte baisse face au deutschemark

La reprise de la crise mexicaine et les incertitudes sur le ralentissement de la forte croissance américaine ont fait plonger brutalement le dollar, jeudi 16 février. La crise monétaire a contaminé l'Europe. Le deutschemark, redevenant une monnaie-refuge, a rendu plus visible la faiblesse de nombreuses devises. Les principales Bourses européennes étaient en baisse assez sensible, mais Wall Street battait un nouveau record.

MINÉ par la crise financière mexicaine et les déséquilibres chroniques de l'économie américaine, le dollar s'est effondré, jeudi 16 février, sur le marché des changes, entraînant par ricochet une flambée du deutschemark. La force de la devise allemande, qui a joué à nouveau le rôle de valeur refuge, n'en a rendu que plus visible la faiblesse d'un certain nombre de monnaies européennes, fragilisées par des incertitudes politiques et économiques. A commencer par la lire, qui est tombée au niveau le plus bas de son histoire face au mark en dépit d'une intervention de la Banque d'Italie sur le marché des changes. La devise italienne a abandonné plus de 12 lires sur la journée à la monnaie allemande, atteignant 1 076,8 lires pour 1 mark contre 1 064,5 la veille.

Toutes les devises ont nettement reculé contre le deutschemark. Le dollar a atteint 1,4887 mark, son plus bas niveau depuis le 2 octobre. La livre sterling, très affaiblie depuis une dizaine de jours par les divisions du Parti conservateur au pouvoir à Londres, est tombée à 2,3472 marks, s'échangeant à son cours le plus bas depuis son record historique à la baisse de 2,3130 marks atteint le 25 février 1993, cinq mois après sa sortie du système monétaire européen. Le franc, en baisse depuis le milieu de la semaine, a lui aussi cédé du terrain à 3,4795 pour un deutschemark – du jamais vu depuis le 12 novembre 1993 – avant de se reprendre en fin de séance autour de 3,4750.

Après cette flambée, le mark cédait un petit peu de terrain en fin de journée, les cambistes prenant déjà leurs premiers bénéfices. Vendredi 17 février dans la matinée, le deutschemark reprenait pourtant sa marche en avant à 3,4763 francs et 1 076,85 lires. Le dollar continuait à perdre du terrain à 5,1765 francs et 1,4895 mark. A Tokyo, le billet vert s'inscrivait en clôture à 97,64 yens contre 97,85 yens la veille.



La lire a touché son plus bas [illegible] face au deutschemark le jeudi 16 [illegible]

La vague de jeudi a été d'une telle ampleur que certains opérateurs estimaient que seule une intervention massive et concertée des banques centrales pouvait enrayer la panique. La Banque d'Italie est intervenue seule pour soutenir sa monnaie en achetant des lires contre des marks, mais sans grand succès. Il s'agit de la première intervention d'une banque centrale européenne depuis celles du 10 janvier des banques centrales portugaise et espagnole. Selon des cambistes, la Banque du Portugal serait également intervenue jeudi en faveur de l'escudo.

PRESSION SUR LE FRANC

Si la lire a été la principale victime en Europe de la crise monétaire, c'est que les analystes redoutent que le président du conseil italien, Lamberto Dini, ne parvienne pas à faire adopter le collectif budgétaire qui doit être présenté la semaine prochaine au Parlement. La gauche a averti qu'elle ne savait pas encore si elle allait le voter et la majorité de droite sortante, menée par Silvio Berlusconi, défavorable à la hausse des impôts, même indirects, prévue par le gouvernement, semble vouloir s'y opposer.

Quant au franc, il a frôlé la barre de 3,48 francs pour un deutschemark, avant de réduire ses pertes, conséquence d'une pression croissante qui s'exerce sur lui au fur et à mesure qu'approche l'élection présidentielle. Le franc a commencé à perdre du terrain dès mercredi, repassant la barre des 3,47 pour 1 mark, après la publication de sondages marquant une baisse des intentions de vote en faveur du premier ministre, Edouard Balladur, et une hausse notable du candidat socialiste, Lionel Jospin. *« Ces sondages signifient, aux yeux des investisseurs, que l'incertitude grandit sur le résultat de l'élection présidentielle et plus encore sur la politique économique et monétaire qui sera menée ensuite »*, explique Jean-Paul Nicolaï, de la banque Indosuez. Vendredi 17 février, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, affirmait pourtant qu'il n'y a *« pas de raison de s'inquiéter »* pour le franc.

DÉFIANCE

Ces secousses monétaires violentes sont la conséquence d'une conjonction de facteurs qui, d'un côté, poussent le dollar à la baisse et, de l'autre, affaiblissent un certain nombre de monnaies européennes. Du coup, le deutschemark fait plus que jamais figure de valeur refuge. Il s'agit en quelque sorte de la réédition d'un scénario déjà expérimenté en début d'année : celui de la défiance des investisseurs vis-à-vis de toutes les monnaies considérées comme « faibles », les devises de pays jugés trop endettés et politiquement trop fragiles pour réduire leurs déficits.

Mais le phénomène majeur à l'origine de cette nouvelle crise monétaire, c'est avant tout la faiblesse du dollar. Elle est la conséquence de la situation de l'économie américaine. Si les statistiques publiées mardi et mercredi sur les ventes de détail, la hausse des prix et la production (*Le Monde* du 17 février) ont été accueillies dans l'enthousiasme par Wall Street qui a battu des records mercredi et jeudi, c'est qu'elles signifient que la croissance reste soutenue et les performances des entreprises aussi. En contrepartie, la menace inflationniste se précise, comme l'a souligné mercredi soir Alan Greenspan, le gouverneur de la Réserve fédérale. Il a notamment déclaré qu'*« il y a certaines raisons de s'inquiéter sur l'inflation à court terme en raison de la faiblesse du chômage et du taux élevé d'utilisation des capacités de production industrielle »*. Non seulement les risques de surchauffe inflationniste pèsent sur le dollar, mais le maintien de l'activité à un niveau élevé signifie également que les faiblesses structurelles de l'économie américaine et ses déficits commerciaux ne vont pas se réduire rapidement et vont peser encore sur le billet vert.

Le dollar a été également touché de plein fouet par le redémarrage brutal d'une crise mexicaine qui n'en finit pas de renaître de ses cendres *(lire ci-dessous)*. Cette fois, c'est l'annonce mercredi par le groupe cimentier mexicain Sidek, le plus important du pays, de la suspension de ses paiements à l'étranger d'une dette de 19 millions de dollars qui a enclenché la spirale de la défiance. Pour enrayer la panique, le Trésor américain et la Réserve fédérale ont annoncé jeudi soir qu'ils *« soutenaient »* le plan de remboursement anticipé de 2 milliards de dollars de *tesobonos* (bons à court terme) décidé par le gouvernement mexicain. Du coup, la Bourse de Mexico s'est reprise jeudi en gagnant 1,86 % après un plongeon de 6,41 % mercredi, et le peso s'est stabilisé autour de ses plus bas niveaux historiques de 6,10 pour un dollar. Le recul de la devise mexicaine atteint tout de même 44 % depuis le début de la crise le 20 décembre.

FRAGILITÉS POLITIQUES

Par un effet de contagion qui s'est déjà produit au début de l'année, les monnaies européennes considérées comme fragiles ont été également victimes de cette vague de défiance. Il faut dire que les incertitudes politiques ne manquent pas en Europe. *« Le gouvernement anglais est fragile et divisé, celui de l'Espagne est affaibli, la situation italienne est encore pire et, pour finir, l'incertitude augmente en France au fur et à mesure que s'approche l'échéance de l'élection présidentielle »*, explique Hervé Goulletquer, de la Caisse centrale des Banques populaires. *« Il n'est pas étonnant que, dans ce contexte, les investisseurs prennent des précautions et que la force du mark se traduise par des accès de faiblesse de la lire, de la livre, de la peseta et du franc »*, ajoute-t-il.

Le deutschemark est à nouveau le grand gagnant de cette situation. Il échappe à la suspicion que nourrissent les marchés à l'égard des devises des pays considérés comme politiquement fragiles, mais aussi à l'inquiétude vis-à-vis des dettes publiques jugées trop importantes. Une analyse réalisée par l'OCDE en décembre 1994 résume le sentiment des analystes. Elle souligne que certains pays comme la Suède, le Canada, l'Italie et l'Espagne risquent, en dépit de leurs efforts, de voir leur dette publique s'accroître d'ici à la fin du siècle et que d'autres comme la Belgique, la France et les Etats-Unis devront subir des contraintes très fortes pour réduire leur endettement. A l'origine de cette crainte se trouve le niveau particulièrement élevé des taux d'intérêt qui alourdit le service de la dette malgré les économies réalisées. Un cercle vicieux puisque la crainte des déficits publics fragilise les devises et que toute hausse des taux pour les protéger ne fait que rendre plus coûteux le financement de la dette.

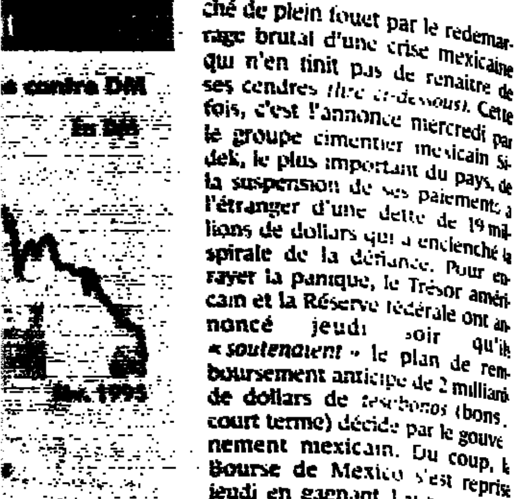
Éric Leser

La crise mexicaine rebondit pour des raisons financières et politiques

LA CRISE mexicaine rebondit. Malgré les efforts financiers consentis par la communauté internationale, qui s'est engagée à fournir sous diverses formes une aide de 50,8 milliards de dollars, malgré les propos rassurants tenus ces dernières semaines par le FMI, le peso s'est de nouveau beaucoup affaibli jeudi 16 février sur le marché des changes, alors même qu'à la Bourse de Mexico les cours des valeurs baissaient brutalement *(voir par ailleurs)*.

Cette nouvelle vague de défiance des marchés a été provoquée par la décision prise par un holding mexicain, Sidek SA, dont les activités vont de la sidérurgie au tourisme en passant par les cimenteries, de ne pas honorer l'échéance d'une dette à court terme portant sur une vingtaine de millions de dollars. Ce défaut de paiement d'un important groupe mexicain est le premier à se produire depuis le début de la crise. Il a fait l'impression d'une douche froide dans les milieux financiers et d'affaires, mais aussi parmi les investisseurs, dont la réaction a été immédiatement de craindre que le phénomène ne se propage. Les entreprises mexicaines sont en effet étranglées par des taux d'intérêt très élevés, mais plus encore par un endettement en dollars qui s'alourdit au fur et à mesure que le peso se dévalue.

Deux autres raisons expliquent le rebond de la crise mexicaine. La première est bien évidemment la situation politique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne s'améliore pas avec le conflit du Chiapas et l'impression d'hésitation donnée par le président Ernesto Zedillo. La seconde est la négociation, apparemment difficile, que mènent les autorités mexicaines pour obtenir des Etats-Unis un accord définitif sur le plan de 20 milliards de dollars mis au point par Washington. Une partie de ces soutiens serviraient à rembourser immédiatement et par anticipation 2 milliards de dollars de bons du Trésor mexicains à court terme – les fameux Tesobonos –, l'idée étant de convertir la dette publique mexicaine, dont l'essentiel est à échéance courte (3 et 6 mois), en une dette à long terme.



■ **MINÉ PAR LA CRISE financière mexicaine, le dollar s'est effondré jeudi sur le marché des changes européen, provoquant par ricochet une flambée du deutschemark.**

■ **RECORD OU NON à Wall Street ? L'indice Dow Jones, après avoir évolué à la baisse, a terminé sur un gain de 1,35 point dix minutes après la fin de la séance.**

■ **LA CAPITALISATION des marchés boursiers mondiaux est passée en dix ans de 2 000 à 10 000 milliards de dollars grâce aux « marchés émergents », passés de 3 à 14 % du total.**

■ **LES COURS DES MÉTAUX ont progressé sur le marché londonien dans l'attente de la publication, vendredi, des statistiques hebdomadaires des stocks.**

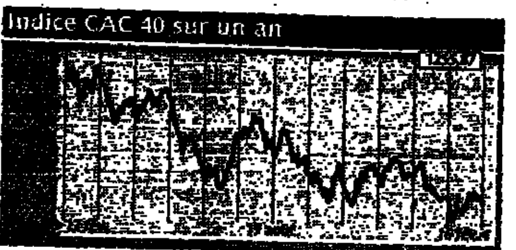
■ **LA BOURSE DE MEXICO a clôturé en hausse de 33,5 points, soit 1,86 %. Les plus fortes baisses : les titres Sidek Série B (28,44 %) et Aeromex (22,50 %).**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Nouveau repli à Paris



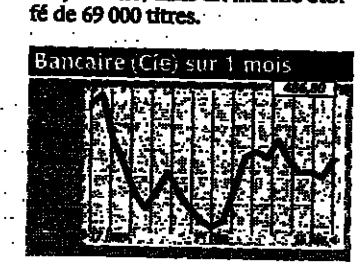
La Bourse de Paris a eu un nouvel accès de faiblesse vendredi 17 février en raison des remous monétaires qui affaiblissent le franc français et le dollar. En baisse de 0,77 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 accusait en milieu de journée une perte de 0,46 % à 1 826,64 points.

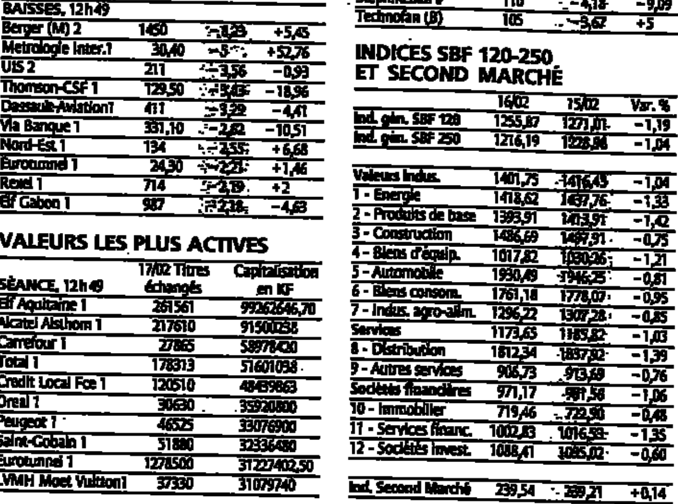
Le Matif affichait une hausse de 0,02 % tandis que le Bund allemand reculait de 0,03 %. Aux Etats-Unis jeudi soir, le taux des bons du Trésor à trente ans a fini sur une note stable à 7,56 % après être monté à 7,60 % dans le courant de la séance. Grâce à une progression *in extremis*, Wall Street a à nouveau affiché un niveau record.

Les milieux financiers attendent les résultats des discussions américano-mexicaines pour sauver le Mexique de la déroute financière. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a déclaré que ces négociations faisaient des progrès. La Bourse de Mexico a terminé la journée sur un gain de 1,86 %. Jeudi, la journée fut noire pour les Bourses européennes, la place parisienne cédant 1,44 % et l'italienne plus de 2 % en raison de la chute de la lire due à la crise politique italienne. Le franc français reste en position difficile vendredi matin, le deutschemark cotant 3,4791 francs contre 3,4750 jeudi soir.

La Compagnie bancaire, valeur du jour

LORS de l'annonce des résultats – bénéfice net en hausse de 47 % à 536 millions de francs – le directoire de la Compagnie bancaire a décidé une distribution d'actions gratuites en 1995, à raison d'une nouvelle pour dix anciennes. L'assemblée générale des actionnaires, le 22 mars, devra aussi se prononcer sur le paiement du dividende en actions. Le dividende proposé est maintenu à 10 francs par action, plus 5 francs d'avoir fiscal. Le titre a gagné 1,7 %, à 486,8 francs, dans un marché étoffé de 69 000 titres.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h49	Cours au 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
Credit Local Fce 1	405,90	+2,16	+6,25
Moulinex 1	110	+1,85	+9,45
Zodiac 1	2199	+1,83	-6,42
CGIP 1	1070	+1,71	-8,54
Worms & Cie 1	249	+1,67	-3,30
Saint-Louis 1	1350	+1,66	-1,81
Alcatel Cable 1	395	+1,63	-10,06
Cerus Europ.Reun 1	85,30	+3,55	-4,69
Publicis 1	370,50	+1,51	-15,79
Plastic-Omn.(Ly) 1	574	+1,41	-0,34
BAISSES, 12h49			
Berger (M) 2	1450	-8,29	+5,45
Metrologie Inter.1	30,40	-5	+52,76
UIS 2	211	-3,56	-0,93
Thomson-CSF 1	129,50	-3,43	-18,96
Dassault-Aviation1	411	-3,29	-4,41
Via Banque 1	331,10	-2,62	-10,51
Nord-Est 1	134	-2,55	+6,68
Eurotunnel 1	24,30	-2,25	+1,46
Rexel 1	714	-2,19	+2
Elf Gabon 1	987	-2,18	-4,63

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h49	17/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	261561	99262646,70
Alcatel Alsthom 1	217610	91500258
Carrefour 1	27865	58978420
Total 1	178313	51601058
Credit Local Fce 1	120510	48459863
Oreal 1	30630	35920800
Peugeot 1	46525	33076900
Saint-Gobain 1	51880	32336480
Eurotunnel 1	1278500	31227402,50
LVMH Moet Vuitton1	37330	31079740

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

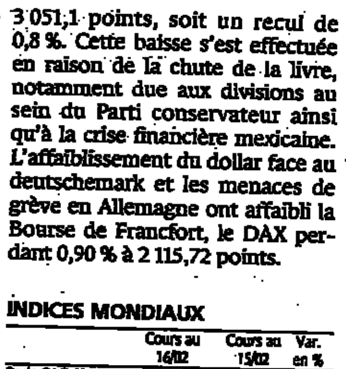
HAUSSES, 12h49	Cours au 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
Jod Electronique#	20,20	+15,43	+51,87
Dapta-Mallinjoud 2	140,50	+4,85	+18,36
Desquenne Giral	153,80	+4,63	+6,58
C.A. Paris IDF 1	782	+4,27	-10,01
Viel et Cie #	140	+3,70	-15,61
BAISSES, 12h49			
Deville	89	-11	-14,34
Chausseria (Ly)	33,25	-5	-10,13
Fininfo	427,50	-4,98	-5,83
Steph.Kelian #	110	-4,18	-9,09
Technofan (B)	105	-3,67	+5

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

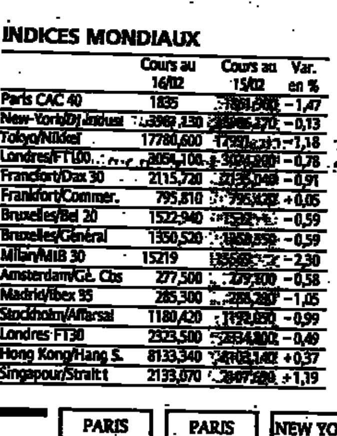
	16/02	15/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1255,87	1271,01	-1,19
Ind. gén. SBF 250	1216,19	1228,98	-1,04
Valeurs Indus.	1401,75	1416,43	-1,04
1 - Energie	1418,62	1437,76	-1,33
2 - Produits de base	1393,91	1413,91	-1,42
3 - Construction	1486,69	1497,91	-0,75
4 - Biens d'équip.	1017,82	1030,26	-1,21
5 - Automobile	1930,49	1946,25	-0,81
6 - Biens consom.	1761,18	1778,07	-0,95
7 - Indus. agro-alim.	1296,22	1307,28	-0,85
Services	1173,65	1185,82	-1,03
8 - Distribution	1812,34	1837,82	-1,39
9 - Autres services	906,73	913,69	-0,76
Sociétés financières	971,17	981,58	-1,06
10 - Immobilier	719,46	722,90	-0,48
11 - Services financ.	1002,83	1016,53	-1,35
12 - Sociétés invest.	1088,41	1085,02	-0,60
Ind. Second Marché	239,54	239,21	+0,14

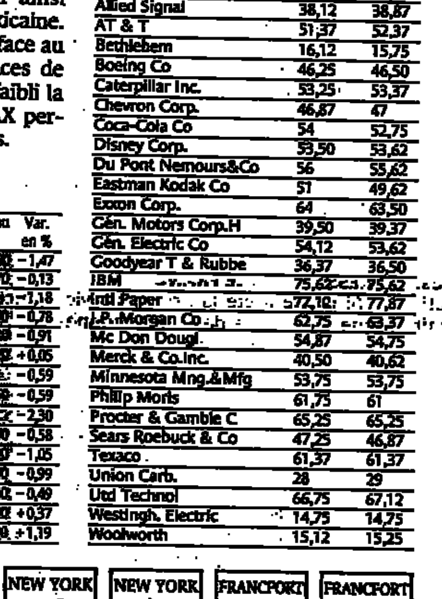


Nouveau record à Wall Street



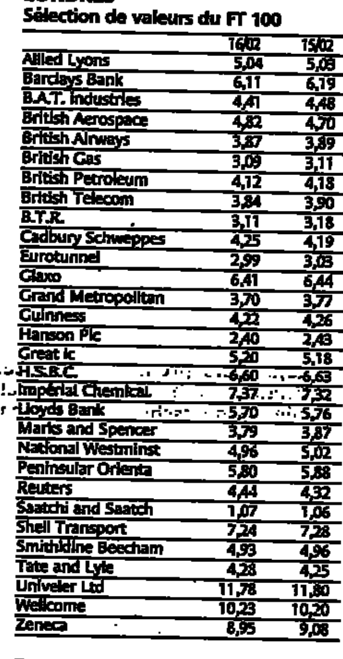
LA BOURSE de Tokyo a clôturé en forte hausse vendredi 17 février, à la faveur de rachats de couverture ainsi que d'achats liés à l'indice. Une grande majorité des opérateurs estiment, toutefois, qu'il ne s'agit que d'un rebond technique. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 239,92 points, soit 1,35 %, à 18 020,51 points. La veille, après avoir évolué à la baisse tout au long de la séance, Wall Street a battu son deuxième record consécutif environ dix minutes après que la cloche eut sonné la fin des échanges. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini sur un gain de 1,35 point à 3 987,52 points. En Europe, l'ambiance était plutôt morose. A Londres, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 23,8 points à 3 051,1 points, soit un recul de 0,8 %. Cette baisse s'est effectuée en raison de la chute de la livre, notamment due aux divisions au sein du Parti conservateur ainsi qu'à la crise financière mexicaine. L'affaiblissement du dollar face au deutschemark et les menaces de grève en Allemagne ont affaibli la Bourse de Francfort, le DAX perdant 0,90 % à 2 115,72 points.





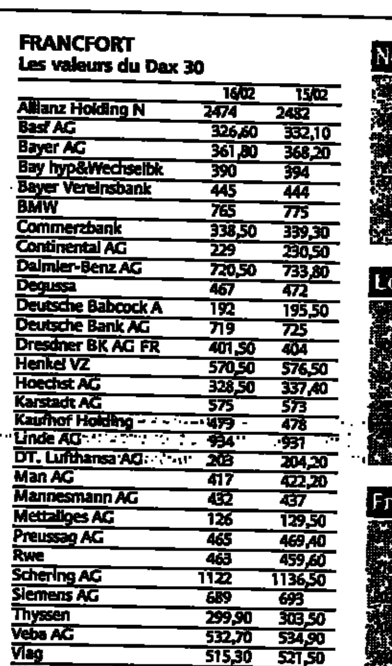
INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/02	Cours au 15/02	Var. en %
Paris CAC 40	1835	[illegible]	-1,47
New-York/DJ indust.	3987,130	[illegible]	-0,13
Tokyo/Nikkei	17780,600	[illegible]	-1,18
Londres/FT100	3054,100	[illegible]	-0,78
Francfort/Dax 30	2115,720	[illegible]	-0,91
Frankfort/Commer.	795,810	[illegible]	+0,06
Bruxelles/Bel 20	1522,940	[illegible]	-0,59
Bruxelles/Général	1350,520	[illegible]	-0,59
Milan/MIB 30	15219	[illegible]	-2,30
Amsterdam/Gé. Cbs	277,500	[illegible]	-0,58
Madrid/Ibex 35	285,300	[illegible]	-1,05
Stockholm/Affarsal	1180,420	[illegible]	-0,99
Londres FT30	2323,500	[illegible]	-0,49
Hong Kong/Hang S.	8133,340	[illegible]	+0,37
Singapour/Strait t	2133,070	[illegible]	+1,19



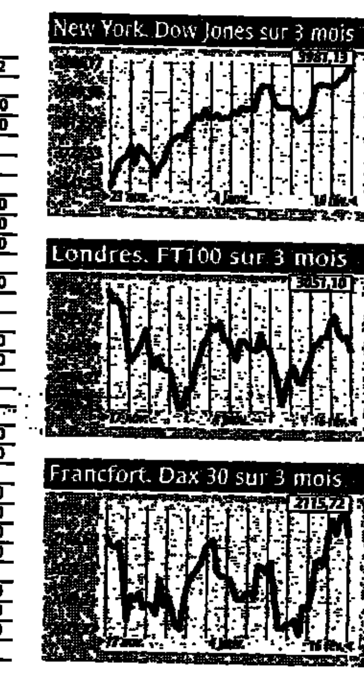
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/02	15/02
Alcoa	83	81,75
American Express	32,87	33,37
Allied Signal	38,12	38,87
AT & T	51,37	52,37
Bethlehem	16,12	15,75
Boeing Co	46,25	46,50
Caterpillar Inc.	53,25	53,37
Chevron Corp.	46,87	47
Coca-Cola Co	54	52,75
Disney Corp.	53,50	53,62
Du Pont Nemours&Co	56	55,62
Eastman Kodak Co	51	49,62
Exxon Corp.	64	63,50
Gén. Motors Corp.H	39,50	39,37
Gén. Electric Co	54,12	53,62
Goodyear T & Rubbe	36,37	36,50
IBM	75,62	75,62
Intl Paper	77,10	77,87
J.P. Morgan Co	62,75	63,37
Mc Don Dougl.	54,87	54,75
Merck & Co.Inc.	40,50	40,62
Minnesota Mng.&Mfg	53,75	53,75
Philip Moris	61,75	61
Procter & Gamble C	65,25	65,25
Sears Roebuck & Co	47,25	46,87
Texaco	61,37	61,37
Union Carb.	28	29
Utd Technol	66,75	67,12
Westingh. Electric	14,75	14,75
Woolworth	15,12	15,25



LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/02	15/02
Allied Lyons	5,04	5,05
Barclays Bank	6,11	6,19
B.A.T. Industries	4,41	4,48
British Aerospace	4,82	4,70
British Airways	3,87	3,89
British Gas	3,09	3,11
British Petroleum	4,12	4,18
British Telecom	3,84	3,90
B.T.R.	3,11	3,18
Cadbury Schweppes	4,25	4,19
Eurotunnel	2,99	3,03
Glaxo	6,41	6,44
Grand Metropolitan	3,70	3,77
Guinness	4,22	4,26
Hanson Plc	2,40	2,43
Great Ic	5,20	5,18
H.S.B.C.	6,60	6,63
Impérial Chemical	7,37	7,32
Lloyds Bank	5,70	5,76
Marks and Spencer	3,79	3,87
National Westminst	4,96	5,02
Peninsular Orienta	5,80	5,88
Reuters	4,44	4,32
Saatchi and Saatch	1,07	1,06
Shell Transport	7,24	7,28
Smithkline Beecham	4,93	4,96
Tate and Lyle	4,28	4,25
Univeler Ltd	11,78	11,80
Wellcome	10,23	10,20
Zeneca	8,95	9,08



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	16/02	15/02
Allianz Holding N	2474	2482
Basf AG	326,60	332,10
Bayer AG	361,80	368,20
Bay hyp&Wechselbk	390	394
Bayer Vereinsbank	445	444
BMW	765	775
Commerzbank	338,50	339,30
Continental AG	229	230,50
Daimler-Benz AG	720,50	733,80
Degussa	467	472
Deutsche Babcock A	192	195,50
Deutsche Bank AG	719	725
Dresdner BK AG FR	401,50	404
Henkel VZ	570,50	576,50
Hoechst AG	328,50	337,40
Karstadt AG	575	573
Kaufhof Holding	479	478
Linde AG	934	931
DT. Lufthansa AG	203	204,20
Man AG	417	422,20
Mannesmann AG	432	437
Mettallges AG	126	129,50
Preussag AG	465	469,40
Rwe	463	459,60
Schering AG	1122	1136,50
Siemens AG	689	693
Thyssen	299,90	303,50
Veba AG	532,70	534,90
Viag	515,30	521,50
Wellag AG	1060	1060

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bonds 10 ans

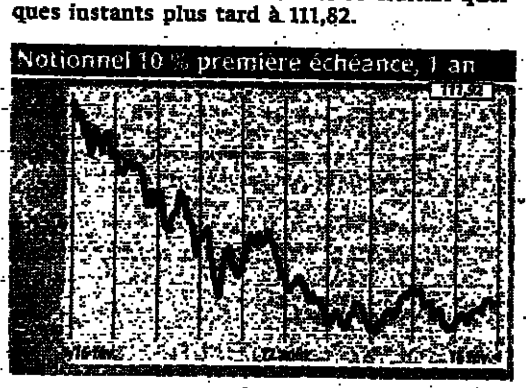
Le Matif se replie

Les contrats échéances mars du notionnel et du Pibor, après avoir ouvert sur une note irrégulière, se repliaient, vendredi 17 février, dans un marché nerveux affecté par la baisse du dollar.

En hausse de 6 centièmes à 111,98, l'échéance mars du notionnel se traitait quelques instants plus tard à 111,82.

Une fois le point de support des 111,80 « cassé », il pourrait, selon les opérateurs, toucher 111,68.

La veille, le contrat notionnel mars avait perdu 14 centièmes à 111,92 en compensation, pénalisé dans une certaine mesure par le plongeon du dollar, mais les opérateurs restaient confiants sur sa prochaine évolution.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,25	7,97	8,36	1,60
Allemagne	4,88	7,38	7,78	2,60
Grande-Bretagne	6,25	8,60	8,46	2,60
Italie	7,87	12,3	12,6	3,80
Japon	2,19	4,51	—	[illegible]
États-Unis	6,25	7,44	7,57	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/02	Taux au 15/02	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	7,55	7,65	100,95
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,69	7,81	101,34
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,94	8,07	101,77
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,03	8,15	102,11
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,35	8,45	102,83
Obligations françaises	8,17	8,30	101,63
Fonds d'Etat à TME	-0,78	-0,77	100,30
Fonds d'Etat à TRE	-0,60	-0,61	100,15
Obligat. franç. à TME	-0,49	-0,40	99,79
Obligat. franç. à TRE	+0,13	+0,16	100,24

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire : 8,25 %)

	Achat 16/02	Vente 16/02	Achat 15/02	Vente 15/02
Jour le jour	5,38	—	[illegible]	—
1 mois	5,43	5,55	5,45	5,37
3 mois	5,62	5,74	5,40	5,32
6 mois	[illegible]	6,12	6,06	6,18
1 an	6,52	6,62	6,62	6,74
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,50	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	5,75	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	6,12	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	6,37	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	6,62	—	[illegible]	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	6,06	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	6,37	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	6,95	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 16/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	179488	111,92	112,30	111,80	111,92
Juin 95	3333	111,04	111,42	111,04	111,04
Sept. 95	300	110,34	110,64	110,32	110,34
Déc. 95	—	[illegible]	—	[illegible]	110,12
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	20100	94	94,04	93,97	94
Juin 95	39000	93,48	93,55	93,44	93,49
Sept. 95	9726	93,19	93,22	93,12	93,18
Déc. 95	4379	92,91	92,95	92,86	92,91
ECU LONG TERME					
Mars 95	3782	81,94	82,24	81,88	81,94
Juin 95	50	82	82	82	81,72

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

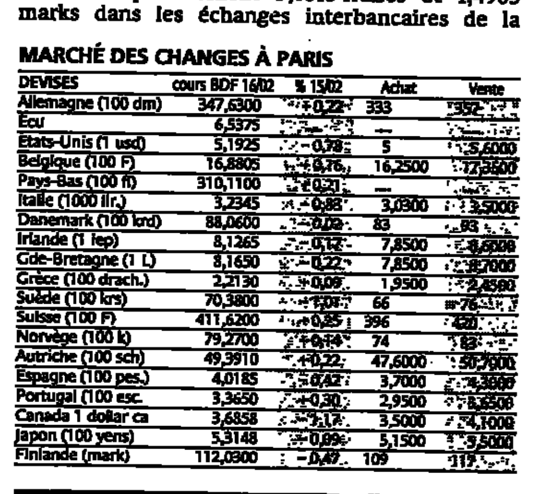
Échéances 16/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 95	33838	1842	1882	1833	1843
Mars 95	695	1850,50	1889	1842,50	1850,50
Avril 95	—	[illegible]	—	[illegible]	1858
Juin 95	81	1823	1869	1823	1829,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1925 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↗ 3,4763 | £/F ↘ 8,1650

Nouvelle progression du deutschemark

Le deutschemark continuait de s'apprécier vendredi au cours des premiers échanges entre banques à 3,4763 francs contre 3,4750 francs jeudi soir et contre la lire à 1 076,85 lires pour un mark contre 1 075,7 lires. Le dollar continuait de s'affaiblir à 5,1765 francs et 1,4895 deutschemark contre respectivement 5,1815 francs et 1,4905 marks dans les échanges interbancaires de la veille en fin de journée. En revanche, il s'appréciait face au yen à 97,47 yens contre 97,39 yens jeudi. Quelques heures plus tôt à Tokyo, le billet vert avait légèrement progressé à la faveur d'achats d'importateurs et de rachats de découverts. Le marché restait toutefois prudent et estimait toujours possible une intervention de la Banque du Japon.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/02	% 15/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	347,6300	+0,22	333	357
Écu	6,5375	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1925	-0,78	5	5,6000
Belgique (100 F)	16,8805	+0,76	16,2500	17,3500
Pays-Bas (100 fl)	310,1100	+0,21	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2345	-0,88	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	88,0600	-0,02	83	93
Irlande (1 iep)	8,1265	-0,12	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,1650	-0,22	7,8500	8,7000
Grèce (100 drach.)	2,2130	+0,09	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,3800	+1,07	66	76
Suisse (100 F)	411,6200	+0,25	396	420
Norvège (100 k)	79,2700	+0,14	74	83
Autriche (100 sch)	49,3910	+0,22	47,6000	50,7000
Espagne (100 pes.)	4,0185	-0,42	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3650	+0,30	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6858	-1,17	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	5,3148	-0,09	5,1500	5,5000
Finlande (mark)	112,0300	-0,47	109	117

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	17/02	16/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890	-11,93
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500	-6,58

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,2210	5,2225	5,2186	5,2203
Yen (100)	5,3346	5,3394	5,3485	5,3541
Deutschemark	3,4706	3,4710	3,4713	3,4733
Franc Suisse	4,1148	4,1188	4,1200	4,1252
Lire ital. (1000)	3,3285	3,3287	3,3277	3,3288
Livre sterling	8,1839	8,1897	8,1766	8,1833
Peseta (100)	4,0399	4,0399	4,0398	4,0398
Franc Belge	16,831	16,840	16,835	16,845

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,45	5,66	6,03
Eurodollar	6	6,18	6,56
Eurolivre	6,31	6,71	7,06
Eurodeutschemark	4,81	4,87	5,16

L'OR

	cours 16/02	cours 15/02
Or fin (k. barre)	63300	63000
Or fin (en lingot)	63700	63300
Once d'Or Londres	376,90	376,10
Pièce française(20f)	365	363
Pièce suisse (20f)	368	364
Pièce Union lat(20f)	366	365
Pièce 20 dollars us	2505	2470
Pièce 10 dollars us	1222,50	1222,50
Pièce 50 pesos mex.	2370	2355

LE PÉTROLE

En dollars	cours 16/02	cours 15/02
WTI (New York)	16,47	16,48
Brent (Londres)	17,45	17,45
Crude Oil (New York)	18,49	18,39

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	16/02	15/02
Dow-Jones comptant	193,58	193,84
Dow-Jones à terme	262,67	265,19

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2901	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2888	[illegible]
Aluminium comptant	1873	[illegible]
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain comptant	5330	[illegible]
Etain à 3 mois	5415	[illegible]
Zinc comptant	1014	[illegible]
Zinc à 3 mois	1037	[illegible]
Nickel comptant	8380	[illegible]
Nickel à 3 mois	8380	[illegible]

MÉTAUX (New-York)	cents/once	
Argent à terme	4,75	4,72
Platine à terme	3	3
Palladium	157,70	157,60
GRAINES ET DENRÉES (Chicago)	**$/boisseau**	
Blé (Chicago)	1,19	1,19
Maïs (Chicago)	2,33	2,34
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES (Londres)	**£/tonne**	
P. de terre (Londres)	351,50	[illegible]
Orge (Londres)	102,40	102,35
SOFTS	**$/tonne**	
Cacao (New-York)	1462	1462
Café (Londres)	2940	2912
Sucre blanc (Paris)	2081,53	1745,99
OLEAGINEUX ET AGRUMES	**cents/tonne**	
Coton (New-York)	0,95	0,94
Jus d'orange (New-York)	1,03	1,03

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 17 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 49

CAC 40 ↘ PARIS

-0,53 %

CAC 40 : 1825,26

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Quotité négocia-tion (1)
EDF-GDF 3%	6180	6250	+ 1,13	5
B.N.P. (T.P)	1015	1038	+ 2,27	10
Cr.Lyonnais(T.P.)	905	906	+ 0,11	10
Renault (T.P.)	1880	1900	+ 1,06	10
Rhone Poulenc(T.P)	1955	1950	- 0,26	10
Saint Gobain(T.P.)	1140	—	—	10
Thomson S.A (T.P)	1060	1085	+ 2,36	10
Accor 1	530	530	—	25
Air Liquide 1	737	740	+ 0,41	10
Alcatel Alsthom 1	424,90	422	- 0,68	10
Alcatel Cable 1	388,60	395	+ 1,65	10
Alspi 1	332	331,50	- 0,15	50
AGF-Ass.Gen.France	180	177	- 1,67	10
Axa 1	233,20	231,70	- 0,64	5
Bail Invest. 1	811	801	- 1,23	1
Bancaire (Cie) 1	486,80	488	+ 0,25	1
Bque Colbert C2#	92	—	—	25
Bazar Hot. Ville 2	515	520	+ 0,97	50
Berger (M) 2	1580	1450	- 8,23	1
BIC 1	711	708	- 0,42	25
BIS 1	380	375,60	- 1,16	25
B.N.P. 1	240	238,30	- 0,71	10
Bollore Techno.1	455	452,10	- 0,64	5
Bongrain 1	2765	2750	- 0,54	1
Bon Marche (Au) 1	875	865	- 1,14	1
Bouygues 1	539	534	- 0,93	25
Canal + 1	795	797	+ 0,25	5
Cap Gemini Sogeti1	173	172,40	- 0,35	10
Carnaudmetalbox 1	184,80	181,70	- 1,68	50
Carrefour 1	2143	2119	- 1,12	5
Casino Guichard 1	142,50	141,20	- 0,91	50
Casino Guich.ADP 1	121,50	121,50	—	50
Castorama Dl (Li)1	728	730	+ 0,27	10
C.C.F. 1	212,80	213	+ 0,09	10
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	56	55,95	- 0,09	100
Cegid (Ly) 1	431	431	—	10
CEP Communication1	433	433,20	+ 0,05	50
Cerus Europ.Reun 1	84	85,30	+ 1,55	5
Cetelem 1	930	916	- 1,51	10
CGIP 1	1052	1070	+ 1,71	25
Chargeurs 1	1180	1155	- 2,12	25
Christian Dior 1	413,50	411,70	- 0,44	5
Ciments Fr.Priv.B1	216,30	215	- 0,60	25
Clarins 1	400,10	400,80	+ 0,17	10
Club Mediterranee1	429,50	428	- 0,35	50
Coflexip	259	260	+ 0,39	1
Colas 1	935	930	- 0,53	25
Comptoir Entrep. 1	219	—	—	100
Comptoir Moder. 1	1368	1361	- 0,51	5
CPR Paris.Reesc. 1	330,50	327	- 1,06	25
Cred.Fon.France 1	691	687	- 0,58	10
Credit Local Fce 1	397,30	405,90	+ 2,16	10
Credit Lyonn.CIP 1	338	340	+ 0,59	25
Credit National 1	387	381,50	- 1,42	10
CS(ex.CSEE)1	340	341,50	+ 0,44	25
Damart 1	4728	4732	+ 0,08	1
Danone 1	759	758	- 0,13	10
Dassault-Aviation1	425	411	- 3,29	10
Dassault Electro 1	390	389	- 0,26	10
De Dietrich 1	2883	2851	- 1,11	1
Degremont 1	382	379	- 0,79	10
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	78	78	—	50
DMC (Dollfus Mi)1	286	282	- 1,40	50
Docks France 1	717	716	- 0,14	25
Dynaction 1	122,50	121,20	- 1,06	25
Eaux (Gle Des) 1	476,60	474	- 0,55	10
E.B.F 1	970	970	—	5
Ecco 1	617	610	- 1,13	25
Eiffage 1	759	752	- 0,92	10
Elf Aquitaine 1	383,50	379,70	- 0,99	1
Eridania Beghin 1	748	742	- 0,80	50
Essilor Intl 1	736	737	+ 0,14	25
Essilor Intl ADP 1	515	515	—	25
Esso 1	655	655	—	50
Eurafrance 1	1539	1526	- 0,84	5
Euro Disney 1	11,60	11,50	- 0,86	100
Euro RSCG W.W 1	486	485	- 0,21	10
Europe 1 - 1	1210	1210	—	1
Eurotunnel 1	24,85	24,30	- 2,21	50
Filipacchi Medias1	873	861	- 1,37	10
Finextel 1	86,10	86	- 0,12	100
Fives-Lille 1	410	415	+ 1,22	50
Fromageries Bel 1	4605	4595	- 0,22	1
Galeries Lafayet.1	2174	2200	+ 1,20	1
GAN 1	189	187	- 1,06	10
Gascogne (B) 1	527	—	—	50
Gaz et Eaux 1	1800	1781	- 1,06	1
Geophysique 1	326,20	—	—	50
G.F.C. 1	369	369	—	10
Groupe Andre S.A.1	497	497	—	10
Groupe De La Cite1	778	769	- 1,16	10
GTM-Entrepose 1	362	360	- 0,55	50
Guilbert 1	435	437	+ 0,46	5
Guyenne Gascogne 1	1266	1260	- 0,47	5
Havas 1	375,50	370	- 1,46	25
I.D.I.A 1	154	152	- 1,30	50
Imetal 1	502	496	- 1,20	25
Immeubl.France 2	370	370	—	10
Immob.Phenix 1	49,10	48,60	- 1,02	100
Ingenico 1	83,50	83,50	—	25
Interbail 1	352	352	—	25
Intertechnique 1	560	557	- 0,54	10
Jean Lefebvre 1	318	314	- 1,26	10
Klepierre 1	584	581	- 0,51	25
Labinal 1	775	772	- 0,39	25
Lafarge Coppee 1	357	355,40	- 0,45	1
Lagardere (MMB) 1	116,30	116,70	+ 0,34	25
Lapeyre 1	295,50	294	- 0,51	25
Lebon 2	270	268,50	- 0,56	25
Legrand 1	6570	6540	- 0,46	5
Legrand ADP 1	4340	4305	- 0,81	5
Legris Indust. 1	351,50	349	- 0,71	50
Locindus 1	836	832	- 0,48	25
LVMH Moet Vuitton1	838	837	- 0,12	10
Lyonnaise Eaux 1	432,90	432,40	- 0,12	5
Marine Wendel 1	352	353	+ 0,28	50
Matra-Hachette 1	110,50	111,10	+ 0,54	50
Metaleurop 1	70	68,90	- 1,57	100
Metrologie Inter.1	32	30,40	- 5	1
Michelin 1	210,70	208,50	- 1,04	50
Moulinex 1	108	110	+ 1,85	100
Navigation Mixte 1	1024	1011	- 1,27	25
Nord-Est 1	137,50	134	- 2,55	100
Norcon (Ny) 2	395	391	- 1,01	25
NRJ # 1	411	412,80	+ 0,44	10
Olipar 1	7,80	7,90	+ 1,28	100
Oreal 1	1179	1176	- 0,25	10
Paribas 1	322	320	- 0,62	1
Pechiney CIP 1	344	342	- 0,58	50
Pechiney Intl 1	129,95	128	- 1,46	100
Pernod-Ricard 1	333	332	- 0,30	5
Peugeot 1	716	712	- 0,56	25
Pinault-Prin.Red.1	1003	996	- 0,70	5
Plastic-Omn.(Ly) 1	566	574	+ 1,41	25
Poliet 1	394,50	398	+ 0,89	25
Primagaz 1	850	850	—	25
Promodes 1	948	947	- 0,11	10
Publicis 1	365	370,50	+ 1,51	10
Radiotechnique 1	568	568	—	25
Remy Cointreau 1	179,80	177,10	- 1,50	25
Renault 1	179,30	179,40	+ 0,06	1
Rexel 1	730	714	- 2,19	25
Rhone Poulenc A 1	128	127	- 0,78	10
Rochette (La) 1	56,70	56	- 1,23	100
Roussel Uclaf 1	660	650	- 1,52	25
Rue Imperiale(Ly)1	3500	3500	—	1
Sade (Ny) 1	173,10	172,10	- 0,58	50
Sagem 1	2700	2717	+ 0,63	1
Saint-Gobain 1	629	624	- 0,79	10
Saint-Louis 1	1328	1350	+ 1,66	25
Salomon (Ly) 1	1880	1865	- 0,80	10
Salvepar (Ny) 2	423	415	- 1,89	25
Sanofi 1	267,10	267,10	—	5
Sat 2	1975	1960	- 0,76	1
Saupiquet (Ns) 1	1197	—	—	25
Schneider 1	368,50	365,60	- 0,79	25
SCOR S.A 1	101	101	—	10
S.E.B. 1	510	510	—	10
Sefimeg 1	335	333	- 0,60	5
Selectibanque 1	147,70	147,70	—	100
SFIM 2	959	959	—	1
SGE 1	174	173	- 0,57	100
Sidel 1	1120	1127	+ 0,63	5
Simco 1	415	408	- 1,69	25
S.I.T.A 1	623	625	+ 0,32	10
Skis Rossignol 1	1900	1898	- 0,11	10
Sligos 1	404,80	399	- 1,43	25
Societe Gale A 1	530	522	- 1,51	10
Sodexho 1	774	768	- 0,78	10
Sommer-Allibert 1	1780	1761	- 1,07	1
Sophia 1	404	403,90	- 0,02	25
Sovac 1	362	362	—	10
Spie Batignolles 1	184	180	- 2,17	25
Spir Communic. 1	510	509	- 0,20	1
Strafor Facom 1	603	596	- 1,16	10
Suez 1	230,40	230,70	+ 0,13	1
Synthelabo 1	238	237	- 0,42	25
Technip S.A. 1	256,60	257,10	+ 0,19	1
Thomson-CSF 1	134,10	129,50	- 3,43	100
Total 1	292	289,90	- 0,72	1
UAP 1	123,20	122,50	- 0,57	10
UFB Locabail 1	385	383	- 0,52	10
UGC DA (M) 1	184	182	- 1,09	25
Ugine S.A 1	375	377	+ 0,53	5
UIC 1	97	95	- 2,06	10
UIF 1	412	413	+ 0,24	25
UIS 2	218,80	211	- 3,56	10
Unibail 1	476	472	- 0,84	25
Union Assur.Fdal 1	519	515	- 0,77	1
Valeo 1	244,90	245	+ 0,04	10
Vallourec 1	272	268	- 1,10	100
Via Banque 1	340	331,10	- 2,62	25
Worms & Cie 1	244,90	249	+ 1,67	10
Z Gr.Zannier #Ly 1	129	130	+ 0,78	10
Zodiac 1	2160	2199	+ 1,81	1
Elf Gabon 1	1009	987	- 2,18	25

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Quotité négocia-tion (1)
ABN Amro Holding 1	182,30	182,30	—	50
American Express 1	172,50	168,10	- 2,55	50
Anglo American 1	248	241,60	- 2,58	50
Amgold 1	445	—	—	50
Arjo Wiggins App.1	18,30	18,45	+ 0,82	100
A.T.T. 1	269,80	261,10	- 3,22	100
Banco Santander 1	197,90	—	—	50
Barrick Gold 1	111	110,30	- 0,63	100
B.A.S.F. 1	1129	1154	+ 2,21	25
Bayer 1	1250	1277	+ 2,16	25
Blyvoor Group 1	17	16,90	- 0,59	100
Buffelsfontein 1	36,10	36	- 0,28	100
Chase Manhattan 1	182,40	179,70	- 1,48	50
Daimler Benz 1	2500	2508	+ 0,32	10
De Beers 1	111,60	108	- 3,23	100
Deutsche Bank 1	2468	2471	+ 0,12	10
Dresdner Bank 1	1400	1381	- 1,36	10
Driefontein 1	68,50	66,90	- 2,34	100
Du Pont Nemours 1	291,70	287,10	- 1,58	50
Eastman Kodak 1	258,30	—	—	50
East Rand 1	6,15	6,10	- 0,81	500
Echo Bay Mines 1	47,50	46,70	- 1,68	100
Electrolux 1	261	—	—	100
Ericsson 1	303,90	299	- 1,61	100
Exxon Corp. 1	326,20	327,40	+ 0,37	100
Ford Motor 1	136	—	—	100
Freegold 1	63,10	62,50	- 0,95	100
Gencor Limited 1	17,20	17	- 1,16	500
General Electric 1	273,10	280	+ 2,53	50
General Motors 1 ■	213,80	212,40	- 0,65	50
Generale Belgique1	348	348	—	50
Grd Metropolitan 1	30,20	30,30	+ 0,33	100
Guinness Plc 1	34,80	34,55	- 0,72	100
Hanson Plc 1	19,80	19,90	+ 0,51	100
Harmony Gold 1	45,90	46	+ 0,22	100
Hewlett-Packard 1	562	591	+ 5,16	50
Hitachi 1	42,80	44,65	+ 4,32	500
Hoechst 1	1150	1140	- 0,87	25
I.B.M 1	391,60	389,10	- 0,64	25
I.C.I 1	62,53	—	—	[illegible]
I.T.T. 1	534	532	[illegible]	[illegible]
Ito Yokado 1	234,50	232	[illegible]	[illegible]
Matsushita 1	72	69,25	- 1,07	[illegible]
Mc Donald's 1	172	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Merck and Co 1	229,60	[illegible]	[illegible]	25
Minnesota Mining 1	234	235	[illegible]	10
Mitsubishi Corp. 1	55	55,30	[illegible]	[illegible]
Mobil Corporat. 1	457,20	—	—	100
Morgan J.P 1	229	—	—	25
Nestle SA Nom.1	4976	4937	[illegible]	[illegible]
Nippon MeatPacker 1	69	—	—	100
Norsk Hydro 1	228	[illegible]	[illegible]	100
Petrofina 1	1535	1530	[illegible]	25
Philip Morris 1	316,30	319	[illegible]	50
Philips N V 1	172	[illegible]	[illegible]	100
Placer Dome Inc 1	101,40	102	[illegible]	100
Procter Gamble 1	334,30	330	- 1,27	25
Quilmes 1	241	240	- 0,41	50
Randfontein 1	38,15	37,40	- 1,97	100
Rhone Poul Rorer 1	204,50	204,30	- 0,29	50
Royal Dutch 1	590	595	+ 0,85	25
R T Z 1	60	59,75	- 0,42	100
Saatchi & Saatchi1	8,60	8,55	- 0,58	100
Sega Enterprises 1	252	250	—	10
Saint-Helena 1	44,40	43,70	- 1,58	100
Schlumberger 1	286,60	282,80	- 1,33	100
SGS Thomson Micro.	135	133,50	- 1,11	1
Shell Transport 1	59,20	—	—	100
Siemens 1	2377	2388	+ 0,46	10
Sony Corporation 1	230,30	233,90	+ 1,56	100
Sumitomo Bank 1	94	95,90	+ 2,02	100
T.D.K 1	205,80	208,20	+ 1,17	100
Telefonica 1 ■	64,25	64,20	- 0,08	100
Toshiba 1	32,05	32,50	+ 1,40	100
Unilever 1	615	615	—	50
Unit.Technologie 1	349,20	342,10	- 2,17	50
Vaal Reefs 1	386,50	384	- 0,65	50
Volkswagen A.G 1	1435	—	—	50
Volvo (act.B) 1	700	—	—	50
Western Deep 1	177,90	175	- 1,63	100
Yamanouchi 1	106,80	—	—	100
Zambia Copper 1	3,11	2,99	- 3,86	100

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 49

VENDREDI 17 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,60	2,589
CEPME 8,5% 88 CA	102,06	5,379
CEPME 9% 89 CA#	104,38	4,488
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,893 o
CFD 9,7% 90 CB	109,80	0,319
CFD 8,6% 92-05 CB	103,20	0,165 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	106,75	3,233 o
CFF 9% 88-97 CA#	103,36	3,378
CFF 10,25% 90 CB#	110,10	9,528
CLF 8,9% 88 CA#	103,99	6,462 d
CLF 9%88-93/98 CA#	103,75	0,395 ↓
CNA 9% 4/92 CB	104,50	7,126 ↑
CRH 8,6%92-93-94CB	102,50	5,490
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,45	8,127
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,11	8,047
EDF 8,6% 92 CA#	—	7,398
Em.Etat10,26%86 CA	103,40	9,613 o
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,37	3,551
Finansder 9%91CB#	105,21	2,047
Finansd.8,6%92 #CB	103,50	0,495 ↓
Floral9,75% 90 CA#	106,87	5,556 ↑
OAT 8,7%5/88-95CA#	100,73	6,388
OAT 9,8% 1/96 CA#	102,90	0,483 o
OAT 8,50% 6/97 CA#	102,70	5,519
OAT 9,90%85-97CA#	106,22	1,790
OAT 88-98 TME CA	100,60	0,469
OAT 9/1998 TRA	—	2,550
OAT 9,50%88-98 CA#	105,76	6,168
OAT TMB 01/99 CA	99,49	0,369
OAT 8,125% 99 CA#	101,78	5,966 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	103,46	7,592 d
OAT 85/00 TRA CA	102,05	9,247
OAT 10% 5/2000 CA#	109,35	7,288
OAT 01 TME CA	99,60	0,469
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,39	1,956 ↑
OAT 8,50% 2019 CA#	101,58	2,678
OAT.8,50%92-23 CA#	101,65	6,940
PTT 11,2%85-95 CB#	103,55	2,320
SNCF 8,8% 87-94CA	103	0,362 d
Lyon.Eaux 6,5%90CV	818	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	420	425
Bains C.Monaco 2 ◆	694	694
B.N.P.Intercont.2	271	273
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) 2	17,70	17,75
Cambodge ◆	891	891
Carbone Lorraine 2	705	700
CBC 1	242	242
Centenaire Blanzy ◆	250	250
Ceragen Holding ◆	29	29
Champex (Ny) ◆	18,10	18,10
CIC Un.Euro.CIP 1	327	326
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2817	2817
Cpt Lyon Alem.2	385	375
Concorde-Ass Risq2 ◆	792	792
Gpe Valfond ex.CMP ◆	18	18
Credit Gen.Ind.	27,05	27
Darblay ◆	510	510
Didot Bottin	645	645
Eaux Bassin Vichy ◆	2700	2700
Ecia 1	711	697
Ent.Mag. Paris	4010	4010
Eridania Beghin CI ◆	687	687
Fidei(eximmofice)2	128	126,30
Finalens	276	276
F.I.P.P. ◆	115	115
Fonciere (Cie) ◆	510	510
Fonciere Euris	182	181
Foncina #	474	474
France I.A.R.D. ◆	495	509 d
France S.A 1	745	758
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1	278,50	286
Genefim ◆	167	167
Gevelot ◆	1031	1031
G.T.I (Transport)2	399	399
Immobail 2	304	298
Immobanque 2	810	846
Im.Marseillaise 2	5370	5310
Invest.(Ste Cle.)	1400	1400
Lille Bonnieres	1678	1651
Locafinanciere ◆	455	455
Louvre 1	196	195
Lucia ◆	81,70	98 d
Machines Bull ◆	22,10	22,10
Monoprix	170	177
Metal Deploye	400	391
Mors 2 #	16,95	16,70
Navigation (Nle)	78,20	78,20
Origny-Desvroise ◆	1358	1358
Paluel-Marmont ◆	360	360
Pap.Clairefont(Ny)	799	799
Parfinance 2	181	182
Paris Orleans	236	240
Piper Heidsieck ◆	850	[illegible]
Porcher ◆	230	[illegible]
Promodes (CI) ◆	697	[illegible]
Rochefortaise Com.	187	[illegible]
Rosario 2 ◆	210	[illegible]
Rougier #	778	778
S.A.F.I.C.Alcan	278	[illegible]
Saga	378	375
Salins du Midi 2	435,20	435,10
Savoisienne M. ◆	156	158
Silic 2	687	[illegible]
S.I.P.H. ◆	191	[illegible] o
Sofal ◆	300	300
Soffo	335	[illegible]
Softam act.a reg. ◆	75,20	75,20
Sofragi ◆	3760	3760
Soudure Autogene ◆	945	945
Sovabail	415	415
Taittinger 1	2250	[illegible]
Tour Eiffel	293	293
Elyo 2	266	266
Vicat 2 ◆	525	525
Virax	132	132

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
A.E.G.AG	508	[illegible]
Bayer.Vereins Bank	1447	1447
Commerzbank AG	1168	[illegible]
Fiat Ord.	22	22
Gevaert	250	[illegible]
Gold Fields South	124	126
Johannesburg Cons.	116,50	122
Kubota Corp.	31	[illegible]
Montedison act.ep.	4,80	[illegible]
Olympus Optical	55,50	[illegible]
Ottomane(de Fin.)	162,10	162,10
Robeco	326,50	328,50
Rodamco N.V.	144,50	144,50
Rolinco	330,30	330,80

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 49

VENDREDI 17 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adial (Ns) #	56	57,50
AFE 2 #	485	473
Algle 2	282	276
Alain Manoukl(Ly)2#	97,20	99
Albert S.A (Ns) ◆	126,10	126,10
Altran Techno 1 #	474	478
Arnault Associes ◆	440	440
Axime (ex.Segin)	289	286
B.A.C. ◆	23,70	24,70
Bque Picardie (Li) ◆	583	583
Bque Sofirec (M)	475	474
Bque Tarneau (B)#	210	210
Bque Vernes ◆	650	650
Beneteau #	390	389
B I M P	108	106
Boiron (Ly) 1 #	440	440
Boisset (Ly)#	280	280
Brioche Pasq.(Ns)1	598	590
But S.A. 1	890	889
Cardif SA 1	603	585
CDA-Cie des Alpes2	144,90	144
C.E.E 2#	407	415
CEGEP #	162,70	165
Cermex 2 # (Ly)	285,10	287
CFJPE(exGAN part)2	87,10	86,50
CFPI ◆	258	258
Christ.Dalloz 2 #	740	717 †
Change Bourse (M)	224	223
Cipe France Ly 2 #	663	662
CNIM (a ech.)	870	870
CNIM CA#	249	250
Codetour	249,70	255
Comp.Euro.Tele-CET	158,90	158
Conflandey S.A.	340	339,90
C.A. de la Brie 2	358	358
C.A.Gironde (B)	429	431
C.A.Haute Normand	390	388
C.A.Ille & Vilaine	325,40	325,60
C.A.Indre et Loire	303,50	303
C.A. Paris IDF 1	750	782
C.A.de l'Isere Ly ◆	360	360
C.A.Loire Atl.(Ns)	348	339
C.A.Loire/H.Loire ◆	815	815
C.A. du Loiret CCI	475	475
C.A.Morbihan (Ns)	344,80	345
C.A.du Nord (Li)	440	438
C.A. Oise CCI	235	235
C.A.Pas de Calais	414	414
C.A. Somme CCI 2	235	233,70
C.A.Toulouse (B)	337,90	337
Chaine et Trame #	280	275
C.A. Midi CCI#(Ly)	191	196
Credit de l'Est ◆	421,60	421,60
Creeks ◆	124	124
Dapta-Mallinjoud 2	134	140,50
Darnal Expansion#2 ◆	53	58
Dauphin OTA ◆	275	275
Delta Prot.# C2 Ly	275,90	275,90
Desquenne Giral	147	159,80
Devanlay 2 ◆	980	980
Deveaux(Ly)	634	627
Devernois (Ly)	407	403
Ducros Serv.Rapide	94,90	92
Ecco Trav. Tempo 1	314	310
Editions Belfond	87	87
Elysee Inv. 1	31,10	31,10
Emin-Leydier# (Ly)	635	630
Eramet 2	355	353,80
Europ.Extinc.(Ly)#	262	256
Europ Propulsion 2	309	310
Expand 2	317	317
Factorem	468	468
Faiveley #2	265	268,30
Finabail 2	130	128
Finacor 2	134	134
Fininfo	449,90	427,50
Fructivie 1	587	575
Gautier France 2#	369	356
Gel 2000 2	113	113,50
GFI Industries #	345	350
Girodet # (Ly)	66	66
GLM S.A.	375	378
Grandoptic.Photo #	392,20	398
Gpe Guillin # Ly	126	126,30
Kindy #	190	196
Guerbet 2 ◆	340	340
Hermes Internat.1#	586	585
Hurel Dubois	400	405
ICBT Groupe # 2	165	165,20
I.C.C. 2	177	180
Idianova ◆	67,80	67,80
Immob.Hotel. 2 #	141,40	145
Installux (Ly)2	510	510
Int. Computer #	149	145
Invest.Paris 1	132	130
IPBM 2	60	57,90
J.Clairbois(Ly) ◆	112,10	112,10
Lambert-Riviere ◆	424,20	424,20
M6-Metropole TV 2	324	321
Manitou 2#	359,80	358
Manutan	420	420
Marie Brizard 2	1250	1250
Maxi-Livres/Profr.	440	440
Mecadyne	170	170
Mecelec 2 (Ly)	118,50	120
MGI Coutier 2#	550	550
Michel Thierry# 2	780	773
Monneret Jouet #	100	102,50
Naf-Naf 1#	168,50	167
Norbert Dentres.2#	382,50	390
N.S.C Schlum.2 Ny	1010	1008
OGF Omn Gest.Fin.1	675	655
Onet	1020	1010
Paul Predault #	169	165
P.C.W. 2	89,80	90
Petit Boy #	100,50	102
Pier Import	95	95
Pochet 2	1100	1080
Poujoulat Ets (Ns)	210	210
Radiall 2#	299	300
Rallye(Catblard)Ly	151	151
Reydel Indust.Li 2	890	865
Robertet #	1123	1105
Rouleau-Guichard 2	515	505
Securidev 2 #	103,50	103,50
Sediver 2 #	235	243
Serbo 2	495	488
Siparex (Ly) #	79,80	79,80
Smoby (Ly) 2	531	531
Sofco (Ly)	154	150,50
Sofibus ◆	424	424
Sogepag 2 #	126,50	127,40
Sogeparc (Fin) 1	599	[illegible]
Sopra 2	289,90	290
Steph.Kelian #	114,80	110
Sylea 2	478,90	471,10
Teisseire-France ◆	212	212
TF1-1	447,40	447
Thermador Hold(Ly)	398	399
Trouvay Cauvin 2#	168	171
Unilog 2	289	290
Union Fin.France 1	515	500
Via Credit(Banque) ◆	151,70	151,70
Viel et Cie #	135	140
Vilmorin et Cie#2	370	370
Virbac	490	486

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 16 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34559,56	34559,56
Actimonétaire D	31001,98	31001,98
Améri-gan	7974,74	7668,02
Amplia ○	108156,47	108156,47
Amplitude Monde D	695,51	675,25
Antigone Trésorerie	796992	796992
Arbitr. Court Terme	8810,03	8810,03
Associa Première	34967,51	34967,51
Associc	1085,02	1085,02
Atout Amérique	103,44	100,92
Atout Asie	92,18	89,93
Atout Futur C	527,81	514,94
Atout Futur D	513,28	500,76
Aurecic	1347,26	1308,02
Avenir Alizes	1799	1768,73
Axa Valeurs PER	148,38	144,06
Cadence 1	1032,21	1021,99
Cadence 2	1022,89	1012,76
Cadence 3	1027,65	1017,48
Capimonetaire	7527,96	7528,44
Capioblig	7463,97	7390,07
Capitacic	1532,21	1509,57
Cicamonde	1137,22	1106,10
Coexis	1580,28	1558,81
Comptavalor	4267,53	4261,14
Crédit Mutuel Capital	1483,99	1454,89
Créd.Mut.Ep.Cour.T	792,15	792,15
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	92,86	90,37
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	90,59	88,17
Créd.Mut.Ep.J	20987,05	20987,05
Créd.Mut.Ep.long.T	206,55	201,02
Créd.Mut.Ep.Monde	1072,29	1043,99
Créd.Mut.Ep.Quatre	1075,21	1046,43
Dieze	1585,48	1555,92
Ecocic	1155,95	1122,28
Ecupar	127,74	124,02
Ecur. Actions futur ◆	188,95	183,45
Ecur. Capicourt ◆	201,86	201,36
Ecur. Capitalisation	199,37	197,42
Ecur. Distrimonétaire	10160,64	10160,64
Ecur. Expansion ◆	296471,19	292280,03
Ecur. Géovaleurs ◆	2652,06	2574,82
Ecur. Investissement ◆	158,27	153,66
Ecur. Monepremière	10228,96	10228,96
Ecur. Monétaire	11913,38	11913,38
Ecur. Trésorerie	293,13	293,13
Ecur. Trimestriel ◆	1953,97	1994,62
Elancic D	119,39	115,91
Elicash ○	856054,42	856054,42
Emergence Poste D	95,41	92,68
Energia	324,55	309,88
Eparcic	4413,32	4413,32
Eparcourt-Sicav ◆	204,97	204,46
Epargne-Unie	1424,77	1390,02
Eufi Cash capi ◆	9537,23	9537,23
Eurco Solidarité	1164,01	1152,49
Eurocic Leaders	1225,92	1190,21
Eurodyn	1399,19	1365,06
Euro Gan	7846,75	7544,95
Fonsicav	17716,12	17680,76
France-gan	13029,76	12528,62
France Garantie	265,62	265,09
France Obligations	466,95	462,33
Francic	485,42	471,28
Francic Pierre	110,43	108,21
Francic-Regions	1395,54	1362,95
GAN Rendement	5160,98	5084,71
Gestilion	17981,98	17981,98
Horizon	1483,83	1440,61
HLM Monétaire	17023,34	17023,34
Indicia ◆	1099,28	1072,27
Indust.Fse.Court.T	1813,73	1804,71
Intensys D	108,54	108,27
Interepar ◆	104500,94	101457,22
Interoblig	5595,10	5539,70
Intersélection Fce	513,71	503,64
Japacic	164,50	159,71
Jeunepargne	334,60	329,66
Latitude C	2714,46	2710,39
Lion Association	10741,84	10741,84
Lion Institution	36421,14	36330,38
Lionplus	1193,10	1169,71
Lion Trésor	2210,44	2188,55
Livret Bourse Inv.	589,49	572,32
Livret Portefeuil.	775,73	753,14
Méditerranée	214,12	207,88
Mensuel CIC	10134,21	10083,87
Moneden	83346,61	83346,61
Moné-Dis. ○	10163,65	10163,65
Mone.J. ○	10878,10	10878,10
Monévalor	50072,42	50072,42
Mutualité dépôts	16512,78	16479,82
Natio Court Terme	12804	12804
Natio Court Terme2	348494	348494
Natio Epargne	21560,40	21346,93
Natio Ep. Capital	13294,65	13166,38
Natio Ep. Croissance	1912,53	1825,83
Natio Ep. Obligations	208,63	204,54
Natio Epargne Retraite	127,07	124,58
Natio Epargne Trésor	9424,17	9405,36
Natio Epargne Valeur	476,83	467,48
Natio France Index	1004,75	985,05
Natio Immobilier	1163,57	1140,75
Natio Inter	1690,92	1657,76
Natio Monétaire	5040,81	5035,77
Natio Opportunités	138,91	136,19
Natio Patrimoine	1344,31	1317,95
Natio Perspectives	1147,12	1124,65
Natio Placements	71699,98	71699,98
Natio Revenus	1012,24	1002,22
Natio Sécurité	11498,66	11498,66
Natio Valeurs	907,91	890,11
Nippon-Gan	6152,75	5916,11
Nord Sud Dévelop.	1885	1881,28
Oblicic-Mondial	2947,25	2903,69
Oblicic-Régions	1081,14	1065,16
Oblifutur	3340,52	3278,73
Oblig. tres caté.	208,70	205,62
Oblilion	1635,38	1619,19
Oblisécurité Sicav	15772,65	15772,65
Oblitys D	520,01	512,33
Oraction	1379,24	1345,60
Pervalor	584,45	572,99
Plénitude D	147,95	143,64
Poste Croissance C	3279,88	3236,85
Poste Gestion C	40228,90	40228,90
Première Oblig. C	11845,89	11845,89
Première Oblig. D	11026,01	11026,01
Prévoy. Ecureuil	100,01	99,88
Proficlus ◆	933,60	916,79
Rentacic	159,98	157,62
Revenus Trimestr. ◆	5235,39	5183,55
Revenu-Vert	1127,01	1106
Sécuricic	2088,60	2088,60
Sécuri-Gan	12551,19	12505,08
Sécuritaux ◆	1677,51	1677,51
Sensivalor	32017,90	32017,90
SEVEA ◆	103,27	100,25
SFI-CNP Assur	721,73	700,71
S.G. France opport. C	1419,70	1388,86
S.G. France opport. D	1386,79	1355,68
S.G. Monde opport. C	955,38	936,60
S.G. Monde opport. D	955,33	936,50
Sicav Associations	2219,37	2219,37
Sicav 5.000	476,98	462,88
S.I. Est	1245,08	1208,82
Silvafrance	751,78	737,04
Silvam	417,32	409,14
Silvarente	215,80	211,57
Silvinter	489,42	479,82
Sogenfrance C	1289,54	1264,26
Sogenfrance D	1205,40	1181,76
Sogépargne	299,60	296,05
Sogevar	1116,16	1094,27
Soginter	1548,15	1517,79
Soleil Investissements	652,18	622,10
Solstice D	2252,09	2246,47
State Street Act. Eur ◆	12111,85	11616,44
State Street Act. France ◆	11320,78	11044,66
State Street Act. Japon ◆	1351,45	1318,49
State Street Act. Monde ◆	956,77	933,48
State Street Activ.Asie ◆	1331,63	1286,16
State Street Alloc.Franc. ◆	1006,95	982,39
State Street Amér.Latine ◆	671,38	648,46
State Street Emer. Mts ◆	1417,55	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1248,94	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	12552,66	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	961,69	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1216,20	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	12525,02	[illegible]
Stratégie Actions ◆	942,57	909,32
Stratégie Rendement ◆	1605,16	1574,68
Synthesis	13207,74	[illegible]
Techno-Gan	6301,07	[illegible]
Thésora D	793,39	[illegible]
Trésor Plus	1560,49	[illegible]
Trésor Trimestriel	998,01	[illegible]
Trésoricic	159637,49	[illegible]
Trilion	5108,97	[illegible]
Uni-Associations ○	119,75	119,75
Uni-Foncier	1227,93	[illegible]
Unifrance	594,50	[illegible]
Uni-Garantie C	1438,17	[illegible]
Uni-Garantie D	1248,38	[illegible]
Uni Régions	1442,69	[illegible]
Univar ○	281,81	281,81
Univers Actions	1527,20	1489,95
Univers Obligations	1941,22	1905,82
Valorg ◆	2285,48	2218,20
Valréal	32308,79	32030,64
Winterthur St-Honoré ◆	238,98	232,14

SYMBOLES

○ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE 3615 code LEMONDE

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SPORTS

RUGBY **Quinze jours après sa retentissante déroute face aux Anglais (31-10), le XV de France rencontre le XV d'Ecosse, samedi 18 février au Parc des Princes, pour la troisième journée du Tournoi des cinq nations. Dans la perspective de la Coupe du monde, où ils rencontreront à nouveau les Ecossais lors de la première phase, les Français devront profiter de ce match, dont ils sont largement favoris, pour remédier aux faiblesses mises en évidence à Twickenham. ● LES ÉCOSSAIS sont en perte de vitesse depuis quelques années. Dans l'équipe qui a battu l'Irlande (26-13) cette année, seuls demeurent trois survivants du grand chelem de 1990, dont Damian Cronin, le deuxième ligne qui joue en France dans le club de deuxième division de Bourges ● A CARDIFF, les Anglais tenteront d'obtenir la troisième levée d'un éventuel grand chelem face aux Gallois.**

Le XV de France entre en convalescence face aux Ecossais

Les rugbymen français chercheront, samedi 18 février, à corriger les erreurs qui leur ont coûté une défaite retentissante contre les Anglais

Ils vont jouer contre l'Ecosse, mais ils ne pensent encore qu'aux Anglais. Ils ont une fin de tournoi sur le feu, mais seule la perspective de la Coupe du monde sud-africaine du mois de juin les fait encore bouillir. Les rugbymen du XV de France renouent, samedi 18 février, avec l'ordinaire des Cinq Nations. Celui des matches déséquilibrés, face à des équipes qui courent après leur splendeur et qui ne se font plus guère d'illusions sur leurs capacités à venir gagner au Parc des princes. La finale a déjà eu lieu à Twickenham. Les Français l'ont perdue, nettement, face à des Anglais qui peuvent désormais se prévaloir du titre de meilleure équipe européenne. Le reste de la saison des bleus ne sera donc plus qu'oscillations entre le passé récent de cette défaite de référence et le futur proche de la Coupe du monde. Entre erreurs à corriger et progrès à accomplir.

TOURNOI

Pierre Berbizier n'en démord pas. La leçon reçue dans la banlieue de Londres n'oblitère pas les ambitions sud-africaines de son équipe. *« A Twickenham, nous avons été battus sur nos faiblesse et non par la force des Anglais*, maintient-il. *Leur domination est une conséquence et non une cause de nos défauts »*. Pour faire la démonstration de ce théorème, l'entraîneur avait choisi, mercredi 15 février, de soumettre aux journalistes le montage vidéo qui lui avait servi, quelques heures plus tôt, à morigéner ses joueurs. Une dizaine de minutes d'images, une vingtaine d'actions de jeu suffisaient, selon lui, pour comprendre les raisons du cauchemar bleu face à la *dream team* blanche.

Ce concentré de défaite faisait effectivement apparaître de manière flagrante les énormes lacunes françaises dans la conservation du ballon. D'une voix véhémente, Pierre Berbizier pouvait réciter la complainte des actions gâchées : *« perte du ballon, dépense d'énergie à défendre au lieu d'attaquer, pression adverse et faute ou essai en faveur des Anglais à l'arrivée »*. Ses joueurs auront ainsi rendu plus d'une vingtaine de ballons à leurs adversaires.

LES AVANTS SUR LA SELLETTE

Outre les erreurs tactiques, notamment sur les coups de pied d'engagement, le montage plaçait les avants sur la sellette. Irréprochables dans la conquête, en touche et en mêlée, ceux-ci n'ont pas su rendre leurs regroupements étanches. Ils ont semblé obsédés par les défis physiques, qu'ils ont régulièrement perdus. Ils n'ont jamais pu réparer les fuites de ballons vers le camp anglais. Ils ont péché soit par excès de zèle, en ne se refusant pas le geste ou le mètre de trop qui prive l'éclaireur du gros de sa troupe, soit par manque d'allant au moment de faire nombre pour avancer dans le camp anglais.

Problèmes physiques ou difficultés techniques ? Les deux, répondent les principaux intéressés, qui croient aux vertus *« de la bonne claque qui remet les idées en place »*, selon l'expression d'Olivier Roumat. *« C'est un problème de discipline collective*, tranche Guy Laporte, le patron des sélectionneurs. *Des joueurs doivent accepter de se sacrifier pour la protection des autres, le soutien au porteur du ballon. »* Contre l'Ecosse, le pack français devra donc réapprendre ces fondamentaux qu'il semble avoir oubliés depuis la Nouvelle-Zélande : comment jouer debout et soudés, comment arriver ponctuels aux rendez-vous des regroupements, comment édifier un rempart de corps qui ne permette pas aux adversaires de glisser une main. La mise en place d'un rugby complet passe par la perfection de ces préliminaires, comme l'ont prouvé, à Twickenham, les Anglais, et avant eux, les Australiens et les Néo-Zélandais.

Il est cependant une interrogation à laquelle les avants français ne pourront pas répondre eux-mêmes. Celle des lois qui régissent le jeu. Lors du match de Twickenham, l'arbitre écossais semble s'être contenté d'une interprétation laxiste des règles édictées par l'International Board. Notamment celle, numérotée 22, qui indique qu'un maul ne peut reprendre son mouvement en avant après avoir marqué un temps d'arrêt.

Au cours de leurs actions les plus dangereuses, particulièrement sur l'enchaînement qui a amené le premier essai, les mauls anglais sont restés stationnaires, pendant quelques secondes, sans que l'arbitre ne songe à les pénaliser. Celui-ci a d'ailleurs essuyé les remontrances sur ce chapitre de son superviseur, tout de suite après le match. De même, indique Olivier Roumat, *« les avants anglais ont parfois relevé des ballons à terre pour former des mauls pénétrants, alors que la règle voudrait qu'ils les laissent au sol pour une mêlée ouverte »*. Les joueurs de Will Carling ont ainsi vu leurs forces, indiscutables dans le jeu d'avant, augmentées par cette impunité.

Sans pour autant y dénicher une excuse à la lourde défaite, les responsables français ont donc entrepris de demander des explications à l'International Board. René Hourquet, le président de la commission arbitrale, lui a envoyé une lettre pour demander *« quelle attitude il fallait adopter par rapport à des règles qui régissent des secteurs de jeux cruciaux pour certaines équipes, et qui ne sont pas toujours appliquées »*. Pour que la masse du travail à accomplir avant la Coupe du monde ne se complique pas d'une querelle juridique.

Jérôme Fenoglio

Inquiétudes galloises

Sur la route d'un éventuel grand chelem, les Anglais font étape, samedi 18 février, au National Stadium de Cardiff. Après leurs deux premières victoires contre l'Irlande et la France, ils sont les favoris d'une rencontre que les Gallois abordent avec inquiétude. Nigel Walker s'est déclaré *« très impressionné »* par le match livré par le XV d'Angleterre contre les Français. *« Quand vous avez des avants de leur taille et de leur puissance, et qu'ils sont capables de courir pendant tout un match, c'est forcément très dur pour l'adversaire »*, a ajouté le trois-quarts aile gallois. L'équipe de Robert Norster a, par ailleurs, enregistré un coup dur de dernière minute. Mike Hall, le chef de file des lignes arrière, a dû déclarer forfait. Le trois-quarts centre de Cardiff, qui compte 37 sélections en équipe nationale, souffre d'une fracture de côte. Seul espoir pour les Gallois : rééditer l'exploit réussi il y a deux ans. Ils avaient battu 10 à 9 à Cardiff une équipe d'Angleterre qui était aussi largement favorite.

La composition des équipes

● **France.** 15 Jean-Luc Sadourny (Colomiers) – 14 Philippe Bernat-Salles (Agen), 13 Philippe Sella (Agen), 12 Thierry Lacroix (Dax), 11 Philippe Saint-André (Montferrand), cap. – 10 Christophe Deylaud (Toulouse), 9 Guy Accoceberry (Bègles) – 8 Philippe Benetton (Agen), 7 Laurent Cabannes (Racing CF), 6 Abdelatif Benazzi (Agen) – 5 Olivier Roumat (Dax), 4 Olivier Brouzet (Grenoble) – 3 Laurent Seigne (Brive), 2 Jean-Michel Gonzalez (Bayonne), 1 Christian Califano (Toulouse).

● **Ecosse.** 15 Gavin Hastings (Wastonians), cap. – 14 Craig Joiner (Melrose), 13 Gregor Townsend (Gala), 12 Ian Jardine (Stirling County), 11 Kenneth Logan (Stirling County) – 10 Craig Chalmers (Melrose), 9 Brian Redpath (Melrose) – 8 Peters Eric (Bath), 7 Wainwright Rob (W. Hartlepool), 6 Iain Morrisson (London Scottish) – 5 Damian Cronin (Bourges), 4 Stewart Campbell (Dundee) – 3 Peter Wright (Boroughmuir), 2 Kenneth Milne (Heriot's), 1 David Hilton (Bath).

● **Arbitre.** David Hugh, assisté de MM. Doyle et Lewis (Irlande).

● **Retransmission.** En direct du Parc des Princes, sur France 2, à partir de 15 heures *(lire page 39)*.

Damian Cronin, poutre maîtresse du pack écossais

BOURGES
de notre envoyé spécial

Sans le bon roi Henri VIII, Damian Cronin ne serait sans doute jamais venu jouer au rugby dans un club anonyme de Bourges. Si le roi d'Angleterre n'avait pas décrété, au XVI[e] siècle, que les forêts de chênes seraient réservées uniquement à la marine et à la construction de bâtiments pour la Royal Navy, le deuxième ligne du XV écossais, vétéran du grand chelem 1990, n'aurait jamais signé, en août 1994, à l'Union sportive du Berry, petite équipe de la deuxième division française.

Mais, en dehors de la passion rugbystique qu'il a trouvée – avec quelque étonnement – dans la capitale berrichonne, Cronin a surtout vu une ville aux origines médiévales, faite sur mesure pour lui. Car, quand il n'est pas sur un terrain de rugby, Damian Cronin (1,98 mètre et 112 kilos) est négociant en antiquités architecturales, chercheur de vieilles pierres, et avant tout de vieilles poutres, portes ou planches en chêne ancien, rarissimes en Angleterre. *« A cause des besoins de la Navy, le chêne était interdit dans la construction des maisons*, explique-t-il. *Aujourd'hui, les gens sont prêts à payer très cher pour un beau plancher en chêne ancien. »*

En arrivant à Bourges, lorsqu'il vit la silhouette majestueuse de la cathédrale gothique et ses maisons à colombages, il comprit qu'il allait passer de très riches heures à l'US-Berry. *« Je savais que c'était un pari de venir ici et d'essayer de continuer ma carrière dans le rugby international. Mais à l'époque je n'étais plus titulaire, et la première considération était mon travail. La gloire sportive va et vient comme le vent ; je ne suis ni Serge Blanco ni Gavin Hastings. Et j'ai toujours voulu m'assurer une base solide pour l'après-rugby. »*

Sa découverte de l'héritage architectural du Berry va de pair avec celle du rugby français vécu de l'intérieur. *« D'accord, ils peuvent disjoncter très rapidement*, observe-t-il, *mais les Français sont beaucoup plus prêts à prendre des risques sur le terrain. Nous autres Britanniques sommes élevés à être réservés, c'est notre société et notre éducation qui veulent ça. Sur un terrain de rugby, ça se voit. »*

Dans le monde des affaires, Cronin est tout sauf réservé. Autodidacte, il n'a pas fait d'études supérieures après, avoir quitté Prior Park College à Bath, préférant commencer comme plongeur dans un restaurant. A peine deux ans plus tard, il devenait manager du restaurant, puis d'un autre, puis d'une chaîne. Avant d'acheter un hôtel de quarante chambres – *« avec boîte de nuit et centre de conférences »*, insiste-t-il – près d'Inverness, dans le nord de l'Ecosse.

DES PAVÉS POUR STING

L'histoire de sa reconversion en négociant de matériaux récupérés est tout aussi rocambolesque. Ayant vendu son hôtel, il se retrouve en 1990, au retour d'une tournée en Nouvelle-Zélande, sans travail. *« J'ai vu une annonce de quelqu'un qui avait 60 000 vieilles briques à nettoyer pour le prix de dix livres la palette. Alors j'ai répondu, et j'en ai nettoyé au moins 20 000 à la main. »* Peu de temps après, il devient contremaître, puis directeur commercial de cette entreprise, où il fait tripler le chiffre d'affaires, avant de partir fonder sa propre société et d'approvisionner, entre autres, le chanteur Sting et la Tour de Londres en pavés anciens. Ayant définitivement pris goût à ces vieilles choses, Cronin apprécie aussi le pur plaisir de faire des affaires. *« Lorsque quelqu'un veut vendre quelque chose 5 francs et que je finis par l'acheter 3 francs, c'est là que je prends mon pied »*, sourit-il.

Poutre maîtresse de la mêlée écossaise, Cronin est, avec Kenny Milne et Gavin Hastings, l'un des trois survivants du grand chelem de 1990. Cette victoire sur l'Angleterre reste l'un des grands moments de sa vie. Pourtant, après la lourde défaite (51 à 15) devant les All-Blacks de Sean Fitzpatrick, en novembre 1993 à Murrayfield, Cronin est remercié et remplacé par le jeune Shade Munro pendant toute la saison 1994. *« Franchement, je croyais à ce moment-là que c'en était fini pour moi. »*

Au début de la saison, il téléphone pourtant aux sélectionneurs écossais pour leur signaler que, malgré son déménagement en France, il est toujours disponible. Il se débrouille pour assister aux entraînements du *Squad national* le lundi soir en Ecosse, perd dix kilos et effectue son grand retour dans le Tournoi face à l'Irlande, le 4 février. Un match qui porte indéniablement sa griffe : d'abord, il assure tout en finesse la passe décisive qui amène l'essai de l'ailier Craig Joiner, puis marque lui-même un superbe essai d'avant, à la suite d'une charge monumentale près de la ligne irlandaise.

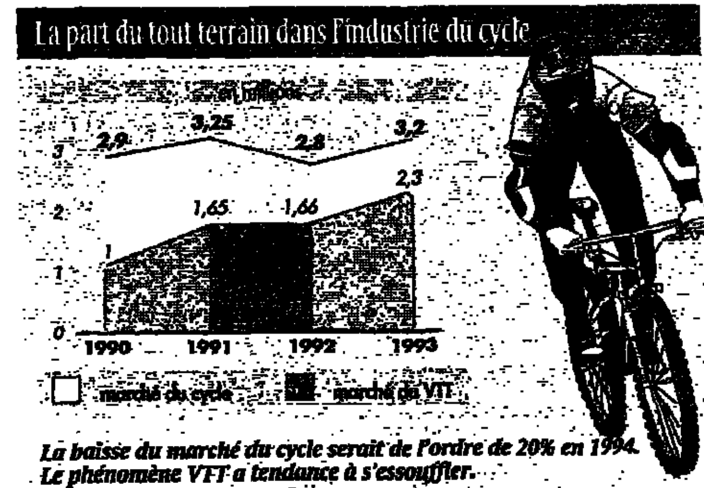
Dès le lendemain, devant quarante spectateurs, sur un terrain marécageux aux alentours de Rouen, le héros de Murrayfield enfilait le maillot de l'US-Berry pour son deuxième match du week-end. *« C'est la preuve qu'il sait respecter ses engagements*, observe M[e] Serge Nonin, président du club. *Damian nous sert avant tout d'exemple, c'est un catalyseur. Ce qu'il a fait après son match contre l'Irlande permet de démontrer aux autres ce que c'est de se transcender sur un terrain de rugby. »*

Ian Borthwick

Le Tour de France se met au VTT

Le succès du vélo de montagne a conduit les organisateurs de la Grande Boucle à lancer une épreuve par étapes

UNE NOUVELLE épreuve, baptisée le Tour VTT, devrait rassembler, du 22 au 30 août, les meilleurs spécialistes mondiaux du vélo tout-terrain, réunis au sein de vingt équipes de six coureurs. Ils devront parcourir neuf étapes de moyenne montagne, entre Métabief, dans le Doubs, et La Bourboule, dans le Puy-de-Dôme. Organisée sur le modèle des rallyes automobiles, l'épreuve comprendra 310 kilomètres de parcours de liaison et 230 kilomètres d'épreuves spéciales, dont une étape marathon de 125 kilomètres en Auvergne. A chaque étape, concurrents et organisateurs seront logés en bivouac, afin de tenter de donner à l'épreuve le même caractère convivial que les rallyes-raids comme le Dakar.



La baisse du marché du cycle serait de l'ordre de 20% en 1994. Le phénomène VTT a tendance à s'essouffler.

Cette compétition est organisée par la Société du Tour de France, responsable de la Grande Boucle et du raid africain. *« Après les succès sportifs, populaires et médiatiques des championnats du monde en 1993, puis des championnats d'Europe en 1994, à Métabief, dans le Jura, le VTT a décroché sa place dans le calendrier sportif*, explique Jean-Marie Leblanc, directeur de la Société du Tour de France. *Nous n'oublions pas non plus que le vélo de montagne deviendra discipline olympique à l'occasion des Jeux d'Atlanta, en 1996. »*

L'organisation du Tour VTT répond également à la volonté de la Fédération française de cyclisme d'offrir une compétition importante aux vététistes. Ils permettent depuis plusieurs années à la FFC de regagner des licenciés et représentent aujourd'hui le quart des 100 000 adhérents de la fédération. *« Le VTT apporte au cyclisme un esprit convivial qui commençait à lui manquer »*, se plaît à rappeler Daniel Baal, président de la FFC.

RELANCE DU MARCHÉ

Enfin, les préoccupations économiques n'ont pas été étrangères à la décision de lancer l'épreuve. Les ventes de VTT représentent aujourd'hui 75 % du marché du cycle, alors que celui-ci connaît depuis un an une chute de l'ordre de 20 %. Douze millions de VTT ont été vendus en France ces dernières années, ce qui explique que le marché est probablement arrivé à saturation.

Les fabricants attendent de ce nouveau Tour de France un engouement pour une pratique sportive du VTT, qui reste encore très marginale chez les possesseurs de ce type de vélo. La compétition nécessite en effet l'acquisition d'un matériel plus sophistiqué que celui qui est vendu dans les grands réseaux de distribution. Du succès de ce Tour VTT pourrait donc dépendre une relance du marché du cycle.

Christophe de Chenay

Edgar Grospiron, épicurien des bosses

Le skieur de La Clusaz vise un troisième titre mondial avant de mettre fin à sa carrière

LA NUIT du 12 au 13 février 1992. La neige tombe sur Tignes. Dans une chambre d'hôtel de la station savoyarde, un jeune homme de vingt-trois ans ne trouve pas le sommeil. Edgar Grospiron sait que, quelques heures plus tard, il va devenir le premier champion olympique de l'histoire du ski acrobatique.

Personne n'imagine qu'il puisse être battu sur le « champ » de bosses situé à quelques centaines de mètres de là. Il ne le sera pas. *« Si je n'ai pas beaucoup dormi cette nuit-là, ce n'est pas parce que j'étais tendu, mais parce que j'étais heureux. Heureux d'être là, heureux de ce qui allait arriver. »*

Tout Edgar Grospiron est là. Quand le stress ronge ses rivaux, il ne songe qu'au plaisir de la compétition, à un plaisir offert en partage à ceux qui l'entourent, à ceux qui le soutiennent, à ceux qui l'admirent. Ses nerfs ne l'ont jamais trahi, il préfère jouer avec ceux de ses adversaires. L'expérience et un certain aplomb naturel aidant, il est passé maître dans le domaine de la guerre psychologique.

En la matière, son chef-d'œuvre date de la semaine précédant les Jeux d'Albertville. *« Il y avait une épreuve de Coupe du monde en Allemagne, à Oberjoch, c'était la dernière avant les Jeux. J'hésitais à participer, mais, au dernier moment, je me suis décidé. J'ai pris un hélico pour y aller et j'ai juste skié une heure sur la piste où les gars s'entraînaient tous depuis une semaine. Lors de la compétition, j'ai fait un tabac, je les ai tous « pourris » et je suis reparti en hélico juste après le podium. Après un coup comme celui-là, je ne vois pas trop ce qui pouvait m'arriver aux Jeux. Prouver aux gars, rien qu'en skiant, qu'ils n'ont aucune chance de te battre, ça, j'adore. »*

Tant d'assurance peut agacer. Mais le palmarès est là pour la légitimer : deux titres de champion du monde (1989 et 1991, une grave blessure au genou l'ayant sans doute empêché de réaliser la passe de trois en 1993), quatre Coupes du monde de bosses, un titre olympique et deux troisièmes places aux Jeux (en 1988 – à seulement dix-huit ans – alors que le ski acrobatique n'était encore que discipline de démonstration, puis en 1994 à Lillehammer). Ce samedi, Edgar Grospiron, communément surnommé « Grospi », « Gagar » (il n'aime pas) ou plus rarement « Tintin », tentera de clore sa carrière par un troisième titre mondial sur sa piste de toujours, le Crêt du Loup, située sur le domaine skiable de La Clusaz. *« C'est ma piste, une pente sur laquelle je peux m'exprimer à fond, soutenue tout au long. Il faut être physique, il faut être costaud, il faut tenir, ça me convient. Celui qui n'est pas à 100 %, il s'écroule. Le Crêt du Loup, je le connais par cœur et pour cause, je me suis toujours entraîné dessus. Gamins, nous montions d'Annecy à La Clusaz pour aller skier dès que nous avions quelques heures libres. »*



C'est donc à La Clusaz qu'Edgar Grospiron va faire ses adieux à son public adoré. A vingt-six ans, le champion olympique ne se sent plus disposé à payer le prix de la victoire, à consentir ces sacrifices qui pavent le chemin du succès. *« Je pourrais continuer jusqu'en 1998 et les Jeux de Nagano, mais c'est trop loin, je n'ai pas envie de me lancer là-dedans,* dit-il. *Les sacrifices, j'en ai ma claque. »*

Car l'homme a beau avoir des allures de dilettante, il n'en est pas moins un authentique athlète de haut niveau. *« La différence entre Edgar et les autres, c'est qu'il a accepté de payer le prix pour devenir un grand champion,* confie Nano Pourtier, l'ancien directeur de l'équipe de France de ski acrobatique. *J'ai été plus dur, plus exigeant avec lui qu'avec d'autres. Il a compris qu'il fallait faire les choses sérieusement, mais sans se prendre au sérieux. C'est la base de sa réussite. »*

> « Quand je me sens bien sur mes skis, rien ne peut me rendre triste, c'est le bonheur »

Le plaisir, le sérieux : deux notions qui reviennent souvent dans les mots d'Edgar Grospiron et qu'il tente de faire cohabiter depuis le jour où il a décidé de devenir un champion. Le plaisir d'être sur des skis, il a commencé à l'apprivoiser dès l'âge de dix-huit mois. C'est resté un élément indissociable de sa pratique : *« Quand je me sens bien sur mes skis, rien ne peut me rendre triste, c'est le bonheur. »* Gamin, il attendait avec impatience le mercredi pour filer à La Clusaz et prendre d'assaut les murs de bosses, sauter par-dessus les barres rocheuses et s'éclater dans la poudreuse, bref, faire du ski acrobatique comme Monsieur Jourdain faisait de la prose.

Le club des sports de La Clusaz l'oriente d'abord vers la filière classique : le ski alpin. *« L'ambiance ne me plaisait pas, ce n'était pas ma façon de faire du ski. Heureusement, quand j'ai eu une dizaine d'années, on m'a proposé d'essayer le ski acrobatique. C'était le truc du moment, le sport qu'il fallait faire pour être dans le coup, un peu comme le surf aujourd'hui. C'était génial, qu'est-ce qu'on a pu se marrer... »* Edgar Grospiron avait trouvé sa voie. A Tignes, le jour de la finale olympique, tous les potes de cette époque bénie étaient là, le long de la piste. Rassemblés dans le bruyant fan-club de La Clusaz, tout acquis à la cause de « Grospi ». Quelques minutes avant de monter prendre le départ de la course de sa vie, celui-ci fend la foule des spectateurs pour aller lancer son cri de guerre au milieu de ses partisans déchaînés : *« On va tous les mettre minables. »* Puis il s'en va vers les portillons de départ, à peine effleuré par la pensée que l'essentiel reste encore à faire.

C'est Thierry Vernhes, responsable des jeunes « bosseurs » de La Clusaz, qui s'était chargé de l'initiation d'Edgar à l'âge de douze ans. Il conduira son élève jusqu'en équipe de France espoirs, où le futur champion rencontre son futur complice Olivier Allamand. C'est l'époque où la bande à Edgar, spécialisée dans les batailles de lances d'incendie et de seaux d'eau, devient la hantise des gérants d'hôtels.

Un homme va canaliser cette énergie débordante, la transformer en un atout dans le monde de la haute compétition : Nano Pourtier, l'un des pionniers du ski acrobatique en France, qui deviendra en quelque sorte le père spirituel du jeune Edgar. *« Quand je l'ai vu pour la première fois, c'était aux Deux-Alpes. Il devait avoir treize ou quatorze ans,* raconte Pourtier. *Je l'ai vu skier, je l'ai appelé, je lui ai demandé comment il s'appelait et je lui ai dit : « Toi, maintenant, je vais m'occuper de ton cas. » C'était le seul qui était là pour s'amuser, qui était venu pour skier, alors que les autres étaient là pour gagner. Ce gamin, il avait toutes les qualités et il ne le savait pas. »*

Compétition et expression de soi



sont indissociables chez Edgar Grospiron. Et c'est en partie parce qu'il se sent de plus en plus bridé – par des pistes de moins en moins sélectives, par des juges qui préfèrent aujourd'hui un certain académisme à la virtuosité – que le funambule a décidé de s'éloigner d'un univers qui, pour lui, a perdu de sa magie. Alors, à un âge où d'autres commencent à peine à se construire un palmarès, il s'apprête à clore le sien. Vers quoi va-t-il se diriger ? Il ira peut-être faire un tour sur le circuit professionnel américain, où l'on apprécie les « showmen » de sa trempe. Ou encore organiser des stages au Japon, un pays où il est au moins aussi connu qu'en France. Ailleurs encore ? Une chose est sûre : il ira là où son envie le guidera, là où le plaisir sera au rendez-vous.

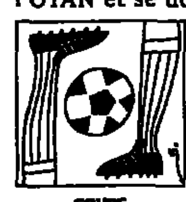
Gilles Van Kote

Les sept piliers de la Berrichonne

Le club de Châteauroux, qui rencontre Poitiers en huitièmes de finale de la Coupe de France, a su croître et embellir autour d'une histoire d'amitié

CHÂTEAUROUX
de notre envoyé spécial

C'est là une histoire de copains, des enfants du baby-boom élevés à Châteauroux, au temps où la ville était une base importante de l'OTAN et se donnait des airs d'Amérique avec ses voitures démesurées qui circulaient dans les rues. *« A une époque, dans la région, il n'y avait que des Américains et des agriculteurs »*, se souvient l'un d'eux. En 1967, les Américains sont partis. Châteauroux s'est retrouvée seule et provinciale.



COUPE DE FRANCE

Les amis, qui avaient la vingtaine, se voyaient régulièrement, presque par la force des choses. *« Nous avons fréquenté les mêmes discothèques, les mêmes bals. »* Puis les célibataires se sont mariés et ils se sont mis à réussir. Ils sont devenus notables. Daniel Baujean a fait prospérer une entreprise de biscottes et de pain grillé, Gilles Combe de casseroles, Thierry Sanselme de produits laitiers. Luc de Clerck, un Belge arrivé dans l'Indre à vingt-deux ans et qui s'était lié d'amitié avec les autres, a développé une fabrique de tapis et de moquette. Hervé Brossard a, lui, choisi de partir à Paris et y a monté une importante agence de publicité.

Là, il a retrouvé un autre enfant de Châteauroux – de Saint-Genou plus précisément – qui faisait également une belle carrière dans la capitale. Michel Denisot aimait la télévision qui le lui rendait bien. *Elle avait fait de lui une vedette,* mais en 1989, pourtant, le journaliste revenait sur ses terres et prenait la présidence de la Berrichonne, le club de football local, fondé en 1883. Jusque dans son nom si peu médiatique, la « Berri » s'engonçait dans sa désuétude et végétait dans les basses divisions avec un budget étique.

LA MÉTHODE DENISOT

Pour relancer le club, il fallait de l'argent. Michel Denisot frappa alors à la porte de Daniel Baujean. *« Il a une technique hors pair pour séduire. Il en a appelé à la solidarité que chacun devait avoir vis-à-vis de sa ville. J'ai répondu : « Je marche. »* Les autres compères n'avaient plus qu'à suivre, qui sur une entrevue, qui sur un coup de téléphone, qui sur un quai de gare. Tous, *« par civisme berrichon »*, ils ont mis dans la balance leur *« dynamisme de quadras »* sans vraiment deviner dans quel engrenage ils mettaient le doigt.

En 1991, Michel Denisot devient président délégué du Paris-Saint-Germain et doit renoncer à son mandat à la Berrichonne. *« Il nous a encore eus à l'intox. »* (Gilles Combe) *« Il nous a dit que si nous n'étions pas motivés, tout ce qui avait été entrepris retomberait et que ce serait de notre faute. »* (Daniel Baujean) *« Il nous a assuré qu'il serait toujours là, qu'il nous aiderait. »* (Thierry Sanselme) *« L'ambiance était si sympathique. Nous nous entendions bien. Nous avons accepté. »* (Luc de Clerck)

Et voilà les cinq propulsés aux avant-postes, *« copains d'abord, dirigeants ensuite »*. Daniel Baujean devient président de la société à objet sportif, encadré par Luc de Clerck et Gilles Combe ; Thierry Sanselme, qui, de son propre aveu, *« ne savait pas, il y a cinq ans, distinguer un hors-jeu d'un penalty »*, occupe la présidence de l'association loi 1901, accompagné par Hervé Brossard. Daniel Baujean aurait souhaité une présidence tournante. Mais la formule, qui allait de soi vue de l'intérieur, pouvait perturber des interlocuteurs extérieurs qui auraient vu chaque fois un nouveau nom occuper la chaise curule. On abandonna l'idée. Reste que l'organigramme est assez informel, tout comme la réunion mensuelle, à l'heure du fax et du téléphone portable.

RÉUSSITE SPORTIVE

En revanche, on ne badine pas sur un certain nombre de préceptes : collégialité et unanimité ; aucune intervention dans la composition de l'équipe ; ni ambition politique ni intérêt économique ; pas de notes de frais pour les dirigeants ; interdiction de dépenser un sou qui ne serait pas gagné. Sur ce dernier point, les responsables sont particulièrement intraitables et poussent le vice jusqu'à refuser de prendre en compte les hypothétiques rentrées financières de la Coupe de France ou de la Coupe de la Ligue. *« Nous sommes tous des chefs d'entreprise reconnus. Nous ne pouvons pas jouer notre réputation sur une politique hasardeuse »*, explique Daniel Baujean.

D'errements il n'y en a pas eu jusque-là. Sportivement, l'équipe réussit au-delà de toute espérance. Montée en 1994 de National 1 en deuxième division, elle y joue d'emblée les premiers rôles. Victor Zvunka, l'entraîneur recruté sur les conseils de Michel Denisot, ne peut que se féliciter de cet environnement où *« les joueurs jouent, l'entraîneur entraîne et les dirigeants dirigent »*, lui qui sait d'expérience combien ces évidences n'en sont pas.

Financièrement, le budget est passé de 300 000 francs en 1988 à 21 millions de francs en 1995. Le public vient, les partenaires affluent (160 à ce jour). Les loges s'arrachent, tout comme les panneaux publicitaires. Charge ensuite à Patrick Trotignon, manager et septième pilier de la Berrichonne, d'appliquer, dans l'esprit mais pas dans la lettre (ici on reste dans la légalité), l'adage de Rolland Courbis à Toulon : *« Faire trois francs avec un. »*

Quatre ans après, le sacré collège à qui *« a été confiée la boutique »* peut donc se targuer de l'avoir bien tenue. Le président d'honneur, Michel Denisot, qui appelle tous les jours Patrick Trotignon et commence chacune de ses journées parisiennes par la lecture de *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, peut être satisfait. Et, si la présidence du Paris-Saint-Germain lui pesait un jour, il sait que ses amis s'effaceront *« tout naturellement »*.

Daniel Baujean souhaite le voir revenir à sa place, la première : *« Je suis convaincu que Michel aura envie de revenir dans sa ville. Il est plus de Châteauroux que de Paris. »* Les copains, après s'être sérieusement amusés, sont prêts à lui rendre les clés avec un bilan chiffré flatteur auquel s'ajoute une autre satisfaction, sans doute plus importante encore aux yeux de tous : *« Désormais, en France, on ne nous confond plus avec Châtellerault. »*

Benoît Hopquin

Michèle Alliot-Marie met en place un observatoire de la violence

MICHÈLE ALLIOT-MARIE, ministre de la jeunesse et des sports, a annoncé jeudi 16 février de nouvelles mesures pour lutter contre la violence dans le sport, après la mort de Douadi Atout, dimanche 5 février, après un match de football à Drancy (Seine-Saint-Denis).

Selon le ministre, il importe avant tout de s'appuyer sur les clubs. Pour développer ce travail de proximité, dans les zones sensibles à la violence ou à l'exclusion, des animateurs issus des quartiers seront mis à leur disposition. Une partie des dix mille personnes en contrat emploi solidarité (CES) et cinq cents appelés du contingent pourraient également être mobilisés. *« Au-delà, nous sommes en train de négocier une expérience tout à fait inédite destinée à favoriser une double insertion avec des bénéficiaires du RMI,* a annoncé le ministre. *Certains pourront, après formation, encadrer et aider les bénévoles dans les multiples tâches qu'un club à petits moyens doit assumer : accueil des jeunes, des familles, gestion administrative, accompagnements lors des déplacements. »*

Dans le but d'assurer la sécurité dans et autour des stades, les calendriers des matches seront communiqués à l'avance aux forces de police par les fédérations et les clubs en identifiant les rencontres à risques et les fauteurs de trouble potentiels. Un observatoire de la violence sera mis en place et tous les incidents majeurs répertoriés par la direction des sports. Chaque fois qu'il y aura violence manifeste, le ministre de la justice sera saisi.

Par ailleurs, les problèmes de sécurité dans les stades étaient aussi à l'ordre du jour du conseil d'administration de la Ligue nationale de football, vendredi 17 février.

■ **EURO 96 : le président de l'UEFA**, Lennart Johansson, s'est déclaré *« déçu et irrité »* par les incidents qui ont marqué, mercredi 15 février à Dublin, le match Irlande-Angleterre de football (*Le Monde* du 17 février), mais pense que les Anglais seront en mesure d'accueillir comme prévu le championnat d'Europe des nations (Euro 96) : *« J'espère que les organisateurs peuvent garantir la sécurité de tous »*, a-t-il déclaré, jeudi 16 février à Stockholm. Malgré *« le revers majeur »* que constituent les incidents de Dublin, les dirigeants de la Fédération anglaise (FA) ont confirmé qu'ils étaient *« bien préparés à l'Euro 96 »*. Dénonçant le comportement *« inexcusable »* de *« voyous »*, John Major, le premier ministre britannique, a lui aussi souhaité que l'Angleterre conserve l'organisation de la compétition. – *(AFP.)*

Corinne Niogret championne du monde des 15 km de biathlon

LA FRANÇAISE Corinne Niogret s'est imposée dans le 15 km féminin des championnats du monde de biathlon devant l'Allemande Ushi Disl et la Bulgare Ekatarina Dafovska, jeudi 16 février à Anterselva (Italie). Son équipière, Anne Briand, première au classement provisoire de la Coupe du monde et favorite de la compétition, n'a pu se classer que sixième.

Agée de vingt-deux ans, Corinne Niogret, originaire de Nantua (Ain), fait figure de petite dernière dans la famille du biathlon français. Jusqu'à ce titre de championne du monde, le premier individuel de sa carrière, elle s'était fait connaître dans un rôle d'équipière modèle qui lui avait valu une médaille d'or aux Jeux d'Albertville, en 1992, et une de bronze aux Jeux de Lillehammer, dans le relais quatre fois 7,5 km. A Anterselva, elle avait à nouveau pris, mardi, la troisième place par équipes. *Dans le 20 km masculin, Patrice Bailly-Salins, vainqueur de* la Coupe du monde la saison dernière, a déçu en se classant septième.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : le CSP Limoges s'est assuré d'une place en quart de finale du championnat d'Europe des clubs en battant les** Espagnols de la Joventut Badalone (76-67), jeudi 16 février. Les Limougeauds sont d'ores et déjà certains de finir dans les deux premiers de leur poule.

■ **VOILE : les régates des éliminatoires de la Coupe de l'America** *ont été annulées jeudi 16 février à San Diego. Le vent,* qui a faibli peu après le départ, n'a pas permis aux voiliers de doubler la troisième bouée (mi-parcours) dans les deux heures imparties par le règlement.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS
Poules huitièmes de finale
POULE A
6e tour retour

P. Athènes (Grè.) - O. Ljubljana (Slo.)	79-66
CSKA Moscou (Rus.) - M. Tel Aviv (Isr.)	87-78
Real Madrid (Esp.) - PAOK Salonique (Grè.)	69-52
B. Lisbonne (Por.) - Pesaro (Ita.)	69-88

Classement : 1. P. Athènes, Real Madrid et Pesaro, 22 ; 4. CSKA Moscou, 21 ; 5. M. Tel Aviv, 20 ; 6. PAOK Salonique, 18 ; 7. O. Ljubljana, 16 ; 8. B. Lisbonne, 15.

POULE B

Limoges (Fra.) - J. Badalone (Esp.)	76-67
Leverkusen (All.) - Cibona Zagreb (Cro.)	74-90
EP Istanbul (Tur.) - FC Barcelone (Esp.)	81-76
O. Le Pirée (Grè.) - Bologne (Ita.)	89-64

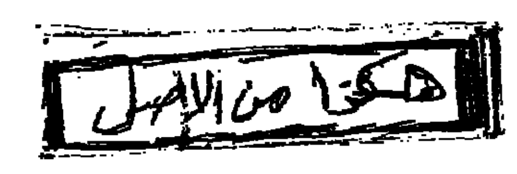
Classement : 1. O. Le Pirée et Limoges, 22 ; 3. EP Istanbul, 21 ; 4. Bologne, FC Barcelone et Cibona Zagreb, 20 ; 7. Leverkusen, 17 ; 8. J. Badalone, 14

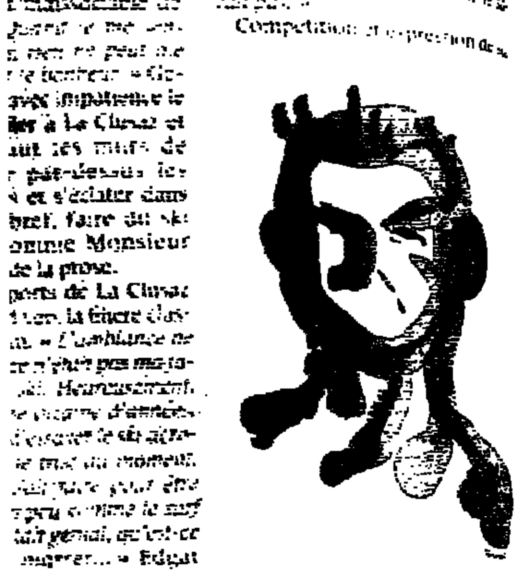
BIATHLON

CHAMPIONNATS DU MONDE
15 km dames
1. C. Niogret (Fra.) ; 2. U. Disl (All.) ; 3. E. Dafovska (Bul.) ; 4. S. Paramygina (Blr.) ; 5. V. Tserbe (Ukr.) ; 6. A. Briand (Fra.).
20 km messieurs
1. T. Sykora (Pol.) ; 2. J. A. Tyldum (Nor.) ; 3. O. Rychenkov (Blr.) ; 4. R. Zvonkov (Ukr.) ; 5. V. Draichev (Rus.)... 7. P. Bailly-Salins (Fra.).

TENNIS

OPEN GAZ DE FRANCE
Simple dames
Huitièmes de finale
S. Appelmans (Bel., nº 8) b. N. Tauziat (Fra.) 6-2, 6-2 ; K. Habsudova (Svq., nº 7) b. P. Langrova (Tch.) 6-3, 6-2 ; J. Wiesner (Aut., nº 6) b. M. Oremans (P-B) 6-4, 7-5 ; J. Novotna (Tch., nº 3) b. A. Dechaume (Fra.) 7-5, 6-3.
Quarts de finale
S. Graf (All., nº 1) b. M. Hingis (Sui.) 6-2, 6-3.





L'élaboration de la parole varie selon le sexe

Le traitement du langage par le cerveau requerrait une participation plus importante de l'hémisphère droit chez la femme que chez l'homme

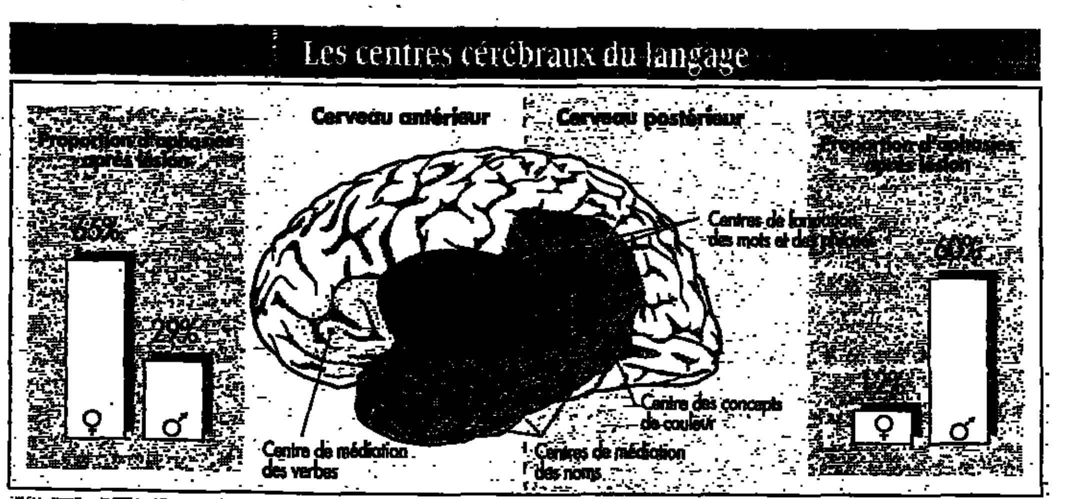
Pour la première fois, une équipe américaine de l'université Yale (New Haven, Connecticut) vient de mettre en évidence, dans une région du cerveau spécifiquement impliquée dans le langage, une divergence d'organisation fonctionnelle entre les sexes. Obtenus grâce à une technique récente et très performante d'exploration cérébrale, l'imagerie par résonance magnétique (IRM), qui permet d'observer quasiment en direct le fonctionnement du cerveau en action grâce à la mesure d'infimes variations du flux sanguin, ces résultats relancent une question controversée. Si l'on sait, en effet, que le langage dépend pour l'essentiel de régions corticales situées dans l'hémisphère gauche, on connaît mal encore les subtiles différences d'organisation, anatomique ou fonctionnelle, qui peuvent exister entre le cerveau des deux sexes. Le traitement des tâches linguistiques est-il plus latéralisé dans le cortex de l'homme que dans celui de la femme ? Les auteurs de l'étude, prudents, se gardent de conclure.

LE CERVEAU humain a-t-il un sexe ? L'activité des hémisphères cérébraux diffère-t-elle, pour une même tâche, entre les hommes et les femmes ? L'idée n'est pas neuve, mais reste controversée. Elle vient en tout cas d'être sérieusement étayée par une équipe américaine de l'Ecole de médecine de l'université Yale (New Haven, Connecticut), qui, pour la première fois, met en lumière de manière quasiment indiscutable l'existence d'une différence sexuelle dans l'organisation fonctionnelle de notre cerveau.

Parus dans le dernier numéro de la revue *Nature*, datée du 16 février, ces travaux concernent l'une des productions les plus complexes de l'esprit humain : le langage. De cette aptitude, hautement spécifique de notre espèce, l'étude n'a véritablement pris son essor qu'au milieu du XIXe siècle. On sait aujourd'hui qu'elle dépend de régions spécifiques du cortex, situées pour l'essentiel, chez la plupart d'entre nous (99 % des droitiers, 66 % des gauchers), dans l'hémisphère gauche. Une latéralisation probablement inscrite dans le cerveau dès la naissance. Dès les premiers jours de la vie, le nouveau-né présente en effet une asymétrie marquée dans sa perception du langage, et réagit davantage à un changement de syllabes perçu par l'oreille droite (commandée par l'hémisphère gauche) que par l'oreille gauche.

Si l'on connaît dans leurs grandes lignes les aires corticales – car elles sont plusieurs – impliquées dans le langage, on sait peu de chose, en revanche, sur la manière dont ces différentes régions coopèrent entre elles. Et moins encore sur les différences sexuelles que reflète peut-être l'organisation « inter-hémisphérique » du cerveau – autrement dit, l'implication de chacun des deux hémisphères dans telle ou telle activité.

Les centres cérébraux du langage



Vue latérale de l'hémisphère gauche. Les troubles du langage (aphasies) surviennent chez les femmes (♀) en majorité lorsqu'une partie antérieure du cerveau est lésée, et chez les hommes (♂) lorsque la lésion est localisée dans le cerveau postérieur.

L'hypothèse selon laquelle la latéralisation des fonctions cérébrales serait différente chez l'homme et la femme n'est pas neuve. S'appuyant à la fois sur des tests d'aptitude et sur l'étude des troubles consécutifs à des lésions cérébrales, elle suggère, pour résumer, que le cerveau masculin est plus latéralisé que le cerveau féminin. Ce dernier se caractériserait notamment par une plus grande bilatéralité du langage, qui requerrait une participation plus importante de l'hémisphère droit chez la femme que chez l'homme.

LÉSIONS CÉRÉBRALES

De multiples observations ont montré, en effet, que les hommes dont l'hémisphère gauche était lésé présentaient davantage de troubles du langage (aphasies) que les femmes. Une information à prendre toutefois avec la plus extrême prudence, tant nos connaissances, dans ce domaine, restent partielles. Il y quelques années, des chercheurs de l'université Western Ontario (Londres) affirmaient ainsi, chiffres à l'appui, que les femmes étaient, au contraire, les premières concernées par les aphasies lorsque la lésion était située dans la partie antérieure, et non postérieure, de l'hémisphère gauche. L'inégalité des deux sexes face aux troubles du langage pourrait donc trouver une autre explication qu'une différence de latéralisation, les lésions cérébrales atteignant plus souvent, chez l'homme comme chez la femme, la région postérieure que la région antérieure du cerveau.

Dans ce contexte, l'étude que publie aujourd'hui l'équipe de John Gore représente une avancée notable, tant par la précision de la méthode employée que par la rigueur de son protocole expérimental. Elle s'appuie sur l'une des techniques les plus sophistiquées de l'exploration cérébrale, l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Fondée sur la résonance du proton, celle-ci offre des images anatomiques du cerveau d'une précision inférieure au millimètre. Grâce aux travaux récemment effectués par des chercheurs des laboratoires Bell d'AT&T et de l'université du Minnesota, elle permet également, en détectant des variations infimes du flux sanguin cérébral (plus élevé dans une aire au travail que dans une aire au repos), d'observer en direct le fonctionnement du cerveau en action (*Le Monde* du 15 juillet 1992).

DROITE ET GAUCHE

Appliqué à 19 hommes et 19 femmes, tous droitiers et d'âge moyen respectif de 28 et 24 ans, le protocole mis au point par les chercheurs de New Haven ne laisse, lui non plus, rien au hasard. A ces volontaires fût demandé d'effectuer quatre tests, le premier purement visuel (les flèches présentées sont-elles orientées vers la droite ou vers la gauche ?), les trois suivants mettant en œuvre une tâche linguistique. Confronté à une liste de mots, chacun dut ainsi réaliser successivement une tâche orthographique (parmi les mots présentés, quels sont ceux qui commencent par une majuscule ?), un test phonologique (quels sont ceux qui riment entre eux ?) et un test sémantique (quels sont ceux qui, associés, produisent un sens, comme par exemple « voiture » et « conducteur » ?).

Pour chacun de ces tests, les zones du cortex activées furent repérées par résonance magnétique. L'une d'entre elles, située dans le lobe frontal, retint particulièrement l'attention des chercheurs. Localisée dans la région du gyrus inférieur, elle semble en effet spécifiquement requise lors des tâches phonologiques. De plus, et contrairement aux régions impliquées dans les autres opérations linguistiques, elle témoigne d'une différence notable entre les deux sexes : alors que le gyrus inférieur du lobe frontal des hommes n'est activé que dans l'hémisphère gauche, on observe chez les femmes, pour cette même région, une répartition d'activité presque équitable entre les deux hémisphères. Des conclusions ? Elles seraient prématurées. *« Au plan scientifique, ces travaux semblent tout à fait convaincants, mais il faut se garder de les commenter trop hâtivement »*, estime Jacques Mehler, directeur du laboratoire des sciences cognitives et psycholinguistiques du CNRS (Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris).

Conscients des dérives interprétatives qui menacent ce type de recherches, les auteurs restent eux-mêmes on ne peut plus prudents. *« Notre étude ne fournit pas d'informations sur toutes les régions cérébrales, et l'on ne peut exclure l'existence d'autres sites impliqués dans la reconnaissance phonologique, sites sur lesquels n'existe peut-être aucune différence entre les sexes »*, précisent-ils.

Il n'empêche. *Politically correct* ou non, les techniques modernes d'exploration cérébrale ont permis pour la première fois de mettre en évidence, dans une région corticale précise, une divergence d'organisation fonctionnelle entre les sexes. Une petite différence de plus...

Catherine Vincent

Question d'hormones

Supposons donc que le cerveau ait un sexe. Anatomie, hormones, hérédité ou environnement, à quoi le doit-il ? Des multiples pistes de recherche ouvertes dans ce domaine, la mieux défrichée est actuellement celle des facteurs hormonaux. Plusieurs études menées sur l'animal semblent démontrer un effet des hormones sexuelles sur le degré d'asymétrie de certaines structures cérébrales, tant sur le plan anatomique que sur le plan fonctionnel. Exemple : chez le rat mâle, le cortex de la région postérieure est plus épais dans l'hémisphère droit que dans le gauche, alors que cette asymétrie est inversée ou inexistante chez la femelle. Que le mâle ou la femelle subissent à la naissance une ablation des organes sexuels (producteurs des hormones du même nom), et l'on observe l'évolution contraire. Cet effet des hormones sur l'asymétrie cérébrale semble également avoir des conséquences fonctionnelles. Par exemple sur le sens du comportement giratoire du rat adulte... ou la position de sa queue à la naissance.

■ **PALÉONTOLOGIE : les premières migrations** hors du berceau est-africain de l'humanité avaient déjà commencé il y a près de deux millions d'années. Deux paléontologues géorgiens viennent d'en apporter une nouvelle preuve. MM. Gabunia et Vekua, de l'Académie des sciences de Tbilissi, ont démontré qu'une mâchoire découverte en 1991 à Dmanisi (Géorgie) était vieille d'environ 1,8 million d'années et pouvait être attribuée à un *Homo Erectus* (*Nature* du 9 février). En 1994 déjà, les Américains Curtiss et Swisher avaient prouvé que certains fossiles d'*Erectus* de Java datent de 1,8 million d'années. En Europe de l'Ouest, les ossements les plus anciens sont datés, pour l'instant, de moins de 500 000 ans.

■ **ENVIRONNEMENT : l'Organisation météorologique mondiale** (OMM) observe depuis la mi-janvier un déficit particulièrement marqué d'ozone stratosphérique, le bouclier gazeux qui filtre le rayonnement ultraviolet du soleil. Selon un communiqué de cette agence, la concentration d'ozone a été, plusieurs jours durant, inférieure à la normale de 20 % au-dessus de l'Europe, et de 35 % au-dessus de la Sibérie. L'ozone pourrait être détruit par une réaction chimique avec le monoxyde de chlore, produit dérivé des chlorofluorocarbures (CFC). Les experts de l'OMM précisent qu'il n'est toutefois pas nécessaire, en cette période de l'année, de prendre des mesures de protection contre les rayonnements ultraviolets B.

■ **GÉOLOGIE : un impact de météorite** est à l'origine du verre du désert de Lybie, ont démontré des chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique et du CNRS (Centre des faibles radioactivités). L'analyse de ces blocs, dispersés sur près de 10 000 kilomètres carrés dans la partie ouest de l'Egypte, a révélé qu'ils étaient faits à 98 % de silice. Mais elle a également montré que des éléments comme le fer, le cobalt, le nickel, le chrome et l'iridium y étaient présents dans des proportions proches de celles observées dans les météorites chondritiques.

Le téléphone menace d'engorgement le réseau Internet

Parler presque gratuitement avec un interlocuteur lointain : un rêve réalisable, pour combien de temps encore ?

TÉLÉPHONER sur Internet... D'abord, l'idée intrigue. Pourquoi utiliser un réseau informatique pour transporter de la voix ? Parce que la communication avec l'autre bout du monde ne coûte alors guère plus cher qu'un coup de fil local, répondent les « inventeurs » de ce service. Soit des économies astronomiques pour ceux qui conversent régulièrement avec Tokyo, Hongkong ou Sydney. Seule contrainte, les deux interlocuteurs doivent être « branchés » sur Internet, le réseau mondial qui rassemble environ 25 millions d'abonnés dans le monde.

En France, le nombre d'entreprises et autres associations offrant une connexion à Internet a « explosé » en 1994. Pour le reste, il suffit de posséder un ordinateur doté d'un modem et d'une « carte son ». De tels appareils coûtent environ 10 000 francs. Mais, jusqu'à présent, ils ne remplaçaient pas le téléphone... *« Les réseaux comme Internet ne sont pas adaptés au transport de la voix ou des images animées »*, estime Yves Parfait, responsable des Services informations avancées chez France Télécom. *« La transmission en temps réel*, dit-il, *pose des problèmes techniques aux réseaux qui traitent l'information sous forme de « petits paquets » indépendants. »*

Pourtant, cette semaine, deux annonces prétendent transformer les froides messageries électroniques en chaleureux dialogue vocal. Le 10 février, Electric Magic Company, une entreprise de San Francisco, a fait la « une » du quotidien britannique *The Guardian* avec l'annonce du lancement de NetPhone proposé pour 40 livres sterling, soit 330 francs. Inventé par Andrew Green, informaticien anglais de vingt-huit ans, fondateur d'Electric Magic, ce logiciel ne fonctionne que sur les ordinateurs Macintosh d'Apple.

Trois jours plus tard, le *Wall Street Journal* dévoilait Internet Phone, un autre logiciel de communication téléphonique sur réseau informatique. Réalisé par VocalTech, une petite entreprise israélienne sise à Tel Aviv, ce logiciel est vendu sur Internet pour environ 260 francs jusqu'à fin mars. Son prix doublera ensuite. Pour fonctionner, il requiert un ordinateur compatible IBM équipé d'un processeur 486 avec système d'exploitation Windows, modem rapide (14 400 bits par seconde); carte son, microphone et haut-parleur.

N'importe quel point du globe atteint pour moins de 10 francs de l'heure

Aux Etats-Unis, Internet Phone permettrait de converser avec quelqu'un situé sur n'importe quel point du globe pour 2 dollars de l'heure, soit à peine plus de 10 francs. Certains abonnements donnent même un accès illimité à Internet pour 25 dollars, soit environ 130 francs, par mois. Lorsque l'on sait que certains appels internationaux coûtent environ 10 francs la minute, l'amortissement du logiciel est quasiment immédiat, d'autant que, selon le *Wall Street Journal*, les utilisateurs d'Internet Phone estimeraient que le système fonctionne *« raisonnablement bien »*.

Le système de VocalTech utilise le son de la voix numérisée par la carte son de l'ordinateur. Il compresse ces données informatiques et les envoie sur la ligne téléphonique *via* le modem. A l'autre bout du fil, le processus inverse reconstitue la voix et la diffuse par un haut-parleur. Ces traitements dégradent la qualité sonore, mais VocalTech estime que la voix reste compréhensible tant que 80 % des informations sont correctement transmises. Une bonne part de son savoir-faire tient dans la correction d'erreurs effectuée par le logiciel, qui « devine » les sons manquants.

Outre sa qualité sonore médiocre, l'Internet Phone impose une communication du type téléphone main libre. En effet, la liaison dans les deux sens n'a pas lieu simultannément mais successivement. Selon le *Wall Street Journal*, le délai moyen de transmission atteint 1 seconde. Ces quelques handicaps semblent acceptables si l'économie est substantielle.

« Si un grand nombre d'utilisateurs d'Internet utilisent le réseau pour téléphoner, il apparaîtra un problème de capacité », affirme Yves Devillers, l'un des fondateurs d'Eunet France, le plus important réseau français relié à Internet (*Le Monde* du 19 janvier). En effet, les opérateurs de réseaux informatiques pratiquent la sur-location (*overbooking*) de leurs lignes auprès de leurs abonnés. C'est ainsi qu'ils rentabilisent leurs investissements en location de lignes à haut débit auprès des compagnies comme France Télécom. Mais, si tous les abonnés utilisaient en même temps la puissance maximale de leurs modems, ils satureraient immédiatement l'installation. Yves Devillers estime, en effet, que le facteur de sur-location du débit est compris entre 50 et 100...

« En utilisation classique, cela ne pose pas de problème car chaque abonné n'utilise son débit maximal que pendant des temps très courts », explique-t-il. Ces pics correspondent, par exemple, au chargement à distance d'une image. Avec le téléphone, le mode d'utilisation change. *« Au lieu d'une utilisation impulsive, la voix induit une exploitation permanente de la puissance de transmission maximale »*, indique Yves Devillers. D'où une saturation inéluctable dès que le nombre d'utilisateurs *« néfastes »* augmente. La réaction des opérateurs ne se fera pas attendre. Pour protéger leur réseau, ils modifieront les règles du jeu, c'est-à-dire les conditions d'abonnement. *« Les clients qui payent aujourd'hui un forfait mensuel se sentiront trompés sur la marchandise »*, estime Yves Devillers.

Aussi Eunet plaide-t-il pour une *« tarification en fonction de l'usage »*. L'intérêt économique du téléphone sur Internet serait alors sérieusement amputé. Les logiciels NetPhone et Internet Phone n'apparaîtraient plus que comme d'astucieux gadgets ayant permis à leur premiers utilisateurs d'*« exploiter la faiblesse du système »*. Une attitude qu'Yves Devillers, ancien chercheur en informatique, condamne : *« Techniquement, le téléphone sur Internet est possible, mais ceux qui le pratiqueront seront des goujats et je doute que cela dure longtemps. »*

Michel Alberganti

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème n° 852

HORIZONTALEMENT

I. Ils brûlent ce que vous adorez. – II. Importants. Cardinaux. – III. Ceux du dessus en représentent une. Il a du ventre. – IV. Non-dite. Mettait bas. – V. Insiste sur le caprice. Intègre. – VI. On lui attribue un jour de l'année. Pronom. Un lien embrouillé. – VII. Payait l'impôt. – VIII. Supprimée. Pronom. Presque tous sont dans sa bande. – IX. Kiosque. Mena à la terre promise. – X. Promettent des orages. Oiseau de mer. – XI. Brûlèrent pour l'arôme.

VERTICALEMENT

1. Méprise à tort le danger. – 2. Bouche. Il peut, hélas, tourner parfois à la dissonance. – 3. Enlevai. Ne se fractionne pas. – 4. Piège flottant. Faire un premier repas. – 5. Bien trop polie. – 6. Permet la lecture ou la modifie. Anonyme. – 7. Article. Pour entrer ou sortir. Sur le champ. – 8. Voisin de la Garonne. Pour entrer ou sortir. – 9. En surface double pour l'avion. Métal. – 10. Peut se supporter. Bateau ivre. – 11. Mis en réserve. Scandale. – 12. Permet de résister aux pressions.

SOLUTION DU N° 851

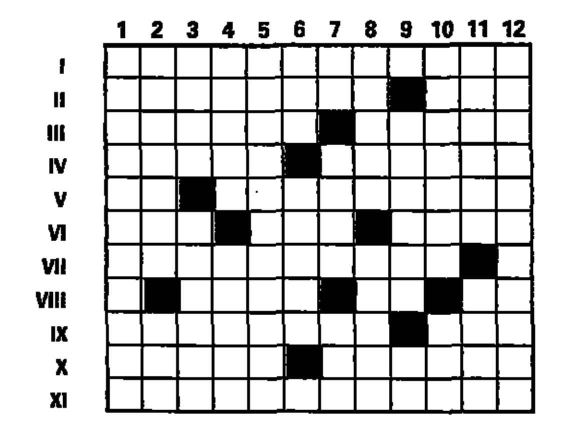
Horizontalement

I. Lucrèce Borgia – II. Atres. Radians. – III. Bien. Fugitifs. – IV. Ylang. Dan. Nia. – V. Retentit. Bans. – VI. Isoètes. Gis. – VII. Nef. SR. Lape. – VIII. Tl. Résolue. FN. – IX. Hâte. Aménagée. – X. Envahissantes.

Verticalement

1. Labyrinthe. – 2. Utile. Elan. – 3. Créatif. TV. – 4. Rennes. Réa. – 5. Es. Gnose. – 6. Tersai. – 7. Erudit. OMS. – 8. Bagatelles. – 9. Odin. Sauna. – 10. Rit. Péan. – 11. Gainage. Gt. – 12. Infini. Fée. – 13. Assassinés.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Problème n° 853

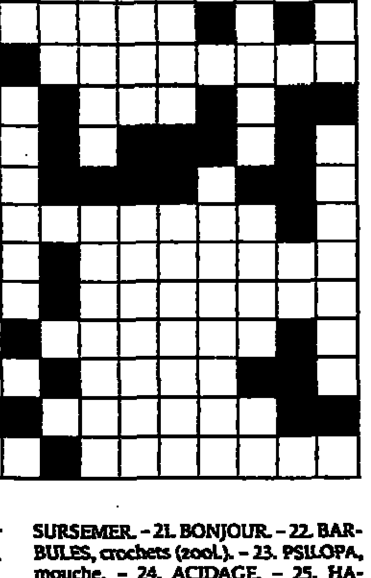
Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans l'*Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AAEIPRU. – 2. AEEGPSTY. – 3. ANPTTTU. – 4. AILLTU. – 5. ABCELORU (+ 1). – 6. AIILRTV (+ 3). – 7. ACEEIRTU. – 8. ACEIIRRS (+ 4). – 9. AEILMOR (+ 2). – 10. EEINORTZ (+ 2). – 11. AELNOPSU. – 12. AEEGILRT (+ 2). – 13. EINOORST (+ 3). – 14. AEELNTV (+ 2). – 15. AEEGNRST (+ 6). – 16. AEGITUZ. – 17. EGILLU. – 18. EIIINTZ. – 19. EEMORS. – 20. EEENNRVY. – 21. AEGILNS (+ 5).

VERTICALEMENT

22. AAEELPT (+ 1). – 23. BEEIORTX. – 24. AAEIPTT (+ 1). – 25. AAEEIRT. – 26. EEILNR (+ 1). – 27. AELMRTU (+ 2). – 28. ACEILOPR (+ 2). – 29. AEGIISU. – 30. AIOORS. – 31. AEINOS. – 32. AEIILNT (+ 3). – 33. AEEHNT (+ 1). – 34. EIPSSS (+ 1). – 35. EEGNOR (+ 2). – 36. CNOORS (+ 1). – 37. EILNORT (+ 3). – 38. ACEIPRT (+ 4). – 39. AEEEGLU. – 40. AEIILLZ (+ 1). – 41. AEEGLRU (+ 3). – 42. EELRSSUV. – 43. BEEIRTUZ (+ 4). – 44. AELSUZ (+ 1). – 45. BEELRTZ.



SOLUTION DU N° 852

1. BONHEUR. – 2. EFFROIS. – 3. OPEABLES. – 4. AIEULES. – 5. CRUMENT. – 6. AUTOMATE. – 7. OPPOSANT (PAPOTONS). – 8. USINENT (NUISENT SINUENT SUNNITE). – 9. TRIREME (MERITER TRIMERE). – 10. SETACEE. – 11. BOCAGE. – 12. VIPERINE. – 13. APICAUX, qui concernent le sommet. – 14. FUGITIVE. – 15. AMITOSE (ATOMISE MAOISTE MATOISE TAOISME). – 16. ATTENUAL. – 17. URGEANT (ARGUENT RAGUENT TANGUER). – 18. TRAITEUR. – 19. SCOURED (CODEURS COUDRES DECOURS RECOUDS). – 20. SURSEMER. – 21. BONJOUR. – 22. BARBULES, crochets (zool.). – 23. PSILOPA, mouche. – 24. ACIDAGE. – 25. HACHONS. – 26. ACATENES, (transmissions) sans chaînes. – 27. EBRASEE. – 28. GATTASSE, manquasse l'école. – 29. ULULANT. – 30. REMONTAT (MATERONT). – 31. XANTHIE, papillon de nuit. – 32. EDIFIANT (DEIFIANT). – 33. FATUITE. – 34. PUTIERS (PERTUIS PISTEUR PURISTE). – 35. IBERIS. – 36. MOROSITE (MOTORISE). – 37. ILEALES (AILLEES ALLIEES). – 38. SEPTIMO (IMPOSTE). – 39. EVERTUE (REVETUE). – 40. SIEMENS (ENSIMES MESSINE). – 41. ETOURDI.

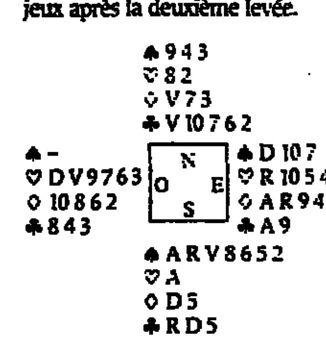
Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Problème n° 1621

UN MORT SANS REPRISE

Quand on ne peut pas (par ses propres moyens) atteindre le mort, il faut espérer que l'adversaire vous rendra ce service. La donne suivante de Hugh Kesley (le plus prolifique des auteurs anglais) est un exemple typique.

Grâce aux annonces et à l'entame, le déclarant connaissait les jeux après la deuxième levée.



Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	passe	1 SA	contre
3 ♡	passe	4 ♡	4 ♠...

Ouest entame la Dame de Coeur. Sud prend avec l'As sec et tire l'As de Pique, mais Ouest défausse un Coeur. *Comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Le problème est de *monter au mort* pour faire l'impasse à Pique, car Est laissera passer si Sud joue le Roi et la Dame de Trèfle. Si l'As de Trèfle est second, Est devra prendre au deuxième tour, mais sa coupe à Trèfle au troisième empêchera la rentrée du Valet de Trèfle. N'y a-t-il rien à faire ? Il reste une possibilité car :

1° Est ne peut jouer Trèfle lui-même sans permettre au mort de prendre le Valet de Trèfle puisque, si Est joue l'As de Trèfle, Sud débloquera...

2° Est peut sortir de sa main une fois en jouant Coeur, mais à Carreau ce ne sera plus possible sans donner au mort le Valet de Carreau.

Conclusion : le déclarant ne doit pas toucher aux Trèfles, mais *commencer par jouer la Dame de Carreau !* Est prendra avec le Roi de Carreau et jouera Coeur coupé.

Alors, *maintenant*, Sud peut jouer la Dame de Trèfle qu'Est doit laisser passer pour que le Valet de Trèfle ne soit pas une rentrée. Ensuite, *Sud continue Trèfle* pour donner la main à Est qui prend, mais il n'a plus de carte de sortie à Coeur (car le mort couperait). Il ne lui reste donc qu'à tirer l'As de Carreau et à continuer Carreau pour *le Valet*, la reprise inespérée qui permet de faire l'impasse à Pique...

DÉFENSE D'OUTRE-TOMBE

Une bonne défense ne consiste pas seulement à faire une bonne entame, mais ensuite à trouver la contre-attaque mortelle, comme celle de Lazard dans la finale de la Coupe Vanderbilt en 1994.

Pour commencer, *qu'auriez-vous attaqué* avec :

♠ A 8 4 ♡ V 10 9 7 2 ♢ 9 6 ♣ 8 7 6

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest Lazard	Nord Zia	Est Kaplan	Sud Rosenb.
–	–	passe	1 ♢
passe	4 SA	passe	5 ♢
passe	6 ♢	passe	passe...

(Système : ouverture en meilleure mineure s'il n'y a pas de majeure par cinq.)

Avant d'entamer comme un automate le Valet de Coeur, essayez d'imaginer avec quelle main Nord, le fameux Pakistanais Mahmoud Zia, a pu faire directement un Blackwood. Il détient sûrement les contrôles de toutes les couleurs avec, par conséquent, *un seul Pique*. Il faut donc entamer l'As de Pique, avant que ce singleton ne puisse être défaussé.

Après avoir tiré l'As de Pique le mort (en Nord) est à peu près celui que vous avez prévu.

♠ 10
♡ A
♢ A R D 8 5 3
♣ D 10 5 4 2

♠ A 8 4
♡ V 10 9 7 2
♢ 9 6
♣ 8 7 6

N / O E / S

♠ D V 5 3 2
♡ 8 6 3
♢ 10 4
♣ R V 9

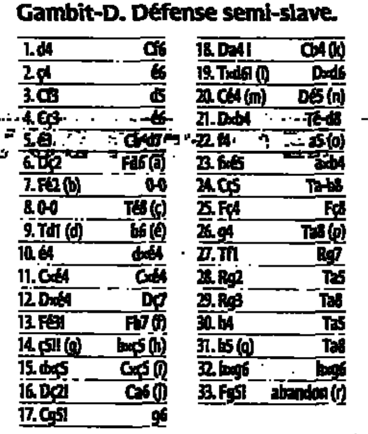
♠ R 9 7 6
♡ R D 5 4
♢ V 7 2
♣ A 3

Après l'As de Pique sur lequel Est a défaussé le 2 de Pique (qui montrait cinq cartes), *comment Lazard a-t-il fait chuter* ce PETIT CHELEM À CARREAU ?

Philippe Brugnon

ÉCHECS
Problème n° 1625

TOURNOI OPEN DES HAUTS-FOURNEAUX
Wijk-aan-Zee, 1995
Blancs : Dreiev.
Noirs : Cifuentes.
Gambit-D. Défense semi-slave.



1. d4	Cf6	18. Da4!	Cb4 (k)
2. ç4	é6	19. Txd6! (l)	Dxd6
3. Cf3	d5	20. Cé4 (m)	Dé5 (n)
4. Cç3	ç6	21. Dxb4	Té-d8
5. é3	Cb-d7	22. f4	a5 (o)
6. Dç2	Fd6 (a)	23. fxé5	axb4
7. Fé2 (b)	0-0	24. Cç5	Ta-b8
8. 0-0	Té8 (ç)	25. Fç4	Fç8
9. Td1 (d)	b6 (é)	26. g4	Ta8 (p)
10. é4	dxé4	27. Tf1	Rg7
11. Cxé4	Cxé4	28. Rg2	Ta5
12. Dxé4	Dç7	29. Rg3	Ta8
13. Fé3!	Fb7 (f)	30. h4	Ta5
14. ç5!! (g)	bxç5 (h)	31. h5 (q)	Ta8
15. dxç5	Cxç5 (i)	32. hxg6	hxg6
16. Dç2!	Ca6 (j)	33. Fg5!	abandon (r)
17. Cg5!	g6		

NOTES

a) Dans la partie Cifuentes-Svijaginsev du même tournoi, (*cf.* notre chronique n° 1624), les Noirs répondirent de manière inhabituelle 6..., b6.

b) La réponse simple des joueurs positionnels de l'école Karpov. Outre les suites 7. Fd2, 7. b3 et 7. h3, on voit assez souvent aujourd'hui l'idée agressive de Shabalov, 7. g4, qui donne lieu à de grandes complications ; par exemple, 7..., Cxg4 ; 8. Tg1, Ch6 (ou 8..., Cxh2 ; 9. Cxh2, Fxh2 ; 10. Txg7, Cf8! ; 11. Tg2, Fd6) ; 9. é4 (et non 9. Txg7 ?, Df6 ; 10. Txh7, Txh7 ; 11. Dxh7, Cf8), dxé4 ; 10. Cxé4, Fb4+ ; 11. Fd2, Fxd2+ ; 12. Dxd2, Cf5 ; 13. 0-0-0, Cf6 ; 14. Fd3, 0-0 ; 15. Tg2 avec de meilleures chances pour les Blancs (Krasenkov - Sveshnikov, Moscou, 1992). Après 7. é4, dxé4 ; 8. Cxé4, Cxé4 ; 9. Dxé4, ç5, les Noirs ont peu de problèmes : si 10. Fg5, Fé7 ; 11. Fxé7, Da5+! ; 12. Cd2, Rxé7 comme dans la partie Gorelov - Kishnev de 1984.

ç) 8..., é5 et 8..., dxç4 sont deux autres grandes lignes de jeu. Le coup du texte permet aux Noirs de maintenir la tension au centre sans dévoiler leurs intentions.

d) 9. b3 a aussi ses partisans.

é) 9..., Dé7 semble simple : 10. é4, dxé4 ; 11. Cxé4, Cxé4 ; 12. Dxé4, é5 ; 13. Fg5, Df8! ; 14. Fd3?, f5! ; 15. Dxf5?, Cf6 ; 16. abandon (Hübner - Kasparov, Cologne, 1992).

f) Menaçant de se libérer complètement par 14..., ç5. Sur 13..., Cf6 les Blancs obtiennent une position d'attaque dangereuse sur l'aile - R par 14. Db4 et 15. Fd3.

g) L'idée cachée du coup précédent.

h) L'acceptation du sacrifice de pion est forcée ; après le recul du Fd6 en é7 ou f8, le Fb7 sera étouffé derrière le pion ç6 alors que les Blancs s'empareront de la diagonale h2-b8.

i) Et non 15..., Fxç5? ; 16. Txd7 suivi de 17. Fxç5.

j) Encore forcé. Si 16..., Cd7? ; ; 17. Dd2!

k) Encore forcé. Si 18..., Cç5 ; 19. Dh4!, h5 ; 20. Fxh5!

l) Un tir bien réglé.

m) Gagnant le Cb4.

n) Si 20..., Dé7 ; 21. Fç5.

o) Si 22..., Dç7 ; 23. Cf6+, Rg7 ; 24. Fd4, etc.

p) Les Noirs sont presque en zugzwang.

q) Il ne reste aux Blancs qu'à construire tranquillement un réseau de mat.

r) En raison de la menace 34. Ff6+, Rg8 ; 35. Th1 et 36. Th8 mat.

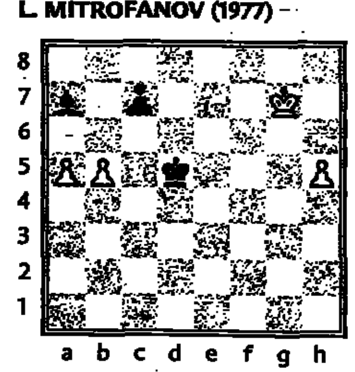
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1624
O. PERVAKOV (1986)

(Blancs : Rç3, Dg8, Fç5. Noirs : Ra1, Dh6, Pa2, é3, é4, f3, h2.)

1. Fd4! une clé simple, Db6! (si 1..., Dd6? ; 2. Dç4!, et si 1..., Dç6+? ; 2. Rb4+!, Rb1 ; 3. Db3+, Rç1 ; 4. Fé3 mat). 2. Fxb6, h1=D ; 3. Fd4, Dd1! une réponse très forte : si 4. Rç4+, Dxd4+!! ; 5. Rxd4, é2 et les Noirs font nulle. 4. Dg1!!, Té2 ; 5. Fh8!!, f2 ; 6. Dg7!, *A)* 6..., Dç1+ ; 7. Rb3+, Rb1 ; 8. Da1 mat. *B)* 6..., Rb1 ; 7. Db7+, Rç1 ; 8. Db2 mat.

Notons que 3..., Dç1 perd simplement après 4. Rb4+!, Db2 ; 5. Fxb2+, Rxb2 ; 6. Db3+, Rç1 ; 7. Dxé3+, Rd1 ; 8. Dd4+, Ré2 ; 9. Db2+, Rf1 ; 10. Rç3!, f2 ; 11. Rd2, Rg2 ; 12. Dg7+, Rf3 ; 13. Df6+.

ÉTUDE N° 1625
L. MITROFANOV (1977)



Blancs (4) : Rg7, Pa5, b5, h5.
Noirs (3) : Rd5, Fa7, Pç7.
Les Blancs jouent et gagnent.

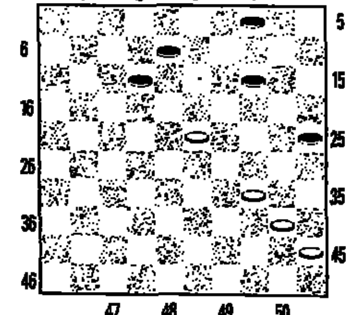
Claude Lemoine

DAMES
Problème n° 500

LE COIN DU DÉBUTANT
Les règles internationales
(suite)

● **Première et deuxième règle** (nouvelles illustrations).

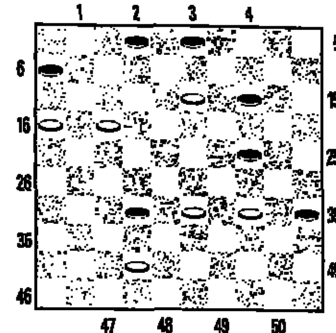
1. Obligation de prendre.



Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 23-19 (14x23) [les Noirs sont tenus de prendre le pion sacrifié] 34-30 (25x34) [l'obligation de prendre] 40x7, +.

2. Prise majoritaire prioritaire (il faut prendre du côté du plus grand nombre).

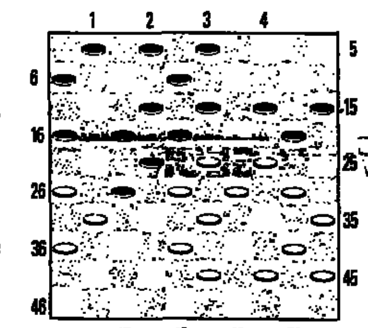


Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 33-29 (24x33) 34-30 (35x24) [l'obligation de prendre s'applique aussi aux prises en arrière] 13-8 (3x21) [et non (2x13), la prise majoritaire étant prioritaire] 16x9 !, passe à dame, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Combinaison aux multiples variantes, exécutée en avril 1963, au Damier parisien, par P. Dionis avec les Noirs.



Les Noirs obtinrent le gain comme suit : (17-21 !!), et si :

1° 26x17 (12x21 !) 28x26 (20-25) 31x22 * (25x34) 23x12 (8x48 ou 8x50 !), N+.

* 23x12 (25x23) 31x22 (8x48) ou 8x50 !), N+.

2° 28x17 (18-22 !) 17x28 (27-32 !), et si :

a) 28x37 (21-27) 31x22 (13-19) 24x13 (8x50 !), N+.

b) 38x27 (21x32) 28x37 (13-19), puis (8x50 !), N+.

c) 26x17 (12x1) prise au choix (13-19), etc., N+.

Splendide enchevêtrement de dédales ! « *Viluppo perfetto !* »

SOLUTION DU PROBLÈME N° 499
J. VIERGEVER, 1961

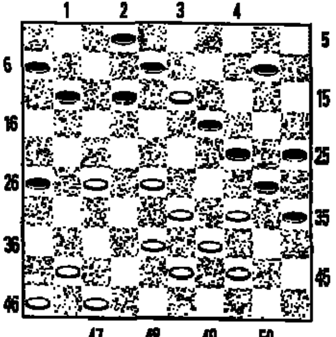
Blancs : pions à 15, 21, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 37, 40, 43.

Noirs : pions à 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 22, 26, 36.

29-23 ! (18x49) 27x16 (36x38) 21x3 (49x35) 37-31 (26x37) 24-19 (14x32) 3x26 (35x19) * 15-10 (19x5) 16-11 (7x17) 26x48 !!

* (35x24) 16-11 (7x17) 26x30 ! (32-37) 30-34 (37-41) 24-19 !, +.

PROBLÈME N° 500
C. ROMON
(Carrières/Seine), 1994



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

L'Américain Gata Kamsky se qualifie pour la finale du championnat du monde de la FIDE

APRÈS Karpov et Kasparov, le règne des « K » sur la planète échiquéenne a toutes les chances de se poursuivre au début du troisième millénaire, grâce aux talents prometteurs du Russe Vladimir Kramnik et de l'Américain d'origine russe Gata Kamsky. A vingt ans, celui-ci s'est qualifié, mercredi 15 février, pour la finale du championnat du monde de la Fédération internationale des échecs (FIDE), en écrasant le Russe Valeri Salov par 5,5 points à 1,5. Pour l'emporter, il n'a fallu à Kamsky que sept parties (quatre victoires et trois nulles) sur les dix prévues. Dans l'autre demi-finale, Karpov, le tenant du titre, mène devant le Biélorusse Boris Guelfand sur le score de 4 points à 3.

En se qualifiant, Kamsky a non seulement réussi l'exploit d'être le seul joueur toujours en course dans les deux championnats du monde, celui de la FIDE et celui de la Professional Chess Association (PCA), mais aussi de battre le record de précocité de Kasparov, qui, en 1984, avait accédé à sa première finale pour le titre mondial à vingt et un ans. En 1985, en venant à bout de Karpov, Kasparov était sacré plus jeune champion du monde de tous les temps...

Selon le grand maître britannique Julian Hodgson, « *Kamsky est aussi fort psychologiquement et nerveusement que Kasparov. C'est le seul joueur de sa génération qui puisse réellement l'inquiéter dans un match.* » Une rencontre entre les deux champions ne manquerait d'ailleurs pas de piquant : Kamsky, qui a demandé l'asile politique aux Etats-Unis en 1989 lors de l'open de New York, avait accusé le numéro un mondial de boycotter sa carrière et de le persécuter dans l'ex-URSS.

D'autre part, la treizième édition du tournoi international de Linares (Espagne) se déroulera du 1er au 17 mars avec Karpov, vainqueur de l'édition 1994, mais sans Kasparov, qui a renoncé à participer à l'épreuve andalouse, officiellement en raison de l'absence de plusieurs autres joueurs comme Kramnik, Anand et Kamsky, ces deux derniers devant disputer au même moment, à Las Palmas (archipel des Canaries), la finale des candidats de la PCA. Ces deux absences ont d'ailleurs failli « tuer » Linares : en décembre 1994, Luis Rentero, l'organisateur de Linares, accusait la PCA de vouloir saboter son épreuve en lui enlevant Anand et Kamsky, et décidait purement et simplement de mettre fin au tournoi... avant de revenir sur sa décision. Entre-temps, Kasparov aurait en fait pris d'autres engagements...

P. B.

BRIDGE
Problème n° 1621

UN MORT SANS REPRISE

DÉFENSE D'OUTRE-TOMBE

Nuages, averses et éclaircies

La dépression située au nord des îles Britanniques et l'anticyclone des Açores engendrent un flux perturbé d'ouest rapide. La précédente perturbation s'est évacuée et le ciel de traîne régnera dans la journée sur le pays. Une nouvelle perturbation touchera le nord-ouest du pays samedi après-midi.

Samedi matin, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, l'Alsace-Lorraine et la Franche-Comté, le Bourbonnais et la Manche, connaîtront une alternance de nuages, d'éclaircies et d'averses, sous forme de neige au-dessus de 600 mètres. Le vent d'ouest sera soutenu. Le relief alpin, la Provence et la Corse connaîtront encore un ciel chargé, avec des pluies faibles sous forme de neige au-dessus de 600 mètres sur les Alpes du Nord, 1 400 mètres sur les Alpes du Sud. Le vent de sud-ouest soufflera atteignant des pointes de 140 km/h près du cap Corse. Le Languedoc-Roussillon jusqu'au Vivarais et au Venaissin resteront favorisé grace à une forte tramontane, jusqu'à 100 km/h en rafales, et le soleil sera généreux. Les Pyrénées resteront accrochées avec quelques averses, sous forme de neige au-dessus de 800 mètres. Sur le reste du pays, c'est-à-dire de la Bretagne au Centre à l'Aquitaine et à l'ouest du Massif Central, les nuages réserveront de belles éclaircies.

L'après-midi, quelques averses arroseront encore l'Alsace-Lorraine et la Franche-Comté entre deux éclaircies. De la région Rhône-Alpes au pourtour méditerranéen, le soleil l'emportera largement. La tramontane et le vent d'ouest sur la Corse se maintiendront. Du nord de la Bretagne aux côtes de la Manche, le ciel se couvrira, et quelques bruines éparses feront leur apparition. Des Pays de la Loire au Centre, à la Somme et à l'Artois, les nuages seront progressivement plus nombreux. Sur les autres régions, ce sera un cocktail de nuages et d'éclaircies.

Côté mercure, les températures minimales seront en baisse, voisines de 3 degrés sur le nord et l'est, et de 6 degrés sur l'ouest et le sud. L'après-midi, les températures resteront légèrement supérieures aux normales saisonnières, et s'étageront de 9 à 15 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

Rafales 140 km/h
Rafales 100 km/h
Source : MÉTÉO FRANCE

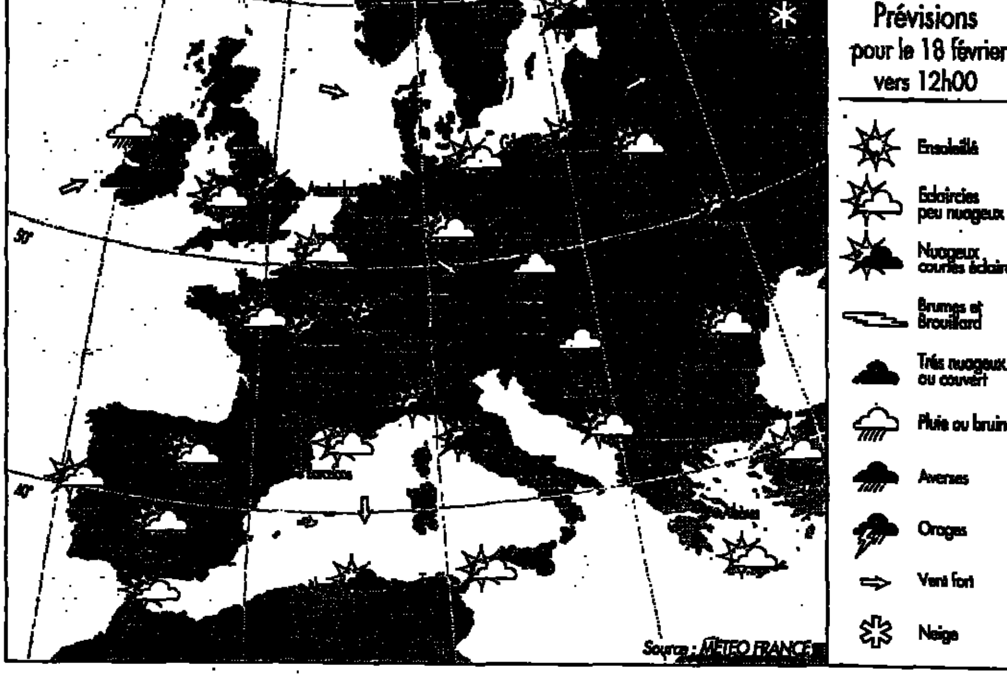
Prévisions pour le 18 février vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution

Assez bon
Bon
Très bon
Excellent
Source : AIRPARIF

Tendance pour le 17 février : Bon





TEMPÉRATURES		GRENOBLE	13/5	TOURS	12/8	CARACAS	30/21	LIMA	29/19	PRAGUE	9/4
du 16 février 1995 maxima/minima		LILLE	10/6			CHICAGO	-1/-9	LISBONNE	18/15	PRETORIA	29/16
FRANCE		LIMOGES	11/7	ÉTRANGER		COPENHAGUE	7/3	LONDRES	11/5	RABAT	19/10
AJACCIO	16/5	LYON, BRON	13/8	ALGER	21/7	DAKAR	25/17	LOS ANGELES	19/10	RIO DE JAN.	27/23
BIARRITZ	17/13	MARSEILLE	16/8	AMSTERDAM	10/7	DJAKARTA	30/23	LUXEMBOURG	8/4	ROME	15/7
BORDEAUX	15/11	NANCY	11/7	ATHÈNES	15/11	DUBAI	28/13	MADRID	16/4	SAN FRANC.	10/4
BOURGES	12/9	NANTES	13/8	BANGKOK	35/25	DUBLIN	7/2	MARRAKECH	27/11	SANTIAGO	26/14
BREST	10/7	NICE	21/9	BARCELONE	17/9	FRANCFORT	10/8	MEXICO	28/11	SÉVILLE	22/10
CAEN	12/7	PARIS	12/7	BELGRADE	13/5	GENÈVE	10/6	MILAN	14/-2	ST-PÉTERSB.	3/4
CHERBOURG	11/7	PAU	16/10	BERLIN	11/4	HANOI	19/17	MONTRÉAL	-1/-9	STOCKHOLM	5/2
CLERMONT-F.	13/9	PERPIGNAN	18/6	BOMBAY	30/19	HELSINKI	3/1	MOSCOU	2/1	SYDNEY	23/20
DIJON	12/6	POINTE-A-PIT.	30/23	BRASILIA	28/19	HONGKONG	17/14	MUNICH	7/1	TENERIFE	21/14
FORT-DE-FR.	29/21	RENNES	12/7	BRUXELLES	10/6	ISTANBUL	8/3	NAIROBI	27/16	TOKYO	11/2
		ST-D.-RÉUNION	30/24	BUCAREST	8/-1	JÉRUSALEM	14/6	NEW DELHI	23/12	TUNIS	21/13
		ST-ÉTIENNE	12/8	BUDAPEST	9/5	KIEV	3/1	NEW YORK	3/3	VARSOVIE	10/2
		STRASBOURG	11/8	BUENOS AI.	29/20	KINSHASA	33/24	PALMA DE MAJ.	20/8	VENISE	10/0
		TOULOUSE	15/9			LE CAIRE	22/11	PÉKIN	8/-4	VIENNE	8/2

METEO FRANCE

Situation le 17 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 19 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Pouvons-nous importer ?

NOTRE PROGRAMME d'importations a causé quelque déception en France. 3 200 000 tonnes jusqu'en septembre prochain, ce chiffre paraît bien faible, même si on y ajoute le matériel qui nous est fourni par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour notre armée et pour la réfection de nos moyens de transport. La pénurie de bateaux disponibles rend même sa réalisation incertaine. En 1938, nous avions importé 47 millions de tonnes de marchandises et, en 1937, 57 millions. Pour réparer les ravages que nous avons subis, il nous faudrait importer plus qu'avant la guerre. Mais ne nous berçons pas d'illusions : nos possibilités d'importations sont et resteront longtemps très réduites.

L'importation est un signe de richesse. Aujourd'hui, nous sommes pauvres. Que pouvons-nous offrir à l'étranger en échange de ce qui nous manque ? Notre agriculture nous nourrit à peine. Le luxe n'est plus, à cette sombre époque, article d'exportation. Ce qui nous reste de créances sur l'étranger serait loin de suffire à nos besoins de change. Les accords de prêt-bail ne se rapportent qu'à la production utile à la guerre. (...)

En dépit de tous les plans d'organisation internationale du crédit, les demandes dépasseront les offres. La Grande-Bretagne se demande comment elle payera ses importations et les Etats-Unis demeureront les principaux prêteurs. Pour attirer les crédits, nous ne possédons pas, comme la Russie, d'immenses ressources naturelles à exploiter.

On ne nous prêtera que sur nos chances de reconstituer par un travail persévérant et par notre génie créateur l'appareil productif et les richesses que des siècles d'efforts ont donnés à la France.

Marcel Tardy
(18-19 février 1945.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 16 février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-290 ; Les Carroz-d'Araches : 55-280 ; Chamonix : 70-565 ; Châtel : 60-250 ; La Clusaz : 48-280 ; Combloux : 40-240 ; Les Contamines-Montjoie : 55-305 ; Flaine : 137-280 ; Les Gets : 60-250 ; Le Grand-Bornand : 40-210 ; Les Houches : 40-180 ; Megève : 65-190 ; Morillon : 15-245 ; Morzine-Avoriaz : 30-290 ; Praz-de-Lys-Sommand : 155-200 ; Praz-sur-Arly : 55-235 ; Saint-Gervais : 80-175 ; Samoëns : 60-255 ; Thollon-Les Mémises : 90-140.

SAVOIE

Les Aillons : 10-150 ; Les Arcs : 155-440 ; Arèches-Beaufort : 45-310 ; Aussois : 70-110 ; Bessans : 125-145 ; Bonneval-sur-Arc : n. c ; Le Corbier : 120-195 ; Courchevel : 80-266 ; La Tania : 80-266 ; Crest-Voland-Cohennoz : 70-140 ; Flumet : n. c. ; Les Karellis : 120-270 ; Les Menuires : 100-290 ; Saint-Martin-de-Belleville : 60-290 ; Méribel : 90-270 ; La Norma : 80-180 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 80-205 ; Peisey-Vallandry : 155-215 ; La Plagne : 180-340 ; Pralognan-la-Vanoise : 95-160 ; La Rosière 1850 : 170-300 ; Saint-François-Longchamp : 160-250 ; Les Saisies : 190-270 ; Tignes : 195-260 ; La Toussuire : 100-200 ; Val-Cenis : 60-160 ; Valfréjus : 70-150 ; Val-d'Isère : 160-310 ; Valloire : 70-220 ; Valmeinier : 70-220 ; Valmorel : 115-260 ; Val-Thorens : 180-315.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 160-360.; Alpe-du-Grand-Serre : 60-110 ; Auris-en-Oisans : 100-160 ; Autrans : 40-100 ; Chamrousse : 110-150 ; Le Collet-d'Allevard : 50-140 ; Les Deux-Alpes : 100-350 ; Lans-en-Vercors : 70-110 ; Méaudre : 30-90 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 5-130 ; Les Sept-Laux : 30-180 ; Villard-de-Lans : 50-120.

ALPES-DU-SUD

Auron : n. c. ; Beuil-les-Launes : 15-30 ; Briançon : n. c. ; Isola 2000 : 85-115 ; Montgenèvre : 120-180 ; Orcières-Merlette : 110-180 ; Les Orres : 100-150 ; Pra-Loup : 50-80 ; Puy-Saint-Vincent : 95-160 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40-130 ; Serre-Chevalier : n. c. ; Super-Dévoluy : 40-115 ; Valberg : 70-70 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 80-150 ; Val-d'Allos-La Foux : 100-200 ; Risoul : 95-140 ; Vars : 95-140.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 25-60 ; Cauterets-Lys : 90-180 ; Font-Romeu : 40-60 ; Gourette : 10-110 ; Luchon-Superbagnères : 40-90 ; Luz-Ardiden : 45-90 ; Peyragudes : 60-110 ; Piau-Engaly : 70-100 ; Saint-Lary-Soulan : 40-60.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : n. c. ; Super-Lioran : 10-80.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 00-91 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 30-80 ; Les Rousses : 10-100.

VOSGES

Le Bonhomme : 10-30 ; La Bresse-Hohneck : 20-40 ; Gérardmer : 10-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : 10-40.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays. Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LUXEMBOURG.** L'aéroport de Luxembourg qui a accueilli, en 1994, 1,2 million de personnes, enregistre une hausse de son trafic passagers de 8 % par rapport à l'année précédente. Pour faire face à ce flux croissant, un projet de loi relatif à la construction d'un nouveau terminal doit être présenté cette année au Parlement luxembourgeois. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES.** British Airports Authority (BAA) et un consortium philippo-chinois ont conclu un accord pour accroître les capacités d'accueil de deux aéroports philippins. Des terminaux passagers vont être construits, l'un à l'aéroport Ninoy Aquino International Airport de Manille, l'autre, plus petit, sur le site de l'ancienne base américaine de Clark, à 80 kilomètres de Manille. – *(UPI.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** D'après les prévisions d'American Express, les tarifs aériens pour les déplacements professionnels devraient baisser de 2 %-4 % cette année aux Etats-Unis. Cette baisse devrait contribuer à contenir le coût global des frais professionnels, les billets d'avion représentant en moyenne 43 % de ces frais. Les frais d'hôtel devraient progresser de 3 %-5 %, les locations de voitures de 3 -6 % et le poste repas-loisirs de 1 %-2 %. – *(AFP.)*

■ **MANCHE.** Eurotunnel va proposer un tarif voiture aller-retour à 970 francs pour les voyages de moins de cinq jours avec la navette touriste. Ce tarif sera applicable du 31 mars au 30 septembre 1995 pour certains horaires seulement. Eurotunnel a également décidé d'adopter, à partir du 1er mars, un système de péage sans réservation, ouvert à tous les automobilistes 24 heures sur 24. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Le groupe d'hôtellerie Envergure, qui exploite les enseignes Campanile, Première Classe, Bleu Marine et Clarine, a ouvert le 15 février, à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, un hôtel Campanile qui comprend 270 chambres et un restaurant de 120 places. Un hôtel Bleu Marine (trois étoiles) devrait ouvrir l'année prochaine. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE.** La chaîne de restauration McDonald's envisage l'ouverture de quinze nouveaux restaurants en Pologne avant la fin de l'année. – *(AFP.)*

■ **MAROC.** En 1994 le nombre des touristes étrangers au Maroc a été de 2,29 millions contre 2,94 millions en 1993, soit une baisse de 21,1 %. Ce sont surtout les Français, jusqu'ici premiers clients européens, les Espagnols, les Italiens et les Algériens qui ont boudé le pays. – *(AFP.)*

■ **CONGO.** Les liaisons téléphoniques entre Brazzaville et le reste du Congo sont coupées depuis plusieurs jours, à la suite de pannes dues à la vétusté du réseau. Le téléphone ne fonctionne plus entre la capitale et les villes du Sud dont Pointe-Noire. Les liaisons avec le Nord sont interrompues depuis un mois. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** Japan Airlines et Thai Airways International ont annoncé une augmentation des fréquences sur plusieurs lignes que les deux compagnies aériennes exploitent en commun. En novembre, la ligne Nagoya-Bangkok passera de trois à quatre vols hebdomadaires et une desserte commune de Bangkok à partir du nouvel aéroport Kansai d'Osaka sera inaugurée. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Dimanche 19 février

■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (37 F), 10 h 15, place Colette, devant la porte de l'administration (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE LA MARINE** (carte d'identité, 37 F + prix d'entrée), 10 h 15, 2, rue Royale (Monuments historiques).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** et l'Institut (70 F), 11 heures, 23, quai de Conti (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS** : hôtels et curiosités (55 F), 11 h 15 ou 15 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LA CONCIERGERIE**, la Sainte-Chapelle et l'histoire de la Cité (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Connaissance de Paris).

■ **L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE** et le quartier des Halles (37 F), 14 h 30, devant le portail de l'église rue du Jour (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : maisons d'autrefois (50 F), 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville , devant la poste (Paris autrefois).

■ **LES SALONS DU MINISTÈRE DE LA MARINE** (carte d'identité, 40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue Royale (Approche de l'art).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Isabelle Hauller).

■ **L'ARC DE TRIOMPHE** et l'Etoile (37 F + prix d'entrée), 15 heures, près de la caisse dans le souterrain (Monuments historiques).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + 12 F), 15 heures, 12, rue Daru (Christine Merle).

■ **L'HÔTEL DOSNE-THIERS** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 27, place Saint-Georges (Didier Bouchard).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Elisabeth Romann).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 63, rue de Monceau (Tourisme culturel).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : (1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

EXPOSITION En plus de trois cents œuvres, une exposition immense étudie à la Maison de l'art de Munich la peinture romantique allemande de la fin du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, de Friedrich et Runge à Baselitz et Kiefer. ● FORMIDABLE leçon d'histoire et d'iconographie, elle réunit toiles et dessins autour des sujets essentiels de la poétique romantique, océans et clairs de lune, cauchemars et tempêtes, et en suit l'évolution jusqu'aux formes les plus actuelles. ● DÉCONCERTANTE, elle ne l'est pas moins, dans la mesure où elle s'interdit toute allusion aux peintres anglais et français contemporains et, plus encore, en raison de la présence très contestée de toiles nazies dans le fil de la démonstration. Enfin parce qu'elle se tient dans l'ancienne « Maison de l'art allemand » qu'Hitler offrit à la ville et qui fut le temple de l'art national-socialiste.

A Munich, le romantisme allemand, ses mythes et ses démons

Dans un lieu symbolique du Troisième Reich, une exposition monumentale pose une question troublante : le romantisme portait-il en lui le nazisme en puissance ?

HAUS DER KUNST, Prinzregentstrasse 1, Munich ; tél. : 089-211-270. Tous les jours du mardi au vendredi de 10 heures à 22 heures, du samedi au lundi de 10 heures à 18 heures, jusqu'au 1er mai.

MUNICH
de notre envoyé spécial

L'exposition s'appelle « Ernste Spiele » – « jeux sérieux » –, citation venue d'une lettre de Caspar David Friedrich, et fort peu explicite, quand bien même on en connaît l'auteur. Le sous-titre est moins obscur, qui annonce l'esprit du romantisme dans l'art allemand de 1790 à 1990, soit deux siècles d'art, une nation et un concept esthétique à la définition dangereusement volatile – rien moins. Les questions sont innombrables. Qu'est-ce que le romantisme ? Y aurait-il, spécifique, un romantisme allemand ? A-t-il duré deux siècles, dure-t-il encore, ne se serait-il pas déclaré bien avant 1790 ? Est-il l'essence même de l'art allemand, comme l'exposition semble le suggérer ? Si « jeux » il y a là, ils sont terriblement sérieux.

Première constatation dès l'entrée : l'exposition est l'une des plus considérables et des plus ambitieuses qu'il ait été donné de voir depuis longtemps. Par sa taille, par sa volonté affichée d'écrire l'Histoire, par la qualité et la variété des prêts obtenus, elle mérite tous les éloges. Elle rassemble plus de trois cents peintures, sculptures, dessins et gravures, dont les plus anciennes datent des dernières années du siècle des Lumières et les plus récentes de l'année dernière. De Friedrich à Kiefer, de Dahl à Baselitz, le cheminement se développe par tours et détours. Il passe par le symbolisme de Böcklin et de Klinger, par l'expressionnisme de Die Brücke et du Blaue Reiter, par Kirchner et par Marc, par Schmidt-Rottluff et Kandinsky – lequel était russe cependant. Il passe encore par la peinture du Troisième Reich.

Pour organiser une foule si nombreuse d'exposants, l'ordre chronologique aurait été insuffisant. Il aurait changé l'exposition en une succession de monographies mal liées entre elles. Le parti inverse a été adopté. Côte à côte sur un mur, voisinent Friedrich, Hodler, Nolde et Richter. Des dessins d'Overbeck, qui s'enticha de l'Italie et de ses primitifs au début du siècle dernier, toisent les autoportraits de Heckel et de Schmidt-Rottluff, expressionnistes surgis à Dresde en 1905. Les cauchemars de Füssli et ceux des surréalistes confondent leurs terreurs dans une salle commune. Les commissaires ont suivi leurs idées, au mépris des conventions, et accroché les bons tableaux aux bons endroits.

C'est ainsi qu'il convenait de procéder, pour que l'œil mesure et compare, que les filiations se déclarent et que les cousinages se signalent. Ainsi mis en scène, ce gigantesque colloque d'artistes se révèle enfin pour ce qu'il est, une ténébreuse et douloureuse affaire de famille.

Cette famille serait donc celle des romantiques. Elle aurait en Friedrich son père fondateur. Elle aurait en Beuys et Richter, Baselitz et Kiefer, ses descendants les plus récents. Tous ceux de la tribu se reconnaîtraient à des signes distinctifs : expression d'un sentiment de la nature oscillant entre l'effroi et l'extase, adhésion tacite ou avouée au mythe de l'artiste visionnaire et goût de l'étrange, de l'excentrique, de l'onirique. Telle serait la définition du romantisme allemand, définition qui vaudrait aussi bien pour le romantisme des poètes, pour Schiller et pour Novalis. Elle ne surprend pas, elle semble complète. Des comparaisons et des preuves l'étayent, rangées en sections.

Ces sections reposent sur un classement iconographique. Les meilleures traitent du sentiment de la nature et de ses figures obligées, la promenade au clair de lune, la méditation au bord de l'océan, la contemplation des montagnes, la solitude des forêts. Le crépuscule et l'astre des nuits ont séduit tant de peintres ! *La Lune se levant* de Runge date de 1808, les nocturnes de Friedrich et de Carus des années 1820 et 1830. Wagner, Morgenstern, Dahl, Lessing et quelques autres se saisissent du thème, et ce ne sont plus que barques sur une rivière noire que la lune irise d'argent, constellations disposant leurs cercles sur fond de ténèbres, cygnes à peine visibles dans l'obscurité des roseaux, comète blanche tombant de la voûte obscure. Ce département est d'une prodigieuse richesse. Klee et Ernst y apportent leurs contributions dans le genre fantasmagorique.

Les montagnes environnées de nuées orageuses ou de brumes opalescentes comptent autant d'adeptes, Carl Blechen – bon peintre trop méconnu –, Hodler et Nolde. Cette section contient quelques œuvres remarquables, dont *Le Brouillard dans la vallée de l'Elbe* de Friedrich et les études de ciel de Dahl, qui supporteraient sans peine d'être comparées aux esquisses de Constable.

Elle recèle aussi des panoramas ennuyeux, signés Wolff, Rottmann, Oehme ou Kummer, images touristiques qui aspirent au sublime et s'effondrent dans le stéréotype alpestre, torrents écumants, sapins démesurés et chaos gigantesques.

Ainsi se constitue dans le premier tiers du dix-neuvième siècle une imagerie de la nature sauvage, inhabitée, hostile et cependant admirable. Elle s'est largement diffusée en Allemagne et a inspiré jusqu'à des artistes de ce siècle, jusqu'à Beuys, ses études de rochers et sa pièce *La Fin du vingtième siècle*, amas de pierres entassées en forme d'éboulis. La démonstration fonctionne avec la même prolixité en matière de visions maritimes et de sous-bois quand, parmi les fougères et les arbres foudroyés, s'avance un ermite effaré, un hallebardier songeur ou une nymphe montée sur une licorne.

D'autres réunions d'images, adroitement choisies et accrochées, rappellent quelle place a tenue le gothique le plus aigu, le plus hyperflamboyant, celui où des rayons obliques tombent des vitraux, où les tours des cathédrales finissent en fleurs de pierre et où les portails se changent en guirlandes de monstres serpentins. De Füssli et Friedrich à Marc et Feininger, la liste est longue et les parallèles efficaces. Le Moyen Age règne, un Moyen Age noir et superstitieux, celui des châteaux ruinés et des fantômes – celui de Walter Scott et de Victor Hugo.

Caspar David Friedrich, « La Femme à la fenêtre », 1822



Oskar Martin Amorbach, « Le Semeur », 1937

Une imagerie de la nature sauvage, inhabitée, hostile mais admirable

Pourquoi ces noms ? Parce que la tentation est grande de reprocher à l'exposition son point de vue strictement allemand. Blake et Géricault, Turner et Delacroix ont eu leurs nocturnes et leurs tempêtes, leurs visions faustiennes et leurs avalanches. Peut-être n'aurait-il pas été maladroit de le rappeler au moyen de quelques tableaux. L'histoire du romantisme n'y aurait pas perdu. L'équivoque dans laquelle baigne le visiteur s'en serait trouvée dispersée. Car équivoque il y a, très gênante. Oublier les romantiques non germaniques d'une part, prolonger la démonstration jusqu'aux contemporains d'outre-Rhin d'autre part revient à suggérer que l'art allemand serait indubitablement d'essence romantique. Deux questions se posent alors.

Quid des Allemands qui ne figurent pas ici ? *Quid* de Beckmann et des observateurs satiriques de la Nouvelle Objectivité ? Ils se situent à l'inverse du romantisme, peignent l'homme plutôt que l'arbre, la pièce close plutôt que l'infini du ciel, l'horreur de l'actualité plutôt qu'une mélancolie intemporelle. Comment alors définir une *« germanité »* qui les exclurait ? Et *quid* de ceux, Klee et Kandinsky, Ernst et Schwitters, qui sont traités comme s'ils n'avaient été ni professeurs au Bauhaus, ni membres du mouvement Dada ? Si art allemand il y a, il ne se tient pas tout entier le long du chemin qui conduit de Friedrich à Beuys et de Novalis à Heidegger.

Deuxièmement : c'est aussi bien ainsi. Car ce chemin a des haltes compromettantes. Elles se nomment Hodiener, Heimann, Wissel et Martin-Amorbach. Ces noms furent fameux vers 1940, au plus beau temps de la peinture nazie, dont ils furent les champions, auteurs de maternités opulentes et de héros semeurs de blé. Leurs toiles sont dans un couloir – celui qui conduit aux salles où se trouve Beuys, lequel il est vrai combattit dans la Luftwaffe. Romantiques, ceux-là ? Du pire romantisme, non point noir mais brun, de celui qui glisse du culte de la nature sauvage à celui de la sauvagerie du *Blut und Boden* – le sang et le sol – et des défilés à Nuremberg. Leur présence, près des tableaux trop monumentaux de Kiefer, jette une ombre glacée.

La leçon d'histoire tourne à la confession embarrassée, et le visiteur reste troublé, comme si tant de travaux et tant d'analyses historiques n'avaient été entrepris que pour en venir à cette conclusion : que le romantisme allemand portait en lui le nazisme en puissance et que les peintres, à leur insu, ont avoué ce monstrueux secret. L'histoire de famille finit dans l'épouvante.

Philippe Dagen

Un musée de mauvaise mémoire

« VON C. D. FRIEDRICH zu A. Hitler ? » – de Friedrich à Hitler ? – se demandait *Die Zeit* en octobre 1994, quand l'exposition a été présentée à Londres. Ce serait peu dire que la présence de toiles nazies a suscité une controverse intense, que ce soit dans les journaux britanniques ou dans la presse allemande. Les commentaires acides de Graham Dixon dans l'*Independent*, les maladresses de l'accrochage, les confusions qu'il suscitait ont alimenté la polémique – et il ne semble pas que celle-ci soit sur le point de s'éteindre avec la présentation de la version munichoise de l'exposition.

L'accrochage n'est pas en cause, cette fois, mais le bâtiment lui-même. S'il s'appelle aujourd'hui Haus der Kunst – maison de l'art –, il s'appelait Haus der Deutschen Kunst – maison de l'art allemand – lors de son inauguration, au plus fort du IIIe Reich, en 1937. C'était alors un cadeau d'Hitler à la ville de ses premières tentatives politiques et le temple de l'art national-socialiste.

INSULTES ET DÉRISION

Les Kirchner et les Heckel, les Klee et les Marc n'avaient ici pas droit de cité, ou seulement pour subir insultes et dérision. Aucune toile « dégénérée » – selon la terminologie de l'époque – ne franchit ses portes tant que s'y déroulèrent en grande pompe les expositions officielles où figurèrent et où furent acquis par l'Etat les tableaux de pure propagande qui sont aujourd'hui de retour dans le lieu de leur première et brève gloire.

La coïncidence – puisqu'il ne peut s'agir d'autre chose – est malheureuse. Elle est d'autant plus sensible que l'architecture du bâtiment, préservé des bombardements, a toutes les caractéristiques du style Albert Speer, pilastres alignés, dimensions colossales, théâtralité des perspectives. Les éléments de décor introduits par l'exposition s'efforcent de masquer l'effet général, mais ils n'y réussissent que partiellement, étant donné les dimensions des salles et leur hauteur de plafond. On ne peut s'empêcher de penser qu'un autre lieu aurait mieux été choisi, un lieu où les souvenirs que réveille l'architecture ne se seraient pas ajoutés au trouble des tableaux à la gloire du Grand Reich. Munich n'en manque pas.

Ph. D.



dans le fil de la démonstration. Enfin parce qu'elle se tient dans l'ancienne « Maison de l'art allemand » qu'Hitler offrit à la ville et qui fut le temple de l'art national-socialiste.

ses démons

troublante :



Martin Amorbach, « Le Semeur », 1937

PUBLICATION JUDICIAIRE

« L'Amour des trois oranges » transformé en pantalonnade antisoviétique

L'opéra bouffe de Prokofiev a été choisi par les élèves du Conservatoire de Paris

Ecrit dans l'euphorie qui suivit la révolution bolchevique, « L'Amour des trois oranges » est un opéra bouffe ouvert aux interprétations les plus fantaisistes. Cette œuvre a été choisie par les élèves de chant du Conservatoire de Paris. Leur spectacle débridé a été supervisé par le metteur en scène roumain Andreï Serban. Celui-ci monte simultanément à la Bastille une *Lucia di Lammermoor* qui ne fait pas l'unanimité.

L'AMOUR DES TROIS ORANGES, de Serge Prokofiev, mise en scène de Niky Wolcz et d'Andreï Serban, par les élèves des classes de chant et l'orchestre des élèves du Conservatoire supérieur de Paris, direction Scott Sandmeier direction. SALLE D'ART LYRIQUE du Conservatoire, 221 avenue Jean-Jaurès, 19e, métro Porte-de-Pantin, 20 heures, les 18 et 20 février. Tél. : 44-85-45-45. 160 F.

Le rideau se lève sur le plénum suprême. Staline, dans sa chaise roulante, n'est pas frais. Les intrigues vont bon train pour sa succession. Mais le vieux tyran se fait du souci pour son fils dont l'hypocondrie n'est allégée par rien. On lui offre des divertissements. Le premier s'intitule *L'Ennemi du peuple*. Le second, *La Purge*. C'est le bide. Il y a une fée au Kremlin, qui ne s'appelle pas Mme Dzhuna mais Fata Morgana ; elle est drapée dans le drapeau américain, elle soutient les conjurés évidemment. Face à elle, Karl Marx, qui se balade avec un immense volume du *Capital* sous le bras, a beaucoup perdu de son pouvoir occulte. Le prince, accompagné dans ses pérégrinations par les arlequinades de Touffaldino, trouvera sa consolation en la personne de Ninette, princesse idéale en soquettes de komsomol. La fin consacre le « triomphe » de la Russie par un charivari général, certains figurants venant s'écraser sur les pieds des spectateurs...

Andreï Serban a pensé aux audaces futuristes des films de Dziga Vertov, à Chaplin, à Mack Sennett, pour transformer en charge antisoviétique l'opéra que Prokofiev écrivit dans l'euphorie de la révolution bolchevique. La charge est légère, les clichés du réalisme socialisme sont brocardés au même titre que l'optimisme tonitruant du bolchevisme naissant. L'idée était de faire bouger très vite, selon un code gestuel abracadabrant – code à inventer de toutes pièces, par conséquent –, une troupe d'élèves des classes d'art lyrique du Conservatoire supérieur de Paris. Les mêmes qui savent déjà presque tout faire de leur voix n'ont pas appris la liberté corporelle que nécessite un spectacle d'opéra.

Niky Wolcz, bras droit de Serban, s'est mis à leur service pour que cet *Amour des trois oranges* soit autre chose qu'une audition bien réglée de brillants sujets (voix radieuse d'Hélène Le Corre en Ninette, Fabrice Dalis dans le rôle du prince, ténor un peu plus conventionnel ; tous les solistes chantent juste et campent leur personnage vaillamment). Les élèves instrumentistes, dirigés par un ancien monté en grade, Scott Sandmeier, restent d'un sang-froid épatant alors que faucilles, marteaux, drapeaux rouges et ouvrières chargées de balais font la course autour de la fosse, au risque de passer à la trappe. Mais on n'est pas dans *Ubu roi*.

A. Ry.

Andreï Serban, metteur en scène

« Maintenant, je fais du théâtre politique »

PENDANT HUIT représentations, soir après soir, et de pire en pire jusqu'à la dernière le 17 février, la *Lucia de Lammermoor* qu'il a mise en scène pour l'Opéra de la Bastille a fait hurler le public (*Le Monde* du 28 janvier). « *Funambule entre deux abîmes* », toujours en porte-à-faux face aux conventions éculées de l'opéra, Andreï Serban a donc retrouvé les méthodes expéditives du théâtre d'intervention.

Un soir où ses amis roumains étaient nombreux à la Bastille, il s'est glissé sur scène dans le costume d'un figurant, il a sorti un revolver de sa poche et l'a braqué sur le public. Quatre minutes de tumulte ont suivi.

C'est que ce petit-fils spirituel de Meyerhold a fait exprès d'oublier que l'ouvrage de Donizetti s'inspirait de Walter Scott. Son héroïne chante son air de la folie entre des lits qui ressemblent beaucoup à ceux de la Salpêtrière. « *Comment peut-on devenir fou dans un décor romantique*, s'interroge-t-il ? *June Anderson ne voulait pas chanter dans un hôpital. Elle me disait que je m'étais trompé de pièce. Qu'on n'était pas dans* Lammermoor *mais dans* Woyzeck. *Elle n'avait pas tort. Le texte de Büchner date de 1837,* Lucia *de 1835. Tous deux en viennent à tuer l'être qu'ils aiment sous la pression de la société.*

» *J'ai quitté la Roumanie à vingt-cinq ans. Ma femme et mes enfants vivent aux Etats-Unis, j'ai la double nationalité. Après la chute de Ceaucescu, la Roumanie a repensé à moi. Ils m'ont proposé l'Opéra, le Théâtre national, ils m'auraient proposé l'hôpital central s'il avaient pu. J'ai pris le Théâtre de Bucarest. C'était un sacrifice financier, je gagnais cinquante dollars par mois. Après 1993, les anciens du régime sont revenus, il m'aurait fallu travailler avec des gens que je ne peux croiser dans la rue sans changer de trottoir. Je suis parti. Je reviendrai cette année monter* Œdipe *d'Enesco pour le quarantième anniversaire de sa mort. Yehudi Menuhin, qui fut l'élève d'Enesco, dirigera l'orchestre.*

» *On m'a décerné à Bucarest une espèce d'Oscar pour l'ensemble de ma production, comme l'on fait pour les stars du cinéma à la veille de leur mort. Au cours de la cérémonie, j'ai demandé quelle récompense me serait décernée quand j'aurai quatre-vingts ans. Ça n'a fait rire personne. En 1967, j'ai monté* Jules César *de Shakespeare dans le style kabuki. Puis j'ai fait un* Ubu roi *à la Mamma de New York, et Peter Brook m'a demandé si je voulais travailler avec lui. A l'époque, je ne me sentais engagé dans aucun combat. Mais j'ai cinquante ans. Maintenant, je fais du théâtre politique.* »

Propos recueillis par Anne Rey

Paul Auster et Wayne Wang sortent le Festival de Berlin de la grisaille

Leurs films célèbrent le cinéma en liberté

BERLIN
de notre envoyé spécial

Deux films du même réalisateur, écrits par le même scénariste, au programme d'une même journée de festival : le cas de figure ne s'est pas présenté souvent. Mais *Smoke* et *Blue in the Face* composent un ensemble étonnant, preuve de la complicité qui unit le cinéaste d'origine chinoise Wayne Wang et l'écrivain américain Paul Auster.

FESTIVAL DE BERLIN 95

Comme le titre le donne à penser, il est beaucoup question de fumée de cigarettes dans *Smoke*. Normal, puisqu'un des personnages de ce puzzle assemblé avec humour et virtuosité tient un bureau de tabac. Harvey Keitel se charge du rôle et se trouve confronté d'emblée à un écrivain – prénommé Paul –, auquel William Hurt prête sa fausse nonchalance. Un jeune Noir, un garagiste portant une prothèse à la place du bras gauche (Forest Whitaker) et l'ex-femme du buraliste complètent le tableau. Tous se croisent et se recroisent autour d'un sac en papier contenant 5.814 dollars. Le sac n'a pas vraiment d'intérêt, ce qui n'est guère étonnant, l'argent non plus, ce qui l'est davantage. De même qu'Harvey Keitel photographie chaque jour à la même heure le carrefour de Brooklyn où est située sa boutique, Paul Auster et Wayne Wang se sont amusés à raconter une série d'histoires, dont la dernière offrira à l'écrivain la matière d'un conte de Noël que les habitués de l'œuvre d'Auster reconnaîtront. Au-delà du plaisir de pure intelligence que donne le film, *Smoke* permet de suivre sans y penser vraiment quelques-uns des méandres de la création littéraire : à mesure que le film se déroule, se mettent en place les éléments qui conduiront à l'écriture d'une nouvelle.

Pour avoir su terminer le film avec deux semaines d'avance et sans avoir dépensé tout l'argent du budget, Wayne Wang et Paul Auster ont pu se permettre d'ajouter à *Smoke* un codicille de quatre-vingt-cinq minutes, *Blue in the Face*. Un Lou Reed très fatigué y livre sa vision de Brooklyn, tandis que Harvey Keitel reprend du service et que Jim Jarmusch vient fumer sa dernière cigarette avant de renoncer définitivement au tabac. Michael J. Fox et Lily Tomlin, méconnaissables, ont aussi été convoqués, de même que Madonna, qui délivre *in extremis* un télégramme chanté.

A la savante architecture du premier film, répond le désordre apparent du second. Les deux films peuvent être vus séparément, mais *Blue in the Face* se nourrit de *Smoke*, dont il est le prolongement malicieux. Paul Auster et Wayne Wang ont ainsi réussi à sortir le festival de la grisaille dans laquelle il s'enfonçait et que seuls atténuaient quelques films découverts dans les sections parallèles. Comme l'amusant *Living in Oblivion*, de Tom DiCillo, qui décrit, en trois séquences, trois moments, parfois rêvés, du tournage d'un film à petit budget. *Smoke* et *Blue in the Face*, *Living in Oblivion* ont rappelé au festival que le cinéma en liberté vivait encore.

Pascal Mérigeau

Bach aux mille visages

De Casals à Keith Jarrett, les manières d'interpréter le grand Jean-Sébastien ne se sont pas sclérosées

1950 : première édition du Festival de Prades. Le document que propose la monumentale édition Casals dans une récente livraison fait entendre l'émotion de ces premières rencontres de Pablo Casals, enfin sorti de sa retraite, avec Bach. Bach qu'il n'avait jamais quitté puisque le violoncelliste catalan a lui-même raconté dans ses souvenirs qu'il avait joué chaque jour un fragment des *Sonates pour violoncelle seul*, après qu'il en eût acheté par hasard la partition en... 1890. L'interprète et son père spirituel cohabitent donc depuis soixante ans quand le premier remonte sur scène pour commémorer le bicentenaire de la mort du second.

Le concert du 3 juin fut marqué par la rencontre dans la petite ville des Pyrénées-Orientales – rencontre qui restera unique, celle-là – de Casals avec le pianiste Paul Baumgartner. Pour la première et la dernière fois, le violoncelliste joue en une seule soirée les trois sonates pour viole de gambe et clavier BWV 1027, 1028 et 1029. Sonates destinées à la basse de viole et au clavecin par leur auteur. Sonates que les interprètes n'ont aucun scrupule à exécuter au violoncelle et au piano, en vertu d'une liberté sur le choix des instruments courante à cette période. La contrepartie évidente en est la lourdeur parfois gênante des deux voix destinées aux deux mains du piano (l'écriture de ces pages est, pour l'essentiel, en trio) et le poids imprimé à son archet par le violoncelliste, pour contrebalancer. Et puis, il y a le style de l'époque : tempos lents, si lents que la tendance est régulièrement d'accélérer ; phrases énoncées de toute la longueur de l'archet, avec ici et là rubatos et portandos lyriques.

UNE CRAINTE SACRÉE

Le rythme est précis mais ne dicte pas l'articulation. La *Troisième sonate*, écrite dans le style d'un concerto, est à la fois la plus émouvante et la plus incongrue pour une oreille moderne. La battue du thème de l'allegro initial est démultipliée, les notes répétées au clavier dans le presto final pèsent une tonne et n'ont aucun intérêt. L'andante – musique sublime – est abordé avec une sorte de crainte sacrée, la voix du violoncelle se serre, l'auditeur se sent prié de ne pas oublier qu'on aborde ici les rives du génie. Tout cela date, en effet. Mais on ne retrouvera jamais l'engagement que mettait Casals dans Bach, engagement physique ponctué par les célèbres grognements, engagement mental (comment jouer si bien sans y mettre toute sa tête ?), engagement sentimental, don de soi à une « cause ». Pour le Catalan, Bach fut un combat.

Et voici que nous arrive un tout récent enregistrement de ces trois sonates par Kim Kashkashian à l'alto et Keith Jarrett au clavecin. Ce n'est pas la présence du pianiste américain, surtout connu pour ses passages par le jazz et l'improvisation, qui étonne dans le répertoire classique : il a enregistré le *Clavier bien tempéré*, et au clavecin déjà. Le choix de l'alto est, lui, plus énigmatique : tant qu'à entamer un retour à l'instrumentation originale avec le clavecin, pourquoi ne pas le compléter avec la basse de viole ? On s'étonnera moins en se rappelant que Kashkashian et Jarrett sont deux vedettes de la marque ECM et que leur réunion est, commercialement, presque un phénomène naturel.

La version pour alto n'est pas une transcription. Les notes sont les mêmes qu'au violoncelle. On pourrait penser que la sonorité serait plus claire, plus légère. Il n'en est rien, car l'altiste étant contrainte d'exploiter constamment le registre grave de son instrument, elle y met comme instinctivement un poids compensatoire que le violoncelle n'a pas toujours. Le timbre est évidemment plus « androgyne » et prêterait à certaines langueurs. Mais Keith Jarrett ayant opté pour le style machine à écrire, avec une main droite envahissante (question d'emplacement de micro, probablement), Kashkashian n'a pas beaucoup de loisirs pour montrer son tempérament. Les tempos sont à la brève, même les andante vont bon train, le premier mouvement de la *Troisième sonate* est d'une virtuosité ailée... Bach bondit et sourit tout à coup.

A. Ry.

★ Edition Casals, 1 CD Sony Classical SMK 66572.

★ Keith Jarrett et Kim Kashkashian, 1 CD ECM New Series 445230-2.

MUSIQUE DU MONDE

CESARIA EVORA
Cesaria

ÉMOTION PURE. La vie tourne, et la chance dresse parfois les décors d'un conte de fées. Cesaria Evora est née pauvre dans un pays pelé par les vents et la sécheresse, un *« petit pays »* qu'elle aime et sans lequel elle ne peut vivre : Mindelo, sa ville, capitale de Sao Vicente, son île, l'une des plus démunies de l'archipel du Cap-Vert. Chanteuse de bar, fille perdue des rues pavées d'une île de cailloux, Cesaria en aurait-elle enfin terminé, à cinquante ans passés, avec les vaches maigres et la mauvaise réputation ? *Miss Perfumado*, son album précédent, n'a pas fini de mettre la larme à l'oeil à ceux qui découvrent l'émotion simple et franche de l'interprète de *Sodade*, que *Cesaria*, le nouveau né, fait une entrée fracassante chez les disquaires. Les excellentes ventes de la première semaine montrent que Cesaria a ses fans, ses inconditionnels, ce qui, pour un artiste, surtout venu du Sud, est tout à fait rassurant.

La nouvelle est d'autant plus réjouissante que *Cesaria* ne déçoit pas. Conçu dans le même style que *Miss Perfumado*, il n'en est cependant pas la réplique, mis à part une redondance ou deux (*Rotcha Scribida*, d'Armando Cabral). Il a gagné de la carrure dans les arrangements (avec les violons de Bau et Dominique Pifarelli, l'accordéon de Raul Barboza, des choeurs, des déliés de piano et de guitare...). Davantage de gaieté affirmée (*Tudo dia e dia*, de Manuel de Novas, très swinguant), et de rondeurs (*Doce Guerra*, d'Antero Simas).

L'ensemble musical mené par le pianiste et compositeur Paulino Vieira s'est libéré de ses pesanteurs. Cesaria, toujours nonchalante, a la voix réchauffée, plus intime et très en avant. *« Petit pays, je t'aime beaucoup, Petit, petit, je l'aime beaucoup »*, chanté avec une timidité bancale dans un français coloré, est absolument irrésistible. *V. Mo.*

★ CD Lusafrica/BMG 74321261562.

ROCK

THE THE
Hanky Panky

LEURS DEUX UNIVERS semblaient inconciliables. D'un côté, The The, faux groupe d'un seul homme – Matt Johnson – figure de la new wave britannique des années 80, connu pour ses imprécations volontiers gonflées par l'emphase de la voix et des synthétiseurs. De l'autre, Hank Williams, fils de paysans de l'Alabama devenu un des pères fondateurs de la musique populaire américaine avant de mourir en 1953 à l'âge de 29 ans. Chanteur de country grandement influencé par le blues, il fut l'auteur de dizaines de classiques qui ont touché par leur simple évidence comme par leur profondeur.

Matt Johnson a décidé de reprendre onze de ces chansons, et ce mariage inattendu fonctionne plutôt. Sans doute parce que les mélodies d'Hank Williams, histoires de solitude et de chagrins d'amour noyés dans l'alcool, résonnent d'un désespoir sans fond. A l'aide d'inflexions menaçantes et de guitares cruelles, The The souligne à plaisir cette noirceur. Parfois jusqu'au pléonasme. Mais Matt Johnson profite aussi de cette rencontre pour épurer sa grandiloquence et travailler l'émotion plus près de l'os. Album de transition (un nouveau disque du « groupe » sortira avant la fin de l'année), *Hanky Panky* pourrait devenir le préféré d'une discographie inconstante. *S. D.*

★ 1 CD Epic, 478139 2. Distribué par Sony

DODGY
Homegrown

POP ANGLAISE. A l'époque de Suede, Oasis ou Blur, on est tout surpris d'écouter *Homegrown*, un disque de pop anglaise qui ne tente pas de séduire d'abord par son arrogance. Dodgy a préféré œuvrer sans cynisme à l'élaboration de mélodies consciencieusement fourbies. Son travail méticuleux porte pourtant la marque indéniable de l'artisanat insulaire. L'agencement des harmonies, son classicisme capable de pointes excentriques témoignent d'une admiration immodérée pour les chansons de Ray Davies et du tandem Lennon/McCartney. Le bel entrain des guitares, la dynamique du rouage couplet-refrain rappellent l'énergie accrocheuse qui animait les Who. Hugh Jones, leur producteur, a pris soin d'enluminer cette *« power pop »* d'arrangements de cuivres brillants et de piano bastringue droit sorti du « double blanc » des Beatles. Parfois prisonnier d'un savoir-faire un peu appliqué, Dodgy, à la manière de Squeeze ou de Crowded House, trouve par moments l'inspiration pour d'irrésistibles envolées (*Staying Out For The Summer, So Let Me Go Far*). *S. D.*

★ 1 CD A&M, 540 282 2. Distribué par Polydor.



JACKY TERRASSON

SANS TITRE. Ses deux premiers disques portaient des titres (*What's New ?* et *Lover Man*). Celui-ci porte son nom de France à New York, *Jacky Terrasson*. Il est excellent, audible par tous, avec des pointes sur tempo lent (*Time After Time* et *What a Difference Day Made*), audible par les amateurs de standards au pied de la lettre (*I Love Paris*), ceux de la lettre du blues (*Just a Blues*), par les curieux de bop revisité par Hancock et Keith Jarrett, par les sectes énigmatiques des néo-antibe-bop, par ceux qui ont le goût du piano (main gauche et renversement d'accords), par ceux qui aiment retrouver le jazz dans tous ses états, par les autres. L'énergie, la clarté, la jeunesse de Jacky Terrasson sont irrésistibles. L'harmonie de son trio (Ugonna Okegwo à la basse et Léon Parker à la batterie) fait le reste : un miracle d'équilibre. A suivre. Terrasson, moins de trente ans, était inconnu au bataillon du Dictionnaire du jazz (Collection « Bouquins », Robert Laffont : une mine, un trésor actif). Il fait son entrée dans les rééditions augmentées et mises à jour. *F. M.*

★ 1 CD Blue note 7243 8 29351 2.

ORJA/BERNARD STRUBER
Lover

HISTOIRE. Parmi les big bands aidés par les collectivités locales, celui que dirige depuis plusieurs années le pianiste et compositeur Bernard Struber est l'un des plus intéressants. L'ORJA a mis à son répertoire une sorte de large histoire du jazz, de Bechet à Monk ou Hendrix, du ragtime au free jazz, avec suffisamment d'inventions et de recul respectueux pour dépasser l'hommage scolaire. Dans *Lover* – un titre du tandem Rodgers et Hart –, Bernard Struber célèbre essentiellement Louis Armstrong et Frank Zappa. Sans pastiche. Pas de trompette suraiguë ni de gros sabots sur « l'exubérance simple et joyeuse de La Nouvelle-Orléans » pour le premier, pas plus de constructions savantes en numérique systématiquement impair pour le second. Les compositions de Struber rapprochent ces deux extrêmes, soulignent les novations de l'un et de l'autre. L'ORJA souffre bien de quelques raideurs d'exécution et çà et là ses tutti manquent de netteté, mais le propos est créatif et volontaire, montrant sa résistance aux envies de « thés dansants » nostalgiques de Glenn Miller dont se contentent ses confrères en d'autres régions. *S. Sy.*

★ 1 CD Pan Music PMC 1118 distribué par Night and Day.



JOHANNES BRAHMS
Concerto pour piano et orchestre nº 2

Elisabeth Leonskaja (piano), Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, Kurt Masur (direction).

CE CONCERTO est sans doute davantage une symphonie concertante qu'un concerto. De nombreux interprètes l'ont joué ainsi, se fondant dans l'orchestre, sans pour autant abdiquer leur rôle de soliste. Pianiste autrichienne d'origine russe, Elisabeth Leonskaja reste trop dans l'ombre quand elle devrait prendre son tour de parole. Elle est même atone dans le mouvement lent et compassée dans le finale. N'écoutant pas l'orchestre, elle ne varie pas assez la dynamique de son jeu, use de couleurs pianistiques sourdes et manque de véhémence. Grand dommage, car l'interprétation du Gewandhaus et de Kurt Masur est d'une beauté souveraine.

Enregistrés en public, les musiciens de Leipzig ont l'engagement expressif, la liberté de phrasés admirés, de longue date, dans les enregistrements de Ferenc Fricsay et de Rapahel Kubelik jeune. Les cordes sont parmi les plus homogènes, denses et soyeuses du moment, les vents (en très nets progrès) chantent avec plus d'aisance que ceux de Berlin ou de Vienne. L'Orchestre du Gewandhaus sait, par ailleurs, jouer pianissimo sans détimbrer, fortissimo sans déclencher le tonnerre et, surtout, développer entre ces deux extrêmes une variété infinie de nuances. Ajoutons que le violoncelle solo Jürnjakob Timm joue comme peu de solistes consacrés et que Kurt Masur confirme qu'il est l'un des chefs d'orchestre majeurs de cette fin de siècle. *A. Lo.*

★ 1 CD Teldec 4509-94544-2.

CHANSON

PIERRE ELIANE
Thérèse Songs

QUAND CHANSON ET MYSTICISME SE MARIENT : Pierre Eliane a choisi la vie religieuse. Il a mis en musique dix textes de sainte Thérèse de Lisieux, de la sainte ardente, mystique, sauvage – la photographie sur la pochette en témoigne : femme indomptée, frondeuse, les fers aux poignets, les cheveux défaits.

Pierre Eliane est excellent chanteur, et ses compositions parviennent à suivre les difficultés de textes qui n'avaient pas été conçus pour un tel usage, mais qui, au fond, ne s'éloignent jamais du cantique jubilatoire, sans se priver des ressources mélodiques. A la guitare, il a ajouté les talents de Manfred Kovacic (bandonéon, saxophone, flûte). Pierre Eliane a la délicatesse des grands amoureux : c'est avec précaution qu'il s'approche de l'univers brûlant de la petite Thérèse. Il la cerne, l'approche comme un chat, pacifie ses douleurs, ses désirs : *« Ce n'est qu'au sein des sacrifices que l'on peut s'aimer au Carmel. Un jour, enivrées de délices, nous nous aimerons dans le Ciel »*. (*Le silence est le doux langage*, juin 1897). Le tout a été très bien enregistré aux studios SM à Paris. *V. Mo.*

★ 1 CD SM 122 364.

DALIDA
Comme si j'étais là

IMPOSSIBLE N'EST PAS FRANÇAIS. Dalida s'est suicidée le 3 mai 1987, et voilà qu'elle enregistre un nouvel album. Car surtout, nous prévient les producteurs Deise Mikhail et Orlando, il ne faut pas parler ici de remix, de bricolages superficiels destinés à changer les rythmiques à coups de machines à synthétiser. Non. *« Avec ce nouvel album à l'aube de l'an 2000, le rideau se lève une nouvelle fois sur cette idole qui se moqua des modes. »* De quoi s'agit-il ? D'abord d'une prouesse technique : isoler la voix de Dalida sur une piste, la passer à la tronçonneuse (ou à l'écho prolongé) et modifier les arrangements de fond en comble. Pour faire quoi ? De la *dance*, évidemment. Ainsi une nouvelle version techno de *Besame Mucho*, rythmée par la voix de Dalida-an 2000, fera les délices des collectionneurs de ce standard. La voix de la chanteuse Indra collée sur *Jusqu'au bout du rêve* fait son effet. Voilà qui fera le bonheur des boîtes, où l'on adore déjà Dalida. Dans ce joyau de l'exploitation post-mortem (néanmoins légale), on trouvera une séquence pot-pourri dénommée *Génération Dalida*, et menée tambour battant par les Gipsy Kings en personne, une techno-salsa (*Rio do Brasil*), un charleston renforcé (*Le Lambeth Walk*), une version empruntée à la *fil-music* égyptienne de *Sama ya Salama*. Quant aux *Feuilles mortes*, façon Malcolm McLaren (l'ex-producteur des Sex Pistols), là, bravo, on peut dire que Dalida s'est bien débrouillée : pile en mesure, bien dans l'atmosphère. *V. Mo.*

★ 1 CD Carrère Music 450999271-2

COLLECTIONS

■ **« VOYAGE MUSICAL »**, la nouvelle série lancée par le label de musique traditionnelle Silex, rassemble sur un seul compact un échantillon des musiques les plus caractéristiques d'un pays. Les six premiers volumes parus (Madagascar, Chine, Grèce, Portugal, Irlande, Québec) ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais offrent un panorama enrichissant du pays traversé.

Rien à voir avec les habituelles compilations : Silex a envoyé ses hommes sur le terrain, et ils ont effectué un vrai travail de recherche, de sélection. Les volumes consacrés à la Chine, à la Grèce et à l'Irlande sont exemplaires.

Les livrets, à déplier comme une carte, écrits en français et en anglais, donnent les explications nécessaires sur l'itinéraire de ces guides musicaux à l'usage de l'amateur néophite. 6 CD YA225701-706 vendus séparément, distribués par Auvidis.

NOUVEAUTÉS

■ **ANNIVERSAIRE** : réalisé à l'occasion du quarantième anniversaire du mensuel *Jazz Magazine*, le label Verve, distribué par Polygram, édite quatre compilations conçues comme l'illustration sonore des choix artistiques et esthétiques défendus par la rédaction du mensuel de jazz.

Chaque volume de la série « Les années *Jazz Magazine* » couvre environ dix ans de créations du jazz (1954-1964, 1965-1975, 1975-1984, 1985-1994) et est illustré de reproductions de couvertures ou d'extraits d'articles. Parmi les musiciens, on retrouve notamment Charlie Parker, Charles Mingus, Lennie Tristano, Bill Evans, Archie Shepp, Albert Ayler, Roland Kirk, Sun Ra, Max Roach, Carla Bley, Keith Jarrett ou John McLaughlin... Certains titres sont par ailleurs inédits.

■ **RAI** : deux CD consacrés à Cheb Hasni, le chanteur de raï assassiné à Oran en septembre 1994, viennent de paraître au Club du disque arabe (*Talghiyabek ya ghozazi* et *Latbkiche*, production Super Bazar). Toujours dans le style du raï-love, et dans la même série, *Je regrette*, de Cheb Hasni.

POUR DANSER

■ **LE CAIRE** : la « belly dance », la danse orientale, continue de faire fureur dans la capitale égyptienne. L'excellent luthiste Hussein El Masry y consacre un album, *Yafoleya*, où la langueur des violons et des flûtes cache mal l'extrême complexité des rythmes. Sept titres pour magnifier les mouvements du ventre et des mains, le port de la tête et l'agilité des pieds. 1 CD Playa Sound PS65141, distribué par Auvidis.

■ **COLOMBIE** : Los del Caney sont originaires de Cali. Leur musique respire la côte pacifique de l'Amérique latine, le calme et la volupté. Salsa tranquille, merengue mélangé, cha cha de cuisine (épicée). 1 CD Fuentes SPCD 000007 distribué par Salsa Production.

■ **BALS AFRICAINS** : le Mlimani Park Orchestra anime les bals de Dar Es-Salaam (Tanzanie) depuis les années 70. Du calypso, une pincée de jazz sud-africain, de reggae, de rumba du Zaïre, beaucoup d'approximation dans la justesse du chant, mais une fraîcheur qui suscite la danse chaloupée et joyeuse. Style « baloche » intelligent. 1 CD PAM 403. Distribué par Night and Day.

■ **ILES** : *Jeux de dames* donne, en onze titres, un aperçu réjouissant des charmes balancés du zouk guadeloupéen, de la biguine martiniquaise, de la morna capverdienne, de la chanson ivoirienne. Avec Edith Lefel, Zouk Machine, Emeline Michelle, Cesaria Evora... 1 CD Déclic 09703-2, distribué par Mélodie.

■ **HINDI** : Bally Sagoo est un des piliers du *banghra*, la musique *dance* de la communauté indo-pakistanaise d'Angleterre, qui a fait tâche d'huile en Asie. Avec force machine, ce champion de l'ethnoremix (par exemple, les versions techno des chants de Nusrat Fateh Ali Khan) s'amuse dans *Bollywood Flashback* à donner sa dimension orientale à la *dance*. Incantatoire et industriel. 1 CD Columbia 478202-2.

■ **ROCK** : la bande originale du film (BOF) du *Nouveau Monde* d'Alain Corneau contient quelques jolis exemples de rock'n'roll bien mené. *I'm Gonna Love You Too*, de Buddy Holly, *See You Later Alligator*, de Bill Haley, ou encore un superbe *Dynamite*, de Brenda Lee. Du blues, du Miles Davis et un mambo de Dany Brillant. 1 CD Auvidis Travelling K1007.

Nida Abou Mrad

Violoniste libanais, il interprète les *maqâm* de la musique classique arabe



LE VIOLON a fait son entrée dans le monde arabe au XIXe siècle et y a pris une place prépondérante grâce au Cairote Ibrahim Salhun, mort en 1920, et à l'Alépin Sami Shawwa. Nida Abou Mrad a commencé sa carrière de musicien professionnel en France, en jouant de la musique baroque. Séduit par les vertus de l'*oud* oriental après un concert du grand luthiste Fawzi Sayeb, il en devient le disciple. De retour au Liban depuis 1993, il suscite l'engouement des amateurs, joue dans tous les grands festivals arabes et compose. Le 18 février, afin de poursuivre son cycle consacré à Zyriab, l'inspirateur de la musique arabo-andalouse, l'IMA reçoit Mohamed Mokhtari, qui fut violoniste dans de nombreux orchestre de clubs, pour de longues nuits animées.

★ Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, métro Jussieu. Le 17 février à 20 h 30. Tél. : 40-39-80-81.

UNE SOIRÉE A PARIS

Brassaï en nocturne
Encore Brassaï ? Sans doute, mais pour apprécier, en nocturne, dans une petite galerie logée au cœur du Musée national d'art moderne, quarante-six photographies historiques : les épreuves qui ont été exposées par Edward Steichen, en 1951, au Musée d'art moderne de New York dans un ensemble français qui comprenait Cartier-Bresson, Doisneau, Izis et Ronis.
Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne, 4e étage, salle La Tour. Tous les jours jusqu'à 22 heures, jusqu'au 3 avril.

Carlos Maza
D'origine chilienne, résidant à Cuba, le pianiste Carlos Maza aborde son clavier avec une facilité insolente. Cet instrumentiste et compositeur, qui vient d'enregistrer son troisième album (*Nostalgia*, Owl Records/EMI), n'a rien de ces lassants prodiges de la triple croche. Sa mémoire lui rappelle les airs de son enfance auxquels il marie avec naturel les acrobaties de la musique contemporaine.
Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre (Mo Rue-Montmartre), 21 heures, le 17. Tél. : 36-68-03-32. 80 F.

Aswad
Des vétérans du reggae, anglais et habitués du carnaval de Nothing Hill Gate de Londres. La tradition rasta est respectée mais plonge parfois vers le funk et la modernité. Des titres chocs tels *Not Guilty, Set Them Free* ou *The Message* auront permis au reggae de négocier le virage des années 80.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart (Mo Anvers). 19 h 30, le 18. Tél. : 42-31-31-31. Location Fnac. 130 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des *films en exclusivité* et des reprises

NOUVEAUX FILMS

A CRAN
Film français de Solange Martin, avec Clémentine Célarié, Bruno Todeschini, Sotigui Kouyaté, Andrée Damant, Asil Raïs (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DROP ZONE
Film américain de John Badham, avec Wesley Snipes, Gary Busey, Yancy Butler, Michael Jeter (1 h 42).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

QUIZ SHOW
Film américain de Robert Redford, avec John Turturro, Rob Morrow, Ralph Fiennes, David Paymer, Paul Scofield (2 h 10).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES
Dessin animé américain de Joe Johnston, Maurice Hunt, (1 h 15).
VO : George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre, art et cinéma en région

MUSIQUE CLASSIQUE

AIX-LES-BAINS
Les Noces de Figaro
Mozart : Les Noces de Figaro. Théâtre lyrique d'Europe, Krassimir Topalov (direction), Elisabetta Brusa (mise en scène).
Théâtre du Casino-Grand Cercle, rue du Casino. 16 heures, le 19. Tél. : 79-88-09-99. De 90 F à 170 F.

BORDEAUX
Aïda
Verdi : Aïda. Leona Mitchell (Aïda), Paolo Kudriavchenko (Radamès), Nina Terentjewa (Amneris), Michele Porcelli (Amonasro), Luigi Roni (Ramfis), Carlo del Bosco (le roi), Compagnie Temps présent, Chœur du Grand Théâtre de Bordeaux, Ensemble vocal d'Aquitaine, John Strange Opera Chorus Promotions, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Alain Lombard (direction), Alberto Fassini (mise en scène), Thierry Malandain (chorégraphie).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont. 19 h 30, les 22, 24 et 28 ; 14 h 30, le 26. Tél. : 56-48-58-54. De 100 F à 300 F.

LYON
Le Songe d'une nuit d'été
Britten : Le Songe d'une nuit d'été. Brian Asawa (Oberon), Véronica Cangemi (Titania), Emil Wolk (Puck), Christophe Lacassagne (Theseus), Corine Marquet (Hyppolita), Doris Lamprecht (Hermia), Audrey Michael (Helena), Maîtrise et orchestre de l'Opéra de Lyon, Steuart Bedford (direction), Robert Carsen (mise en scène), Matthew Bourne (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie. 20 h 30, les 22 et 24 février et le 4 mars ; 17 heures, le 26 ; 19 h 30, le 2 mars. Jusqu'au 8 avril. Tél. : 72-00-45-45. Location Fnac. De 70 F à 350 F.

MONTPELLIER
King Arthur
Purcell : King Arthur. Sophie Daneman, Sandrine Piau, Susanna Waters, Mark Padmore, Iain Paton, Jonathan Best, Petteri Salomaa, orchestre et chœurs les Arts florissants, William Christie (direction).
Opéra Berlioz, Corum, Palais des congrès, esplanade Charles-de-Gaulle. 20 heures, le 23. Tél. : 67-60-19-99. De 70 F à 180 F.

NICE
Orchestre philharmonique de Nice
Chostakovitch : Concerto pour violoncelle et orchestre op. 126. Bruckner : Symphonie no 3. Truls Mork (violoncelle), Orchestre philharmonique de Nice, Klaus Weise (direction).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule. 20 heures et 16 heures, les 17 et 18. Tél. : 93-85-67-31. De 50 F à 100 F.

STRASBOURG
Orphée et Eurydice
Gluck : Orphée et Eurydice. Tracey Welborn (Orphée), Michal Shamir (Eurydice), Isabelle Eschenbrenner (L'Amour), Compagnie Larsen, Chœurs de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg. Louis Langré (direction), Moshe Leiser, patrice Caurier (mise en scène), Stéphanie Aubin (chorégraphie).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie. 20 heures, les 24 et 28 février et les 18, 20 et 2 mars ; 15 heures, le 26. Tél. : 88-75-48-23. De 50 F à 300 F.

Orchestre philharmonique de Strasbourg
Glazounov : Carnaval, ouverture. Prokofiev : Symphonie concertante pour violoncelle et orchestre. Chostakovitch : Symphonie no 10. Natalia Gutman (violoncelle), Orchestre philharmonique de Strasbourg, Guennadi Rojdestvenski (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux. 20 h 30, le 23. Tél. : 88-52-18-45. De 105 F à 195 F.

TOULOUSE
Capriccio
R. Strauss : Capriccio. Patricia Schumann (la comtesse), Andrew Schroeder (le comte), Marek Torzewski (Flamand), Andrzej Dobber (Olivier), Anne Howells (Clairon), Ernst Gutstein (La Roche), Waldemar Kmentt (Monsieur Taupe), Xenia Konsek (une chanteuse italienne), Jean-Luc Viala (un chanteur italien), Fernand Dumont (le Majordome), Chœur et Ballet du Capitole, Orchestre national du Capitole, Günter Neuhold (direction), Peter Busse (mise en scène), Thierry Malandain (chorégraphie).
Théâtre du Capitole, place du Capitole. 20 h 30, les 17 et 24 ; 14 h 30, le 19 ; 20 heures, le 21. Tél. : 61-22-80-22. De 90 F à 300 F.

Orchestre national du Capitole de Toulouse
Lutoslawski : Livre pour orchestre. Bartok : Concerto pour piano et orchestre no 3. Schumann : Symphonie no 2. György Sebok (piano), Orchestre national du Capitole de Toulouse, Jerzy Maksimiuk (direction).
Halle aux Grains, place Dupuy. 20 h 30, le 23. Tél. : 61-22-24-40. De 80 F à 125 F.

JAZZ

AVIGNON
Gérard Marais « Quartet Opéra »
Organisé par l'Association jazz musiques improvisées (AJMI)
La Manutention, rue-escalier Sainte-Anne. 21 heures, le 23. 50 F et 90 F, adhérents 70 F. Tél. : 90-86-08-61.

BLOIS
Duo Michel Portal et Richard Galliano
La Halle-aux-Grains, scène nationale, place de la République. 20 h 30, le 23. 110 F et 130 F Tél. : 54-56-19-77.

CHALON-SUR-SAÔNE
Soirée à Boum
Le percussionniste-batteur Pierre « Tiboum » Guignon avec Claude et Nicolas Dewynter, Michel marre, François Thuillier, Thierry Colson, Franck Steckar, etc.
Jazz-Club, 9, impasse de l'Ancienne-Prison. 20 heures le 24 Tél. : 85-93-31-73.

LYON
Lionel Benhamou, Claus Stotter et Riccardo del Fra
Bar de la Tour-Rose, 22, rue Bœuf. 22 h 15, les 23, 24 et 25. 90 F. Tél. : 78-37-25-90.

NANTES
René Gauer, Eric LeLann
Le pianiste René Gauer invite le quartette du trompettiste Eric LeLann.
Pannonica, 9, rue Basse-Porte. 22 heures, le 23. 50 F et 60 F. Tél. : 40-48-74-74.

DANSE

CHARTRES
Compagnie Paco Décina
Paco Décina : Fessure, création.
Théâtre, place de Ravenne. 20 h 30, le 18. Tél. : 37-21-57-29. De 70 F à 90 F.

DIEPPE
SOAP Dance Theatre Frankfurt
Rui Horta : Made to Measure, Wolfgang, bitte, Ordinary Events, Diving.
CAC Jean-Renoir, quai Bérigny. 20 h 30, le 17. Tél. : 35-82-04-43. De 70 F à 90 F.

MULHOUSE
Jean Gulzerix
Christine Bastin. Mark Tompkins : Les Sept Dernières Paroles du Christ.
La Filature, 20, allée Nathan-Katz. 20 h 30, les 21 et 22. Tél. : 89-36-28-28. De 30 F à 200 F.

THÉÂTRE

AGEN
Tartuffe
de Molière, mise en scène de Nadine Darmon et Pierre Debauche, avec Robert Angebaud, Emmanuel Broche, Philippe Fenwick, Gemma Guilemani, Cyrille Josselyn, Anne Leclercq, Stanislas Morelle, Alain Ours, Vincent Poirier, Claude Saint-Dizier, Raphaëlle Saudinos, Emmanuel Vérité et Catherine Yvart.
Théâtre du Jour, 21, rue Paulin-Régnier. Les vendredis, samedis, mardis, mercredis, jeudis, à 20 h 30 ; matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 53-47-82-08. Durée : 2 heures. 60 F et 100 F. Jusqu'au 19 mars.*

DOUAI
Sa maison d'été
de Jane Bowles, mise en scène de Robert Cantarella, avec Romain Bonnin, Christophe Brault, Céline Chéenne, Sophie Delage, Hélène Foubert, Florence Giorgetti, Chantal Garrigues, Judith Henry, Patricia Jeanneau, Maïa Simon et Nathalie Vidal.
L'Hippodrome, place du Barlet. Les mardi 21 et mercredi 22, à 20 h 45. Tél. : 27-96-62-83. Durée : 2 h 30. 65 F et 115 F. Jusqu'au 22 février.*

LE HAVRE
Bingo
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Milianti, avec Michaël Abiteboul, Jean-Damien Barbin, Nathalie Boutefeu, Eric Challier, Yvan Duruz, Jérôme Hankins, Laurent Manzoni, Fanny Rudelle, Agnès Sourdillon, Florence Muller et Hervé Deluge.
Le Volcan, maison de la culture, place Gambetta. Les mercredi 15 et jeudi 16, à 19 h 30 ; les vendredi 17 et samedi 18, à 20 h 30. Tél. : 35-19-10-10. Durée : 2 h 10. 110 F. Dernière représentation le 18 février.

ISTRES
Les Lois fondamentales de la stupidité humaine
de Carlo Maria Cipolla, mise en scène de Thierry Bédard, avec Philippe Duquesne, Sophie Edmond, Marc Ernotte, Hélène Gailly et Catherine Pavet (pianiste).
Théâtre de l'Olivier, boulevard Léon-Blum. Le mardi 21, à 20 h 30. Tél. : 42-56-48-48. Durée : 1 h 20. 100 F et 110 F.

MARSEILLE
La Bonne Ame de Se-Tchouan
de Bertolt Brecht, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Marianne Epin, Olivier Cruveiller, Martine Sarcey, Romain Weingarten, Roger Souza, Guy Perrot, Sylvie Herbert, Gérard Chaillou, Jacques Pieiller, Anne Kreis, Isabelle Carré-Goethals, Fernando Becerril, Daniel Langlet, Christian Drillaud, Sophie Bouilloux, Pascal Nawojski, Christian Ruché et Marianne Lewandowski.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve. Le mercredi 15, à 19 heures ; les jeudi 16 et vendredi 17, à 20 h 30. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 2 h 30. 100 F et 150 F. Dernière représentation le 17 février.*

La ville dont le prince est un enfant
d'Henry de Montherlant, mise en scène de Pierre Boutron, avec Christophe Malavoy, Claude Giraud, Guillaume Canet, Thierry de Peretti, Pierre-Arnaud Juin et en alternance Simon Milinkovitch, Boris Roatta, Alexis Tomassian et Aurélien Wilk.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français. Le mercredi 15, à 19 heures ; les jeudi 16 et vendredi 17, à 20 h 30 ; le samedi 18, à 15 heures et 20 h 30. Tél. : 91-24-35-24. Durée : 2 h 30. 100 F et 140 F. Dernière représentation le 18 février.*

La Famille Fenouillard
d'après Christophe, mise en scène de Laurent Pelly, avec Henri Boyer, Christian Gaitch, Denis Cacheux, Rémi Gibier, Florence Pelly, Lydie Pruvot, Fabienne Rocaboy et Jean-Benoît Terral.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve. Les vendredi 17 et mardi 28, à 20 h 30 ; les samedi 18, mardi 21, jeudi 23, à 14 h 30 et 20 h 30 ; les lundi 20 et vendredi 24, à 14 h 30 ; le mercredi 22, à 19 heures. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 1 heure. 95 F et 105 F. Jusqu'au 2 mars.*

Ambulance
de Gregory Motton, mise en scène d'Antoine Caubet, avec Claire Aveline, Gaël Baron, Cécile Cholet, Nicole Dogue, Frédéric Fisbach, Elisabeth Moreau, Thierry Paret et Jacek Maka.
Les Bernardines Théâtre, 17, boulevard Garibaldi. Les mardi 21, vendredi 24, samedi 25, à 21 heures ; les mercredi 22 et jeudi 23, à 19 h 30. Tél. : 91-24-30-40. Durée : 2 heures. 30 F et 90 F. Jusqu'au 25 février.*

ORLÉANS
Grande Paix
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Anne Benoit, Pierre Berriau, Marc Bodnar, Carlo Brandt, Hervé Briaux, Thierry Chiffe, Clovis Cornillac, Gilles David, Valérie Dréville, Daniel Dubois, Vincent Garanger, Michel Goddet, Guillaume Lévêque, Isabelle Mazin, Arthur Nauziciel et Claire Wauthion.
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand. Les mercredi 15 et vendredi 17, à 20 h 30 ; le samedi 18, à 16 heures. Tél. : 38-62-75-30. Durée : 3 heures. 90 F et 125 F.*

Rouge, noir et ignorant ; la furie des nantis
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Anne Benoît, Pierre Berriau, Marc Bodnar, Carlo Brandt, Hervé Briaux, Thierry Chiffe, Clovis Cornillac, Gilles David, Valérie Dréville, Daniel Dubois, Vincent Garanger, Michel Goddet, Barbara Jung, Guillaume Levêque, Arthur Nauziciel et Claire Wauthion.
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand. Le jeudi 16, à 20 h 30 ; le samedi 18, à 16 heures. Tél. : 38-62-75-30. Durée : 5 heures. 90 F et 125 F.*

REIMS
En attendant Godot
de Samuel Beckett, mise en scène de Philippe Adrien, avec Eric Petitjean, Eric Caravaca, Cyril Dubreuil, Gildas Milin et Jean-Luc Orofino.
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine. Les mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, samedi 25, à 20 h 30. Tél. : 26-48-49-10. Durée : 2 h 45. 70 F et 110 F. Jusqu'au 25 février.*

RUFFEC
Alceste
d'Euripide, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo M'Bo, Nicolas Pirson, Frédéric Borie, Tania Da Costa, François Delaive, Gérard Lorin, Samira Sedira, Abdelouahab Sefsaf et Philippe Lardaud.
Gymnase municipal, rue de l'Ordaget. Les lundi 20, mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, à 21 heures. Tél. : 45-38-61-62. Durée : 1 h 50. 65 F et 130 F. Jusqu'au 24 février.*

STRASBOURG
Thyeste
de Sénèque, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Yveline Ailhaud, Bernard Freyd, Michel Kuhlmann, Aurélien Recoing, Vincent Schmitt et Licinio Da Silva.
Théâtre national, 1, rue André-Malraux. Le mercredi 15, à 19 h 30 ; les vendredi 17, samedi 18, à 20 h 30. Tél. : 88-35-44-52. Durée : 2 heures. 50 F et 125 F. Dernière représentation le 18 février.*

TOURS
Celle-là
de Daniel Danis, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Myriam Boyer et Michel Didym.
Théâtre Louis-Jouvet, 12, rue Léonard-de-Vinci. Les mardi 21 et mercredi 22, à 20 h 30 ; le jeudi 23, à 19 heures. Tél. : 47-64-50-50. Durée : 1 h 30. 100 F et 120 F. Jusqu'au 23 février.*

VILLENEUVE-D'ASCQ
Max Gericke ou Pareille au même
de Manfred Karge, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier.
La Rose des vents, boulevard Van-Gogh. Les vendredi 17, samedi 18, mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24, samedi 25, à 21 heures. Tél. : 20-61-96-96. Durée : 1 h 30. 90 F et 110 F. Jusqu'au 25 février.*

ART

CAEN
Rétrospective Charles Marq
Musée des Beaux-Arts, château. Tél. : 31-85-28-63. De 10 heures à 18 heures. (Fermé mardi). Jusqu'au 31 mars. 25 F. Entrée gratuite mer.

CALAIS
Julian Opie
Galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta. Tél. : 21-46-77-10. De 14 heures à 18 heures. (Fermé lundi). Jusqu'au 2 avril.

CHALON-SUR-SAÔNE
Henri Alekan
Espace des Arts, 5 bis, avenue Niepce. Tél. : 85-42-52-00. De 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. (Fermé lundi). Jusqu'au 5 mars.

CLERMONT-FERRAND
Rétrospective Armand Guillaumin (1841-1927)
Musée des Beaux-Arts, place Louis-Deteix. Tél. : 73-23-08-49. De 10 heures à 18 heures. (Fermé lundi). Du 16 février au 23 avril. 21 F.

DIJON
François Morellet
L'Usine, 37, rue de Longvic. Tél. : 80-31-67-44. De 14 h 30 à 18 h 30. (Fermé dimanche et lundi). Jusqu'au 8 mars.

Philippe Parreno
Le Consortium, centre d'art contemporain, 16, rue Quentin. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. (Fermé dimanche et lundi). Jusqu'au 8 mars.

LYON
Giacometti, Fondation Maeght
Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux. Tél. : 78-28-07-66. De 10 h 30 à 18 heures. Visites commentées mercredi à 16 heures et samedi à 15 heures. (Fermé lundi, mardi et fêtes). Jusqu'au 9 avril. 20 F.

LE MANS
De Renoir à Signac : œuvres sur papier
Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn. Tél. : 43-47-38-51. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 mars.

MARSEILLE
Les Visiteurs
Musée d'Art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 17 heures (Fermé lundi). Jusqu'au 6 mars.

MONTBÉLIARD
Christian Boltanski
Centre d'art et de plaisanterie, hôtel de Sponeck-54, rue Clemenceau. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; dimanche et jours fériés de 15 heures à 19 heures ; lundi de 12 heures à 19 h 30. Jusqu'au 2 avril.

MOUANS-SARTOUX
Vue du collectionneur
Château de Mouans-Sartoux. Tél. : 93-75-71-50. Jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 mars.

NANTES
Nantes et le surréalisme
Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. (Fermé mardi). Jusqu'au 2 avril. 20 F.

NICE
Stanley Brouwn
Villa Arson, galeries du musée, 20, avenue Stephen-Liégard. Tél. : 92-07-73-80. De 14 heures à 18 heures. (Fermé lundi et mardi). Jusqu'au 19 mars.

ORLÉANS
James Brown
Centre d'arts contemporains, carré Saint-Vincent. Tél. : 38-62-45-68. De 13 heures à 19 heures. (Fermé dimanche et lundi). Jusqu'au 22 avril.

SAINT-ÉTIENNE
La Collection François et Ninon Robelin
Musée d'Art moderne, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 avril. 26 F.

Réalités noires
Musée d'Art moderne de Saint-Etienne, salle d'art graphique, La Terrasse. Tél. : 77-93-59-58. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 mars. 26 F.

TOULOUSE
Graveurs expressionnistes allemands
Musée des Augustins, 21, rue de Metz. Tél. : 61-22-21-82. De 10 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. (Fermé mardi). Jusqu'au 26 mars.

TOURCOING
Christian Bonnefoi, œuvres graphiques (1974-1994)
Musée des Beaux-Arts, cabinet d'arts graphiques, 2, rue Paul-Doumer. Tél. : 20-24-90-60. De 12 heures à 19 heures. (Fermé mardi). Du 18 février au 24 avril. 20 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
François Rouan
Musée d'Art moderne, 1, allée du Musée. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. (Fermé mardi). Jusqu'au 28 mai. 25 F.

CINÉMA

ÉVREUX
Cinéma japonais à ciné-scène
Au théâtre d'Evreux, place de Gaulle, cinéma Victor-Hugo, studio-théâtre et médiathèque. Tél. : 32-31-04-08. Du 21 au 28 février.

Leçon de pêche en Erythrée

LES IMAGES sont belles, très belles. Chaque plan est une œuvre d'art : hauts plateaux à la végétation rabougrie, têtes d'hommes enturbannées, longue et grise plaine côtière, vestiges d'anciens palais, quartiers populaires d'architecture ottomane, décor fantôme du port de Massaoua, bateaux colorés et lumière du couchant sur fond de marais salants.

« Le Serment de la mer Rouge », documentaire diffusé par « Thalassa », est une excellente approche de l'Erythrée : le sujet débute par une utile leçon d'histoire, qui permet de situer ce pays méconnu sur l'échiquier international.

Longtemps convoitée par l'Ethiopie, qui désirait un accès maritime, cette colonie italienne passe sous tutelle britannique en 1941 avant d'être intégrée à l'empire d'Haïlé Sélassié, en 1952. Un vaste mouvement séparatiste animé par le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) prend ensuite les armes contre la meilleure armée d'Afrique.

Après la chute du Négus, l'Ethiopie – soutenue par l'URSS et par Cuba –, contrôle la résistance. Jusqu'à l'effondrement du bloc soviétique. Après trente ans de guerre, qui se soldent par près d'un million de morts des deux côtés, l'Erythrée, indépendante depuis 1993, est à reconstruire.

Le reportage de Gilles Ragris et Stéphane Poule s'attache à démontrer l'effort du gouvernement en faveur du renouveau de la pêche artisanale. On suit le jeune *Mohamed, fils de paysan montagnard*, et sans beaucoup d'avenir, dans son stage de marin-pêcheur proposé par les autorités.

Mais les deux reporters, voulant faire en vingt-cinq minutes le bilan de l'économie maritime érythréenne, noient le poisson, si l'on ose dire. Trop de brèves séquences se bousculent : la nostalgie d'un vieux pêcheur ruiné par la guerre, le renouveau de ces marais salants qui furent le grenier à sel de l'Afrique, la remise en marche d'un antique et adorable petit train, la reconstruction de l'usine à glace, la relance de l'activité portuaire de Massaoua, la création d'une coopérative et le commerce de requin séché avec le Yémen.

NOSTALGIE D'UN PÊCHEUR

On assiste aux adieux familiaux de Mohamed, montagnard devenu marin pour nourrir les populations des hauts plateaux. On l'aperçoit dans les bistrots du port. On assiste même à sa première leçon de pêche. De très belles scènes.

Mais le documentaire n'explique pas par quels moyens ce jeune stagiaire pourra respecter les consignes gouvernementales : pêcher du poisson dans la mer Rouge, le jour, pour le vendre dans son village de montagne, le lendemain.

Armelle Cressard

★ « Thalassa », France 3, vendredi 17 février à 20 h 50.

Nagui se prend les pieds dans le second degré

Le dispositif scénique très agressif de « N'oubliez pas votre brosse à dents » veut tourner en dérision l'univers de la télévision

DE TOUTE ÉVIDENCE, Nagui a *mis de l'eau dans son vin*. Pour la première de ce qu'il définit lui-même comme un *« antijeu »*, l'animateur ne recula devant rien. Contre une réponse, il distribua à tour de bras des billets de 200 francs à son public de concurrents, puis fit monter les enchères afin de voir le tatouage sur la fesse gauche d'une spectatrice, qui refusa d'ailleurs de se déshabiller. On cria au scandale, au proxénétisme audiovisuel.

« Je savais que j'allais choquer, mais pas de cette manière. Je pensais être pris au second degré. Je voulais faire une parodie des jeux télévisés, où les gains, en général, n'ont aucun rapport avec le mérite. C'était une erreur de communication. J'en ai tiré la leçon. »

Premier enseignement : ce qui fait rire de l'autre côté de la Manche peut faire grincer des dents chez nous. Car non seulement le concept, mais le style lui-même de l'émission étaient le décalque d'une émission de la télévision britannique. Désormais, chaque séquence est écrite sur place par une équipe d'une douzaine de personnes.

Dans la foulée, cette émission de divertissement aux dépens de candidats volontaires au ridicule s'est considérablement assagie. Naguère, elle s'acharnait à traquer les concurrents dans les derniers retranchements de leur vie privée. On se contente à présent de « torturer » un agent des douanes en lui faisant, comme dans un film célèbre, chatouiller la plante des pieds par une chèvre. Pas forcément très fin, mais nettement moins cruel. Le hold-up sur l'intimité est devenu un jeu de gages. Autre évolution, la répartition des *morphings*, ce procédé venu du clip consistant à déformer un visage par des effets spéciaux, était au début réservé aux traits des candidats. Dorénavant, Nagui n'est pas épargné. *« Il n'y a pas de raison,* explique-t-il, *que je sois le seul à sauvegarder mon image. »*

A force d'épurer, que reste-t-il cependant ? Un décor d'un mauvais goût délibéré (fond orange et parme), une réalisation de talent (celui de Gérard Pulicino, qui n'a pas son pareil pour donner mouvement et rythme aux images) et un présentateur qui fait de plus en plus le pitre, chante en play-back et se déguise. Pas de quoi fouetter un chat.

Pourtant Nagui laisse une curieuse impression. En effet, le fond, lui, n'a pas changé. Plus encore que de tourner en dérision des concurrents, il s'agit de mettre en question la télévision elle-même. L'animateur multiplie ainsi les allusions à son domaine de prédilection. Avec ses hôtesses bien calibrées et sa voix « off » qui annonce les scores, la parodie des jeux est évidente. Mais elle vise également des émissions plus précises : un couple se retrouve à l'écran comme à « Perdu de vue », puis il doit appuyer sur un champignon, comme dans « Questions pour un champion », avant de gagner un voyage au soleil, comme dans « Dimanche Martin ». Bref, pas une séquence qui ne soit saturée d'allusions à l'univers du petit écran.

Du coup, on comprend le dispositif scénique très agressif qui accompagne les plans. Pour faire parler les candidats, Nagui leur tend un micro en forme de revolver et les ultimes lauréats sont connus lorsque se déclenche un détonateur placé sous leur siège. Certes, on peut y voir le triomphe d'un animateur passé maître en moquerie et en descente en flammes, mais peut-être aussi la violence de toute exposition à la caméra, selon un procédé emprunté à Prince.

« Dès qu'on tend un micro à quelqu'un qui ne veut pas parler, on se retrouve tout de suite dans une situation de pouvoir. » Il y a quelques années, avec « Ardimat », Thierry Ardisson avait utilisé lui aussi la télévision pour caricaturer les travers de ce même média. Son entreprise a soulevé un tollé, comme si le second degré en la matière était insupportable. On peut faire de la télévision ou la critiquer, mais difficile de brouiller les cartes en jouant sur les deux tableaux.

Jean-Louis André

★ Tous les samedis, à 20 h 45, sur France 2.

JE CROIS QUE JE VAIS ME COUCHER SANS ME LES BROSSER.

CLIC

PESSIN

VENDREDI 17 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo, Trafic infos, Tout compte fait.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Clip ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Dingue de toi.
18.50 Magazine : Coucou !
19.50 Le Bébête Show (et 0.50).
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Trafic infos.

20.45 Téléfilm : Honorin et l'enfant prodigue. De Jean Chapot, avec Michel Galabru, Claire Borotra.
22.35 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Les magazines de cinéma. Invités : Pierre Tchernia, Frédéric Mitterrand, Isabelle Giordano ; Histoire de la météo ; Parlez-moi d'amour. Invités : Cendrine Dominguez, Olivier Minne, Valérie Pascal, Caroline Loeb, Laurent Petitguillaume, Isabelle Heurteaux.
0.00 Série : Agence tous risques.
0.55 Journal et Météo.
1.10 Jeu : Millionnaire.
1.40 TF 1 nuit (et 2.45, 3.25, 4.05).
1.50 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 2.55, Intrigues ; 3.35, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.15, Mésaventures ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

13.50 Série : Inspecteur Derrick.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.05).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et vous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.45).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel.
19.50 America Cup.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.45 Sport : Football. 8es de finale de la Coupe de France : Le Havre-PSG.
22.35 Magazine : Bouillon de culture. Invités : Jean-Marie Domenach (*Le Crépuscule de la culture française*) ; Robert Sabatier (*Le Cygne noir*) ; Michi Strausfeld, éditeur allemand ; Jean-Marc Roberts, écrivain et éditeur ; Marin Karmitz (*Bande à part*) ; Alain Corneau, réalisateur du film *Le Nouveau Monde*.
23.40 Variétés : Taratata. Invité : I Am. La fête du disque.
0.48 Les films Lumière. (rediff.).
0.50 Journal, Météo, Journal des courses.
1.20 Programmes de nuit. Envoyé spécial (rediff.) ; 2.55, Les Grands Travaux : les eaux fertiles ; 4.15, Jeux : Pyramide (rediff.) ; 4.40, Rio Loco ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Inde*, de David Gentleman.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.

20.50 Magazine : Thalassa. Le Serment de la mer Rouge, de Gilles Ragris et Stéphane Poule. *L'Erythrée depuis l'indépendance.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invitée : Jeanne Bourin. Mongolie : chasse à la marmotte ; Côte-d'Ivoire : l'apothéose du mâle ; Etats-Unis : Cranberries, l'or rouge du Nouveau Monde.
22.50 Météo et Journal.
23.15 Magazine : Strip-tease. De Marco Lamensch et Jean Libon. Madame est servie ; Resquilleurs : attention tout se paie ! ; Al dente ; Fées d'hiver.
0.10 Magazine : Les Cavales de la nuit. Hommage au réalisateur Hubert Knapp.
2.15 Cadran lunaire. *Los Divinos*, de de Falla, par le ballet national espagnol Antonio Marquez, chorégraphie d'Alberto Lorca, costumes de Picasso *(15 min)*.

M 6

13.30 Téléfilm : Drôle de collège. De Rod Amateau.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Le Magicien.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer.
20.05 Série : Une nounou d'enfer.
20.35 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain.

20.45 Téléfilm : Innocentes Victimes. De Peter Levin.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après. Le Spectre.
23.30 Magazine : Sexy Zap.
0.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
2.30 Rediffusions. Culture rock (La saga) ; 3.25, Les Seychelles ; 4.20, Portrait des passions françaises (La peur) ; 5.05, E = M 6 ; 5.30, Culture pub.

CANAL +

13.35 Cinéma : Neuf mois. □ Film français de Patrick Braoudé (1994).
15.20 Magazine : L'Œil du cyclone. Spécial Imagina (rediff.).
16.25 Le Journal du cinéma.
16.30 Cinéma : Cache cash. □ Film français de Claude Pinoteau (1994).
17.55 Surprises (et 3.30, 4.55).
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroé.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. *Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à* 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Téléfilm : Notre homme. D'Elisabeth Rappeneau.
22.10 Documentaire : Tremblement de terre. D'Alex Gregory.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Des hommes d'honneur. ■ Film américain de Rob Reiner (1992).
1.15 Cinéma : Le Cerf-volant bleu. ■■ Film chinois de Tian Zhuan-zhan (1992).
3.35 Cinéma : Bonsoir. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1993).
5.15 Cinéma : Cyclone à la Jamaïque. ■■ Film britannique d'Alexander McKendrick (1964).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi.
14.00 Documentaire : Les Grandes Biographies. George Marshall (rediff.). *Cet Américain qui a donné son nom au plan d'aide économique à l'Europe après la seconde guerre mondiale a reçu le Prix Nobel de la paix en 1953.*
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Les Grandes inventions ; Question de temps ; Langues : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Le Corps humain. Les oreilles et l'ouïe.
18.30 Le Monde des animaux. La femme araignée.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti. *Présenté par Alex Taylor* et Annette Gerlach. La maladie du jeu : les Espagnols au bord de la crise de nerfs !
19.25 Documentaire : Asinara, l'île interdite. D'Achim Tacke.
20.27 Album couleurs. Danseurs espagnols (France, 1898), couleurs : pinceau.
20.30 *8 1/2 Journal.*

20.40 Téléfilm : Les lendemains qui chantent. De Jacques Fansten.
22.15 Documentaire : L'Orient, mirage de l'Occident. 2. La Traversée du réel, de Pierre Zucca.
23.15 Cinéma : Bonjour. ■■ Film japonais de Yasujiro Ozu (1959), (v.o.).
0.55 Magazine : Velvet Jungle. Proposé par Patrice Blanc-Francard et présenté par Valli. (rediff.).
2.10 Série : Johnny Staccato. 6. Viva Paco !, avec John Cassavetes (rediff.) (v.o., 26 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Au nom de la loi. Rediff. de la RTBF le 25 janvier. Dans *la cour* des vieux ; Jeux de cartes ; A points nommés. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Taratata. Rediff. de France 2 du 3 février. Avec Tonton David. 22.50 37 • 5 le soir. Rediff. de TF 1 du 4 janvier. Les enfants hyperactifs ; La maternologie ; La consultation du sourire. 0.05 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.45 La Beauté du monde. De Guy *Baskin.1. Les merveilles du Sabah.* 20.35 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 21.25 Les îles aux trésors. De David Cohen. 9. Le Robinson Crusoé de Juan Fernandez. 21.55 Force brute. De Robert Kirk. 29. Jeux de guerre. 22.45 La Rivière volée. De Dereck Joubert. 23.35 Sabra et Chatila. De Stephen Walker. 0.25 Prostitution. De Mireille Dumas. 1, Travestir (60 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 20.30). *19.15 Tout Paris (et 20.30).* 19.45 Archives. 20.00 Musiques en scènes (et 22.00). 21.00 Embouteillage. 22.30 Récital Luciano Pavarotti. Enregistré à Paris, au Champ de Mars, en 1993. 0.25 Tennis. Open féminin Gaz de France. Quarts de finale. Au stade Pierre-de-Coubertin (résumé) (275 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Futé-rusé ; 18.25, Belle et Sébastien ; 18.55, Tip top clip ; 19.00, Bêtes pas bêtes ; 19.15, Tip top clip ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Zorro (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 The Muppet Show. Invitée : Shirley Bassey. 20.25 Série : Les Envahisseurs. 21.20 Série : Le Frelon vert. 21.45 Le Meilleur du pire. 22.15 ▶ Chronique moscovite. 22.20 Série : Dream On.Le Choix de Toby. 22.45 Série : Seinfeld.La Mangue. 23.10 Top bab. 23.50 La Semaine *sur Jimmy*. 0.00 Série : *New York Police* Blues. 0.50 Série :Les Chevaliers du ciel (30 min).

SÉRIE CLUB 19.15 Série : Super Jaimie. 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Julien Fontanes, magistrat (et 0.00). 22.25 Série : Code Quantum. La Chute d'une étoile. 23.10 Série : Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Souvenirs de 64 *(50 min)*.

MCM 19.30 Blah-Blah Groove. 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag. 21.00 L'Invité de marque. Invité : Jean-Louis Foulquier. 21.30 Autour du groove. 22.00 MCM Dance club. 0.30 Rave On (90 min).

MTV 20.00 Greatest Hits Hip Hop Special. 21 00 *Most Wanted*. 22.30 *Beavis and Butt-Head*. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 Party Zone (120 min).

EUROSPORT 19.30 Equitation. *En direct de* Bruxelles (Belgique). Coupe du monde : jumping de Bruxelles. 21.00 Eurosportnews (et à 1.00). 21.30 Snooker ; 22.00 Boxe. En direct de Sunderland (Angleterre). Championnat de Grande-Bretagne des poids légers. Michael Ayers-Paul Burke. 0.00 Supercross (rediff.).

CINÉ CINÉFIL 19.10 Un drôle de caïd. □ Film français de Jacques Poitrenaud (1964, N.). 20.30 Adorable menteuse. ■■ Film *français de Michel Deville (1961, N.)*. 22.10 Quality Street. ■■ Film américain de George Stevens (1937, N., v.o.). 23.35 Le Cambrioleur. ■■ Film américain de Paul Wendkos (1957, N., v.o., 90 min).

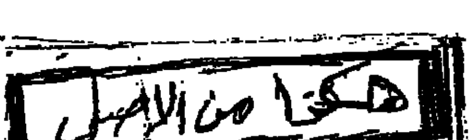
CINÉ CINÉMAS 18.20 Legends IV. Gene Hackman, Dennis Hopper et Lloyd Bridges. 18.50 Téléfilm : Adieu Alcatraz. De Paul Wendkos (1987). 20.30 Hollywood 26. 21.00 French Connection 2. ■■ Film améri*cain de John Frankenheimer (1975)*. 22.55 Larry le liquidateur. □ Film américain de Norman Jewison (1991, v.o.). 0.35 Le Chat et le Canari. ■ Film américain de Radley Metzger (1977, 100 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Avec Jean-Jacques Brochier (Une enfance lyonnaise au temps du Maréchal). 19.30 Perspectives scientifiques. Les lymphomes. Avec le professeur Gisselbrecht. 20.00 Le Rythme et la Raison. La Musak. 5. Aujourd'hui-demain : Le monde (musical) à l'envers ? 20.30 Radio archives. Radio Cinoche. 3. Maturité. 21.32 Musique : Black and Blue. Atomic Basie. Avec André Clergeat. 22.40 Les Nuits magnétiques. Noche Flamenco, la semaine Flamenco de Nice. 0.05 Du jour au lendemain. Jean Roudaut (Louis-René des Forêts). *0.50 Coda*. Joao Gilberto (5).

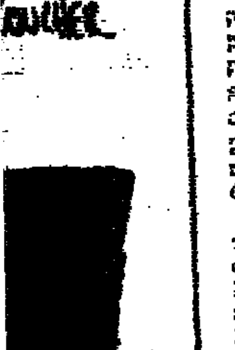
FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Gérard Courchelle, journaliste. 20.00 Concert *Franco-Allemand*. (Transmis simultanément sur Hessischer Rundfunk et Saarländischer Rundfunk). En direct, de Francfort, par l'Orchestre *symphonique* de la radio de Francfort, dir. Eiji Oue : Symphonie nº 7, de Beethoven ; *La mort de Cléopâtre*, de Berlioz, *Ursula Krüger*, mezzo-soprano. 22.30 Musique pluriel. Œuvre de Vandenbogaerde et de Maudot. 23.07 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et vents op. 16, de Beethoven ; Pièces romantiques pour violon et piano op. 75, de Dvorak ; Le Mancenillier op. 11, de Gottschalk. 0.00 Jazz club. En direct du Duc des Lombards. Philippe Catherine, guitare, Emmanuel Bex, orgue, et Aldo Romano, batterie.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.



s le second degré

pas votre brosse à dents »
: la télévision



Michel Drucker aspire au « 20 heures »

« COUCOU » en « access prime time » (avant 20 heures) sur TF 1 est loin de renouer avec le succès de « Coucou, c'est nous ! » Lancée lundi 30 janvier, la « nouvelle » émission de Christophe Dechavanne ne dépasse pas 22 % de parts de marché. Face à lui, sur France 2, « Studio Gabriel » de Michel Drucker réalise en moyenne 25 % de part de marché, depuis le 1er février.

Après des difficultés à son lancement, « Studio Gabriel » semble bien installé, notamment grâce à la présence des jeunes animateurs dont Michel Drucker s'est entouré.

Satisfait de ce succès venu après une *« assez longue bataille et beaucoup de remises en question »*, Michel Drucker rend hommage à Jean-Pierre Elkabbach et au service public, de *« donner du temps au temps »*. En revanche,
il ne ménage pas TF 1, qui *« a lessivé beaucoup de gens »*, et risque de devenir une *« machine à cracher des séries américaines »*.

Pour lui, « Studio Gabriel » est un passage obligé de sa carrière. *« En me confiant la tranche du 19-20 heures, Jean-Pierre Elkabbach m'a offert la possibilité de quitter mon image d'homme de variétés pour revenir à mes premières amours : le journalisme. »* Peut-être à une place de choix : après cette période transitoire, Michel Drucker aimerait présenter le « 20 heures ».

V. C.

Calmejane-Charvet, duo de l'ombre

Moins célèbres que Pierre Salviac et Pierre Albaladejo, les commentateurs du rugby sur France 2 évoluent entre passion et frustrations

« J'AI FRANCHI le Rubicon », avoue Jean-Louis Calmejane pour expliquer son passage au service des sports. Titulaire d'un doctorat en sciences sociales (DESS) du monde rural, le journaliste est apparu sur le petit écran en 1977, d'abord au service politique d'Antenne 2, puis au service économique. En spécialiste des questions agricoles et européennes.

Le transfert aux « Sports » a eu lieu en 1984. Il s'y voit attribuer le golf et le rugby. *« Le rugby, je connaissais pour y avoir joué pendant vingt-cinq ans.* Après des débuts aux côtés de son confrère Jean Marquet, il a commenté en compagnie de Gérald Martinez, ancien demi de mêlée de l'équipe conduite par Jean-Pierre Rives, dans les années 80, puis en compagnie de Jean Gachassin, autre international fameux.

LE « DEUXIÈME MATCH »

Quoi qu'il en soit, Jean-Louis Calmejane est resté cantonné au *« deuxième match »*. Celui qui oppose les équipes britanniques pendant le Tournoi des cinq nations. Chaque samedi de compétition, il œuvre en deuxième partie d'après-midi. Les bons jours, Jean-Louis Calmejane est à l'antenne, en différé, dans la foulée de la rencontre jouée par l'équipe de France. Les mauvais soirs, ce second match est relégué en troisième partie de soirée, à l'heure où les magnétoscopes désespèrent l'Audimat.

La collaboration avec Jean Gachassin a pris fin cette année. Un peu brutalement. *« Pierre Salviac voulait rajeunir l'équipe de consultants »*, constate Jean-Louis Calmejane. C'est donc Denis Charvet, ancien centre international, qui accompagne désormais le journaliste.

Indépendamment du casting, le scénario est, lui, inamovible : *« Le journaliste assure le descriptif et le consultant apporte son analyse sur les actions. »* A cette définition de base, le journaliste ajoute une exigence de clairvoyance, d'intuition. Selon Jean-Louis Calmejane, le rôle du journaliste est de *« prévoir une action de jeu. Mais il doit la faire sentir et, surtout, la faire dire au consultant »*.

Après seulement deux commentaires en commun, le duo n'est pas encore au point. *« Dans un premier temps, on s'est un peu chevauchés car Denis Charvet voulait en faire un peu trop. » « C'est intéressant de travailler ensemble »*, constate néanmoins Jean-Louis Calmejane. En homme de l'art et en habitué, il a fait le tour des atouts de son partenaire de passage : *« Il est très posé. Il analyse bien le jeu. »* Et de conclure : *« Il y a une concordance de vues. »* Mais, de cette union trop récente, Jean-Louis Calmejane n'a pas retiré tous les plaisirs : *« Pour l'instant, je préférerais être avec Jean Gachassin. Je n'ai pas apprécié la façon dont on l'a évincé. »*

De son côté, même s'il reconnaît *« très, très bien s'entendre avec Jean-Louis Calmejane »*, Denis Charvet a d'autres préoccupations. Le temps du rugby n'est pas encore terminé, même s'il touche à sa fin. Le joueur du Racing a encore l'espoir d'être sélectionné prochainement dans le XV de France. Mais, à près de trente-trois ans, l'heure de la reconversion approche. Après avoir tâté du cinéma, Denis Charvet s'enthousiasme pour la télévision : *« J'aime le cinéma, mais j'ai découvert l'univers de la télévision. Cela me plait énormément. »*

TIR DE BARRAGE

Si tout se passe bien, Denis Charvet pourrait remplacer Pierre Albaladejo lorsque ce dernier raccrochera. Après le tir de barrage de Bernard Lapasset, président de la Fédération française de rugby, l'avenir de Pierre Salviac, chef de la rubrique rugby au service des sports de France 2, comme commentateur pour les prochains Tournois des cinq nations, reste plus qu'incertain. Ce jeu de chaises musicales laisse un goût d'amertume à Jean-Louis Calmejane. Aux *« puristes du rugby »* qui regardent son deuxième match, il aimerait substituer l'équipe de France et les audiences qu'elle suscite. *« Je suis très, très heureux de faire le commentaire des matches entre les équipes britanniques. »* Mais *« il y a un petit côté frustrant »* avoue-t-il. Et d'envier la place de Pierre Salviac : *« Si je pouvais le faire, ce serait un vrai plaisir... »*.

Guy Dutheil

★ France 2, Galles-Angleterre samedi 18 février à 17 heures.

Bestialités

par Alain Rollat

BRIGITTE BARDOT était, jeudi soir, l'invitée du journal de France 2. Ses propos de campagne avaient le mérite de la limpidité. Il s'en dégageait d'ailleurs quelque chose de très consensuel. Même si l'on est un Européen convaincu, on doit reconnaître que notre BB nationale n'a pas tort de se demander où l'on va *« si on ne peut plus faire pipi, en France, sans demander l'autorisation à la Communauté européenne... »*. Même si l'on pratique la tolérance à l'extrême, on doit bien admettre qu'en pays civilisé *« on ne peut pas éternellement se conduire comme des sauvages... »*. Et même si l'on se montre plus tendre qu'elle avec les programmes des pauvres candidats, poussés vers la surenchère par la pente naturelle du système médiatique, on est bien obligé de souscrire à l'appel qu'elle lance pour que *« tous ces petits messieurs de la politique se préoccupent aussi d'améliorer la condition animale... »*.

On pourra objecter, certes, que pour tonitruants qu'ils fussent, ces propos étaient quelque peu déplacés au vu des images d'actualité qui les précédaient. Loin des chasses électorales les plus courues, Mme Bardot menait en effet campagne pour la protection des animaux qu'on martyrise sur les routes des abattoirs. Certains téléspectateurs auront donc trouvé que cette priorité donnée à la défense de la condition animale avait plutôt quelque chose de choquant comparativement aux atteintes infligées à la condition humaine un peu partout sur la planète.

Pourtant, si l'on y regarde bien, il existe un lien réel entre ces diverses formes de violence. La bestialité humaine qui s'exprimait, l'autre soir, par exemple, dans les gradins de Dublin, était-elle vraiment différente de celle qui s'exprime au quotidien dans les abattoirs de France ou d'Alger ?

Répondre à cette question avec sincérité, c'est forcément verser dans la désespérance. Mais cela signifie-t-il qu'il n'y a pour nous aucune planche de salut quand nous nous laissons envahir par ces émotions qui nous sautent à la figure chaque jour sous les assauts de la violence ?

Une bonne piste nous a peut-être été indiquée par l'image furtive de cet enfant blond aperçu sur le gazon de Dublin. Accroché au bras de son père, qui racontait à une caméra ce qu'il venait de voir et de vivre dans ce stade, brusquement transformé en gradins à bestiaux, ce petit garçon irlandais ne disait mot. Il ne voulait surtout pas parler. Encore sous le choc, il avait enfoncé sa casquette verte sur son front et fixait la pointe de ses chaussures. On ne voyait rien de son visage. On comprenait simplement que cet enfant refusait de regarder la caméra, de se laisser dévisager par elle, de se laisser avaler par elle... Comme si son intuition lui avait fait comprendre, justement, que toute caméra se nourrit d'émotions et que, même quand elle dénonce les violences, toute caméra s'en gorge goulûment. Cet enfant sans parole voulait sans doute nous annoncer que le refus de la violence commencera, un jour, par celui de la télévision...

SAMEDI 18 FÉVRIER

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Je veux rester sourd, de Jacques Expert et Hervé Pauchon.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.40 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Allemagne, mi-août 1916.
16.30 Série : Valérie.
16.50 Sport : Football. 8e de finale de la Coupe de France : AJ Auxerre-Bordeaux en direct d'Auxerre ; 17.45, mi-temps ; 18.00, 2e mi-temps.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.58 Trafic Infos, Journal, Tiercé, **La Minute hippique, Météo.**

20.45 Variétés : Les Vieux de la veille. Présenté par Patrick Sébastien. Avec Marlène, Super Nana, Brigitte Lahaie, Babsi, Laurent Baffie, Gérard Vives, Lagaf', Jean Roucas, Dany-boon, Hervé de Volder...
23.05 Magazine : Ushuaïa. Le Chemin des émerillons ; Le Peuple des marais ; Les Mohana de Manchar.
0.10 Magazine : Formule foot.
0.45 Journal et Météo.
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.20 TF 1 nuit (et 2.20, 3.30, 4.10).
1.30 Programmes de nuit. Histoire de la vie ; 2.30, Le Vignoble des maudits (1) ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.20, L'Aventure des plantes ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

LES GRANDES ENIGMES DE LA SCIENCE
Samedi à 13h35
"comment finit la vie ?"

13.35 Magazine : Les Grandes Enigmes de la science. 1. Comment finit la vie ?
14.30 Samedi sport. 15.00, Tournoi des cinq nations : France-Ecosse ; 16.50, Tiercé, en différé de Vincennes ; 17.00, Tournoi des cinq nations : Pays de Galles-Angleterre.
18.05 Série : Hartley cœurs à vifs.
18.45 INC.
18.55 Magazine : J'ai un problème.
19.45 America Cup.
19.50 Tirage du Loto (et 20.40).
19.59 Journal et Météo.

20.45 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents. Présenté par Nagui.
22.55 Magazine : Chela ouate. Les Jeunes et la séduction.
0.55 ▶ Les Films Lumière.
1.00 Journal, Météo, Journal des courses.
1.10 Programmes de nuit. L'Heure du golf (rediff.) ; 1.40, Taratata (rediff.) ; 2.45, Bouillon de culture (rediff.) ; 3.50, Diamir ; 4.40, Accélération verticale ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et 15.05, 16.45).
14.05 Série : Les Brigades du tigre.
17.45 Magazine : Montagne. Les Parois de la mémoire. 3. La Face nord des Grandes Jorasses, de Jérôme Equer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.47 Un livre, un jour. *Le Voyage d'Anna Blume*, de Paul Auster.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.

20.50 ▶ Téléfilm : La Fidèle Infidèle. De Jean-Louis Benoit, avec Marie-France Pisier.
22.20 Magazine : Ah ! Quels titres. Les Femmes. Invités : Mona Ozouf (*Les Mots des femmes, essai sur la singularité française*) ; Gisèle Halimi (*Une embellie perdue*) ; Christine Bard (*Les Filles de Marianne – Histoire des féminismes (1914-1940)*) ; Pascal Bruckner (*La Tentation de l'innocence*) ; Mario Vargas Llosa (*Le Poisson dans l'eau*) ; alain Boureau, historien.
23.20 Météo et Journal.
23.50 Magazine : Musique et compagnie. Angélique Ionatos chante Théodorakis.
0.50 Musique : Cadran lunaire. *Sonate nº 3*, de Weber, par Dimitri Bashkirov, piano (30 min).

M 6

13.55 Série : Les Têtes brûlées.
14.50 Série : Amicalement vôtre. Avec Roger Moore, Tony Curtis.
16.35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.30 Série : Highlander.
18.20 Série : Agence Acapulco.
19.10 Magazine : Turbo. Le coup de cœur ; L'enquête : les limiers de la gendarmerie scientifique ; L'express info ; Le face-à-face ; La rubrique technologique ; Génération auto.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Filles à papas. *Un veuf, ses deux filles, son jeune frère et un copain d'enfance. Voilà les personnages de cette nouvelle sitcom.*
20.35 Magazine : Stars et couronnes. Sylvie Vartan, un ange passe.

20.45 Téléfilm : La Fureur des anges. De Nuzz Kulik, avec Jaclyn Smith, Ken Howard.
0.05 Série : Les Professionnels. Chasse à l'homme.
1.00 Musique : Dance Boulevard.
2.30 Rediffusions. E = M 6 ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Destination le monde (Les Antilles) ; 4.40, La Mémoire du peuple noir (La voix jamaïcaine) ; 5.35, Culture rock (La saga) ; 6.30, Boulevard des clips.

CANAL +

14.00 Sport : Basket. En direct d'Antibes. Championnat de France Pro-A : Antibes-Villeurbanne.
15.45 Documentaire : Chronique de libellules. De Jean-Philippe Macchioni.
16.25 Les Superstars du catch.
EN CLAIR JUSQU'À 20.30
17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures.

20.30 Téléfilm : La Maison des souvenirs. De Glenn Jordan, avec James Woods, Anne Archer.
22.00 Documentaire : National Geographic. Merveilles des Caraïbes.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Du sang pour Dracula. ■ Film franco-italo-britannique de Paul Morrissey (1974).
0.40 Cinéma : Mad Dog and Glory. ■ Film américain de John McNaughton (1992).
2.15 Cinéma : Just Friends. ■ Film belge de Marc-Henri Wajnberg (1994).
3.55 Le Journal du cinéma.
4.00 Cinéma : Le Maître de marionnettes. ■■ Film chinois (Taïwan) de Hou Hsiao Hsien (1993, v.o.).
6.25 Documentaire : Les Allumés... Fous de lutte, de Katharine Hibbs (22 min.).

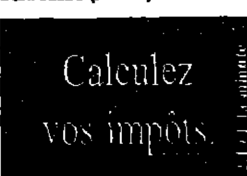
LA CINQUIÈME

13.30 Documentaire : A tous vents. Les Enfants dauphins, de Julien Meige. *Huit jeunes mousses mettent le cap sur les Açores à bord d'un ancien caboteur à voile.*
14.30 Découvertes. Waoranis, nomades d'Amazonie.
15.30 Documentaire : Arts musique. Un siècle de danse : La danse contemporaine, l'explosion (rediff.).
16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Leeds (Angleterre) (rediff.).
17.00 Les Grands Séducteurs. Jean Marais (rediff.).
18.00 Magazine : Arrêt sur images. Présenté par Pascale Clark et Daniel Schneidermann.

ARTE

19.00 Série : Black Adder. 7. 1651 : Black Adder fait tomber les têtes, de Martin Shardlow, avec Rowan Atkinson, Brian Blessed.
19.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Populations en danger. 4. Les épidémies (rediff.).
19.40 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 18 février 1945, commentées par Marc Ferro et Rudolf von Thadden.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich, avec Björn Kjellman, Per Oscarsson (3e partie).
21.40 Documentaire : Chypre, notre amour. De Panikos Chrysanthou. *Un Chypriote grec et un Chypriote turc parlent de leur île coupée en deux.*
23.35 Magazine : Velvet Jungle. Proposé par Patrice Blanc-Francard et présenté par Valli. Avec Guns N'Roses, The The (live).
0.50 Série : Johnny Staccato. 7. Le Mal, avec John Cassavetes (v.o.).
1.20 Téléfilm : Derniers Délais. De Pal Erdöss, avec Erika Ozsda, Dani Szabo (90 min).



CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Série : Au nom du père et du fils. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 La Francophonie dans tous ses états. 23.25 J'y crois, j'y crois pas. Rediff. de TF 1 du 16 décembre 1994. Voyances et prémonitions. 0.50 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.35 Un chant d'existences. De Régine Dalnoky et Paule Mustelier. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 15. B 57 Martin-Canberra. 21.25 La Beauté du monde. De Guy Baskin. 1. Les Merveilles du Sabah. 22.15 15 jours sur Planète. 22.40 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 23.35 Edgar P. Jacobs : le legs de l'espadon. De Christophe Heili. 0.05 Force brute. De Robert Kirk. 29. Jeux de guerre. 0.55 La Rivière volée. De Dereck Joubert (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Tennis. 22.30 Embouteillage. 23.35 Les Nouveaux Nez (90 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Histoires de fantômes.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. New York juin-juillet 1920. Le Scandale de 1920. 22.35 Série : Au nom de la loi. 23.00 Chronique du chrome. 23.05 T'as pas une idée ? 0.05 Série : Lonesome Dove. Le Retour. 0.50 Quatre en un (30 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : César Birotteau. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégor ou le fantôme du Louvre. 4e époque : Le Rendez-vous du fantôme (70 min).

MCM 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Hip Hop Unplugged. 21.30 Arrested Development Unplugged. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 10.00 Ski alpin (et 12.30 ; 17.00). En direct d'Are (Suède). Coupe du monde : slalom géant dames. 11.00 Biathlon. En direct d'Anterselva (Italie). Championnats du monde : 10 km sprint messieurs. 11.30 Vol à skis. En différé (et 15.30). 13.45 Biathlon. En direct d'Anterselva (Italie). Championnats du monde : 7,5 km sprint dames. 14.30 Ski artistique. En direct de La Clusaz (Haute-Savoie). Championnats du monde : finale bosses. 18.00 Tennis. En direct de Milan (Italie). Demi-finales messieurs. 19.55 Basket-ball. En direct de Paris. Championnat de France Pro A : PSG Racing-Cholet. 21.30 Equitation. En direct. Coupe du monde : jumping de Bruxelles. 23.00 Golf. 0.00 Tennis. En différé de Memphis (Etats-Unis). Demi-finales messieurs (120 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. 22.00 Hollywood Dearest : Clark Gable. 23.00 L'Amazone aux yeux verts. ■ Film américain d'Edwin L. Marin (1944 N., v.o.). 0.30 La Gamberge. ■■ Film français de Norbert Carbonnaux (1961, N.).

CINÉ CINÉMAS 20.30 Téléfilm : Les Faussaires. De Dean Parisot, avec Jeff Goldblum, Kristin Scott-Thomas, Todd Graff. 22.05 Les Dessous d'Hollywood. 4. Les producteurs. 23.00 On a volé la cuisse de Jupiter. ■ Film français de Philippe de Broca (1979). 0.35 Vue sur maison close. Téléfilm classé X (75 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Spécial Alain Borne 20.00 Le Temps de la danse. Rencontre avec Daniel Agesilas. 20.30 Photo-portrait. Huguette Dreyfus, claveciniste. 20.45 Fiction. Deux jours, deux nuits, de Per Olof Sundman ; à 22.14, Nouvelle : Djinn, extrait de Le Rouge et le Blanc, de Jean-Marie Laclavetine. 22.35 Opus. Sortie de cours au Festival d'Automne. 0.05 Clair de nuit. Michel Desgranges, directeur des Belles Lettres.

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Soirée Lyrique. En direct de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Métropolitan Opéra de New-York, dir. : David Atherton : Le Barbier de Séville, de Rossini, Jennifer Larmore (Rosina), Stanford Olsen (Almaviva), Thomas Allen (Figaro), Enzo Dara (Bartolo), Nicolai Ghiaurov (Basilio), Jane Saulis (Berta), Richard Byrne (Fiorello), Charles Anthony (Sergeant), Barry Brandes (Ambrogio). 0.05 Musique pluriel Concert donné le 10 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble Aleph : Le Petit Arlequin pour clarinette danseur, de Stockhausen ; Le Rire du coq du violoncelle, clarinette et percussion, de Clément ; Crepusculo pour quintette, de Devilliers (création mondiale, commande de Radio-France) ; Knospend-Gespattener pour clarinette, de Barrett ; Teneur, de Bosseur (création mondiale, commande de Radio-France) ; Pas de cinq, scène déambulatoire, de Kagel. 0.05 Autoportrait. Luca Francesconi.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Le Monde

LE MONDE / SAMEDI 18 FÉVRIER 1995

Il est joli, Barney !

par Pierre Georges

IL EST JOLI, Coco ! Il l'est en effet. Et fidèle avec ça. C'est une perle de dépêche sur le fil de l'AFP, une bulle de savon sans rime ni raison, une de ces petites nouvelles pour se laver la tête et les idées. Ce n'est rien en somme et c'est bien.

L'histoire vient d'Angleterre, comme il convient aux histoires sans importance et presque sans paroles. Un perroquet, un vrai, d'un vert flamboyant comme oiseau d'Amazonie, un perroquet de bonne compagnie et de stricte éducation, un perroquet dérobé à l'affection des siens, s'en est venu témoigner devant un tribunal.

Barney, car tel est son nom l'animal,– « Barneyyyy, M. le prrrrésident, roooh » –, Barney donc fut cité à comparaître pour trancher une grave question : à qui donc appartenait ce perroquet-là ?

Grave affaire, en effet, que celle du perroquet et des plaideurs. Une jeune femme affirmait que l'oiseau était sien, comme qui dirait son propre enfant, répondant au doux nom de Barney et qu'il lui avait été volé, seize mois auparavant. Un homme assurait que, pas du tout, pas du tout, le volatile était de la famille, offert à ses enfants, et baptisé Blue comme perroquet vert. Car telle est l'absolue logique qui préside ordinairement aux patronymes animaliers.

Alors Barney ou Blue, Blue ou Barney ? L'affaire était sérieuse, tant un perroquet ne saurait se maquiller comme voiture volée. La police s'en mêla d'abord et procéda à un interrogatoire poussé de l'oiseau. Et de cette enquête serrée qui fit probablement la joie du commissariat, il ressortit deux évidences. La première fut que l'animal avait de l'éducation et de la meilleure. Il se refusa, quand on l'interrogea, à crier en anglais « Morrrrt aux vaches », ce qui est pourtant l'enfance de l'art pour un perroquet. Et, seconde évidence, chef, il se trouva que lorsqu'on le lui demanda bien poliment – et comment il s'appelle notre Coco, il est joli, Coco – le perroquet se fit une joie de répéter « Barneyyyy, rhooo, Barneyyy rhooo ».

Les présomptions étaient fortes. Restait à les étayer. Les magistrats anglais, qui ont plus d'un tour sous la perruque, décidèrent d'une épreuve de Dieu. Barney-Blue fut amené à l'audience dans une cage ouverte. Et l'on fit entrer la femme et l'homme. Voyant la femme et ne se sentant plus d'aise, l'animal poussa un long sifflement, un râle d'amour. Et en perroquet fidèle il s'élança hors les barreaux et vint se faire caresser par maman Barney. L'affaire était entendue, rhoooo, et le cas Barney tranché.

Restera à élucider le cas Arthur. Car, sur le fil AFP, un autre volatile s'est posé jeudi. Un mainate bilingue dérobé à sa propriétaire près de Bastia. Un mainate d'élite dont nous nous faisons ici un devoir de diffuser le signalement : il parle en français et jure en corse.

M. Chirac veut rompre avec « l'immobilisme »

Le maire de Paris devait présenter, vendredi, un projet autour des idées d'égalité et d'initiative

DES HEURES ENTIÈRES, ces deux derniers jours, Philippe Séguin n'a pas quitté son bureau. L'instant était grave. Le président de l'Assemblée nationale travaillait sur le *« discours fondateur »* de Jacques Chirac qui, aux dires de dirigeants du RPR, prouvera clairement qu'avec le maire de Paris, *« on ne roupille pas »*. Traduction : l'allocution que devait prononcer M. Chirac, vendredi 17 février, en fin d'après-midi, à Paris, sera à des années-lumière de l'exercice soporifique réalisé quatre jours avant par Édouard Balladur.

Selon l'entourage de l'ancien président du RPR, le premier ministre de la deuxième cohabitation est resté dans son rôle en présentant un *« programmme gouvernemental »*. Mais le premier ministre de la première cohabitation annoncera, lui, un *« projet présidentiel »*, car son ambition n'est pas d'entrer à Matignon. *« Personne ne pourra dire, au lendemain de ce discours : Chirac et Balladur, c'est pareil »*, confie l'un des proches du maire de Paris.

Dans un exercice où il excelle, celui du contact direct avec le public, M. Chirac devait tenter, vendredi soir, une figure périlleuse : prononcer sereinement un discours de fond devant dix mille personnes, « chauffées » comme peuvent l'être des militants. Et qui plus est, en leur faisant tenir la distance : près de quatre-vingt pages de prose délivrées en cent minutes. *« Trop long »*, susurraient même quelques-uns de ses amis. La seule concession aura été de faire des phrases simples, en soignant le style et les images. Il ne devait pas être question de politique étrangère, de défense et d'Europe, thèmes qui feront l'objet d'une autre prestation, sous quinzaine, devant un parterre spécialisé.

ROMPRE AVEC LE CONFORMISME

Souhaitant ouvrir un *« véritable débat »* et mettre en évidence la *« force de la volonté »*, M. Chirac devait proposer cinq types d'*« engagements »* différents aux Français, s'articulant autour de valeurs comme l'égalité, l'initiative, la liberté, la solidarité, le mérite, l'effort, le retour aux institutions et à l'ordre républicain. Le but était de fixer de grandes orientations et un cadre dans lequel s'inscrira l'action gouvernementale. *« Je demanderai au gouvernement... Je proposerai au Parlement... »*, devait ainsi lancer M. Chirac pour rappeler que le président... préside.

Sans revenir longuement sur un constat qu'il a dressé dans deux ouvrages, *Une nouvelle France* et *La France pour tous*, il devait, cependant, illustrer d'exemples *« la fracture »* qu'il décèle dans la société et exprimer le sentiment que les Français doivent être libérés de la crainte du changement, car le danger, pour lui, c'est l'immobilisme, sous-entendu balladurien. L'idée-maîtresse est de rompre avec le *« conformisme »*, dans le but, précise-t-on dans son entourage, de *« rendre possible ce qui est nécessaire »*. Bien qu'il y ait eu discussion au sein de son équipe sur la durée du mandat présidentiel – Alain Juppé défend le quinquennat –, la seule proposition institutionnelle qui paraît d'actualité à M. Chirac est l'extension du champ du référendum.

S'il n'a pas arrêté un catalogue de mesures, M. Chirac n'en a pas moins fixé définitivement les grandes orientations de la politique économique et sociale qu'il désire mettre en œuvre. Les orientations, illustrées par quelques exemples, divergent sur de nombreux points de celles présentées par M. Balladur. Sans grande surprise, sa principale priorité est la lutte contre le chômage. Conformément à ce qu'il a déjà développé, M. Chirac propose la création d'un *« contrat initiative-emploi »*, envisageant une exonération totale des charges sociales et une prime mensuelle de 2 000 francs pour les employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée.

Dans le domaine des finances publiques, le candidat souhaite que l'on réduise les déficits et la dette, en affectant – ce que n'a pas fait le gouvernement – les recettes des privatisations au désendettement. Mais il préconise aussi que l'Etat dépense mieux. A cette fin, il souhaite que le Parlement engage un audit général des dépenses budgétaires, avec le concours de la Cour des comptes.

Sur le plan fiscal, le maire de Paris souhaite une réforme plus vaste que celle présentée par le premier ministre. Elle engloberait non seulement les transmissions d'entreprise, la fiscalité des entreprises (pour favoriser l'investissement), la fiscalité agricole, la fiscalité de l'épargne (pour encourager les placements dans les PME), mais aussi l'impôt sur le revenu dont l'allégement devrait être poursuivi.

Concernant les salaires, M. Chirac s'écarte aussi sensiblement de l'action du gouvernement. Estimant que *« la feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi »*, il souhaite que l'on mette en œuvre la réforme oubliée de la hausse du salaire direct, compensée par une baisse des charges sociales. Dans un langage que ne renieraient pas les socialistes, il précise : *« Un franc de salaire distribué n'est pas un franc perdu pour l'économie. Il alimente la consommation, l'épargne, c'est-à-dire la croissance. »* Favorable à la relance de l'intéressement et de la participation, il recommande aussi la mise en place des fonds de pension.

Olivier Biffaud et Laurent Mauduit

Le nationaliste corse Jean-Pierre Leca a été assassiné

BASTIA
de notre correspondant

Jean-Pierre Leca, un militant nationaliste connu du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), gérant du bar U Paradisu et d'un piano-bar, a été tué par balle jeudi soir 16 février à Ajaccio. C'est le sixième homicide volontaire de l'année en Corse. 20 h 15, dans le quartier tranquille de la gare, Jean-Pierre Leca, âgé de quarante-sept ans, pénètre dans son bar, U Paradisu. A peine s'est-il retourné après avoir fermé la porte vitrée qu'une détonation retentit. Une balle en pleine nuque tirée de l'extérieur de l'établissement l'atteint.

La victime était un militant nationaliste très actif et connu du Mouvement pour l'autodétermination. Ce groupe avait publiquement manifesté son soutien à Jean-Pierre Leca lorsque, dans la nuit du 20 janvier, la façade de son bar avait été la cible d'un feu nourri de la part de plusieurs tireurs qui s'étaient enfuis alors que le gérant du bar ripostait à coups de pistolet.

En septembre 1989, Jean-Pierre Leca avait été acquitté par la cour d'assises de Corse-du-Sud d'un double meurtre – celui d'un gérant de bar et d'un de ses amis tués à une terrasse de bar par un tireur solitaire. Depuis, Jean-Pierre Leca avait abandonné son métier de plombier pour devenir gérant de plusieurs établissements de commerce.

Assassinat politique ou crime de droit commun ? La police judiciaire n'exclut aucune hypothèse en raison bien sûr du climat tendu à l'intérieur de la mouvance nationaliste corse. Depuis décembre 1994, époque de l'assassinat du militant nationaliste Franck Muzy à Bastia, la fracture s'est accentuée entre le MPA (proche du FLNC Canal habituel) et son adversaire A Cuncolta (proche du FLNC Canal historique) suspectée par le MPA d'être solidaire des meurtriers de son militant.

L'autre hypothèse, retenue semble-t-il avec plus de conviction par les enquêteurs, concerne les règlements de comptes liés au milieu en Corse-du-Sud. La prise de contrôle, en janvier, de la chambre de commerce par Gilbert Casanova, un militant du MPA, a bousculé certaines habitudes acquises au fil des années par des propriétaires de boîtes de nuit et exploitants de machines à sous. Chacun est attentif à la réaction de la branche la plus active du milieu, quelque peu inquiet de voir lui échapper progressivement le contrôle – notamment – des établissements de nuit à Ajaccio.

Michel Codaccioni

■ **ALAIN CARIGNON : le maintien en détention de l'ancien ministre de la communication a été ordonné, vendredi matin 17 février, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon. Le maire (RPR) de Grenoble a été placé en détention provisoire le 13 octobre 1994 à la prison Saint-Joseph de Lyon, dans le cadre de l'affaire Dauphiné-News. Le juge d'instruction Philippe Courroye avait renouvelé, le week-end dernier, le mandat de dépôt de M. Carignon pour une période de quatre mois. Le parquet général avait requis mardi 14 février la mise en liberté, considérant que *« l'instruction était terminée et que la détention provisoire n'était plus nécessaire à la manifestation de la vérité »*. Mais la chambre d'accusation a fait valoir dans sa décision qu'il y a toujours *« trouble grave et durable à l'ordre public »* et nécessité de *« préserver les témoignages »*.**

■ **ALLEMAGNE : la Deutsche Bank, cinquante ans après la disparition du IIIe Reich, reconnaît avoir aidé le régime nazi en participant à l'« aryanisation » des biens juifs. A l'occasion de son cent vingt-cinquième anniversaire, la première banque allemande a chargé une équipe internationale d'historiens de rédiger un livre qui ne passe pas sous silence ses activités entre 1933 et 1945. Ce livre doit paraître le 9 mars aux éditions Beck, de Munich. L'ouvrage parle d'une *«lourde faute morale»* de la banque. – *(Corresp.)***

■ **AFP : les 194 employés de l'Agence France Presse (AFP) en grève depuis mercredi 25 janvier ont repris le travail vendredi 17 février. Après avoir obtenu le paiement d'une partie de leurs journées de grève, les employés, qui demandaient une revalorisation salariale mensuelle de 1 200 francs pour tous, ont accepté une augmentation par palier de 450 francs pour les plus bas salaires à 200 francs pour les plus hauts, soit 50 francs de plus que les propositions faites début février par la direction (*Le Monde* du 8 février).**

■ **INTERPELLATION : Vanessa Paradis a été interpellée à l'aéroport canadien de Dorval après avoir été trouvée en possession de 3 grammes de haschisch dans son sac à main, a annoncé jeudi 16 février la chaîne de télévision RDI. La jeune chanteuse, qui s'apprêtait à prendre un vol pour les Etats-Unis, a été autorisée à quitter le Canada moyennant une caution de 500 dollars canadiens (1 900 francs). Elle devra revenir pour comparaître en justice le 1er mars à Montréal. – *(AFP.)***

■ **MICRO-INFORMATIQUE : Intel a dévoilé, jeudi 16 février, sa nouvelle génération de micro-processeur P6 qui doit être lancée d'ici à la fin de l'année. Avec une puissance deux fois supérieure à celle des Pentium qui a connu récemment des problèmes (*Le Monde* daté 27-28 novembre 1994), la nouvelle puce vise le marché des ordinateurs personnels dotés de fonctions évoluées de reconnaissance de la parole, vidéo ou traitement d'image. Intel détient 80 % du marché mondial des micro-processeurs.**

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

Cours relevés le vendredi 17 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18020,50	+1,35	−8,63
Honk Kong Index	8133,34	+0,37	−0,70

Tokyo. Nikkei sur 1 an

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/02	Var. en % 15/02	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1835	−1,45	—
Londres FT 100	3051,10	−0,77	−0,46
Zurich	1249,52	−0,50	+0,72
Milan MIB 30	1041	−2,16	+1,56
Francfort Dax 30	2115,72	−0,90	+0,43
Bruxelles	1350,52	−0,59	−2,81
Suisse SBS	998,21	−0,59	−3,84
Madrid Ibex 35	285,30	−1,04	+0,10
Amsterdam CBS	277,50	−0,37	−0,17

DEMAIN dans « Le Monde »

IWO JIMA LA SANGLANTE : il y a cinquante ans, la conquête de la petite île du Pacifique par les « marines » ouvrait la voie vers Tokyo. La bataille devait coûter la vie à 6 000 soldats américains et à 20 000 défenseurs japonais.

Tirage du *Monde* daté vendredi 17 février : 519 292 exemplaires.

DANS LA PRESSE

Les difficultés de la droite

LIBÉRATION

Il vient, il y a une heure, de prononcer un discours dont certains passages pouvaient passer pour un pastiche d'Arlette Laguiller. *« Les contraintes de la concurrence internationale nous imposent-elles les ghettos urbains, l'aggravation des inégalités ? »*, clamait-il. Il vient de se faire applaudir par 3 500 militants, qui presque tous arboraient sur leur veste cet autocollant étonnant : *« Chirac, le peuple revient ! »* Il sait que sa seule chance d'arriver au second tour est de capter une partie des voix de la gauche volontariste, déçue par le socialisme. L'Iznogoud du libéralisme est devenu Robin des Bois : le défenseur du petit peuple.

François Camé

EUROPE 1

Non, Jacques Chirac n'est pas à gauche, mais depuis le début de sa campagne, il se présente comme un candidat social. Alors ses adversaires le tournent un peu en dérision à ce sujet en disant : *« Il change une fois de plus. »* Je crois que c'est injuste. (...) C'est vrai que l'entrée en lice de Lionel Jospin – qui, lui, met déjà en avant la relance de la consommation par l'augmentation des salaires d'une part, et d'autre part la réduction drastique sur cinq ans de la durée du travail sans compensation salariale – va obliger Jacques Chirac soit à se montrer plus effacé, soit à faire de la surenchère.

Alain Duhamel

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE

Bien qu'il n'ait dirigé le gouvernement que pendant deux ans, M. Balladur a souvent dû passer des compromis avec François Mitterrand. Si bien qu'une partie des électeurs commence à se demander s'il ne manque pas d'un réel projet pour la France. Ces doutes ont été confortés par une série d'événements qui ont jeté la suspicion sur le sang-froid de M. Balladur et même sur son intégrité. (...) Pour autant, M. Chirac a échoué à bien cibler ses attaques contre M. Balladur, en partie parce qu'il doit contenir les critiques selon lesquelles son ambition personnelle l'a conduit à flirter avec la gauche française.

Joseph Fitchett

LE FIGARO

Les prochaines semaines vont-elles vérifier à nouveau cette cruelle analyse ? Que la gauche recouvre un peu de consistance au bruit des invectives qu'échangent les candidats de droite ou surtout leurs porte-parole, et la France risquerait de se retrouver gouvernée contre le vœu de la majorité des Français. (...) Ne jouez plus à ce jeu, messieurs les candidats et messieurs leurs lieutenants ! Quand un incendie se propage, on cesse de se disputer.

Alain Peyrefitte

